Université Paris Nanterre
200 av. de la République
92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr

Université de Fribourg, Suisse
Département des Géosciences

Membre de l'université Paris Lumières
École doctorale 395 : Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent
UMR LAVUE, Laboratoire Mosaïques

Imane Messaoudi-Mattei

Moderniser par l'eau ?

Une immersion au sein des logiques et des paradoxes de modernisation des espaces ruraux au Maroc (province d'El Hajeb)

Thèse présentée et soutenue publiquement le **15/05/2023**
en vue de l'obtention du doctorat de Géographie humaine, économique et régionale de l'Université Paris Nanterre.
Sous la co-direction du **M. David Blanchon** (Université Paris Nanterre) et de **M. Olivier Graefe** (Université de Fribourg)

Jury :

Rapporteure :	Mme Olivia Aubriot	Chargée de recherche, CNRS-CESAH, HDR
Rapporteur :	M. Marcel Kuper	Directeur de recherche UMR G-EAU, CIRAD, HDR
Examinatrice :	Mme Émilie Lavie	Maîtresse de conférence, Univ. Paris-Cité, HDR
Examinateur :	M. Mohamed Mahdi	Professeur émérite, ENA de Meknès, HDR

Département des Géosciences
Université de Fribourg (Suisse)

Moderniser par l'eau ?

Une immersion au sein des logiques et des paradoxes de modernisation des espaces ruraux au Maroc (province d'El Hajeb)

THÈSE

présentée à la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg (Suisse)
en vue de l'obtention du titre de *Doctor rerum naturalium*

Par

Imane Messaoudi-Mattei

de

Rabat

Cotutelle avec l'université Paris Nanterre (France)

Thèse n°5522
UNIPRINT
2023

Acceptée par la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg (Suisse) sur la proposition du président du jury, M. Marcel Kuper, et des membres du jury, M. Olivier Graefe, M. David Blanchon, Mme Olivia Aubriot, Mme Émilie Lavie, et M. Mohamed Mahdi.

Fribourg, 15 mai 2023

Co-directeur de thèse	Co-directeur de thèse	Le Doyen
Prof. Olivier Graefe	Prof. David Blanchon	Prof. Ulrich Ultes-Nitsche
…….	……..	…….

Cette thèse de doctorat a été financée par un contrat doctoral, puis par deux postes successifs d'Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche à l'université Paris Nanterre (novembre 2015 – mars 2021). Elle a bénéficié du soutien scientifique et financier de l'UMR 7218 LAVUE, du laboratoire Mosaïques LAVUE, de l'École Doctorale 395 et de Swissuniversities. Elle a été préparée conjointement à l'université Paris Nanterre (France) et à l'université de Fribourg (Suisse) dans les laboratoires suivants :

Laboratoire Mosaïques-LAVUE (UMR 7218 CNRS)
Université Paris Nanterre
200 Avenue de la République
92001 Nanterre, France

Département Géosciences
Université de Fribourg
4 Chemin du Musée
1700 Fribourg, Suisse

Résumé

Moderniser par l'eau ?

Une immersion au sein des logiques et des paradoxes
de modernisation des espaces ruraux au Maroc (province d'El Hajeb).

Cette thèse rend compte des transformations sociales engendrées par le développement de l'irrigation intensive à partir des eaux souterraines, et esquisse une analyse plus globale des processus de modernisation des espaces ruraux au Maroc. Elle s'inscrit dans le champ des études agraires critiques et mobilise une approche par la « modernité-présent ». Basée sur un travail empirique de 15 mois alliant observations, entretiens non-directifs, entretiens semi-directifs et focus-groupes, cette étude a été menée au sein des communes rurales de la province d'El Hajeb où les exploitants agricoles sont passés, dans les années 1980, d'une agriculture pluviale à une agriculture partiellement ou totalement irriguée par les eaux souterraines. En mettant l'accent sur les processus d'appropriation et de réappropriation du foncier depuis l'accès à une *eau individuelle*, et en démêlant les modalités d'appropriation matérielles et idéelles, il a été possible de saisir comment l'accès à l'eau a modifié le rapport à la terre, sur des territoires de réforme agraire. Cette recherche fait apparaître que l'accroissement de la différenciation sociale liée à l'essor de l'irrigation privée s'est accompagné d'une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau, conduisant à la précarisation, mais non à l'exclusion, d'une grande partie de la population rurale, et au renforcement des inégalités sur les espaces ruraux étudiés. Ces dynamiques entraînent des tensions qui viennent révéler des conflits de modernité qui interpellent quant à la nécessité de prendre en compte les aspirations et les idéaux des différents groupes sociaux coexistant sur les espaces étudiés. Cette recherche a, par ailleurs, mis l'accent sur un idéal de modernisation par l'*eau agricole individuelle* qui reste liée, aujourd'hui, au modèle de la *groundwater economy*, dans un contexte, certes, où la pression sur les ressources hydriques continue d'augmenter, mais où l'idéal des acteurs rencontre celui d'un État modernisateur prônant une continuité d'une politique de gestion des ressources par l'offre.

Mots-clés : Modernisation, irrigation, eaux souterraines, *groundwater economy*, eau agricole, foncier agricole, dynamiques agraires, dynamiques foncières, dynamiques sociales, (ré)appropriations de l'espace, interdépendances, conflits de modernité, espaces ruraux, El Hajeb, Maroc.

Abstract

To modernize through water?

An immersion into the logics and paradoxes
of modernization of rural areas in Morocco (El Hajeb Province)

This thesis reports on the social transformations brought by the development of intensive irrigation from groundwater and outlines a more global analysis of the processes of modernization of rural areas in Morocco. It contributes to the research field of critical agrarian studies and uses a "modernity-present" approach. Based on 15 months of empirical work combining observations, non-directive interviews, semi-structured interviews and focus groups, this study was conducted in rural communes of the province of El Hajeb where farmers moved from rain-fed agriculture to agriculture partially or totally irrigated by groundwater in the 1980s. By focusing on the processes of appropriation and reappropriation of land since access to individual water, and by disentangling the material and ideal modalities of appropriation, it was possible to grasp how access to water modified the relationship to land in territories undergoing land reform. This research shows that the increase in social differentiation linked to the rise of private irrigation has been accompanied by socio-economic differentiation in access to water, leading to the marginalization, but not the exclusion, of a large part of the rural population, and the reinforcement of inequalities in the rural areas studied. These dynamics lead to tensions that reveal conflicts of modernity that call for the need to consider the aspirations and ideals of the different social groups coexisting in the studied areas. This research has, moreover, emphasized an ideal of modernization through individual agricultural water that remains linked, today, to the groundwater economy model, in a context, admittedly, where the pressure on water resources continues to increase, but where the ideal of the actors meets the ideal of Moroccan State advocating a continuity of a policy of resource management through supply.

Key words: Modernization, irrigation, groundwater, groundwater economy, agricultural water, agricultural land, agrarian dynamics, land dynamics, social dynamics, (re)appropriation of space, interdependencies, conflicts of modernity, rural spaces, El Hajeb, Morocco.

À Driss Benatya (1954 - 2015)

« - Qu'est-ce qu'un géographe ?

- C'est un savant qui connaît où se trouvent les mers, les fleuves, les villes, les montagnes et les déserts.

- Ça, c'est bien intéressant, dit le petit prince. Ça c'est enfin un véritable métier ! »

Antoine de Saint-Exupéry*, Le Petit Prince,* 1943.

Remerciements

L'aventure singulière de la thèse m'a appris que, malgré ses aspects parfois très solitaires, elle n'a rien d'un processus individuel. Cet apprentissage est le fruit de multiples épreuves auxquelles j'ai dû faire face en m'appuyant sur le savoir, le soutien, l'amitié et l'amour de plusieurs personnes que je souhaite remercier ici.

Tout d'abord, je souhaite adresser mes chaleureux remerciements et exprimer ma sincère reconnaissance à mes deux directeurs de thèse, David Blanchon et Olivier Graefe, pour leur confiance et leur accompagnement bienveillant pendant ces années de thèse. Merci à David de m'avoir soutenue dès ma toute première candidature à l'université Paris Nanterre (pour le master GEDELO) et d'avoir ensuite, sans aucune hésitation, accepté de diriger ce travail de recherche qui me tenait à cœur. Les échanges que nous avons eus, à Nanterre, à bord du TGV Lyria en direction de Fribourg, ou par visioconférence avec un décalage horaire de 8 heures parfois, ont été enrichissants et m'ont permis d'approfondir mes réflexions tout en me sentant libre de voler de mes propres ailes. Merci à Olivier pour sa disponibilité, sa sympathie et la constance de son engagement. Les semaines passées à Fribourg ont été de vraies bulles d'oxygène qui m'ont, grâce à tes encouragements et tes conseils avisés, ressourcée et motivée. Merci de m'avoir écoutée puis aidée à dénouer les (indéfectibles) nœuds qui se formaient constamment dans ma tête lorsque je pensais aux théories. Après chaque point d'étape, chaque discussion, loin d'être amer, le goût de la thèse avait un goût de fondue fribourgeoise. À défaut d'avoir pu le concrétiser jusqu'à présent, j'espère que je pourrai bientôt vous emmener, tous les deux, redécouvrir et escalader les montagnes du Haut-Atlas et de l'Anti-Atlas qu'Olivier connait si bien, et même celles du massif du Rif pour faire plaisir à David. *Wakha* ?

Je tiens ensuite à remercier les membres du jury qui ont accepté d'évaluer et de discuter ce travail de recherche : Olivia Aubriot, Marcel Kuper, Émilie Lavie et Mohamed Mahdi. Vos lectures attentives et vos expériences respectives me seront précieuses pour prendre du recul par rapport à ce travail et mieux préparer la suite de mon parcours.

Je remercie également celles et ceux dont les conseils ont été déterminants dès les premières étapes de ce travail, même s'il a beaucoup évolué *au fil de l'eau*. Je pense principalement à Larbi Zagdouni, Najib Akesbi, Mohamed Mahdi, Olivier Ducourtieux, Marcel Kuper et Olivier Petit. Les discussions passionnantes à Rabat, Meknès, El Hajeb ou à Paris avec Larbi, Najib et Mohamed m'ont toujours inspirée. Je me souviens de nuits où je ne voulais pas dormir avant d'avoir dévoré les (nombreux) livres que vous m'aviez suggérés, offerts ou, comme souvent pour Larbi, dénichés *dangereusement*. Je me souviens aussi de ma frustration de devoir rentrer à Paris après des mois de terrain qui me semblaient toujours insuffisants une fois débriefés avec vous. Les échanges réguliers et bienveillants avec Olivier D., Marcel et Olivier P. m'ont souvent permis de prendre de la distance par rapport à mon travail et de l'envisager sous des angles intéressants auxquels je n'avais pas pensé, autour d'un couscous à Rabat, de cafés à Paris ou lors d'événements scientifiques divers. Merci à tous les trois pour votre écoute, votre disponibilité et un grand merci à Marcel pour les discussions passionnantes, les suggestions de lectures pertinentes et les précieux conseils qui vont au-delà de cette thèse.

Cette recherche a bénéficié d'une allocation doctorale et de deux postes d'ATER à temps plein à l'université Paris Nanterre, du soutien financier de l'école doctorale « Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent », du laboratoire Mosaïques LAVUE (pour les déplacements sur le terrain et pour les participations à des événements scientifiques) et d'une bourse cotutelle de Swissuniversities (pour les déplacements à Fribourg). Je remercie ces institutions d'avoir appuyé ce travail et de m'avoir permis de le mener dans de bonnes conditions. Merci à Céline Campagne, Charles-Henri Rossignol, Fabienne Velter, Nathalie Rappo,

Sylvie Bovel et Nicole Equey pour leur gentillesse, leur patience et leur disponibilité pour l'accompagnement dans les démarches administratives.

À Nanterre, les espaces collectifs de travail ont été des lieux stimulants, aussi bien pour la recherche que pour l'enseignement. Je remercie les membres du département de géographie et du laboratoire Mosaïques LAVUE avec lesquels se sont tissés des liens professionnels profondément humains. Merci à toutes et à tous pour vos conseils, tant sur l'exercice de la thèse, que sur les enseignements que nous avons préparés et/ou assurés ensemble. Je remercie en particulier Marie-Anne Germaine - auprès de qui j'ai appris beaucoup de choses et en compagnie de qui j'ai passé de très bons moments -, Aurélie Quentin - cette personne qu'on regrette de ne pas avoir pu côtoyer plus souvent -, la douce Audrey Bochaton, Elise Temple-Boyer, Jean-Fabien Steck, Véronique Fourault-Cauët, Frédéric Dufaux, Alexis Gonin et Edouard de Belizal. Je remercie aussi chaleureusement les autres collègues, professeur.es et maître.sses de conférence, pour tous les moments formels et informels que nous avons partagés ensemble. Un grand merci en particulier à Marie Bridonneau, Claire Aragau, Hélène Nessi, Stéphane Tonnelat, Pascale Philifert et Monique Poulot.

Je tiens à préciser aussi que mes collègues et ami.es doctorantes et doctorants (docteur.es maintenant pour certains) de Nanterre ont été formidables. Je suis très heureuse d'avoir partagé avec vous autant de bons moments : à râler, à rire aux larmes, à pleurer, à manger et à boire (avec et sans modération), à parler de nos thèses, à parler de nos vies et de nos envies. Loréna, Camille V., David, Léa, Camille R., Yun, Alice, Manon, Darys, Jeremy, Romain, Edegeling, Makafui…, je chérirai longtemps notre *vie de la cité*. Merci pour votre sens du collectif. Merci pour votre bonté et votre amitié.

Je fais également partie, depuis huit ans maintenant, de la merveilleuse famille du Rés-EAUx. Cette famille si soudée et si réconfortante. Je ne sais vraiment pas comment vous remercier. Pour tout. Cette thèse n'aurait pas du tout eu le même sens sans vous : sans votre force, votre présence et votre bienveillance. Gaële, Mathilde, Kévin, Selin, Ludovic, Rhoda Ornella, Véronica et Nicolas, je me réjouis d'avance pour tous nos prochains Apér-EAUx et repas en famille, nos prochaines escapades *là où l'eau nous mènera*, nos prochains fous rires et cris de rage. Bref, je me réjouis d'avance pour cette *petite vie de famille* que nous allons continuer à mener ensemble. Longue vie au Rés-EAUx !

Je suis aussi très reconnaissante envers mes étudiantes et mes étudiants. Quelle chance et quelle incroyable expérience a été d'enseigner au département de géographie de Nanterre durant cinq années, puis à l'ISEN Yncréa ouest de Nantes cette dernière année. Je pensais, en prenant ma mission à cœur, vous transmettre des savoirs et développer votre esprit critique. En réalité, c'est moi qui ai appris le plus de choses de vous. Merci d'avoir donné du sens à cette mission tout en me rappelant constamment à quel point était dur le métier d'enseignant. C'est grâce à nos échanges, nos rires et même à nos frictions que j'ai commencé à apprendre les *ficelles du métier*.

À Fribourg, les séjours de recherche au sein du département Géosciences m'ont permis de prendre de la distance, de voir la recherche sous un angle nouveau, et de découvrir cette Suisse où « *c'est tout bon !* ». Merci aux (ex)doctorantes et (ex)doctorants de Fribourg d'avoir rendu ces séjours très agréables. Un grand merci notamment à Ottavia, Morgane, Coline, Cécile, Marco, Surya, Mario et Romain ainsi qu'aux collègues *senior lecturer* (en particulier Jevgeniy et Carlo) pour les échanges très stimulants. Enfin, merci à Michel et à Jacqueline Monbaron pour leur accueil convivial lors de chaque séjour. Nos discussions passionnantes autour du Maroc (et de ses dinosaures) m'ont permis de voyager (et même d'explorer des territoires que je ne connaissais pas) tout en étant à Fribourg.

Au Maroc, mes remerciements ne pourraient être exhaustifs. J'ai eu la chance de croiser sur mon chemin beaucoup de personnes exceptionnelles qui ont contribué, de près ou de loin, à l'aboutissement de ce travail.

À Rabat, je remercie les enseignantes et les enseignants de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV), là où tout a commencé. C'est à vos côtés que je me suis formée, « déformée » et épanouie. Mohamed Taher Sraïri, Mostafa Agbani, Fatema Mosseddaq, Allal Hamouda, Sara Lahbil, merci à vous d'avoir été des modèles très inspirants. Un grand merci à Mohamed Mahdi pour la toute première initiation déterminante à la sociologie rurale. C'est ce cours de six à huit heures d'affilée qui m'avait fait voyager, en deuxième année préparatoire, loin des mondes de la thermique, la thermodynamique, la physiologie végétale…, pour me retrouver passionnée par l'humain, le rural, *l'humain dans le rural*, avant d'atterrir au département des sciences humaines (DSH) de l'IAV, le département de Paul Pascon, là où tout a basculé. Au DSH, j'ai été chanceuse d'être entourée (et gâtée pour tout dire) par de grands chercheurs que je remercie énormément. Que ce soit en salle de cours, en séminaire ou sur le terrain, l'expérience DSH a complètement transformé la petite citadine que j'étais et m'a *condamnée* à suivre vos pas. Je suis fière d'avoir fait partie de cette *secte*. Je remercie tout particulièrement les grands et exceptionnels Rachid Hamimaz, Driss Benatya, Najib Akesbi et Larbi Zagdouni. Merci à Rachid pour sa gentillesse et ses encouragements constants. Merci à Driss d'avoir cru en moi et de m'avoir toujours poussée à donner le meilleur de moi-même. Merci de m'avoir accompagnée pour la toute première fois sur la plaine du Saïss, ta toute dernière fois sur le terrain. J'espère que cette thèse répond à quelques énigmes que nous avions déjà relevées ensemble à ce moment-là. Najib et Larbi, merci de m'avoir passé votre fièvre pour la recherche, la « vraie », et votre passion pour l'enseignement, le « vrai ». Merci pour votre dévouement et votre amitié. Il faudrait vous consacrer des pages et des pages de remerciements -la *facture* est déjà bien salée-, mais je me contenterai d'un merci du cœur, chers « papas dans l'indivision ». Je remercie, par ailleurs, mes ami.es et collègues de l'IAV : Imane, Saida, Aziza, Lisa, Zakaria, Wissam, Fatah (l'algérien le plus populaire du Saïss) et Farah pour tous les bons moments que nous avons passés ensemble.

À Rabat toujours, je remercie les directeurs et responsables au Ministère de l'Agriculture (notamment M. Karim Chengaou) qui ont accepté d'être embêtés, parfois durant des heures, par mes questions et sollicitations. À Meknès et à Fès, je remercie les responsables administratifs et les directeurs de la Direction Régionale de l'Agriculture à Meknès, de l'Agence de Bassin Hydraulique de Sebou et du Ministère de l'Intérieur, qui ont accepté de me recevoir et de se prêter à l'exercice des entretiens. Un grand merci également à M. Hassan Hayati, directeur de l'école d'horticulture de Meknès, qui m'a permis d'être hébergée gracieusement à l'internat lors de mes longs séjours de recherche sur le terrain. À El Hajeb, je remercie l'ancien directeur de la Direction Provinciale de l'Agriculture, M. Mohamed Yjjou, pour son accueil et sa gentillesse, et m'excuse de l'avoir maintes fois *harcelé* dans le cadre de cette recherche. Je remercie aussi les différents responsables et administrateurs de la DPA d'El Hajeb qui, même s'ils ne comprenaient pas toujours ma démarche, acceptaient de me recevoir et d'échanger avec moi. Enfin, je remercie surtout les agriculteurs de la province d'El Hajeb et principalement les familles qui m'ont accueillie, en particulier dans les communes rurales Iquaddar, Aït Naâmane et Aït Bourzouine. Merci du fond du cœur pour votre confiance, votre bonté et votre générosité. Merci de m'avoir toujours ouvert vos portes, sans attentes, sans conditions, sans jamais compter le nombre d'heures. Je ne peux m'empêcher de vous remercier aussi de m'avoir nourrie. Si je me plaignais de trop manger à ce moment-là, sachez que le thé extrêmement sucré, les *mssemen*, le beurre *beldi*, le miel, le couscous du vendredi…, me manquent énormément. Au fond, ce sont tous ces moments de vie avec vous qui me manquent, que ce soit sur une parcelle, autour d'un forage, sur le bord d'une route, dans la cuisine ou dans le salon. J'espère que j'ai été fidèle à vos confidences et à vos paroles par la réalisation de ce travail qui est, avant tout, le vôtre.

Ce travail a également été nourri par des rencontres dans le cadre d'événements scientifiques nationaux et internationaux. Ces moments de partage ont été cruciaux pour approfondir mes réflexions et remettre en question des éléments, parfois centraux, de mon travail. Je ne pourrai pas remercier ici toutes les personnes rencontrées ces dernières années mais je tiens à exprimer ma reconnaissance en particulier à Fabienne Wateau (pour ses précieuses suggestions et recommandations, pour que je « *ne tourne finalement pas au*

vinaigre »), Laurent Lespez (pour nos stimulantes discussions, pour ses conseils pour que mon « *marxisme ne soit pas toujours à son paroxysme* » et plus généralement pour son amitié), Alice Ingold (pour la découverte du monde fascinant de l'histoire environnementale) et à François Ireton (parce que c'est tellement réconfortant de « *parler de marges entre marginaux* »). Un très grand merci aussi à Habib Ayeb, *le boss*, *l'ami* : travailler avec toi, et avec l'unique Ray Bush, a été très formateur. Merci de m'avoir accompagnée pour découvrir des bouts de la Tunisie. And thank you to Ray Bush who, by his great kindness and his subtle humor, made the discussions, even around the most *arid* research themes, pleasant, enriching and very stimulating. Enfin, je remercie chaleureusement l'équipe OSAE (Emna, Aymen, Hachem, Yasser, Jihad et Max). Je me souviendrai toujours de nos soirées chaudes et arrosées, à Tunis, Gabès, Tabarka, Jendouba ou Bizerte, pendant lesquelles nous refaisions le monde jusqu'au petit matin.

Mes précieuses et mes précieux ami.es ont été, comme toujours, d'un soutien infaillible, en toutes épreuves et malgré les distances, et ce depuis plus de 26 ans pour certains. Amine, Hamza, Imane B., Imane I., Sara H., Sarra B., Manaf, je suis chanceuse d'avoir de si bons amis. Gaële, Mathilde, Warda, Laure, merci de faire désormais partie de ce petit cercle. Merci pour votre amitié qui a constamment adouci et embelli mon quotidien ces dernières années. Un grand merci aussi à Karin, ma bonne fée : merci pour ce merveilleux chemin yogique sans lequel plusieurs épreuves de ces dernières années auraient été très difficiles à surmonter.

Merci aux Ivachkevitch et aux Mattei avec lesquels ma famille s'est agrandie. Merci à Christine pour nos longues discussions, notre complicité, nos belles randonnées et aventureux treks en montagne, nos inoubliables séjours en Afrique. Ces nombreuses escapades redonnaient un sens à tout. Les doux apéros corses avec Catherine, les beaux week-ends cocooning chez Anne-Lise, les belles nuits chaudes et étoilées chez Geneviève, les très bons moments passés avec Arthur -mon petit épi de blé-, Lucie et Mathieu à Vevey ou dans les Alpes, ont ponctué ces dernières années par beaucoup de moments de joie et de douceur. Merci à Amine, mon petit (grand) frère d'avoir su être toujours là, à sa manière.

Puis, il y a ceux que je ne pourrai jamais assez remercier : mes merveilleux parents qui ont toujours été là pour moi. À croire en moi, à me pousser à donner le meilleur de moi-même, à me soutenir dans les moments de doute ou face aux mauvaises surprises de la vie. Papa, mon grand et unique philosophe, merci d'avoir semé en moi les graines de l'humilité, de la dignité et de la tolérance. Tu as toujours été un modèle de ténacité, de courage et d'ouverture d'esprit. Nos lectures quotidiennes, nos dictées du dimanche matin, nos longues balades dans les jardins d'essais botaniques (qui se terminaient forcément sur tes épaules ; "*Hezni meziane !*"), nos week-ends passés à nourrir les chevaux et à pédaler dans les jardins de l'Institut Agronomique et Vétérinaire de Rabat ont permis à la petite fille curieuse et joyeuse de devenir la jeune femme déterminée et heureuse que je suis aujourd'hui. Maman, ma douce lionne, *Siti el habayeb*, merci de m'avoir appris à être patiente et à ne jamais baisser les bras. Tu as semé en moi les graines de la compassion, de la gratitude et tu m'as appris le vrai sens de la générosité, de l'amitié et de l'amour. Rien de tout ça n'aurait été possible sans tes sacrifices, sans ton grand amour. Tu as tout simplement fait de moi *une femme*. Merci à vous parce que vous êtes et avez toujours été des parents tout simplement parfaits.

Enfin, merci à Thomas, mon homme, mon amour, mon complice, mon meilleur ami. Celui qui, par son amour, sa bonté et son intelligence, sait comment redessiner un sourire sur mon visage, comment faire éclater un rire. Merci pour ton soutien infaillible, ta passion et ta patience. Merci d'embellir notre quotidien. Parce qu'avec toi, un regard suffit ; parce qu'à tes côtés, même les épreuves de la vie les plus rudes deviennent surmontables. Quel bonheur d'avoir parcouru ce bout de chemin ensemble et quel bonheur de savoir qu'il sera encore long. ♪ *"Cause baby there ain't no mountain high enough, ain't no valley low enough, ain't no river wide enough, to keep me from getting to you babe […]".*

Sommaire

Repères introductifs xv
Sigles et acronymes xxi
Glossaire des termes en arabe et en amazigh xxiii
Introduction générale 1

Chapitre 1 11
Modernisation et développement des espaces ruraux : une approche « modernité-présent » à la croisée des « études agraires critiques »

Chapitre 2 47
Appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à travers le prisme de l'irrigation

Chapitre 3 87
Terrain de recherche et méthodologie : une agronome apprentie-chercheure en géographie sociale arpentant la province d'El Hajeb au Maroc

Chapitre 4 131
De l'eau du ciel à l'eau de *ma* terre : appropriation et réappropriation des espaces ruraux à El Hajeb

Chapitre 5 167
Moderniser par les eaux souterraines : des dynamiques plurielles et imbriquées, à appréhender à travers les conflits de modernité et les interdépendances entre agents modernisateurs

Discussion, conclusion générale et perspectives de recherche 199

Sources et bibliographie 211
Table des encadrés 233
Table des figures 234
Table des tableaux 235
Table des cartes 236
Table des photographies 237
Table des matières 238
Annexes 244

Repères introductifs

Conventions de rédaction

Toutes les citations, qu'elles proviennent de la littérature scientifique, de la littérature grise ou des entretiens menés avec les acteurs rencontrés dans le cadre de cette thèse, sont présentées en italique et entre guillemets français (« »). Il peut arriver qu'à l'intérieur d'une citation entre guillemets, il y ait une autre citation. Dans ce cas, des guillemets à l'anglaise (" ") sont utilisés pour distinguer les deux. Les guillemets français servent aussi à encadrer certains termes controversés. Pour certains d'entre eux, quand ils se répètent souvent (« modernité » par exemple), les guillemets ne sont utilisés que lors de la première utilisation pour ne pas alourdir le texte.

Les citations longues, généralement supérieures à quatre lignes, sont extraites du texte et insérées, en retrait, dans un paragraphe indépendant. Les plus courtes sont insérées directement dans le corps du texte. Sauf rares exceptions, les citations de sources anglophones ont été traduites, en français, par mes soins, pour être incorporées à ce travail destiné principalement à des lecteurs francophones.

L'italique est, par ailleurs, employé pour les mots empruntés à des langues étrangères (notamment l'arabe, l'amazigh et l'anglais pour ce travail). Lorsque ces mots sont au cœur d'une citation, ils sont représentés en police normale pour les distinguer du reste du texte. L'italique est, enfin, utilisé pour la mise en exergue de termes clés.

Étant attachée à l'importance d'une écriture inclusive pour l'enjeu égalitaire qu'elle vise, j'ai tenu à appliquer certains de ses principes, lors de la rédaction, tout en veillant à ne pas alourdir le texte avec d'innombrables points qui auraient fini par déconcentrer les lecteurs et les lectrices et par rendre plus difficile la lecture de cette thèse. Concrètement, j'ai recouru, quand cela était possible, à des termes épicènes ou à des formules neutres du point de vue du genre. J'ai essayé d'insister sur la présence féminine en déclinant certains termes au masculin et au féminin (en adoptant un ordre alphabétique). Pour les adjectifs, j'ai choisi de ne pas appliquer la règle grammaticale de la proximité (c'est la proximité avec le nom qui détermine l'accord de l'adjectif) et me suis contentée de la règle grammaticale officielle de l'Académie française (en laissant le masculin l'emporter - temporairement - sur le féminin). Dans le cadre de ce travail, et toujours pour ne pas alourdir le texte, certains termes ont été déclinés au masculin vu que les catégories auxquelles ils renvoient sont très majoritairement composées d'hommes (par exemple « agriculteurs » sur mon terrain d'étude, « enquêtés » lorsqu'il s'agit exclusivement d'enquêtés de sexe masculin, etc.). Le recours à un point pour décliner féminin et masculin est rare ; il n'est utilisé qu'en dernier recours, lorsque les ajustements précédents n'ont pas suffi à atteindre l'objectif recherché.

Afin de respecter l'anonymat des différentes personnes rencontrées sur le terrain, je leur ai volontairement attribué des faux prénoms. Les éléments relevant du statut de chaque personne et du lieu de rencontre sont précisés. De plus, par souci de clarté, des extraits d'entretiens ont pu être coupés. Dans ce cas, cela est signalé par des points de suspension encadrés par des crochets, en caractères droits […]. Les coupures réalisées n'altèrent pas le sens initial des propos des interlocutrices ou des interlocuteurs.

Enfin, de nombreux sigles et abréviations sont mobilisés dans le corps du texte. Ils sont explicités en toutes lettres lors de leur première utilisation. Une liste exhaustive est proposée afin de faciliter la lecture (page xxi).

Langues de travail et traductions

Ce travail a été mené quasi-exclusivement en arabe, et plus exactement en arabe marocain (appelé aussi arabe dialectal ou dialecte marocain). C'est la langue maternelle de tous les Marocains arabophones, soit plus de 60% de la population (Ayeb, 2012 ; Fautras, 2021)(Haut-Commissariat au Plan, 2020). Cette langue est appelée *darija* au Maroc, c'est-à-dire « langue courante ». Elle est imprégnée de l'arabe littéraire et a emprunté aussi de très nombreux termes et expressions à la langue amazigh, française et espagnole. Il s'agit, de fait, de la langue nationale, bien que non reconnue comme telle officiellement[1], même si elle est utilisée, en pratique, par toute la population arabophone.

- **Une ou des *darija* au Maroc ?**

Comme pour presque toutes les variétés d'arabe dialectal, l'arabe marocain se décline en plusieurs variantes. Certains linguistes opposent les dialectes urbains (*mdini*) aux dialectes ruraux (*aroubi*). D'autres mettent en évidence des déclinaisons régionales et différencient entre les dialectes du Nord (Tanger, Tétouan…), les dialectes du Gharb (Casablanca, Kénitra…) et les particularismes de type *rbati* (Rabat), *fassi* (Fès), *marrakchi* (Marrakech). D'autres, enfin, distinguent cinq grandes catégories : les dialectes urbains employés dans les anciennes cités impériales -Fès, Marrakech, Rabat, Meknès- démontrant des similarités avec l'arabe andalou ; les dialectes des montagnes du Nord-Ouest (*jebli*); les dialectes bédouins de l'Ouest (*aroubi*) ; les dialectes bédouins de l'Est (*bédoui*); les dialectes sahariens (*hassanya*) (Boukous, 1995, 1998). Ces variations dialectales, si elles n'altèrent pas la compréhension langagière entre les locuteurs et locutrices des différentes régions mentionnées, constituent des marqueurs sociaux importants que l'analyse doit prendre en compte dans le cadre d'un travail de recherche.

- **Qu'en est-il de l'arabe littéraire ?**

Depuis l'indépendance du Maroc, les politiques d'arabisation se sont succédé pour faire de l'arabe littéraire - langue du Coran - la langue officielle du pays (au lieu de l'amazigh, largement répandue avant l'arrivée des conquérants arabo-islamiques et des puissances coloniales). Cela s'est principalement traduit par l'arabisation de l'enseignement, arabisation ayant concerné tous les niveaux sauf l'enseignement supérieur. L'arabe classique est également la langue des productions littéraires, des médias et des documents administratifs et judiciaires. C'est, par ailleurs, la langue utilisée dans les manifestations officielles et institutionnelles, notamment au Parlement. Enfin, c'est l'arabe littéraire qui est utilisée pour maintenir la communication avec les pays arabophones au niveau supranational. En revanche, en dehors de ces sphères institutionnelles, il est rare de croiser des marocaines ou des marocains qui échangent en arabe littéraire. Ils communiquent en *darija*, mais aussi en *tamazight* pour une grande partie de la population.

- **Le Maroc, un État amazighophone ?**

Les langues amazighe ou le *tamazight* (« berbère »; ⵜⴰⵎⴰⵣⵉⵖⵜ en *tifinagh*) forment une branche de la famille des langues chamito-sémitiques (ou langues afro-asiatiques) et couvrent une vaste aire géographique : l'Afrique du Nord depuis le Maroc jusqu'à l'Égypte, en passant par l'Algérie, la Tunisie et la Libye, ainsi qu'une partie du Sahara, et la partie ouest du Sahel (Mauritanie, Mali et Niger) (Chaker,

[1] L'arabe marocain n'a aucun statut constitutionnel alors que l'arabe littéraire (ou arabe classique) est considérée comme étant la langue officielle du Maroc, celle dont le statut est reconnu dans la Constitution de 2011.

2004). Une variante de l'amazighe, le *guanche*, fut parlé autrefois aux Îles Canaries (Ramos-Martín, 2014). L'amazighe possède son propre système d'écriture, le *tifinagh*, que les Touareg ont conservé et dont une variante est officiellement utilisée en Algérie et au Maroc. Le Maroc est considéré comme le principal État amazighophone (Chaker, 2004)[2]. On estime que les amazighophones y représentent autour de 40 à 45% de la population (Chaker, 2000). L'article 5 de la Constitution de 2011 a introduit l'amazighe comme « *langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception* »[3]. Depuis, elle a été (ré)introduite dans les programmes publics et dans les émissions de télévision en vue de faciliter son apprentissage. Les variétés de l'amazighe font partie du multilinguisme marocain. Le linguiste Salem Chaker estime que la plupart des parlers populaires arabes au Maroc comportent 20 à 25% de termes provenant de l'amazighe (2000). Ce pourcentage peut même être plus important en fonction du processus d'arabisation dans les différentes régions. Aujourd'hui, trois principales variantes de l'amazigh sont parlées au Maroc (Chaker, 2000) :

- Le *Tachelhit* (ou *Chleuh*) : c'est le dialecte le plus important au Maroc de par sa population (près de 8 millions de locuteurs et locutrices). Il couvre une aire géographique importante, au relief et aux conditions écologiques variés. Il s'étend sur la plus grande partie de l'Atlas (partie Sud-Ouest du Haut-Atlas), l'Anti-Atlas, le Souss, ainsi que dans de grandes villes comme Casablanca, Marrakech et Rabat. Malgré quelques variations linguistiques selon les parlers, le *Tachelhit* présente une unité par contraste avec le *Tamazight* et le *Tarifite* qui sont plus diversifiés.

- Le *Tarifite* (ou le rifain) : c'est le dialecte parlé au Nord-Est du Maroc (dans le Rif), le long de la côte méditerranéenne. La population de langue rifaine est estimée à 3 millions de personnes. Habitant une région montagneuse déshéritée et souvent oubliée par les politiques publiques, dès le milieu des années 1960, les rifains ont émigré en Algérie voisine, surtout en Oranie, pour y chercher du travail puis, en Europe. Aujourd'hui, on retrouve des rifains en nombre important dans les grandes régions industrielles de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

- Le *Tamazight* (ou le *Tamazight* du Maroc central[4] ; autrefois *beraber*) : c'est la variante parlée dans une vaste zone couvrant l'ensemble du Moyen-Atlas et ses dépendances, la partie centrale et orientale du Haut-Atlas, le *Jbel* Saghro et ses piémonts sahariens. Le *Tamazight* s'étend sur des régions aux conditions écologiques très variées : des hautes montagnes, aux forêts de cèdre du Moyen-Atlas, aux zones steppiques semi-désertiques. La population de langue *Tamazight* est estimée à 5 millions de personnes. Autrefois, le mode de vie semi-nomade prédominait dans cette région qui a connu des mutations socio-économiques importantes au cours du XXe siècle.

Il existe d'autres dialectes, parlés par un nombre plus restreint de locuteurs comme le *Sanhadji* des Srayr (environ 40 000 locuteurs), le *Ghomari* (environ 10 000 locuteurs dans le Rif) et le *Tamazight* de Figuig (environ 30 000 locuteurs) (Chaker, 2000).

Sur mon terrain d'étude, à El Hajeb, une province qui est à cheval entre la nappe du Saïss et les causses moyens-atlasiques, un habitant sur deux est d'origine amazighe (Haut-Commissariat au Plan, 2020). Les

[2] Le linguiste Salem Chaker parle d'État « berbérophone » que je fais le choix de substituer par « amazighophone » considérant ce terme plus précis et moins controversé.
[3] Constitution du Royaume du Maroc de 2011 : https://mjp.univ-perp.fr/constit/ma2011.htm (consulté le 24/11/2020).
[4] Lorsqu'on parle du Maroc, il est prudent de préciser « *Tamazight* du Maroc central » pour éviter la confusion avec le *Tamazight* pris dans le sens global de « langue berbère », amazighe.

échanges avec les différents acteurs se sont effectués en *darija*. Pour les personnes ne parlant que le *tamazight* (c'était notamment le cas de certains agriculteurs dans les communes rurales d'Aït Nâamane et d'Aït Bourzouine), j'ai eu recours, pendant les échanges et les entretiens, à des traductions simultanées effectuées généralement par d'autres agriculteurs (voisins, amis ou membres de la famille).

Le texte reprend, par conséquent, une liste de termes vernaculaires qu'il m'a semblé important de faire apparaître en dialecte marocain (et en amazigh pour certains), vu qu'ils sont porteurs d'un sens étymologique précis et vu qu'ils sont parfois difficiles à traduire par un seul mot équivalent en français. La thèse étant rédigée en français, les termes en question sont transcrits dans l'alphabet latin et signalés par l'usage de l'italique. Ils sont répertoriés dans un glossaire de termes arabes et amazigh (page xxiii). Il est important de noter qu'une telle translittération présente quelques limites. En effet, en fonction des différentes variantes décrites dans ce qui précède (aussi bien pour la *darija* que pour le *tamazight*), la prononciation de certains termes diffère d'une personne à une autre. Une des situations à laquelle j'ai été souvent confrontée lors des traductions concerne par exemple la lettre ق. Elle est prononcée [qa] (articulation gutturale) ou [ga] en fonction de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice. Or, une fois les traductions effectuées, on perd de vue ces variations dialectales qui sont pourtant importantes à prendre en compte comme des marqueurs régionaux et sociaux. Les citations extraites d'entretiens sont retranscrites après avoir été traduites en français par mes soins. Pour certaines, elles ont fait l'objet de discussions et d'échanges visant à rapporter au plus près le sens et les connotations des récits par les énonciateurs pour remédier à ces insuffisances et rester le plus fidèle aux échanges initiaux.

Repères sur le contexte marocain (2016-2022)

Ce travail de recherche intervient quelques années après le début des mouvements du « Printemps arabe ». Plusieurs chercheur.es et militant.es marocain.es s'accordent à dire que les mouvements qui se sont propagés dans le royaume, à partir de 2010, n'ont pas conduit à des ruptures ou à des changements radicaux comme ce fut relativement le cas en Égypte, en Libye ou en Tunisie. Il n'était point question d'un changement de la nature du régime, ni d'un renouvellement complet de la classe dirigeante. Néanmoins, un mouvement de protestation important a occupé les espaces - principalement urbains - du pays et a permis d'initier certains changements : il s'agit du « mouvement du 20 Février ». Une nouvelle Constitution a été, par conséquent, adoptée en juillet 2011 et des élections législatives anticipées avaient été organisées permettant au « Parti de la justice et du développement » - souvent qualifié de parti des « islamistes modérés » - d'accéder au pouvoir[5]. L'année 2016 voit, par la suite, l'émergence du « mouvement populaire du Rif » (le *Hirak*)[6] dont les revendications économiques et sociales rappellent la fragilité de ce que des historiens, sociologues, économistes et juristes ont appelé l' « exception marocaine » (Saint-Prot et Rouvillois, 2013).

Entre 2016 et 2022, le secteur agricole demeure le premier pourvoyeur d'emplois au Maroc, avec une contribution de près de 38% à l'emploi total, et une proportion qui s'élève à près de 73,7% en milieu rural. L'agriculture reste un secteur économique très important du Maroc, générant environ 14% du produit intérieur brut (avec des variations importante - 11 à 18% - selon les années, en fonction des conditions météorologiques). Ses performances conditionnent, ainsi, celles de l'économie marocaine

[5] Voir par exemple les travaux de l'économiste Fouâd Abdelmoumni et la politologue Mounia Bennani-Chraïbi : « Le Maroc et le printemps arabe » (Abdelmoumni, 2013) ; « La dynamique protestataire du mouvement du 20 Février à Casablanca » (Bennani-Chraïbi et Jeghllaly, 2012).

[6] Voir notamment l'interview de Mohamed Aadel pour un aperçu du mouvement populaire du Rif : « Hirak du Rif : une lutte sociale et politique contre les injustices systémiques du Maroc » (Aadel, 2018).

tout entière, le taux de croissance du pays étant fortement corrélé à celui de la production agricole[7]. Tout comme une grande partie des projets de développement menés au Maroc, entre 2016 et 2022, les projets de développement et de modernisation du secteur agricole se sont inscrits dans des politiques libérales. C'était le cas du « Plan Maroc Vert » (PMV), lancé en 2008, par Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, pour définir et encadrer la politique agricole du pays jusqu'en 2020. Par la suite, toujours menée par Aziz Akhannouch[8], une nouvelle stratégie pour le secteur agricole marocain a été définie. Il s'agit du plan « Génération Green » (2020-2030) qui se donne pour objectif de construire un secteur agricole résilient et durable contribuant activement au développement et à la modernisation du pays[9].

Un des autres événements qu'il est sûrement utile de souligner, dans le cadre de la contextualisation de ce travail de thèse, est la mise en place, en 2019, d'une Commission spéciale pour le modèle de de développement (CSMD) à la demande du roi Mohammed VI. Composée de 35 membres et présidée par le polytechnicien Chakib Benmoussa, cette commission a produit un rapport publié le 25 mai 2021, proposant un nouveau modèle de développement pour le pays[10].

Par ailleurs, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise de la COVID-19, une crise qui a eu, à l'échelle nationale, d'importantes répercussions économiques et sociales. L'économie marocaine reposant sur des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme, et le secteur informel y occupant une place importante, l'économiste Najib Akesbi a, dans un récent article, souligné les limites d'un « modèle de développement "en crise", face à "la crise" » et a mis en évidence l'urgence de s'orienter vers un État plus social[11]. Enfin, les deux dernières années ont été particulièrement marquées par un sévère épisode de sécheresse ayant touché l'intégralité du territoire marocain (taux de remplissage des barrages très bas et niveaux des nappes phréatiques très inquiétants), et ayant occasionné d'importants dégâts sur le secteur agricole en particulier, mais aussi sur l'économie marocaine entière[12].

---

[7] Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Direction des Études et des Prévisions Financières. *Le secteur agricole marocain : tendances structurelles, enjeux et perspectives de développement*. Juillet 2019. https://www.finances.gov.ma/Publication/depf/2019/Le%20secteur%20agricole%20marocain.pdf (consulté le 14/08/2021).

[8] Suite aux élections législatives de septembre 2021, Aziz Akhannouch a été nommé chef du gouvernement au Maroc.

[9] Nous reviendrons plus en détail, dans le cadre de ce travail, sur ces politiques agricoles et celles qui les ont précédées.

[10] Le rapport a été intitulé : *Le nouveau modèle de développement. Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous*. Pour accéder au rapport ou à une synthèse du rapport : https://www.csmd.ma/rapport-fr (consulté le 30/05/2021).

[11] « Un "modèle" en crise face à "la crise". La pandémie de la Covid-19, un moment de vérité pour le pouvoir » (Akesbi, 2020).

[12] D'innombrables articles de presse, d'émissions de radio et de programmes télévisés se sont penchés sur la question de la crise hydrique au Maroc depuis quelques mois. Quelques exemples : Interview avec Mohamed Taher Sraïri, « Revoir le modèle agricole pour préserver l'eau » (https://www.lopinion.ma/Interview-avec-Mohamed-Taher-Srairi-Revoir-le-modele-agricole-pour-preserver-l-eau_a30084.html); Entretien avec Larbi Zagdouni, « La crise hydrique interroge nos choix et nos orientations » (http://www.babmagazine.ma/larbi-zagdouni-la-crise-hydrique-interroge-nos-choix-et-orientations); Article de Charaf Louhmadi, « Stress hydrique au Maroc. Comment réagir face à l'urgence ? »(https://www.challenge.ma/stress-hydrique-au-maroc-comment-reagir-face-a-lurgence-245871/); Émission *Avec ou sans parure* de Luxe Radio du 15/02/2022, « Sécheresse, quelle optimisation de la ressource hydrique » (https://open.luxeradio.ma/show/track/3b661d671740495716434a3ba797c6f2?audio=secheresse-quelle-optimisation-de-la-ressource-hydrique-); Entretiens avec Marcel Kuper, « L'eau au Maroc. "Il faut écouter la crise" recommande le chercheur Marcel Kuper » (https://medias24.com/2022/11/13/leau-au-maroc-il-faut-ecouter-la-crise-recommande-le-chercheur-marcel-kuper/) ; « Comment gérer la ressource en eau quand la prochaine pluie arrivera dans trois ans ? » (https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/03/21/comment-gerer-la-ressource-en-eau-quand-la-prochaine-pluie-arrivera-dans-trois-ans_6118410_3244.html).

Le dirham marocain

Au mois d'octobre 2022, un dirham marocain (DH) équivaut à 0,091 euro et à 0,088 CHF (1 euro = 11,04 DH ; 1 CHF = 11,32 DH). Prenons quelques exemples nous permettant d'appréhender plus concrètement la valeur de cette monnaie au quotidien.

Au Maroc, les salaires moyens dans le secteur public sont généralement plus élevés que dans le secteur privé. En effet, depuis l'indépendance du pays, en 1956, face à un secteur privé en gestation, la fonction publique a été plus attractive portant ainsi les projets de développement de l'État-providence marocain dans différents secteurs. Le salaire net moyen dans la fonction publique est passé de 6 550 à 8 147 dirhams (entre 540 et 740 euros) en l'espace de 10 ans (2010-2020), soit une hausse de 2,21% par an. En 2020, plus de la moitié des fonctionnaires marocains touchaient entre 6 000 et 12 000 dirhams (550 et 1 100 euros) par mois[13]. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) prévu pour tous les secteurs, à l'exception de l'agriculture, oscille actuellement autour de 2 700 dirhams (soit 240 euros) par mois. Le salaire minimum agricole garanti (SMAG), prévu spécifiquement pour les travailleurs du secteur agricole, est encore plus bas. Il ne dépasse pas les 2 300 dirhams (soit environ 200 euros) par mois[14].

Les prix de certains produits dits de première nécessité tels que la farine de blé tendre, le sucre, le lait et le gaz butane, ainsi que l'électricité et l'eau portable, sont réglementés et continuent à être subventionnés par le biais de la Caisse de compensation[15]. La subvention des produits pétroliers a, quant à elle, été supprimée en 2015. Engagé dans des politiques de développement libérales, l'État marocain poursuit la libéralisation des prix : la subvention accordée à ces « produits de base » devrait être totalement supprimée au cours des prochaines années (2023 à 2025), parallèlement à la généralisation de la protection sociale et à la mise en œuvre d'un registre social unifié (RSU). Celui-ci devrait permettre aux pouvoirs publics de mieux cibler les ménages en situation de pauvreté pour orienter les aides et les subventions.

---

[13] Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. *Rapport annuel sur les Ressources Humaines, accompagnant le projet de la loi de Finances pour l'année budgétaire 2020*.
https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2020/rapport-rh-plf20-fr.pdf (consulté le 12/08/2021).

[14] Caisse Nationale de Sécurité Sociale. *Rapport annuel de l'année 2019*.
https://www.cnss.ma/sites/default/files/Rapport%20Annuel%20CNSS%20VF-2019.pdf (consulté le 12/08/2021).
Haut-Commissariat au Plan. *Le Maroc en chiffres, 2019* (Statistiques sectorielles).

[15] Pour des exemples de prix de certains produits de première nécessité (et leur évolution) :
https://www.cdc.gov.ma/wp-content/uploads/UP/Statistiques/2020/STATISTIQUES-MAI.pdf
(illustrations concernant le mois de mai 2020 ; consulté le 12/08/2021).

Liste des acronymes

ABH : Agence de bassin hydraulique.
ABHS : Agence de bassin hydraulique de Sebou.
ASA : Association syndicale autorisée.
AUEA : Association d'usagers de l'eau agricole.
CESE : Conseil économique social et environnemental.
CGEA : Centrale de gestion des exploitations agricoles.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
CNSS : Caisse nationale de sécurité sociale.
CR : Commune rurale.
CRA : Coopérative de réforme agraire.
CRCA : Caisse régionale de crédit agricole.
CSMD : Commission spéciale sur le modèle de développement.
CT : Centre technique agricole.
DAAJ : Direction des affaires administratives et juridiques.
DEPF : Direction des études et des prévisions financières.
DH : Dirham marocain.
DPA : Direction provinciale de l'agriculture.
DRA : Direction régionale de l'agriculture.
ENA : École Nationale d'Agriculture de Meknès.
FAO : Food and agriculture organization.
FDA : Fonds de développement agricole.
FMI : Fonds monétaire international.
GH : Grande hydraulique.
GIE : Groupement d'intérêt économique.
GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau.
GSE : Gestion sociale de l'eau.
GWE : Ground water economy.
HCP : Haut-Commissariat au plan.
IA : Impôt Agricole.
IAV : Institut agronomique et vétérinaire Hassan II.
ICAS : Initiatives in *critical agrarian studies*.
INDH : Initiative nationale de développement humain.
INRA : Institut national de recherche agronomique.
IRD : Institut de recherche et de développement.
JAC : Journal of agrarian change.
JPS : Journal of peasant studies.
MAD : Dirham marocain.
MAPM-DREF : Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.
MEF : Ministère de l'économie et des finances.
MFV : Mode de faire valoir.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économique.
OMVA : Office de mise en valeur agricole.
ONCA : Office national de conseil agricole.
ONI : Office national de l'irrigation.
ONSSA : Office national de sécurité sanitaire des produits

alimentaires.

ORMVA : Office régional de mise en valeur agricole.

OSAE : Observatoire de la souveraineté alimentaire et de l'environnement.

PAR : Plan agricole régional.

PAS : Plan d'ajustement structurel.

PDAIRE : Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau.

PIB : Produit intérieur brut.

PIBA : Produit intérieur brut agricole.

PIM : Participatory irrigation management.

PMH : Petite et moyenne hydraulique.

PMV : Plan Maroc Vert.

PNEEI : Plan national d'économie de l'eau d'irrigation.

PPP : Partenariat public-privé.

RA : Réforme agraire.

RGA : Recensement général de l'agriculture.

RGPH : Recensement général de la population humaine.

RSU : Registre social unifié.

SAU : Superficie agricole utile.

SHS : Sciences humaines et sociales.

SMAG : Salaire minimum agricole garanti.

SMIG : Salaire minimum interprofessionnel garanti.

SODEA : Société de développement agricole.

SOGETA : Société de gestion des terres agricoles.

TRI : Taux de rentabilité interne.

WUA : Water user associations.

Glossaire des termes en arabe et en amazigh

n. m. : nom masculin.
n. f. : nom féminin.
adj. : adjectif ; *pl.* : pluriel.

aasri, *adj.* moderne (aasrana, modernité).
adoul, *n. m.*, *pl.* de *adel*, notaires traditionnels.
aguelmane, *n. m.* lac permanent (en pays *amazigh*).
ard, *n. f.* terre (*ardi* = ma terre).
aroubia, *n. f.* campagne.
aroubia, *n. m. pl.* de *aroubi*, habitants de la campagne (sens péjoratif).
baraka, *n. f.* bénédiction.
barani, *n. m.* et *adj.* étranger, allogène.
bersim, *n. m.* culture fourragère (appelée aussi trèfle d'Alexandrie).
bled, *n. f.* campagne, par opposition à ville (litt. = pays).
bour, *n. m.* culture non irriguée.
caïd, *n. m.* agent d'autorité relevant du ministère de l'intérieur.
charaf, *n. m.* honneur.
charia, *n. f.* droit religieux musulman.
chleuh, *n. m.* et *adj.* amazigh du Sud.
chorfa, *n. m.*, *pl.* de chérif, descendant du prophète Mohammed.
dahir, *n. m.* décret signé du roi, ayant force de loi.
daret, *n. f.* tontine marocaine.
darija, *n. f.* arabe marocain.
daya, *n. f.* lac temporaire dans des cuvettes naturelles.
delou, *n. m.* système de puisage avec outre et traction animale.
diab, *n. m.*, *pl.* de *dib*, loups.
diaffa, *n. f.* festivité.
dir, *n. m.* zone de contact entre la montagne et la plaine (litt. = poitrail).
douar, *n. m.* campement de khaïma ou village en dur.
fabor, *n. m.* gratuit.
fassi, *adj.* originaire de la ville de Fès.
fellah, *n. m.* paysan.
fquih, *n. m.* maître coranique.
guich, *n. m.* et *adj.* tribu de soldats-laboureurs installés autrefois par les sultans dans des zones stratégiques.
gwer, *n. m.*, *pl.* de *gaouri*, français, blancs.
habous, *n. m.* et *adj.* biens concédés à des fondations religieuses.
haj, *n. m. (n. f. hajja)* personne ayant effectué le pèlerinage à La Mecque (titre de respect).
hogra, *n. f.* mépris.
islah, *n. m.* réforme.
jmaa, *n. f.* et *adj.* collectivité et assemblée qui la représente.
kessab, *n. m.* éleveur.
khammès, *n. m.* métayer au 1/5e.
khdam, *n. m.* ouvrier.
khebbaz, *n. m. fellah* lié à un propriétaire par le contrat de *khobza*.
khettara, *n. f.* canalisation souterraine reliée à la surface par des puits pour l'entretien (Haouz et Sud marocain).
khobza, *n. m.* contrat de location à paiement en nature (litt. = pain).
kssiba, *n. f.* troupeau, cheptel.
laaziz(a), *adj.* cher ou chère.
makhzen, *n. m.* mode de gouvernance politique spécifique au Maroc (litt. = grenier).
mdini, *n. m.* et *adj.* citadin, urbain.
médina, *n. f.* quartier urbain musulman traditionnel (litt. = ville).
melk, *n. m.* et *adj.* propriété privée.
merja, *n. f.* marais temporaire.
missaha, *n. f.* superficie.
moqaddem, *n. m.* auxiliaire de l'agent d'autorité (à l'échelle du *douar*).

mouqaouil, *n. m.* entrepreneur.
moussem, *n. m.* foire et fête populaire à l'occasion d'un pèlerinage.
moustatmir, *n. m.* investisseur.
naora, *n. f.* voir delou, dont c'est une appellation régionale.
niya, *n. f.* intention sincère.
orf, *n. m.* coutumier.
oued, *n. m.* cours d'eau.
ouggoug, *n. m.* petit barrage de dérivation (Haut Atlas).
qbila, *n. f.* tribu.
raïss, *n. m.* chef, président (de CRA).
rbaâ, *n. m.* et *adj.* contrat de métayer au 1/4.
rbati, *n. m.* (rbatya pour le *n. f.*) habitant et/ou originaire de Rabat.
sadaqa, *n. f.* aumône.
sahbi, *n. m.* mon ami (au sens familier de « mon pote »).
seguia, *n. f.* canal ou rigole d'irrigation.
samsar, *n. m.* intermédiaire (en immobilier notamment).
souk, *n. m.* marché.
soussa, *n. f.* carie.
soulaliyate, *n. f.*, *pl.* de soulaliya, terres collectives.
tachelhit, *n. m.* variant de la langue amazighe du Sud du Maroc.
takkadoum, *n. m.* progrès.
tahdit, *n. m.* modernisation.
tamazight, *n. m.* variant de la langue amazighe des montagnes du Maroc central.
targa, *n. f.* canal d'eau.
tataour, *n. m.* progrès.
tertib, *n. m.* impôt agricole.
tichka, *n. m.* pâturage dans le Haut Atlas.
tifinagh, *n. m.* système d'écriture amazighe.
wali, *n. m.* équivalent du préfet de région.
zaouïa *n. f.* confrérie.
zenatiya, *n. m.* dialecte amazighe parlé dans le Maroc oriental.
zriba, *n. f.* enclos d'épineux.

Les opinions exprimées dans le cadre de ce travail sont de la seule responsabilité de l'auteure et n'engagent pas les institutions auxquelles elle est affiliée.



Un jeune agriculteur irrigant sa parcelle d'oignons.
CR Aït Bourzouine, septembre 2018.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Introduction générale

Introduction générale

En 2014, dans la petite bibliothèque du Fonds Paul Pascon située au département des sciences humaines de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, une élève-ingénieure ouvre, un peu par hasard, l'ouvrage « *La question hydraulique* » (1984) de Néjib Bouderbala, Jeanne Chiche, Abdellah Herzenni et Paul Pascon, quatre éminents chercheurs ayant joué un rôle déterminant dans l'orientation prise par ce département. L'ouvrage a été tapé à la machine à écrire et les pages jaunies par le temps sentaient le renfermé. Pourtant, les descriptions et les analyses qu'on pouvait y lire rappelaient des réalités complexes, toujours d'actualité, qu'elle avait pu observer lors de ses premiers pas, sur des espaces ruraux marocains, dans le cadre de stages de terrain. Quelques mois plus tard, dans une librairie du centre-ville de Rabat, les titres de deux autres ouvrages, disposés côte à côte sur une étagère, sur laquelle une étiquette mentionnait « Anthropologie/Géographie », ont attiré son attention : « *L'eau, l'amie du puissant* » (Bédoucha, 1987) et « *L'eau, miroir d'une société* » (Aubriot, 2004). Ces trois premières lectures ont été captivantes et lui ont donné envie de raconter, à son tour, l'histoire des sociétés à travers l'eau, et plus particulièrement *l'histoire des sociétés rurales à travers l'eau agricole*. Il paraît donc utile, pour introduire ce travail de thèse, de rappeler que, comme pour beaucoup d'autres recherches, celle-ci a trouvé son origine dans des lectures, des étonnements sur le terrain, des tensions, et une énigme qui attise la curiosité et qui donne envie de contribuer, modestement, au « décryptage des rapports sociaux à travers l'eau » (Aubriot, 2013b), ou plus exactement, au décryptage des rapports sociaux qui s'organisent autour de l'eau.

Contexte de recherche et éléments de problématisation

Ce travail de recherche s'inscrit dans les études sur l'irrigation et souhaite contribuer, plus généralement, aux débats sur les questions contemporaines de développement des espaces ruraux. Il rend compte de transformations sociales engendrées par le développement de l'irrigation intensive à partir des eaux souterraines, et s'inscrit dans une analyse plus globale des processus de modernisation des espaces ruraux dans des pays semi-arides.

L'irrigation a occupé une place centrale dans les politiques de développement des espaces ruraux depuis des siècles (Molle et Sanchis-Ibor, 2019). Plusieurs logiques et systèmes d'irrigation se sont succédés structurant les débats autour de l'exploitation et la gestion de l'eau agricole autour de trois principaux pôles : une modernisation et un développement des espaces ruraux par une *eau communautaire* (systèmes d'irrigation « paysans » ou « communautaires ») (Aubriot, 2020) ; une modernisation par une *eau de l'État* (dans un contexte d'aménagement fondé sur la prééminence de l'État) (Kuper, 2011 ; Menga et Swyngedouw, 2018 ; Molle, Mollinga et Wester, 2009) ; et une modernisation par une *eau individuelle* (systèmes d'irrigation privée) (Shah, 2009). Reposant sur l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, l'irrigation privée a connu un essor fulgurant depuis les années 1980, et a été à l'origine d'importantes reconfigurations d'espaces ruraux que ce soit dans le bassin méditerranéen, le sous-continent indien, l'ouest des États-Unis ou l'Amérique du Sud (Giordano et Villholth, 2007 ; Molle et Sanchis-Ibor, 2019 ; Shah, 2009) (Chapitre 2).

Pour étudier et analyser ces reconfigurations, cette recherche a été menée au Maroc, un pays qui présente, à travers son histoire, une très grande diversité de logiques et de systèmes d'irrigation. Conjugué au déploiement des politiques d'ajustement structurel, le contexte des sécheresses des années 1980 a impulsé de nouvelles dynamiques centrées sur une recherche d'accès et d'exploitation des eaux souterraines à des fins d'irrigation. L'*eau agricole individuelle* s'est retrouvée, ainsi, au centre de processus de modernisation de différents espaces ruraux, aussi bien dans les périmètres de grande hydraulique, dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique, que dans des espaces ruraux où l'agriculture était principalement pluviale (Molle, Tanouti et Faysse, 2019), comme dans la province d'El Hajeb où ont été menées les enquêtes dans le cadre de ce travail. La course effrénée vers l'accès et l'exploitation des eaux souterraines qui s'en est suivie, est allée de pair avec des discours de modernisation de l'agriculture axés sur l'intensification des systèmes de production, et sur l'intégration des progrès techniques, devant mener inéluctablement vers plus de « modernité » et de développement (*op., cit.*).

Aujourd'hui, plus de 615 000 hectares de la superficie agricole utile du Maroc sont irrigués par les eaux souterraines (soit 42% de la superficie irriguée totale) (Del Vecchio et Kuper, 2022). Si l'irrigation privée ne concerne que 15 à 20% des agriculteurs (*op., cit.*), elle a tout de même été à l'origine d'importantes transformations agraires et sociales. Dans la province d'El Hajeb, située au nord-ouest du Maroc, à cheval entre la plaine du Saïss et les causses moyen-atlasiques, l'important développement de l'irrigation privée a conduit à une importante différenciation de la société et à une importante recomposition des espaces ruraux (Kuper et al., 2016). Observer les transformations de ces espaces, d'une phase de terrain à une autre, a permis de constater la rapidité des dynamiques dans lesquelles étaient pris plusieurs groupes sociaux *coexistant* sur ces espaces. Comme pour d'autres pays où l'engouement pour l'irrigation privée a été important et non régulé, celui-ci a engendré des conséquences environnementales importantes. Aussi bien concernant le niveau des nappes profondes, que la qualité des ressources disponibles, plusieurs chercheur.es et institutions nationales expriment des inquiétudes et s'interrogent sur la durabilité de ces pratiques d'irrigation (Kuper et al., 2016 ; Petit et al., 2017). Ces problématiques environnementales s'accompagnent d'un accroissement des disparités économiques et sociales, et d'une précarisation d'une partie de la population rurale, de plus en plus dépendante des ressources en eaux souterraines, mais ne disposant pas des capitaux nécessaires pour poursuivre cette course (*op., cit.*). Malgré ces alertes, les politiques agricoles du Maroc continuent de prôner une agriculture « moderne » et intensive (Akesbi, 2011, 2012), dans laquelle l'eau agricole en général, et l'*eau agricole individuelle* en particulier, occupent une place centrale (Molle, Tanouti et Faysse, 2019) (Chapitre 2).

Si l'exploitation de cette *eau individuelle* a été porteuse d'opportunités pour nombre d'agriculteurs, les conséquences environnementales et sociales qui ont résulté d'une exploitation massive des ressources interrogent sur la durabilité des systèmes d'irrigation privée. Malgré les tensions et les vulnérabilités qu'engendrent ces problèmes environnementaux, on assiste à El Hajeb, à une *coexistence* de différents groupes sociaux sur les espaces ruraux, remettant en cause l'hypothèse d'un *effondrement inéluctable* des modèles insérés dans une *groundwater economy* (Shah, 2009), ainsi que celle d'une *exclusion systématique* d'une grande partie de la population rurale (Llamas et Martínez-Santos, 2005). Dans le contexte actuel d'une « mise en visibilité » des eaux souterraines (Del Vecchio et Kuper, 2022), on pourrait s'attendre à ce que le modèle de la *groundwater economy* soit abandonné. Or, on remarque, au contraire, un renforcement des *idéaux* liés à l'irrigation privée

et à l'intensification de l'agriculture qui l'accompagne. On se retrouve, dans le cercle d'El Hajeb, face à une pratique qui attire toujours plus de monde, et une critique écologique de ce modèle qui peine à se frayer un chemin.

Cadres théoriques mobilisés

Pour répondre à cette énigme et comprendre la reconfiguration des espaces ruraux étudiés, ce travail s'est inscrit dans le champ des études agraires critiques auquel il souhaite modestement contribuer. Les chercheur.es se réclamant des études agraires critiques mobilisent une multitude d'approches disciplinaires ancrées dans les sciences sociales, et se positionnent dans un renouveau de l'analyse des dynamiques agraires par le biais de l'analyse des dynamiques sociales sur les espaces ruraux pour comprendre « *si, et si oui, comment, la transformation de la société rurale s'opère d'une manière qui soit socialement, économiquement et écologiquement viable* » (Akram-Lodhi et Kay, 2010a, p. 2).

À l'instar de beaucoup de travaux inscrits dans les études agraires critiques, nous avons choisi de placer les dynamiques foncières au cœur de notre analyse. Ne considérant pas la terre comme un simple facteur de production ayant un prix, pouvant être échangé ou utilisé indéfiniment, le foncier devient une clé de lecture des rapports sociaux et des reconfigurations spatiales, permettant, par conséquent, de mettre le doigt sur les rapports de pouvoir et sur l'inégal accès à l'espace et aux ressources (Edelman et Wolford, 2017 ; Polanyi, 2001). Plus spécifiquement, nous avons cherché à analyser, sur un temps long, les liens entre l'eau et le foncier agricoles (Mehta, Veldwisch et Franco, 2012), afin de comprendre les transformations sociales des espaces ruraux étudiés, tout en intégrant dans l'analyse les différents acteurs concernés par ces dynamiques Chapitre 1).

Cette exploration des liens eau-foncier agricole s'est appuyée sur des outils de géographie sociale que nous avons mobilisés pour rendre compte du dynamisme de la construction de ces liens et de leur constante évolution. Une entrée par « l'appropriation de l'espace » a été privilégiée (Ripoll, 2006 ; Ripoll et Veschambre, 2013), l'appropriation renvoyant à des processus dynamiques dans lesquels s'engagent des acteurs et des groupes sociaux qui cherchent à pratiquer ou à modifier l'espace qu'ils occupent à partir de modalités d'appropriation matérielles et idéelles (*op.*, *cit.*). Raisonner en termes d'appropriation/réappropriation de l'espace a permis d'interroger son occupation et son usage, mais aussi sa production et son détournement, son marquage, sa valorisation ou, parfois, sa stigmatisation (*op.*, *cit.*) (Chapitre 4).

Par ailleurs, s'inscrivant dans un processus de recherche itératif (Chapitre 3), les allers-retours entre lectures théoriques et travaux empiriques, ainsi que l'analyse des premières données collectées sur le terrain, ont permis de faire ressortir la présence importante et constante d'un discours autour de la « modernité » et de la « modernisation », directement rattaché à l'usage de l'eau, de la terre, et au modèles d'agriculture associés à ces usages. Ce discours, ainsi que tout un champ sémantique qui l'accompagne, permettait de relever des *aspirations* diverses à une *modernité par l'eau*, et était présent aussi bien, dans les discours des agents de l'État que chez *tous* les autres groupes sociaux coexistant sur le terrain. Qu'est-ce que cela signifiait ? Pourquoi la « modernité » était-elle centrale dans ces dynamiques plurielles et imbriquées, relatives à l'accès et l'exploitation

des eaux souterraines ? Que venaient révéler ces discours sur la « modernité » et dans quelles pratiques s'inscrivaient-ils ?

Pour répondre à ces questions, une exploration de travaux théoriques en sciences sociales ayant concerné la « modernité » a été nécessaire. Celle-ci nous a permis d'ancrer ce travail dans une analyse plus générale des *processus de modernisation* des espaces ruraux, processus dans lesquels l'irrigation privée a joué un rôle important. Cela a consisté à aller vers une approche plus holiste, dépassant les approches inscrites dans le paradigme évolutionniste ou exceptionnaliste, afin de comprendre la « modernité » des espaces ruraux à travers l'analyse de *processus*, et non de *conditions*, permettant de prendre en compte la *complexité des rapports sociaux* sur les espaces ruraux étudiés, et intégrant dans l'analyse les *conflits* et les *paradoxes* qui sont liés aux processus de modernisation (Blitstein et Lemieux, 2018). S'inscrire dans ce renouveau d'études sur la « modernité » implique d'adopter une démarche méthodologique qui invite à mettre l'accent sur les acteurs impliqués dans les processus de modernisation (*op.*, *cit.*). Qu'elles ou qu'ils aient initié, porté ou rejeté ces processus, il nous a été central, dans le cadre de ce travail d'identifier ces différents acteurs et d'analyser leurs interactions pour mieux appréhender les dynamiques sociales en lien avec l'irrigation privée sur les espaces étudiés. En effet, en produisant des diagnostics, des typifications et des définitions de ce qu'est ou devrait être à leurs yeux la « modernité », ces acteurs, que nous appellerons *agents modernisateurs*, se livrent à un important travail d' « idéation collective ». Elles et ils développent la conscience de vivre dans une société qui aurait connu une rupture avec son passé et qui se donnerait pour objectif de rejoindre un idéal de société déterminé, nécessitant une réalisation collective (*op.*, *cit.*) (Chapitre 1).

Objectifs et éléments de méthodologie

Ce travail de recherche s'est organisé autour d'un objectif central consistant à décrire et à analyser les processus de modernisation d'espaces ruraux là où il a été question de *moderniser* par l'*eau agricole individuelle*. Cet objectif central a été déployé en quatre objectifs secondaires :

1) le premier a été d'analyser le **développement** et la **reconfiguration des espaces ruraux** dans le cercle d'El Hajeb, autour d'une irrigation par une *eau agricole individuelle éminemment sociale*, à partir des dynamiques sociales reliant les différents groupes d'acteurs ;

2) le deuxième objectif a consisté à explorer, sur un temps long, **les liens entre l'eau et le foncier agricoles** afin de mieux comprendre comment l'accès à l'eau souterraine est venu modifier les rapports à l'espace de certains de ces groupes sociaux ;

3) le troisième objectif a cherché à expliquer ces **transformations sociales liées à l'irrigation privée**, à travers l'histoire des processus de modernisation qui montre qu'au-delà de la description des intérêts et des stratégies des acteurs, les groupes sociaux formulent des *idéaux* de « modernité » insérés dans leurs *pratiques* sociales et *en conflit* avec les idéaux des autres groupes ;

4) le quatrième et dernier objectif a consisté à comprendre, au Maroc, **l'attachement à une**

irrigation intensive par les eaux souterraines et la promotion continue de modèles d'agriculture intensifs qui lui sont intimement liés.

Ces objectifs permettent d'apporter des réflexions autour de l'énigme centrale que nous avons présentée, et de comprendre pourquoi nous n'assistons pas, malgré un contexte de raréfaction des ressources en eaux souterraines et d'accroissement des disparités entre les différents groupes sociaux, à un effondrement de la *groundwater economy* à El Hajeb, ni même à la remise en question des modèles d'agriculture intensifs qui y sont associés. Ces objectifs permettent aussi de comprendre pourquoi la pratique de l'irrigation privée attire toujours plus de monde sans pour autant conduire à une exclusion systématique d'une grande partie de la population rurale, pourtant aujourd'hui de plus en plus précarisée.

Tout au long de l'enquête, une démarche itérative a été adoptée, privilégiant une longue immersion sur le terrain, permettant de croiser les données du terrain aux conceptualisations théoriques. Le choix s'est principalement porté sur des méthodes qualitatives, axées sur l'observation directe des pratiques, des entretiens non directifs et semi-directifs et des focus groupes auprès des acteurs concernés par ces dynamiques. Ces choix ont évolué tout au long du processus de recherche pour s'inscrire dans une démarche qui se rapproche d'une démarche ethnographique (Chapitre 3).

Organisation de la thèse

Ce manuscrit est organisé en deux grandes parties. Une première dresse le cadre théorique, explicite le positionnement de la thèse, avant de présenter le cadre géographique de l'enquête et l'approche méthodologique engagée pour mener ce travail. Une deuxième partie s'attache à répondre aux principales questions de recherche et à discuter de la portée de ces résultats dans la conclusion générale.

Le **chapitre 1** explore le concept de « modernisation », l'un des concepts clés de ce travail de recherche. Nous présenterons, dans la première section, l'approche méthodologique choisie afin de comprendre les processus de modernisation des espaces ruraux étudiés à El Hajeb, au Maroc (Section 1). La deuxième section expose la façon dont les processus de modernisation ont été étudiés dans le cadre du champ des « études agraires », puis dans celui des « études agraires critiques », champ auquel souhaite contribuer ce travail (Section 2).

Le **chapitre 2** retrace l'évolution des logiques d'irrigation dans les espaces ruraux, au niveau mondial, afin de comprendre les enjeux et les tensions qui ont traversé quelques-uns des principaux systèmes d'irrigation, avant de s'attarder sur l'engouement qu'a connu l'irrigation privée à partir des années 1980. Nous reviendrons sur l'évolution de la manière dont la science et la recherche se sont saisi des problématiques liées à l'accès, à l'exploitation et à la gestion de l'eau agricole, afin de positionner ce travail par rapport aux nouvelles approches développées en sciences sociales autour de l'eau (Section 1). Une deuxième partie permet d'explorer l'histoire de la modernisation et du développement des espaces ruraux marocains à l'aune des principales politiques de développement de l'irrigation dans le pays, avant de s'arrêter sur l'essor et l'exploitation des eaux souterraines ainsi

que sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux relatifs à une irrigation privée qui s'est développée de manière rapide et non régulée. La dernière partie du chapitre permettra de revenir sur l'énigme centrale de ce travail et d'en préciser la problématique et les axes de recherche (Section 2).

Le **chapitre 3** présente le terrain et les méthodes de recherche qui ont été choisies pour ce travail. Dans la première section, nous présenterons les principales caractéristiques de la province d'El Hajeb et des communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane au sein desquelles a été mené ce travail (Section 1). La deuxième section présentera les choix méthodologiques engagés et leur évolution tout au long de cette recherche (Section 2), avant une dernière partie, plus réflexive, interrogeant le positionnement de l'auteure sur ces terrains de recherche (Section 3).

Le **chapitre 4** propose une exploration des liens entre l'eau et le foncier agricoles sur les terres de réforme agraire dans le cercle d'El Hajeb où l'accès et l'exploitation des eaux souterraines a été important depuis les années 1980. Comprendre ces liens permet de mieux appréhender les transformations sociales engendrées par l'accès et l'exploitation d'une eau sociale, et d'analyser à travers les processus d'appropriation et de réappropriation des espaces ruraux, la reconfiguration de ces espaces sur un temps relativement long (Section 1 et 2). Cette exploration permet de comprendre pourquoi nous n'assistons pas à une exclusion des *fellah* de la réforme agraire malgré leur précarisation les contraignant à devoir choisir entre leur terre et leur eau (Section 3).

Le **chapitre 5** revient sur le processus de différenciation sociale résultant du développement important de l'irrigation privée, et sur le renforcement des inégalités qui en résulte dans un contexte de raréfaction des ressources en eaux souterraines (Section 1). Ce chapitre montre comment les tensions provenant de l'accroissement des disparités entre les groupes sociaux présents à El Hajeb viennent s'articuler autour de l'utilisation et de la gestion des ressources en eaux, révélant des conflits de « modernité » opposant les différents agents modernisateurs (Section 2). Il revient, enfin, sur les formes de coopération et sur les interdépendances qui permettent de comprendre pourquoi nous n'assistons pas à une exclusion d'une grande partie de la population rurale, ni à un effondrement du modèle de la *groundwater economy* à El Hajeb.

La **conclusion générale** questionnera le maintien du modèle de développement intensif de l'agriculture au Maroc, un modèle toujours très attractif, ne permettant pas, à ce jour, à une critique écologique de se frayer un chemin. Elle reviendra, enfin, sur les principaux apports de ce travail de recherche, ainsi que sur l'ouverture de nouvelles perspectives de recherche.

Figure 1 : Positionnement théorique et organisation de la thèse

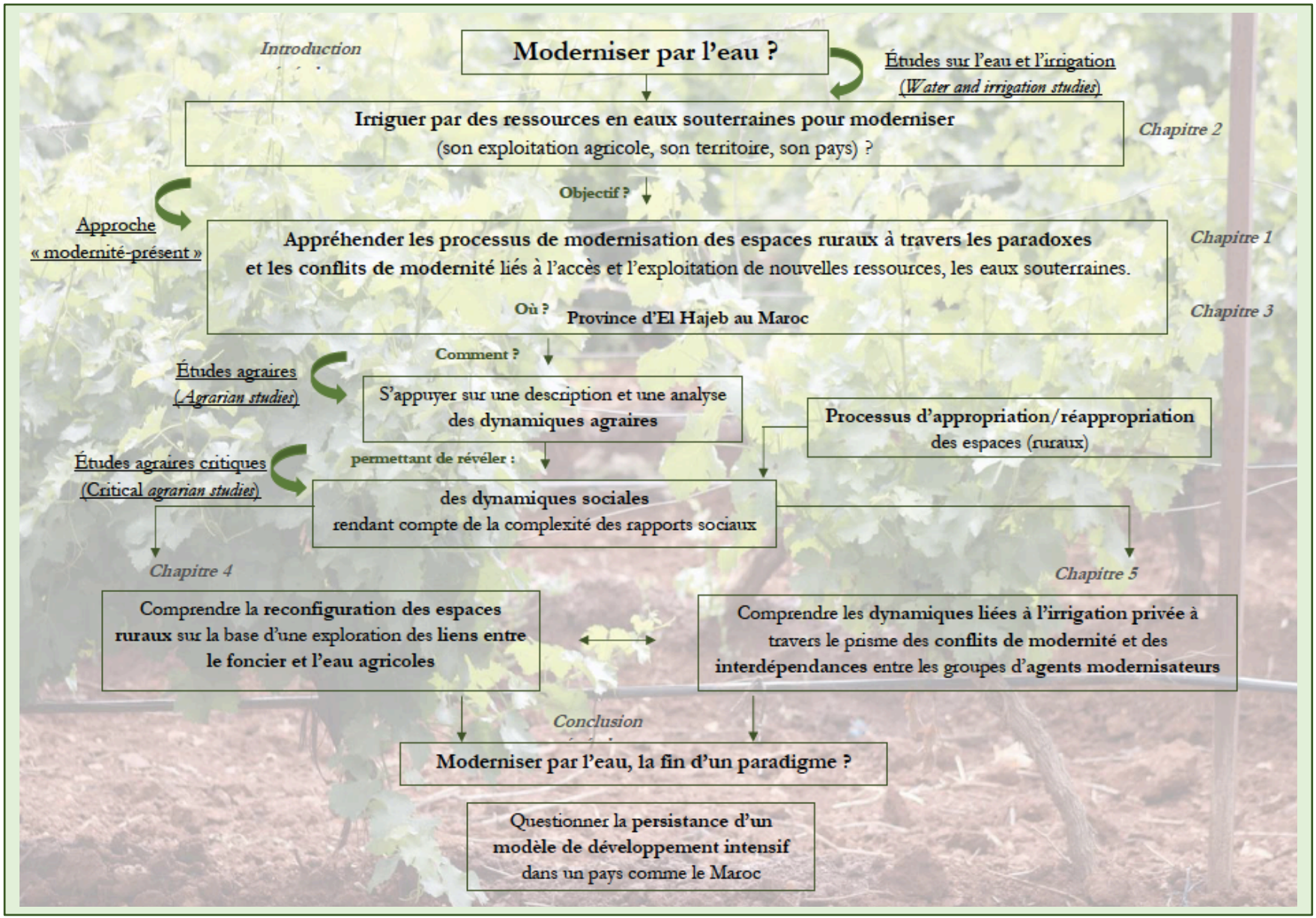

Conception et réalisation : I. Messaoudi (Crédit photo : I. Messaoudi)



Transformations agraires et reconfiguration des espaces ruraux au Maroc.
CR Iquaddar, mai 2018.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Chapitre 1.

Modernisation et développement des espaces ruraux : une approche « modernité-présent » à la croisée des « études agraires critiques »

Introduction du chapitre 1

Dans ce premier chapitre, nous nous arrêterons sur l'un des concepts clés de ce travail de recherche : celui de « modernisation ». Le concept qui lui est directement lié, celui de « modernité », est au cœur de très nombreuses controverses, tant dans sa définition que dans son utilisation dans les sciences sociales. La première section propose de suivre l'évolution du concept depuis les années 1950, en passant de son inscription dans des approches à tendances psychologisantes et individualisantes aux « théories de la modernisation », remises en question puis abandonnées durant les dernières décennies. L'intérêt est porté, ensuite, sur la réouverture récente de la question de la modernité, l'inscrivant dans une approche méthodologique s'avérant particulièrement pertinente pour comprendre les conflits de modernité et les processus de modernisation dans les espaces ruraux, objet de ce travail de recherche.

La seconde section cherche à comprendre comment les processus de modernisation ont été étudiés plus spécifiquement à travers une analyse des dynamiques agraires, d'abord dans le cadre du champ dit des « études agraires », puis dans celui des « études agraires critiques » auquel souhaite contribuer ce travail de recherche. Si dans le premier courant, l'accent a été mis sur des analyses économiques postmarxistes, nous verrons que dans le cadre des études agraires critiques, une approche ancrée dans les sciences sociales est privilégiée, permettant de mieux appréhender, notamment à travers l'étude des dynamiques foncières, les transformations sociales des espaces ruraux en recomposition. Nous verrons enfin pourquoi, en plus de considérer le foncier agricole comme une clé de lecture centrale des rapports sociaux dans le cadre de cette recherche, il nous sera utile d'explorer les liens entre le foncier et l'eau agricoles pour appréhender finement les transformations sociales engendrées par l'accès et l'exploitation d'une nouvelle ressource en milieu rural (en l'occurrence, les eaux souterraines pour ce travail).

1. « Modernité » et processus de modernisation dans les sciences sociales

Cette première section propose de s'arrêter sur l'un des concepts clés de ce travail de recherche : la « modernité ». Ce concept a suscité l'intérêt de nombreux chercheur.es en sciences sociales du monde entier, pour tenter de définir et d'analyser des individus et des sociétés dites « modernes », dans des aires géographiques et des temporalités très différentes. Il a longtemps été au cœur de très nombreuses controverses, tant dans sa définition que dans son utilisation dans les sciences sociales. L'objectif ici est de comprendre comment et pourquoi ce concept a évolué, à partir des années 1950, donnant naissance à des « théories de la modernisation » qui ont été remises en question et même abandonnées durant les dernières décennies (1.1.). La deuxième partie de cette section propose la réouverture de la question de la modernité sur de nouvelles bases (1.2.), l'inscrivant dans une approche méthodologique s'avérant particulièrement pertinente pour comprendre les conflits de modernité et les processus de modernisation dans les espaces ruraux (1.3.), objet de ce travail de recherche.

1.1. Un tournant dans les études sur la modernité : d'un système de valeurs à une nouvelle théorie de la modernisation

Les années 1950-60 ont vu naître un foisonnement de divers travaux considérés comme ayant marqué un tournant dans les études sur la modernité. Ayant émergé d'abord aux États-Unis, avant de se généraliser en Europe, ces travaux s'inscrivaient principalement dans des approches psychologiques puis sociologiques. Ne prétendant nullement à une analyse exhaustive de ces recherches au niveau de cette première partie, il s'agit de comprendre comment les débats autour des questions de la modernité et des processus de modernisation ont émergé et par quels courants de pensées ils ont été portés jusqu'aux années 1970-80.

1.1.1. Une analyse des modes de pensée et d'action : approches psychologiques et individualisantes de la modernité

Dans ses travaux sur l'évolution du concept de modernité à partir des années 1950, le politologue Mark Tessler, spécialiste de politique comparée sur des terrains du Maghreb et du Moyen-Orient, avance que la modernité a généralement été assimilée à « […] *un état ou une condition où prédominent certaines valeurs relativement abstraites* » (1971, p. 148). Pour l'auteur, une grande partie des idées qui se sont fortement imposées, jusqu'aux années 1960, pour éclairer le concept de modernité, et expliquer cet *état*, cette *condition*, provenait de travaux s'appuyant sur l'œuvre de l'économiste et sociologue Max Weber, et particulièrement sur son système de typologie des sociétés. Ces différents travaux ou programmes de recherche ont eu tendance à considérer les sociétés comme étant soit rationnelles, soit traditionnelles, le « traditionalisme » étant défini comme « […] *la croyance en la routine journalière comme un mode de conduite inviolable* » (Weber, [1946] 2014, p. 296). L'idée centrale qui en découle est celle du *choix* : « *la société traditionnelle est dépeinte comme un système social où les comportements et les attitudes des individus s'inscrivent exclusivement dans la coutume et l'histoire, alors que la société rationnelle, ou moderne, offre aux individus plusieurs alternatives parmi lesquelles ils*

sont amenés à faire des choix » (Tessler, 1971, p. 148).

L'économiste Berthold Frank Hoselitz nuance ce propos et suggère que le « traditionalisme » peut parfois s'accorder avec ce qui caractérise le système rationnel. En basant ses travaux sur le rôle des facteurs culturels et sociologiques dans le développement économique, il souligne que des normes traditionnelles peuvent aussi être plus ou moins *consciemment* sélectionnées à partir d'un ensemble d'alternatives (1961, p. 84-85). Il rejoint ainsi la distinction que relève le sociologue Edward Shils entre la tradition et le « traditionalisme », définissant ce dernier comme « […] *un état dans lequel nous trouvons une affirmation délibérée et consciente d'elle-même, tout à fait au courant de sa nature traditionnelle, et affirmant que l'on peut trouver du mérite dans cette transmission traditionnelle venant d'une orientation à caractère sacré* » (1958, p. 160-161). Un individu faisant partie d'une société traditionnelle pourrait ainsi décider, à partir d'un choix initial, de renoncer à tout autre choix, étant convaincu que la transmission traditionnelle aurait elle-même une valeur supérieure à toutes les autres alternatives possibles. Tessler considère que, dans ce cas de figure, il ne s'agirait pas de choix rationnels. D'après lui, un individu qui fait un choix guidé par la coutume, la tradition ou le sacré, n'aurait pas considéré sérieusement, ni même compris, l'ensemble des autres alternatives possibles. S'il se refuse de qualifier ces individus d' « irrationnels » ou d' « antirationnels », il affirme cependant qu'ils seraient « *qualitativement différents* » de ceux considérés par Weber comme étant modernes et rationnels (1971, p. 149). Ainsi, la première valeur qui caractériserait les sociétés modernes serait ici aussi *le choix*, un choix impliquant « *une rationalité délibérée et consciente* » des individus modernes (Apter, 1965, p. 10).

En plus de la *capacité* à faire des choix rationnels, d'autres chercheurs ont mis l'accent sur une autre caractéristique qui serait propre à l'individu moderne : il s'agit de « *la capacité à se doter d'un esprit de la science* », c'est-à-dire un esprit qui serait orienté vers le changement et qui permettrait de choisir des alternatives en fonction de leur « *efficacité* » et de leur « *accomplissement* » (Bennis, 1966, p. 48). Cette autre capacité rejoint les distinctions de Weber ayant caractérisé les individus traditionnels par leur « […] *incapacité ou mauvaise volonté à adopter* [des] *nouveaux modes d'action* »[1] (Bendix, 1962, p. 51-52). De ce fait, la modernité reposerait sur des individus rationnels, orientés vers le changement et ouverts à de nouveaux types de comportement et de pensée résultant d'évaluations réfléchies et continues de l'ensemble des alternatives offertes par la société moderne à laquelle ils appartiennent.

Le sociologue Daniel Lerner, considéré comme une des principales figures de la théorie de la modernisation, appuie ce constat et considère qu'au fur et à mesure qu'une personne se modernise, celle-ci devient « […] *familière avec l'idée du changement* » (1958, p. 49). Un individu moderne se distinguerait d'un individu traditionnel par « […] *son point de vue, sa manière d'aborder la vie* ». Le moderne développerait, ainsi, une sorte de « *personnalité mobile* », le dotant d'une « *grande capacité d'identification vis-à-vis des nouveaux aspects de son milieu* », et donc de mécanismes lui permettant une adaptation continue face à différentes situations ; ces mécanismes l'amèneraient à faire rationnellement les meilleurs choix susceptibles même de le rendre davantage moderne (1958, p. 49-50). Tous ces travaux supposent donc que les capacités du choix et du changement mènent

[1] Nous pourrions faire un rapprochement entre « l'esprit de la science » et « l'esprit du capitalisme » que Weber contraste avec le « traditionalisme économique » (Bendix, 1962).

incontestablement les individus modernes au développement, au progrès et à une forme d'amélioration continue du présent.

Si plusieurs chercheurs ont souligné que cette capacité de choisir et d'accepter le changement n'est pas innée chez les individus modernes, ils ont tout de même identifié un attribut de la modernité qui conditionnerait l'acquisition de ces capacités : la réceptivité. À partir de la notion de « *personnalité mobile* » de Lerner, la modernité impliquerait aux individus d'être ouverts et réceptifs à de nouvelles influences (1958). Cela ferait partie de « *l'esprit d'inquisition* » de Bennis (1966, p. 48) et du « *contrôle de la nature* » d'Apter (1965, p. 10). L'individu moderne serait donc réceptif à tout ce qui est nouveau, et comme insiste Tessler, il irait même jusqu'à le « *rechercher activement* » par le biais d'une capacité d'observation minutieuse de son environnement. La réceptivité devient, à son tour, « *une qualité intellectuelle et non technique* », une sorte d' « *état d'esprit qui* [pousserait] *l'homme à rechercher les connaissances situées au-delà de sa propre existence* » (Tessler, 1971, p. 150-151). Le philosophe et historien Thomas Kuhn compare ce principe de réceptivité à l'évolution des paradigmes dans la science en évoquant l'importance de l'acceptation, au sein d'une communauté scientifique, de nouveaux problèmes situés en-dehors des schèmes de pensées et des systèmes de réflexions dans lesquels la communauté se situait à un moment donné (1962)[2]. La réceptivité et la recherche de nouvelles alternatives feraient partie de ce que ces chercheurs s'accordent à appeler « la condition moderne ». De cette manière, la modernité se distinguerait du « traditionalisme » en termes de « *quantité d'informations reçues* » mais aussi en termes de « *qualité de ces informations* » (Tessler, 1971, p. 151) et « *l'étendue de la raison* [pourrait] *s'élargir en faisant disparaître les sources de l'ignorance et/ou du préjugé idéologique et aussi en accroissant l'importance de l'univers du choix sur lequel l'individu pense avoir de l'influence, […] en somme, en substituant l'œil de l'aigle à celui de la fourmi* » (Spengler, 1961, p. 53).

Certains chercheurs vont même jusqu'à supposer que la « condition moderne » impliquerait, de façon plus globale, « [une] *vision du monde comme une scène unique* » (Peshkin et Cohen, 1967, p. 3). Autrement dit, ce qui existe dans une partie du monde, considérée comme étant moderne, pourrait - et devrait - être appliqué dans une autre. La modernité deviendrait donc universelle et se baserait sur une différenciation entre individus modernes et individus traditionnels. D'une part, ceux qui s'interrogent, qui font des choix rationnels, qui sont ouverts et prédisposés au changement et qui sont dotés de capacités les rendant réceptifs, curieux ; et d'autre part, ceux qui ne se posent pas de questions (ou pas assez), qui sont passifs et qui s'enferment dans leur « traditionalisme ». Ces individus rationnels chercheraient à atteindre une modernité universelle, comblant ainsi le manque existant entre eux et ceux qui seraient encore plus rationnels, plus modernes (Peshkin et Cohen, 1967 ; Tessler, 1971).

Ces principes qui dessinent une sorte de gradient de la modernité seraient les conditions préalables à toute entrée dans une forme de modernité homogène, universelle, recherchée par tout individu (Tessler, 1971, p. 152). Ainsi, ces travaux sur la modernité - considérée comme *un état* - s'accordent sur le fait que c'est un ensemble de procédés intellectuels qui permettraient de déterminer l'attitude d'un individu face à la vie, mais que c'est aussi un modèle d'action et de pensée susceptible de caractériser la rationalité d'un individu, ses capacités à accepter le changement et à

[2] Voir notamment les développements au niveau des chapitres II et V (Kuhn, 1962).

être réceptif à différentes alternatives le menant vers la modernité (Figure 1).

Figure 2 : Analyse des modes de pensée et d'action de la « modernité »

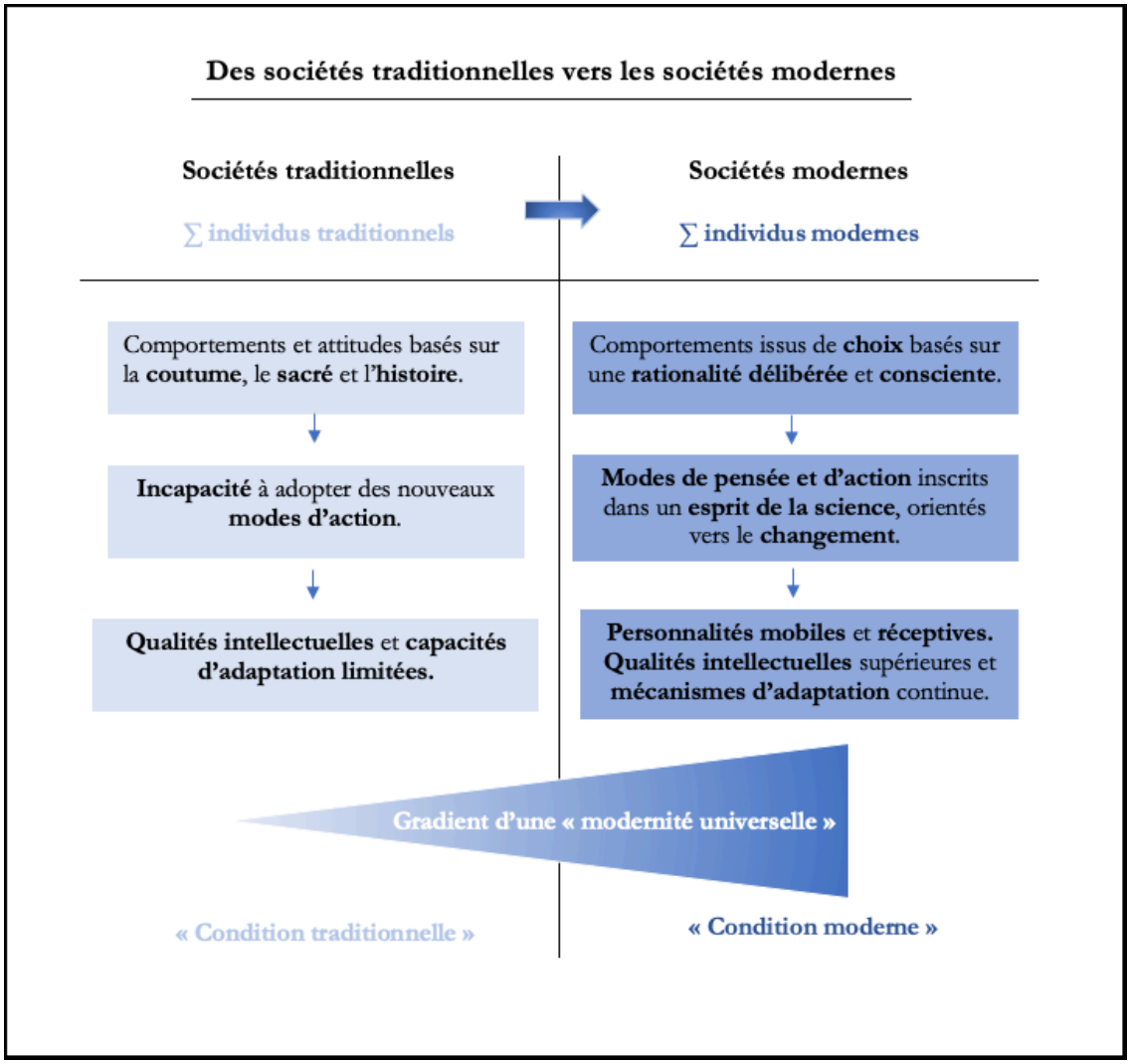

Conception et réalisation : I. Messaoudi

Certes, une partie de ces travaux a permis des avancées importantes sur la question de la modernité dans les années 1950 et 1960. Toutefois, ils s'appuyaient, comme nous l'avons vu, principalement sur un cadre théorique donnant une prééminence explicative au niveau psychologique et cognitif, mettant au centre de l'analyse un individu abstrait mais pas, pour reprendre le titre de l'ouvrage du sociologue Norbert Elias, *la société des individus*[3]. L'appartenance à des groupes différenciés au sein d'une société, les rapports sociaux et les dépendances réciproques entre différents individus, ou les positions sociales des individus dans la société ne sont pas prises en compte dans ce type de cadre théorique. La modernité y est analysée comme un *état* qui présuppose l'existence d'un référentiel de modernité universelle - lui-même composé d'un système de valeurs et d'attributs - vers lequel devraient tendre tous les individus en s'appuyant sur leurs propres *capacités*[4]. Or, paradoxalement, ces travaux partent du principe que l'acquisition de ces

[3] (Cf. Elias, [1987] 1991).

[4] Cela pourrait nous faire penser à l'approche par les « capabilités » (ou par les « capacités ») d'Amartya Sen développée

capacités serait réservée à certains individus, ce qui condamnerait nombre d'autres, jugés trop traditionnels, à rester irrationnels et incapables de se moderniser. Les qualités intellectuelles permettant aux individus de se doter de capacités à se moderniser ne concerneraient que certaines personnes, sans que l'on ne sache très bien d'où s'originent ces qualités. En somme, cette distinction entre individus modernes et individus traditionnels continuerait d'exister, et seul un nombre restreint de ces derniers pourrait se rapprocher des individus modernes s'ils disposent de certaines ressources et s'ils ont les capacités à les mobiliser, de façon rationnelle, tout en étant ouverts et réceptifs au changement.

Cette analyse présente la société comme un agrégat d'individus totalement indépendants les uns des autres. Ils seraient soit modernes, soit traditionnels susceptibles de devenir relativement plus modernes, soit, enfin, traditionnels condamnés à le rester. Des chercheur.es ont critiqué cette analyse qu'ils ont considérée comme étant excessivement psychologisante et individualisante, et ont tenté de la dépasser en ne mettant plus au centre de l'explication les seuls modes de pensée et d'action individuels. Le déplacement a consisté à prendre en compte l'insertion de ces individus dans des groupes et des sociétés, et donc à s'orienter vers une analyse plus sociologique.

1.1.2. Une analyse du mode de vie : la modernité mesurée

Daniel Lerner avait émis l'hypothèse selon laquelle la « mentalité moderne », qu'il caractérise comme « *une personnalité empathique ou mobile* », serait associée à des données sociologiques qui constitueraient la base d'un « *mode de vie moderne* ». Ses études avancent qu' « *une haute capacité empathique constitue le style personnel prédominant* […] *dans une société moderne qui est distinctement industrielle, urbaine, lettrée et participante* » (1958, p. 50). Il dépasse, ainsi, l'approche de la distinction des individus sur la base de leurs « inclinations psychologiques », approche dans laquelle il s'inscrivait pourtant au début de ses travaux sur la modernité, et privilégie de les caractériser sur la base de « caractéristiques sociologiques » (*op. cit.,* p.439). À ces données sociologiques, il ajoute, par la suite, le statut socio-économique des individus et se base sur des méthodes d'analyse statistiques pour identifier les déterminants du mode de vie des modernes[5]. Il en déduit, par exemple, que dans un échantillon d'individus, les personnes les plus modernes sont celles qui possèdent les procédés intellectuels associés à la modernité à un haut degré de signification statistique (*op. cit.*). Les travaux de Lerner ont, ainsi, permis d'ouvrir de nouvelles perspectives d'analyse de la modernité à plusieurs chercheur.es qui voulaient comprendre la « modernité », en la *mesurant*.

Ces chercheur.es se sont basés sur les données sociologiques présentées par Lerner et ont, sur la base de méthodes statistiques appliquées à des études empiriques diverses, identifié des indicateurs opérationnels spécifiques leur permettant de distinguer des « niveaux de modernité ». Pionnier dans le domaine de la psychologie cognitive et sociale, Leonard Doob, par exemple,

notamment pour souligner les limites des approches du développement et leurs indicateurs - notamment le PIB par habitant - (Sen, 1993, [1985] 1999). L'économiste et philosophe indien définit la « capabilité » comme la « *possibilité effective* » qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de « *mode de fonctionnement* », par exemple se nourrir, se déplacer, avoir une éducation, participer à la vie politique. La « capabilité » serait donc la « *possibilité pour les individus de faire des choix parmi les biens qu'ils jugent estimables et de les atteindre effectivement* » (Monnet, 2007, p. 1-2).

[5] Daniel Lerner s'est principalement appuyé sur la méthode de « *latent structure analysis* », ou « l'analyse en classes latentes » en français. Introduite principalement par le sociologue Paul Lazarsfeld vers 1950, l'analyse en classes latentes est considérée comme l'équivalent de l'analyse factorielle dans le cas entièrement qualitatif.

identifia « la scolarisation dans des écoles occidentales » comme indicateur opérationnel central pour étudier la modernité en Afrique et en Jamaïque, vu qu'être scolarisé dans une école étrangère impliquerait plusieurs critères d'acculturation (latents) tels que l'apprentissage de langues étrangères, le lieu de résidence, l'affiliation religieuse, le réseau d'amis élargi, etc. (1960, p. 49). L'anthropologue Georges Spindler qui a travaillé sur l'acculturation des indiens Menominee d'Amérique chercha à différencier les individus en les divisant en cinq groupes sur la base d'une gamme d'acculturation croissante. Il en avait déduit que les groupes qui avaient un degré d'acculturation fort se rapprochaient du mode de vie des individus modernes occidentaux, et étaient, par conséquent, les plus modernes au sein du groupe auquel ils appartenaient (1955). Plusieurs autres recherches datant de la même époque pourraient être citées pour illustrer cet engouement pour la mesure de la modernité en se détachant des caractéristiques purement psychologiques des individus : le sociologue Everett Rogers, par exemple, qui a travaillé sur la modernisation des paysans en analysant statistiquement des données sociologiques de villages colombiens, indiens et kenyans (1969) ; le sociologue Joseph Kahl avec son étude sur les valeurs associées à la modernité au Brésil et au Mexique (1968) ; l'anthropologue Robert LeVine qui a étudié la relation entre la modernité et l'éducation des enfants à Ibadan, au Nigéria, en mettant au centre de l'analyse le niveau d'éducation des mères (1967) ; le sociologue et psychologue social Alex Inkeles qui avait dirigé le projet de Harvard sur « l'aspect culturel et sociologique du développement économique » dans six pays en développement, et qui avait mis l'accent, quant à lui, sur l'importance de la participation politique et sur le degré d'information et d'intérêt politique pour classer les individus selon un gradient de modernité (1966).

Ces chercheur.es font partie du courant qui a dominé dans les années 1960 pour expliquer les causes du *retard* observé dans certaines sociétés traditionnelles par rapport à des sociétés plus modernes. Leurs travaux ont été, par la suite, repris et consolidés dans ce qui est connu sous le nom de la « théorie de la modernisation » (voir 1.1.3.). Leur objectif principal a été de différencier les individus d'un groupe ou d'une société donnée, sur la base d'analyses statistiques appliquées à des caractéristiques sociologiques que les chercheur.es ont considérées pertinentes pour un classement des individus du plus traditionnel au plus moderne. On se retrouve ainsi face à une analyse que l'on pourrait qualifier de gradualiste proposant un classement des individus en fonction de leur « niveau de modernité ».

On pourrait se demander si une telle différenciation ne réduit pas l'analyse à une comparaison simpliste entre sociétés, ou au sein d'une même société, entre l'élite et le reste du peuple, ou entre pays développés et pays en développement ? Certes, ces analyses statistiques sont intéressantes mais elles pourraient paraître insuffisantes pour rendre compte de la complexité des rapports sociaux. Elles présenteraient certaines limites qu'il est utile de souligner. Certain.es chercheur.es, critiques de ces théories, qualifient ces analyses d'ethnocentriques et vont même jusqu'à les considérer comme de « nouveaux modes de darwinisme social », certaines normes étant plus avancées que d'autres sur l'échelle d'évolution de la modernité (Mazrui, 1968). Cela signifierait que les populations des nations considérées sous-développées seraient destinées, voire encouragées, à adopter les valeurs culturelles et les modes de vie des nations européennes plus anciennes et plus modernes. Et, par conséquent, que le changement social, au niveau culturel, n'inclut rien de plus qu'une imitation de l'Occident, et donc une assimilation, ou même comme le qualifie l'universitaire Ali Mazrui, spécialiste des questions africaines, des études islamiques et des relations nord-sud,

« une asphyxie culturelle » (1968, p. 79).

On pourrait observer, suite à l'analyse de ces premières approches sociologiques de la modernité, qu'il existe une forme dominante de « psychologisation des rapports sociaux » pour emprunter cette expression au sociologue Robert Castel[6] (1995). Par conséquent, on pourrait se demander à quoi est due l'apparition de cette forme d'individualisme normatif. S'il existe un référentiel de modernité vers lequel toutes les sociétés devraient tendre, comment pourrait-on y parvenir si on ne cherche que l'acquisition d'attributs et de caractéristiques individuelles, et si l'on ne prend pas en compte la réalité et la complexité des rapports sociaux ?

1.1.3. De la psychologisation des rapports sociaux à la théorie de la modernisation

Dans les années 1960, en même temps que le développement des études sur la modernité discutées précédemment, nous assistons, notamment aux États-Unis, à l'émergence du courant du « potentiel humain », appelé aussi le courant de la « maximisation des potentialités ». C'est un courant dans la psychiatrie et la psychanalyse destiné à des « *gens normaux* », c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas « *malades* » (Castel, Enriquez et Stevens, 2008, p. 16). Ce courant est à l'origine du succès ayant concerné, par la suite, les études sur le développement personnel. On peut y voir des premières réponses aux analyses psychologiques basées sur les modes de pensée et d'action qui avançaient que les individus qui n'étaient pas dotés de certaines qualités intellectuelles leur permettant de développer des capacités pour être rationnels, et ensuite modernes, étaient en quelque sorte condamnés à rester traditionnels. Les individus, avec de la volonté, de la détermination et des outils psychologiques personnalisés pouvaient, désormais, effectuer un travail sur eux-mêmes pour développer les qualités qui leur manquaient et rattraper en quelque sorte le *retard* par rapport aux individus plus modernes.

À travers ces pratiques, se diffusait une sorte de nouvelle culture psychologique intégrant une analyse sociologique, impliquant que tout est relationnel, et que la vie sociale toute entière est conçue comme un ensemble de réseaux d'interactions individuelles. Il était question d'un déplacement de la psychanalyse, à travers des formes popularisées, beaucoup plus rapides, et plus accessibles à un public plus large. Robert Castel considère que cela constituait « *un noyau de diffusion d'une "culture psy" généralisée où la vie sociale tout entière était considérée comme du psychologique* » (2008, p. 17). Derrière ces pratiques, on pourrait apercevoir un processus d'individualisation, de décollectivisation ou encore de désocialisation, au sens où le social n'était plus perçu comme la référence extérieure et objective selon la conception classique de Durkheim ([1895] 2010). Il y a une sorte de réinterprétation du social en termes de relationnel ou de psychologique, ce que l'on pourrait appeler, en nous inspirant de l'expression de Kant, une « *asociale sociabilité* »[7], c'est-à-dire « *un social dissous dans le psychologique* » (Castel, Enriquez et Stevens, 2008, p. 17). Pas seulement au sens de psychologie individuelle (même si c'est l'époque où la tendance à développer son propre potentiel devient centrale, d'abord aux États-Unis, mais aussi en France, à partir du milieu des années 1970), mais surtout au sens du relationnel : du réseau, des groupes, de la réduction de la

[6] Voir notamment : *Les métamorphoses de la question sociale* (Castel, 1995).

[7] En détournant l'expression « L'insociable sociabilité » qui résume une thèse du philosophe Emmanuel Kant, exposée dans *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*. D'après celle-ci, l'homme serait un être antagoniste dans son rapport à autrui : à la fois sociable et insociable (Kant, [1784] 2009).

société au petit groupe, à l'échantillon. C'est donc du collectif qui serait comme décollectivisé, se limitant, dans le meilleur des cas, à l'interrelationnel. Les contraintes liées à la structure sociale globale ne sont pas prises en compte, et le social se retrouve réduit à de la pure sociabilité (Castel, 2006).

L'idée qui en découle est que chacune ou chacun doit être individuellement responsable de ce qu'il fait et qu'il est donc nécessaire de donner aux individus la possibilité théorique, dans une société, de se développer, de prendre des initiatives, de pouvoir *évoluer vers plus de modernité*, de s'adapter, d'être ouverts et réceptifs au changement, et par conséquent, de contribuer à moderniser la société dans laquelle ils vivent. La psychologisation des rapports sociaux apparaît donc comme une *responsabilisation* de l'individu vis-à-vis de lui-même, mais surtout vis-à-vis de la société à laquelle il appartient et dans laquelle il serait amené à participer à cet effort de modernisation.

La théorie de la modernisation[8], populaire pendant les années 1950 et 1960, s'inscrit dans cette psychologisation des rapports sociaux, à une échelle plus globale. Elle soutient que les différences existant entre les pays du Nord, autrement dit les modernes, et ceux du Sud, les traditionnels en voie de modernisation, sont liées principalement à des problèmes culturels qui sont analysés, en particulier, sur des bases psychosociologiques. Ainsi, le sous-développement des pays du Sud s'expliquerait par un *retard culturel*, les enfermant dans une *incapacité* à appliquer des politiques de modernisation adéquates. Les pays du Nord qui, à l'opposé, vivent dans des sociétés économiquement riches, politiquement stables et technologiquement avancées auraient pris individuellement et collectivement des choix rationnels, adaptés, ancrés dans la recherche du changement, de l'innovation et du progrès[9]. Ainsi, les sociétés qui opteraient pour la tradition plutôt que l'innovation, les aspects communautaires plutôt que les perspectives de conciliations nationales, seraient amenées à rester sous-développées, car elles ne seraient pas encore au même stade de développement que les sociétés européennes et nord-américaines, et n'auraient pas effectué de changement social (Bajoit, 1992). Pour les théoriciens de la modernisation, les solutions de la modernisation des pays du Sud résideraient dans un soutien et un accompagnement des pays du Nord, par exemple pour une transition vers des attitudes et des institutions plus adaptées, pour une réforme des institutions économiques et politiques, etc. Ces réformes sont qualifiées de réformes modernisatrices lorsqu'elles posent le problème du développement en termes de tradition et de modernité. La théorie de la modernisation s'est ainsi donné comme objectif d'étudier les évolutions structurelles intervenues dans les pays développés occidentaux depuis la période moderne, et d'expliquer le développement d'abord en termes culturels, en se focalisant sur les individus, leurs attributs sociologiques et leurs capacités à se moderniser (Sun, 2007).

Plusieurs critiques ont été adressées à la théorie de la modernisation, soulignant ses limites et ses incohérences. L'une des plus importantes a été la critique portée par la théorie de la dépendance. Pour celle-ci, le sous-développement des pays du Sud ne s'explique pas en termes culturels mais

---

[8] Les principaux théoriciens de la modernisation sont : Gino Germani, Lincoln Gordon, Talcott Parsons, Alexander Gerschenkron, Amartya Sen et Neil Smelser.

[9] On pourrait évoquer la vision linéaire évolutionniste du développement de Walt Whitman Rostow, un développement en cinq étapes que toutes les sociétés sont amenées à traverser pour se développer et se moderniser : la société traditionnelle ; les conditions préalables au décollage ; le décollage ; la phase de maturité ; l'âge de consommation de masse (Rostow, [1952] 1962).

est plutôt ancré dans l'organisation structurelle de l'économie mondiale. Si ces pays ne se modernisent pas, c'est parce que les pays du Nord les maintiendraient dans un état de dépendance économique, politique et technologique, via des échanges inégaux, historiquement instaurés par l'impérialisme et le colonialisme. Cette position a été renforcée par l'émergence du courant des études postcoloniales et subalternistes qui sera évoqué dans la partie suivante. Ainsi, accusé d'entretenir une forme de domination néocoloniale, le champ des études sur la modernité a été souvent renvoyé du côté de l'évolutionnisme avant d'être progressivement discrédité, voire abandonné, dans les sciences sociales au cours des quarante dernières années.

1.2. Un renouveau dans les études sur la modernité : une « modernité-présent » pour dépasser les approches évolutionnistes et exceptionnalistes

Si les chercheur.es en sciences sociales se sont de moins en moins intéressé, ces dernières années, à l'analyse du concept de modernité, celui-ci est toutefois resté très présent dans nos sociétés. Que ce soit pour qualifier un individu, une communauté, une politique publique, un espace ou même une époque, le vocabulaire lié à la modernité et à la condition moderne est loin d'avoir disparu : des termes comme « archaïque », « traditionnel », « moderne », « moderniste », « évolué », « récent », « développé », « révolutionnaire », etc., ou des expressions telles que « en retard par rapport à », « en manque de », « à la page », « en avance par rapport à », « de nos jours », « on ne peut pas faire ça, en 2022 », etc., sont très présents pour évoquer la modernité. Les différents termes et expressions utilisés conduisent à considérer et à qualifier la modernité comme un *état*, une *condition* dont les contours restent peu définis. En outre, ce vocabulaire met l'accent sur les *manques* et les *retards* qu'auraient à rattraper certains individus et certaines sociétés par rapport aux plus modernes. De ce fait, la modernité a souvent été assimilée à une idée de progrès, et donc à une présence ou à un aboutissement d'un processus de développement, considéré généralement comme étant linéaire.

Si nous prenons l'exemple de la modernité des espaces ruraux qui sera au cœur de ce travail de thèse, nous constatons que ces espaces ont souvent été - et sont parfois toujours - considérés comme n'étant pas assez modernes (par rapport aux espaces urbains, ou par rapport à d'autres espaces ruraux où des progrès techniques auraient permis l'émergence d'une agriculture plus moderne). Les espaces ruraux ne contribueraient donc pas, ou pas assez vite, à l'effort de modernisation de la nation et des sociétés capitalistes de façon générale. Comme nous le verrons plus en détail dans la suite de ce chapitre, cela poserait la question de faire disparaître le secteur agricole, ou de le transformer radicalement pour l'intégrer ou l'assimiler à une présupposée modernité. Une telle analyse s'inscrit dans un paradigme évolutionniste, voire développementaliste. Elle apparaît réductrice et ne pourrait permettre de comprendre et d'analyser, de manière fine et rigoureuse, l'évolution des espaces ruraux dans différents contextes et temporalités, en prenant en compte le dynamisme des processus de transformation et en intégrant, dans l'analyse, les différents acteurs concernés par ces transformations. Un déplacement vers une approche qui ne serait ni duale, ni réductionniste, paraît nécessaire pour comprendre la modernité des espaces ruraux à travers l'analyse de *processus*, et non de *conditions*, permettant de prendre en compte la complexité des rapports sociaux sur ces espaces, et intégrant dans l'analyse les *conflits* et les *paradoxes* qui sont

liés aux processus de modernisation.

Dans une première partie, nous chercherons à comprendre comment et pourquoi la modernité a été inscrite successivement dans des paradigmes que nous nommerons évolutionnistes et exceptionnalistes. Face à ce constat, un ensemble de travaux, notamment en histoire, en sociologie et en sciences politiques, ont récemment émergé, cherchant à réinvestir le champ des études sur la modernité en mettant l'accent sur les processus de modernisation pour rendre compte du dynamisme des évolutions spatio-temporelles caractérisant la modernité. Nous remarquerons, dans une deuxième partie, que leurs travaux puisent dans des méthodologies variées et s'inscrivent dans des écoles théoriques diverses. Néanmoins, le renouvellement de la modernité qu'ils proposent permet d'effectuer des déplacements qui semblent pertinents pour ce travail de recherche.

1.2.1. La modernité, entre les paradigmes évolutionniste et exceptionnaliste

L'exploration précédente de certains travaux en sciences sociales qui se sont intéressé à la modernité, jusqu'aux années 1960, nous a permis de repérer l'existence d'un *gradient de modernité* qui tendrait vers une *référence de la modernité* comprise comme étant universelle. Sur la base de travaux ultérieurs qui ont cherché à comprendre et à analyser les processus de modernisation, que ce soit en histoire, en sociologie, en géographie ou en anthropologie, cette référence universelle s'est précisée. Comme le soulignent l'historien Pablo Blitstein et le sociologue Cyril Lemieux, tous deux défenseurs d'un renouvellement des études sur la modernité dans le cadre d'un récent programme de recherche, on retrouve dans ces travaux une même tendance considérant l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale comme les exportateurs de la modernité, et le reste du monde comme étant prédestiné à être l'importateur de cette modernité (2018). Cette perspective aurait ainsi, selon ces auteurs, divisé les chercheur.es en sciences sociales en deux groupes opposés : un groupe de chercheur.es qui se sont donné pour tâche d'étudier « le reste du monde » à partir de ce qu'ils envisageaient, au regard de la modernité euro-américaine, comme ses « prétendus manques » ; un deuxième groupe de chercheur.es, essentiellement critiques du premier, qui ont étudié ce « reste du monde » comme « *la source parfaitement autonome d'une modernité alternative* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 11)[10].

L'analyse des différents travaux sur la modernité permet d'avancer que c'est le paradigme évolutionniste qui a prédominé, les chercheur.es ayant raisonné, principalement, en termes de *retard*, de *défaut* et de *manque*. On se demandait d'où venait le retard observé, quelles en étaient les causes, de quels moyens devaient-on doter les sociétés pour le rattraper ; on cherchait à comprendre le

[10] Pablo Blitstein et Cyril Lemieux font un rapprochement avec la bipolarité décrite par les sociologues Jean-Claude Passeron et Claude Grignon à propos de la relation que les intellectuels entretiennent avec les classes populaires. Passeron et Grignon distinguent, d'une part, une attitude « misérabiliste » et d'autre part, une seconde attitude à l'opposé qu'ils appellent « populiste » (Grignon et Passeron, 1989). La première consiste à se rapporter aux classes populaires à travers ce qui leur manque en comparaison avec ce que possèdent économiquement et culturellement les classes moyennes et supérieures. Les classes populaires sont ainsi décrites comme étant « en défaut », « en retard » ou « en manque ». À l'inverse, l'attitude populiste consiste à se rapporter aux classes populaires en leur reconnaissant une autonomie totale vis-à-vis des autres classes sociales et en leur attribuant une culture unique imperméable à tout le reste. Dans cette optique, les classes populaires sont décrites comme « *constituant elles-mêmes leur propre référence normative et comme formant un monde irréductible à tout autre* ». Ce populisme irait même jusqu'à suggérer, parfois, que « *ce monde autonome est un réservoir d'authenticité si on le compare à la culture des autres classes, et qu'il leur est à ce titre moralement supérieur* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 11)

défaut de ces sociétés et ce qui leur avait manqué pour réussir aussi bien que l'Occident (*op. cit.*). Ce serait le cas de la démarche de Max Weber selon la philosophe Catherine Colliot-Thélène. S'il se refusait à « […] *soumettre la préhistoire de l'Occident à la règle d'une loi nécessaire ou d'un* telos *qui en prescrit impérativement le cours* », il avait tout de même tendance « *à traiter cette préhistoire dans les catégories de l'obstacle et du développement entravé* » (Colliot-Thélène, 1990, p. 54). De ce fait, « *les traits distinctifs de civilisations et de sociétés non occidentales (ou prémodernes)* » tendent chez lui à être « *lus alors comme le simple négatif de la modernité occidentale* » (*op. cit.,* p. 54). La forme même que prennent les interrogations de Weber lorsqu'il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le capitalisme est né en Europe et non pas dans des sociétés comme la Chine ou l'Inde en témoigne : « *Pourquoi les intérêts capitalistes n'ont-ils pas produit en Chine et en Inde la même chose qu'en Occident ? Pourquoi en général dans ces pays les développements scientifique, artistique, étatique ou économique n'ont-ils pas emprunté les voies de la rationalisation qui sont propres à l'Occident ?* » (*op. cit.,* p. 54). Plusieurs autres chercheur.es se sont inscrit.es dans cette perspective afin de comprendre ce qui avait échoué dans le développement de certains pays, de certaines sociétés, en s'interrogeant sur les moyens permettant de rattraper le *retard.*

Ces travaux ancrés dans le paradigme évolutionniste ont été fortement critiqués et remis en question depuis près d'un demi-siècle, laissant place à un autre modèle que Blitstein et Lemieux appellent le « modèle exceptionnaliste/populiste » (2018). L'un des champs de recherche qui s'est inscrit très tôt dans ce courant, en rencontrant un succès important, d'abord dans le monde anglophone, est celui des études postcoloniales et subalternistes (*postcolonial and subaltern studies*)[11]. Les contributions et les analyses issues de ce champ sont très riches et très intéressantes. Elles ont concerné plusieurs disciplines des sciences sociales et ont principalement permis de dénoncer les positions évolutionnistes tout en mettant en évidence, avec beaucoup de rigueur, le caractère européano-centriste des présupposés fondements du manque. Le courant des études postcoloniales a, par exemple, beaucoup influencé la géographie culturelle française, la conduisant à travailler sur les questions d'altérité, d'exotisme ou encore de reconnaissance des discours alternatifs[12] (Encadré 1). Dans ce contexte, plusieurs chercheur.es ont révélé que les positions évolutionnistes, qu'ils ont souvent qualifiées de paternalistes, ne faisaient que conforter à l'égard de ces peuples une forme de « violence épistémique » de l'Occident, en leur imposant de force une comparaison avec des normes qui leur étaient fondamentalement étrangères et qui ne devraient point être considérées comme moralement supérieures aux leurs (Spivak, 1988). Il en ressort qu'une partie de ces travaux s'est penchée sur la question de l'autonomie des peuples ou l'autonomie des cultures vis-à-vis de l'Occident, en revendiquant une certaine forme d'autoréférentialité culturelle pour marquer une rupture avec la référence occidentale (Blitstein et Lemieux, 2018).

[11] Le terme « subalterne » est emprunté aux travaux d'Antonio Gramsci, historien italien marxiste du début du XXe siècle. Il désigne toute personne ou groupe de personnes, considérées comme inférieures, du fait de leur race, de leur classe, de leur genre, de leur sexualité, de leur ethnicité ou de leur religion. Les études subalternistes (*subaltern studies*) interrogent notamment le discours des chercheur.es sur leur « objet », en l'occurrence une personne. Gayatri Spivak, théoricienne de la littérature reconnue pour ses contributions majeures dans le domaine des études postcoloniales et féministes, posait dans son article fondateur la question : « *le/la subalterne peut-il/elle parler ?* » (1988). S'il/elle pouvait parler, il/elle ne serait pas subalterne. Comme le souligne la géographe Béatrice Collignon, « *ce qui définit la condition subalterne c'est justement l'invisibilité, la négation et l'impossibilité de parler pour soi compte tenu des conditions objectives* » (2007, p. 7).
[12] Voir notamment les travaux des géographes Jean-François Staszak, Jean Estebanez et Christine Chivallon.

Encadré 1 : De la géographie tropicale aux études postcoloniales

Au XIXe siècle, une géographie coloniale, à la production multiforme, s'est développée. Celle-ci était alimentée par des explorateurs, pour la plupart militaires ou médecins œuvrant pour la colonisation. Elle s'est appuyée sur des sociétés de géographie et des périodiques tels que la *Revue Indochinoise* ou le *Tour du Monde*, ainsi que sur les grandes missions scientifiques organisées par l'administration coloniale. C'était une géographie *in situ*, qui avait pour but d'enrichir les géographies universelles. Ces dernières s'appuyaient aussi sur les travaux des naturalistes et des botanistes, ce qui conduisait à « *une naturalisation des espaces* » et à la systématisation de l'association d'expressions comme « *plaines civiles* » ou « *forêts sauvages* » (Beucher et Reghezza-Zitt, 2017, p. 238). En 1929, le géographe Jules Sion publie deux volumes sur l'Asie des moussons en mettant la notion du « genre de vie » ou « mode de vie » au centre de ses analyses (1929). Le géographe Michel Bruneau identifie dans l'analyse de Jules Sion sept genres de vie qui « […] *se distinguent sur une échelle ascendante de "niveaux de civilisation" qui sont définis par leur efficacité et capacité nourricière, allant des chasseurs-cueilleurs et pêcheurs des forêts et mangroves marginales, des "mulâtres", aux agriculteurs sédentaires de la riziculture irriguée des plaines et deltas pouvant nourrir de très fortes densités de populations, "jaune"* » (2006, p. 196). Bruneau remet en question le « genre de vie » et la classification qui en découle - que l'on pourrait rapprocher de la classification en fonction du degré de modernité - et souligne que cette approche autorise « *la collusion des paradigmes racistes et évolutionnistes* » (*op. cit.*, p. 196).

Quelques années plus tard, rejetant la notion de « mode de vie » et le déterminisme mésologique, le géographe Pierre Gourou, considéré comme l'inventeur de la géographie tropicale, adopte une position radicalement différente, et met en avant le rôle des techniques agricoles, des structures sociales et des cultures des communautés villageoises du delta du fleuve rouge pour expliquer la formation de paysages et les densités de population (Beucher et Reghezza-Zitt, 2017). Il développe ainsi la notion de « civilisation paysanne » pour regrouper ces facteurs explicatifs (Gourou, 1947). D'après plusieurs géographes, s'il avait réussi à écarter de ses analyses le « genre de vie », et s'il marquait le passage d'une géographie coloniale à une géographie tropicale, il proposait, néanmoins, « *une vision très pessimiste et encore très fortement teintée de naturalisme du monde tropical* » (Bruneau, 2006, p. 198). Ses premiers travaux s'étaient focalisés sur le rôle du milieu tropical, en particulier la contrainte des sols fragiles et peu fertiles et des endémies, dans le fait qu'aucune « civilisation supérieure », c'est-à-dire capable de fixer durablement de fortes densités de population sur de vastes espaces, n'a pu s'y développer (Beucher et Reghezza-Zitt, 2017). Il parle ainsi de « pays tropicaux typiques », qu'il caractérise comme étant « peu peuplés », de « civilisation arriérée », à l'exception de l'Asie tropicale dont les deux « civilisations supérieures », la Chine et l'Inde, sont nées hors du domaine tropical (Gourou, 1947). Pierre Gourou est resté attaché à la notion de « monde tropical », considérant la tropicalité comme une « malédiction géographique » négligeant, par conséquent, le colonialisme et ses conséquences (Beucher et Reghezza-Zitt, 2017). Des géographes anglophones ancrés dans le courant du post-colonialisme, écrivaient que « *Pierre Gourou a élaboré un orientalisme tropical – un discours géographique et à maints égards colonialiste qui s'est focalisé sur les rapports fondamentaux et durables entre les populations tropicales et leurs milieux* » (Clayton et Bowd, 2006, p. 211).

Si la géographie tropicale est restée dominante dans les années 1960, des géographes français ont dénoncé son influence par l'idéologie du capitalisme libéral et y ont opposé des visions alternatives (« géographie du tiers-monde » d'inspiration marxiste, avant de préférer parler de « géographie des pays du Sud » dans les années 1980) (Bruneau, 2006). En parallèle, le monde anglophone a vu émerger une géographie dite postcoloniale. La géographe Claire Hanckock explique que cette géographie remet en cause « *un processus de construction discursive du monde à partir d'un référent européen ou occidental.* […] *Il s'agit de rendre la parole à des populations locales sur leurs représentations et leur identité, sachant que la colonisation y a inévitablement laissé une marque indélébile* » (Hancock, 2001, p. 97). Cette géographie dont les filiations sont multiples (études culturelles, anthropologie, géographie radicale, etc.) s'inscrit dans le champ des études postcoloniales[13], champ distinct au sein du courant postmoderniste, et dont le projet

est de « […] *sortir d'un rapport de force fondé sur la domination du "monde occidental" (Europe, Amérique du Nord, Australie et Nouvelle Zélande) sur le reste du monde. Le titre Provincializing Europe (Chakrabarty, 2000) est un bon résumé du programme postcolonial* » (Collignon, 2007, p. 3).

Comme le soulignent Blitstein et Lemieux, certains chercheur.es du courant des études postcoloniales ont, par conséquent, considéré la modernité et les idéaux qui lui sont associés comme étant « *irrémédiablement* [liés] *à des entreprises de domination et d'exercice de la violence et,* [donc] *non pertinentes et dangereuses à utiliser* » (2018, p. 15). La modernité apparaît, dans ce cas, comme une spécificité culturelle des sociétés occidentales, une invention euro-américaine qu'il faudrait totalement rejeter. Elle ne correspondrait à rien dans la culture du « reste du monde », et les peuples non-occidentaux n'y aspireraient pas ou, du moins, ne devraient pas y aspirer pour préserver leur autonomie. Par ailleurs, les études postcoloniales et subalternistes mobilisent, paradoxalement, des outils critiques qui leur ont été fournis par les traditions critiques de cette culture occidentale (tels que le marxisme gramscien, l'école de Francfort, les auteurs classiques de l'époque des Lumières européennes…)[14]. Par conséquent, on pourrait se demander si, pour certains courants des études postcoloniales, on ne se retrouve pas, de nouveau, face à une analyse binaire basée sur une simple inversion des places que le modernisme évolutionniste hérité du XIXe siècle attribuait aux sociétés occidentales et aux autres : « *le civilisé est maintenant le barbare ; l'universalisme des Lumières, une forme de provincialisme ; et la raison libératrice, une forme d'oppression* » (*op. cit.*, p.14). Plusieurs courants de recherche ont relevé d'autres contradictions internes et ont mis en évidence les limites de certaines études postcoloniales et subalternistes en rappelant que les mondes européens et non européens étaient interdépendants et qu'il serait réductionniste d'en faire des unités distinctes, opposées l'une à l'autre (Bertrand, 2011 ; Juneja et Kravagna, 2013 ; Stanziani, 2018 ; White, 2009). Enfin, Blitstein et Lemieux attirent l'attention sur le biais identitaire et le nationalisme méthodologique découlant parfois de certaines études postcoloniales et subalternistes (2018).

1.2.2. Une nouvelle approche de la modernité : la « modernité-présent »

En 2018, dans l'article introductif du dossier qu'ils ont intitulé « Paradoxes de la modernité », Pablo Blitstein et Cyril Lemieux posaient la question d'une réouverture possible de la question de la modernité et proposaient, en s'appuyant sur les critiques adressées aux paradigmes évolutionniste et exceptionnaliste, de dépasser la vision duale des rapports entre modernes et traditionnels, entre Occidentaux et non-Occidentaux, et d'aller vers une approche plus holiste (2018). Le modèle alternatif qu'ils proposent part du principe que la modernité n'est pas un *objet* que l'on peut posséder, ni un *état* statique servant de référence à la modernité. Ce serait d'abord « *une configuration humaine* […] *qui a résulté, volontairement ou non, de l'ensemble de processus qui ont donné forme à notre présent* ». La modernité résulterait, ainsi, de l'ensemble des rapports sociaux qui formeraient « *le présent de l'humanité dans son ensemble* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 16).

[13] Au sein de ce courant, nous pouvons isoler les études subalternistes (*subaltern studies*), courant de pensée créé dans les années 1980 à partir d'études sur les Suds, particulièrement l'Asie du Sud. Ce courant a été porté par des auteur.es venus de ces espaces, par exemple les historiens Éric Stokes et Ranajit Guha. Leur objectif était d'écrire une histoire alternative de l'Empire britannique des Indes orientales, qui mette en évidence le rôle des mouvements de révolte et de résistance des classes populaires et paysannes passées sous silence par une histoire officielle attribuant tous les mérites de l'indépendance aux classes sociales supérieures éclairées.

[14] L'historien indien Dipesh Chakrabarty évoque, par exemple, la pensée européenne comme « *un don qui nous a été fait à tous* » (Chakrabarty, [2000] 2008, p. 255).

Cette approche est nécessairement ancrée dans une démarche historique mettant l'accent sur des processus et des phénomènes qui n'ont pas forcément été dominants partout, et en tout temps. La modernité devient « *le produit de luttes, de persuasions, d'impositions et de compromis* […] » (*op. cit.*, p.16). L'organisation et l'architecture des espaces urbains contemporains, l'irrigation et le développement des espaces ruraux, les institutions qui se sont développées à travers le monde, les idées qui y sont échangées, etc., sont quelques exemples résultant de processus de transformations enclenchés depuis plusieurs décennies, voire plusieurs siècles. La « modernité-présent » serait finalement ce qui en a résulté, dans un processus toujours en cours. Et tous les acteurs ayant contribué à ces changements, participé à ces luttes, mis en place ces compromis, etc., y seraient impliqués : des plus actifs aux plus indifférents. C'est là une approche qui n'est plus discriminante par rapport à l'espace géographique, mais par rapport au temps. La question de savoir qui est l'inventeur de la modernité, et qui est tenu de l'adopter pour devenir moderne ou de la rejeter pour préserver son autonomie, n'est donc plus pertinente (*op. cit.*). La modernité devient, ainsi, le résultat de processus historiques spécifiques, dotés de temporalités différentes, qui ont façonné le monde actuel, autrement dit, le résultat de *processus de modernisation*. Dans cette optique, chaque institution, chaque pratique, chaque discours qui façonne le monde d'aujourd'hui doit être reconnu comme ayant une généalogie qu'il revient aux chercheur.es de reconstituer (Blitstein et Lemieux, 2018 ; Souyri, 2016).

Cette approche de la « modernité-présent » permet d'envisager les différentes problématiques liées à la modernité comme étant méthodologiques et étroitement liées à l'enquête en sciences sociales (Blitstein et Lemieux, 2018). Cela rend le concept plus accessible, plus concret et plus opératoire à des échelles d'analyse différentes : qu'il s'agisse d'étudier le capitalisme ou le socialisme à une échelle mondiale ou locale, un État-nation donné ou un groupe social ou professionnel en particulier, la reconstitution des processus de modernisation qui ont mené au présent du phénomène ou à la constitution/transformation du groupe étudié devient tout à fait possible en adaptant les échelles d'investigation et d'analyse. Cet aspect méthodologique de l'approche (et essentiellement empirique comme nous le verrons par la suite) reconnaît aux sciences sociales la capacité analytique à enquêter sur la modernité sans juger de son futur et sans tomber dans une psychologisation des rapports sociaux.

1.3. La « modernité-présent » et les « agents modernisateurs »

L'aspect méthodologique de l'approche « modernité-présent » invite à mettre l'accent sur les acteurs impliqués dans les processus de modernisation. Qu'elles ou qu'ils aient initié, porté ou rejeté ces processus, identifier ces différents acteurs et analyser leurs interactions s'avèrent nécessaires pour reconstituer les processus d'appropriation de la modernité et comprendre les conflits et les paradoxes qui lui sont liés (Blitstein et Lemieux, 2018). Que ce soit un ingénieur agronome, une écologiste, un fonctionnaire colonial du XVIIIe siècle, une ministre de l'Agriculture, une géographe, un économiste, un éleveur breton des années 1960, ou un agriculteur marocain contemporain de la plaine du Saïss (comme il sera question dans ce travail), ces acteurs ont tous des perceptions différentes du présent et des moyens à privilégier pour participer à la modernisation de la société dans laquelle ils vivent (ou pour s'y opposer). En produisant des diagnostics, des typifications et des définitions qui leur sont propres de la modernité, « *les modernisateurs de tous bords et de toutes les époques se livrent à un intense travail d'idéation collective - pour reprendre une expression durkheimienne - dont les*

contenus sont variables et impossibles à unifier mais qui n'en témoignent pas moins, quel que soit le contexte sociohistorique où ils surviennent, du fait qu'un certain rapport au temps et à la société est en passe de s'imposer » (*op. cit.*, p. 19).

Les chercheur.es du courant des « modernités multiples », courant porté par le sociologue Shmuel Noah Eisenstadt, s'inscrivaient déjà dans cette même démarche, s'appuyant sur une cartographie des acteurs impliqués dans les différents processus de modernisation, pour comprendre les différentes *appropriations* de la modernité[15]. Ainsi, étudier les « modernités multiples » impliquait, pour ces chercheur.es, de suivre le travail politique et intellectuel des modernisatrices et des modernisateurs. Considérant à leur tour que les « agents modernisateurs » seraient un point d'entrée privilégié pour comprendre la « modernité-présent », Blitstein et Lemieux s'écartent, toutefois, des « modernités multiples » en effectuant des déplacements méthodologiques que nous présentons à la fin de cette partie. En effet, les deux chercheurs considèrent que le courant des « modernités multiples » n'aurait pas complètement rompu avec le paradigme évolutionniste, appréhendant encore les sociétés à travers leurs retards et leurs manques à l'égard de la modernité euro-américaine. Par conséquent, même en privilégiant une entrée par les modernisatrices et les modernisateurs, la modernité se serait retrouvée, dans le cadre de ces travaux, réduite à des phénomènes tels que l'industrialisation, l'irrigation, la création d'un État-nation, l'évolution des services et du numérique, etc., phénomènes que l'on pourrait identifier de façon décontextualisée, dans des temps, des échelles et des géographies divers (2018).

1.3.1. Les « agents modernisateurs », un point d'entrée privilégié pour comprendre la « modernité-présent »

L'un des points communs des « agents modernisateurs » est qu'ils développeraient, d'après Blitstein et Lemieux, la conscience de vivre dans une société qui aurait connu une rupture avec son passé et qui se donnerait pour objectif de rejoindre un idéal de société déterminé nécessitant une réalisation collective. Les conceptions de la modernité se présentent, ainsi, comme le fait de cercles sociaux ou professionnels qui se pensent eux-mêmes comme modernes, et cherchent à être davantage plus modernes (2018). C'est d'ailleurs pour cette raison que toute la terminologie relative à la modernité reste présente dans cette nouvelle approche : ce n'est pas le chercheur ou la chercheure qui décide de ce qui est, ou de ce qui n'est pas moderne, mais ce sont les acteurs impliqués dans les processus de modernisation, sur un espace, qui se présentent ou pas comme étant modernes, comme participant ou pas aux processus de modernisation en cours. Ces groupes d'acteurs manifesteraient une forme d'« *aspiration à la modernité dans laquelle les chercheurs* [pourraient] *voir l'un des meilleurs critères dont ils disposent pour reconnaître qu'un processus de modernisation a eu lieu ou est*

[15] Voir notamment les articles suivants pour des développements complémentaires concernant l'approche des « modernités multiples » qui a gagné en importance dans les sciences sociales les vingt dernières années, et qui s'appuyait sur l'hypothèse suivante : « […] *si la modernité s'est répandue presque partout dans le monde, elle n'a pas donné naissance à une seule civilisation ou à un schéma institutionnel unique, mais à plusieurs civilisations ou schémas civilisationnels modernes, c'est-à-dire des civilisations partageant des caractéristiques communes bien que développant des dynamiques idéologiques et institutionnelles différentes et pourtant de même origine ; en d'autres termes, ce sont des modernités multiples* » (Eisenstadt, 2004, p. 190).
- « La modernité multiple comme défi à la sociologie » (Eisenstadt, 2004) ;
- « Une réévaluation du concept de modernités multiples à l'ère de la mondialisation » (Eisenstadt, 2007) ;
- « Modernités multiples et mondialisation » (Koenig, 2014).

en cours », y compris lorsque cette aspiration à la modernité se manifeste à travers des discours antimodernistes (*op. cit.*, p. 20).

Ce qui nous ramène à une deuxième caractéristique importante des discours des « agents modernisateurs » : la conflictualité. En effet, quel que soit le contexte sociohistorique que l'on considère, les discours des différents groupes de modernisatrices et modernisateurs tendent à être conflictuels (*op. cit.*). Les conceptions de la modernité portées par certains groupes sociaux ou professionnels se heurtent, ainsi, à celles portées par d'autres groupes, ce qui laisse place à une diversité importante de conceptions différentes, parfois rivales, diversité rappelant justement l'importante différenciation des sociétés et la complexité des rapports sociaux.

1.3.2. Déplacements pour une approche de la « modernité-présent »

Privilégier une entrée par les « agents modernisateurs » permettrait d'appréhender la modernité à travers ses conflits et ses paradoxes, intégrant dans l'analyse l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus de modernisation, et prenant en compte les interactions entre les différents groupes aspirant à la modernité ou, au contraire, la rejetant. S'inscrire dans une approche de « modernité-présent » suppose, ainsi, que les chercheur.es ne définissent point, abstraitement et extérieurement aux groupes étudiés, une norme de la modernité. Blitstein et Lemieux insistent, au contraire, sur le fait d'identifier, de manière non stato-centrée et relationnelle, la pluralité des visions de la modernité qui s'affrontent au sein de différents groupes. Les deux chercheurs soulignent, par ailleurs, l'importance d'analyser les transformations socio-historiques qui donnent à cette diversité de conceptions un fondement pratique et évolutif, tout en ne renonçant pas à une ambition de généralisation (2018). Ces déplacements présentés brièvement dans ce qui suit ancrent davantage la « modernité-présent » dans une approche méthodologique particulièrement pertinente pour ce travail de thèse qui a eu finalement pour ambition d'explorer et de comprendre, comme nous le verrons dans ce qui suit, la « modernité-présent » en cours de certains espaces ruraux.

- **Adopter une démarche relationnelle**

L'un des principaux objectifs que l'approche « modernité-présent » s'est fixé est de dépasser l'individualisme méthodologique ayant caractérisé les paradigmes évolutionniste et exceptionnaliste. Identifier la modernité euro-américaine comme un phénomène endogène, et la modernité non-occidentale comme un phénomène exogène, imposé de l'extérieur, reviendrait à assimiler les nations, les cultures ou les civilisations à des individus, et la société mondiale à la simple agrégation de ces individus (Blitstein et Lemieux, 2018). Cela se rapproche des analyses de la « modernité », basées sur les modes de pensée et sur les modes de vie, présentées en début de ce chapitre. Par conséquent, une démarche non stato-centrée et relationnelle apparaît comme étant pertinente à tout.e chercheur.e en sciences sociales qui refuse de faire de la modernité un produit culturel d'exportation ou d'importation : non stato-centrée, parce qu'elle permet d'identifier les rapports spécifiques qui fondent l'unité interne des groupes de modernisatrices et de modernisateurs, sans enfermer ces rapports dans les limites d'un territoire ou d'un État-nation ; relationnelle parce que l'objectif est d'aller au-delà de l'analyse d'un groupe, considéré comme isolé, et de le resituer dans l'ensemble des relations qui le lient à d'autres groupes - avec lesquels il est interdépendant -, que ceux-ci appartiennent ou pas au même territoire (*op. cit.*).

L'espace géographique devient, ainsi, un théâtre de différenciation sociale et d'appropriation/réappropriation des ressources et de l'espace qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la compréhension et l'analyse d'une « modernité-présent ». Une démarche non-stato centrée et relationnelle permet donc de saisir rigoureusement la différence des attentes et des temporalités entre groupes sociaux coexistant sur un même territoire. Elle permet, en outre, d'analyser les processus d'appropriation de certaines pratiques plutôt que d'autres et de comprendre, par conséquent, pourquoi certains groupes sont plus impliqués dans certains processus de modernisation, et pourquoi d'autres s'y opposent ou les rejettent tout en étant partie prenante de ces processus.

- **Asseoir un fondement pratique des croyances en la modernité**

Lorsque l'on évoque la modernité et les projets de modernisation et de développement, on pense souvent à des *idées* auxquelles les agents modernisateurs prêteraient « *une force propre : celle de s'imposer d'elles-mêmes aux esprits qui jusqu'alors les ignoraient* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 25). Cette affirmation a été - et est encore - très répandue, cherchant à *responsabiliser* et à *conscientiser* des individus pour les pousser à devenir plus modernes, et à participer aux projets de modernisation de leurs sociétés. Si de telles idées fortes ont pu acquérir, dans certains contextes, « *une autorité épistémique considérable* », Blitstein et Lemieux expliquent que lorsque l'on analyse rigoureusement le processus qui a conduit à leur adoption par une large partie de la population, on se rend compte que ce n'est point leur force intrinsèque qui explique cette adhésion, mais plutôt le fait qu'elle viennent « *résonner avec un ensemble de transformations sociales déjà à l'œuvre au sein de ces populations et qui les inclinent à* [les] *trouver "intéressantes" et "pertinentes", voire "sublimes"*» (*op. cit.*, p. 25).

L'enjeu d'une « modernité-présent » est justement de rompre avec la croyance selon laquelle les idéologies seraient le moteur des processus de modernisation. Conformément à une perspective sociologique commune aussi bien au marxisme qu'à l'approche durkheimienne, et comme le soulignent les deux chercheurs, « *l'adhésion à des idées nouvelles ne trouve jamais son fondement dans ces idées elles-mêmes mais dans l'évolution de l'organisation des pratiques sociales, en ce que celle-ci prive certaines croyances traditionnelles des mécanismes de perpétuation, en même temps qu'elle dispose les individus à aspirer à des idées plus adéquates à la nouvelle division du travail* » (*op. cit.*, p. 26). Si le contenu des idées n'est pas à négliger, se limiter à le considérer en lui-même ne peut permettre d'expliquer ni le succès social de ces idées, ni leur échec dû à la résistance qui leur est opposée par certains groupes sociaux.

- **Adopter un principe de contemporanéité**

S'inscrire dans une « modernité-présent » suppose de renoncer à une analyse duale ou gradualiste opposant, d'une part les sociétés traditionnelles, et d'autre part les sociétés modernes. Pourtant, les « agents modernisateurs » auraient tendance à considérer, d'après les analyses de Blitstein et Lemieux, que les réserves d'une société à se moderniser proviendraient de « traits archaïques » en lien avec un passé féodal, agraire ou religieux, traits qu'ils opposent à des éléments modernes considérés comme n'ayant pas de passé (2018).

L'enjeu dans le cadre d'une démarche « modernité-présent » est justement d'envisager l'ensemble des éléments qui entrent en contradiction à un moment donné, au sein d'un groupe ou

d'une société, comme étant contemporains. Si des pratiques en viennent à faire l'objet d'un dénigrement, ou au contraire d'une valorisation, c'est qu'une conflictualité est apparue et que le (ou les) processus de modernisation en cours a modifié le sens et la portée de telles façons de faire et de penser en les réinscrivant dans un conflit de modernités. Le principe de contemporanéité amène, par conséquent, à considérer que « *les contradictions n'opposent pas les forces progressistes et émancipatrices du présent aux forces conservatrices et rétrogrades du passé* [16] […] *mais plutôt différentes façons de penser le futur d'une société ou de l'humanité* » (*op. cit.*, p. 28).

- **Aller vers une recherche d'analogies processuelles**

En comparaison avec le paradigme évolutionniste, il est possible de se demander si l'approche d'une « modernité-présent » ne suppose pas le renoncement à une ambition de généralisation. Ses tenants affirment le contraire en soulignant que l'ambition généralisatrice tient à la capacité des chercheur.es à identifier des analogies processuelles et ainsi, à « *porter un diagnostic, non plus sur un soi-disant "degré de modernité" qu'une société aurait atteint, mais sur le type de réflexivité que les différentes sociétés mettent en œuvre pour maîtriser les dynamiques du monde moderne* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 31). La démarche n'étant plus stato-centrée, la comparaison ne concerne plus des sociétés dans l'absolu, mais des processus de modernisation révélateurs des transformations qui conduisent une société à « *gérer sa conflictualité sous forme de "conflits de modernités"* ». Ainsi, en décrivant des processus de modernisation et non des sociétés, les chercheur.es se donneraient les moyens de « *décrire des analogies processuelles* […] *et d'en titrer un début de connaissance générale* » sur des processus de transformation sociale à différentes époques et dans différents cadres sociaux et géographiques (*op. cit.*, p. 32).

Cette première section a cherché à analyser quelques principaux usages du concept de la « modernité » dans les sciences sociales pour inscrire ce travail de recherche dans une approche centrée sur les processus de modernisation, et sur les conflits et les paradoxes de modernité. La modernité devient, ainsi, un fait social qu'il est utile d'approcher sur la base d'une reconstitution de processus dynamiques révélateurs d'une conflictualité sociale. Ainsi, dépassant les approches ancrées dans des paradigmes évolutionnistes ou exceptionnalistes, la « modernité-présent » met l'accent sur la pluralité des conceptions et des idéaux de la modernité au sein de chaque groupe ou société, et s'intéresse aux effets inattendus, et parfois paradoxaux, des réformes modernisatrices.

[16] Il s'agit de l'appellation de certains « agents modernisateurs » mais aussi de certains chercheur.es qui, par conséquent, s'engageraient eux-mêmes dans le conflit de « modernité » qu'ils voulaient analyser en accordant davantage de « modernité » à un camp plutôt qu'à un autre.

2. Inscrire les processus de modernisation des espaces ruraux dans les études agraires critiques

La controverse autour de la place de l'agriculture dans les modèles de développement a été très virulente depuis la fin du XIXe siècle. Elle a rassemblé et divisé plusieurs chercheur.es du monde entier qui ont cherché à déterminer si l'agriculture devait disparaître au profit de l'industrie pour permettre le développement de sociétés capitalistes, ou si l'agriculture devait se transformer et *se moderniser* pour accompagner, voire pour initier ce développement. Pour celles et ceux qui considéraient qu'on ne pouvait se passer du secteur agricole pour développer une nation, la modernisation des unités de production agricole, et donc des espaces ruraux de façon plus générale, a très souvent été présentée comme un préalable au développement de ces espaces (Edelman et Wolford, 2017). Si les contours de cette modernisation sont restés flous, elle a souvent été assimilée à des transformations et à des transitions dans lesquelles devaient s'engager les anciens systèmes de production, dits « traditionnels », pour devenir « plus modernes » (*op.*, *cit.*).

Ces transformations et leurs implications ont été étudiées à travers les différentes déclinaisons de ce qui a été appelé la « question agraire ». En s'appuyant sur les travaux de grand.es auteur.es des XIXe et XXe siècles, notamment Karl Marx, Karl Kautsky, Vladimir I. Lénine, Alexandre Tchayanov, Rosa Luxemburg et d'autres, plusieurs chercheur.es ont tenté d'appréhender la modernisation et le développement des espaces ruraux à travers la description et l'analyse de dynamiques agraires qu'elles et qu'ils ont inscrites dans une analyse plus globale du capitalisme et de ses mutations. Ces travaux ont constitué un corpus très riche connu sous le nom des « études agraires » (*agrarian studies*) (Akram-Lodhi et Kay, 2008). A partir des années 1960, soulignant les limites des études agraires et leur reprochant de s'être principalement appuyées sur des approches économiques ancrées dans un paradigme évolutionniste, plusieurs sociologues, anthropologues et géographes ont cherché à étudier les dynamiques agraires à des échelles autres que celles des nations, et ont tenté de comprendre comment ces dynamiques expliquaient les transformations sociales des mondes ruraux (Edelman et Wolford, 2017). Ces travaux se sont inscrits dans le champ des « études paysannes » (*peasant studies*), puis dans celui des « études agraires critiques » (*critical agrarian studies*).

Cette deuxième section propose de comprendre comment les processus de modernisation ont été étudiés à travers une analyse des dynamiques agraires, d'abord dans le cadre des études agraires (2.1.), puis dans le cadre des études agraires critiques dans lesquelles s'inscrit ce travail de recherche (2.2.). Si dans le premier courant, l'accent a été mis sur des analyses économiques postmarxistes, nous verrons que dans le cadre des études agraires critiques, une approche ancrée dans les sciences sociales est privilégiée, permettant de mieux appréhender, notamment à travers l'étude des dynamiques foncières, les transformations sociales des espaces ruraux en recomposition. Nous verrons enfin pourquoi, en plus de considérer le foncier agricole comme une clé de lecture centrale des rapports sociaux dans le cadre de cette recherche, il nous sera utile d'explorer les liens entre le foncier et l'eau agricoles (à la recherche d'une sorte de dialectique eau-foncier agricole) (2.3.) pour appréhender au mieux les transformations sociales renforcées suite à l'accès et à l'exploitation d'une nouvelle ressource en milieu rural (en l'occurrence, les eaux souterraines pour ce travail).

2.1. Aux origines de l'analyse des dynamiques agraires : la « question agraire »

Le champ des « études agraires » s'est construit historiquement autour des travaux classiques de Karl Marx, Friedrich Engels, Vladimir I. Lénine et Karl Kautsky. Ce courant a rassemblé des chercheur.es marxistes et postmarxistes considérant que l'agriculture devait contribuer au développement des nations (voir encadré 2 pour une synthèse sur la controverse de la place de l'agriculture dans les modèles de développement marxistes). Partant de la « question agraire » qu'elles et qu'ils ont fait évoluer à travers des études économiques et des analyses macroéconomiques de politiques nationales, ces chercheur.es ont produit des analyses de dynamiques agraires très variées et très enrichissantes sur lesquelles il est très utile de revenir pour comprendre certaines transformations agraires sur des temps longs.

L'objectif ici n'est pas de dresser un tableau exhaustif de ces travaux : ce n'est point l'objet de ce travail et des chercheurs comme Haroon Akram-Lodhi et Cristóbal Kay, qui ont consacré leurs travaux aux études sur le développement, l'ont déjà fait avec une rigueur et un niveau de précision remarquables (Akram-Lodhi et Kay, 2010a, 2010b ; Bernstein et Byres, 2001 ; Borras Jr, 2009 ; Hussain et Tribe, [1981] 1983). Nous nous contenterons, ici, de revenir sur les principales formulations de la « question agraire » qui ont influencé une grande partie de ces travaux avant de nous attarder sur quelques-unes de leurs limites pour comprendre les processus de modernisation des espaces ruraux, limites qui ont permis au courant des études paysannes et à celui des études agraires critiques d'émerger et de s'imposer à partir des années 1970.

Encadré 2 : Controverse sur la place de l'agriculture dans les modèles de développement marxistes (études agraires).

La place que devait occuper l'agriculture dans les modèles de développement a été centrale chez plusieurs auteur.es inspiré.es par la question agraire classique de Marx. Le modèle de développement de la théorie marxiste s'était, ainsi, basé sur quatre principes fondamentaux : le rejet de la priorité à l'agriculture, l'importance du secteur agricole, la nécessité d'une harmonisation de sa croissance avec celle du secteur industriel et une transformation radicale des rapports sociaux dans les espaces ruraux (El Khyari, 1987).

Loin d'être un positionnement idéologique, le **rejet de la priorité pour l'agriculture**, chez les auteurs marxistes, est dû à l'incapacité qu'aurait le secteur agricole à propulser sa propre croissance. L'économiste et historien français Charles Bettelheim mettait l'accent, par exemple, sur le faible taux de croissance du secteur agricole (de l'ordre de 3 à 4% par an) qui expliquerait qu'au-delà d'un certain niveau d'investissements dans ce secteur, les résultats obtenus ne seraient pas satisfaisants et le seuil des rendements décroissants très vite atteint. Par conséquent, lui réserver une part importante des investissements serait « *un gaspillage lourd de conséquences pour le développement* » (1963, p. 40). De ce fait, l'ampleur maximum des efforts et des investissements alloués au secteur agricole devrait être limitée par la « *capacité d'absorption utile* » de ces investissements (Herer, 1966). Par ailleurs, l'accroissement de la production agricole a souvent été lié au recours à la mécanisation et à la mobilisation de techniques nouvelles totalement dépendantes du développement de l'industrie (Falkowski, 1968 ; Herer, 1966). **L'importance du secteur agricole** proviendrait, quant à elle, du fait que le rythme de la croissance du secteur industriel lui-même est largement déterminé par la capacité de l'agriculture à : dégager un surplus pour financer le développement (Baran, 1970 ; El Khyari, 1987 ; Tri, 1967); dégager un surplus alimentaire pour approvisionner les villes et suivre la croissance démographique (De Bernis, 1971 ; El Khyari, 1987); et créer les conditions pour que les produits industriels trouvent un débouché assuré (De Bernis, 1971). D'autre part, l'économiste polonais Mieczyslaw Falkowski avançait que **l'harmonisation de la croissance de l'agriculture et de l'industrie** donnerait la priorité à l'industrialisation qui, prise « *dans le sens étroit du mot signifie un processus systématique de transformation des pays agricoles en pays industriels* » et « *dans un sens large du terme est en quelque sorte synonyme d'une certaine stratégie économique, dans laquelle on attribue à l'industrie, ou plus précisément aux industries, un rôle spécial dans le processus de croissance* » (1968). Néanmoins, l'harmonisation de la croissance des deux secteurs nécessiterait que l'industrialisation se fasse par l'intermédiaire d'industries dites de base que l'économiste français Gérard De Bernis définit comme « *celles qui ont pour effet économique principal l'accroissement de la productivité des autres secteurs* » (1971, p. 96). Enfin, le déclenchement de l'harmonisation de la croissance de l'agriculture et de l'industrie serait conditionné, d'après ces auteurs marxistes, par une **transformation des rapports sociaux** qui devait se traduire par une réforme agraire radicale permettant d'améliorer les structures foncières, d'augmenter la production agricole, d'améliorer la répartition des revenus et de mobiliser la force de travail rurale (Baran, 1970 ; De Bernis, 1971 ; Tri, 1967).

2.1.1. Une « question agraire » pour analyser les processus de modernisation et de développement des espaces ruraux

Dans une formulation classique, le théoricien marxiste Karl Kautsky définit la question agraire comme : « *si et comment le capital s'empare de l'agriculture, la révolutionne, rend les anciennes formes de productivité et de propriété intenables et crée la nécessité de les transformer* » (Kautsky, 1988, p. 12). A cette époque, l'accent était mis principalement sur « *le rôle des paysans et de l'agriculture dans la transition vers le capitalisme de formations sociales européennes dominées par des systèmes agraires précapitalistes* » (Morena, 2019, p. 5). Associée à des textes publiés par des grandes figures du courant marxiste à la fin du

XIXe et au début du XXe siècle, l'objectif à travers cette question agraire était d'analyser les transformations induites par l'essor du capitalisme en milieu rural et de « *voir dans quelle mesure et par quels biais le déploiement du capitalisme agraire [était] facteur d'industrialisation* » (*op.*, *cit.*). La « question agraire » accordait, ainsi, « *une place centrale aux mutations des moyens d'existence paysans face aux reconfigurations relatives au rapport au travail, aux rapports de production […] et à l'apparition d'un capital agraire* » (Akram-Lodhi et Kay, 2008, p. 4).

Plusieurs auteur.es marxistes et postmarxistes ont inscrit leurs travaux dans la perspective de cette question agraire et ont cherché à décrire et à analyser, dans différents contextes nationaux, le déploiement du capitalisme agraire dans les espaces ruraux. Comme le souligne Terence Byres, l'un des grands spécialistes des études paysannes, ces travaux se sont développés autour de trois principales « formulations classiques » de la question agraire (Byres, 1986) :

- **Première formulation : la question agraire, une question paysanne**

Cette formulation renvoie au texte de Friedrich Engels[17] qui apparente la question agraire à la question paysanne, « *c'est-à-dire aux défis politiques posés par la persistance d'une forte population agricole* » (Morena, 2019, p. 6). Pour Engels, l'enjeu principal était de bâtir des alliances entre le mouvement ouvrier et des mouvements émergents d'une population paysanne en cours de décomposition du fait de l'extension du capitalisme agraire (Byres, 1986). Cette première déclinaison renvoie notamment à la dimension politique du *retard* économique sur laquelle beaucoup de ces chercheur.es se sont focalisés.

- **Deuxième formulation : la question agraire, une problématique centrée sur la production**

Cette deuxième formulation est centrée sur la problématique de la production. Elle est notamment associée aux travaux de Vladimir I. Lénine et de Karl Kautsky[18] qui ont cherché à analyser les forces productives agricoles en cours de développement dans les espaces ruraux, et à comprendre comment celles-ci façonnaient les formations politiques, et réciproquement, l'impact des politiques sur la transformation des structures et formations agraires existantes. La plupart des travaux inspirés par cette deuxième déclinaison de la question agraire ont cherché à retracer, dans différents contextes nationaux, les trajectoires empruntées par le capitalisme en milieu rural et à identifier les obstacles qu'il rencontrait (Akram-Lodhi et Kay, 2010a ; Byres, 1986).

- **Troisième formulation : la question agraire, une problématique centrée sur l'accumulation**

Cette troisième formulation est, enfin, centrée sur la problématique de l'accumulation, c'est-à-dire la contribution de l'agriculture au processus d'industrialisation (Bernstein, 2008). La question pour les chercheur.es qui y ont inscrit leurs travaux était de comprendre dans quelle mesure une

---

[17] Voir : *La question paysanne en France et en Allemagne*, de Friedrich Engels (1894).

[18] Voir : *La question agraire*, de Karl Kautsky ; *Le Développement du Capitalisme en Russie*, de Vladimir I. Lénine (tous deux publiés en 1899). Les deux textes s'inspirent de l'analyse de Marx dans *Le Capital,* centrée sur l'Angleterre, et étendent respectivement l'analyse du développement du capitalisme agraire à l'Allemagne de l'Est et à la Russie.

agriculture précapitaliste pouvait-elle contribuer au développement industriel. On retrouve, par exemple, cet enjeu au cœur des débats des années 1920 en Union Soviétique, notamment dans les travaux de l'économiste bolchévique Evgeni Preobrajensky[19] (Akram-Lodhi et Kay, 2010a ; Bernstein, 2008 ; Byres, 1986).

Ces formulations ainsi que les nombreuses autres déclinaisons que nous ne détaillons pas ici[20] ont été au cœur des travaux inscrits dans le champ des études agraires. Plusieurs auteur.es ont, par la suite, tenté de déconstruire la question agraire en mettant l'accent sur d'autres enjeux tels que la transition agraire (Byres, 1986), ou plus récemment des problématiques centrées sur le travail ou le genre en milieu rural (Akram-Lodhi et Kay, 2010b). D'autres ont remis en question l'intérêt d'un raisonnement en terme d'une question agraire singulière et se sont même demandé si elle n'était pas, dans le contexte de la mondialisation économique contemporain, obsolète (Bernstein, 2008, 2016).

2.1.2. Limites des approches économiques et politiques pour comprendre les transformations agraires

Les travaux qui se sont inscrits dans les études agraires ont permis de comprendre, sur la base de la reconstitution de trajectoires nationales de développement, des transformations agraires centrales qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Ils ont, par ailleurs, permis d'apprécier la diversité des processus de modernisation du secteur agricole pour le transformer et l'intégrer au processus de développement des sociétés capitalistes. Si ces lectures ont été très enrichissantes pour ce travail de recherche, quelques points sont discutés ci-dessous pour expliquer pourquoi cette thèse ne se situe pas tout à fait dans la continuité du champ des études agraires.

Tout d'abord, les processus de développement sont présentés comme étant linéaires. On retrouve, par conséquent, des analyses ancrées dans un paradigme évolutionniste où le raisonnement se fait en termes de *retard* à rattraper, avec un *idéal* de société prédéfini à atteindre. Les trajectoires nationales analysées sous-entendent un classement des nations des plus traditionnelles aux plus modernes dans une course vers le développement capitaliste.

Les nations sont présentées comme étant des unités indépendantes et autonomes. Les études sur leurs transformations agraires ne prennent pas toujours en compte leurs interdépendances et leur insertion dans un système plus global, mondialisé. Si raisonner à l'échelle des nations peut être instructif et intéressant pour mettre en évidence des tendances et des politiques nationales par exemple, il paraît assez réducteur, ne permettant pas de comprendre comment se traduisent les transformations agraires à des échelles moins importantes (régionale, locale, voire à l'échelle d'une exploitation agricole), et donc, d'appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux en y incluant tous les acteurs pris dans ces dynamiques, y compris celles et ceux qui les auraient rejetées (Blitstein et Lemieux, 2018).

---

[19] Voir : *The new economics*, de Evgeni Preobrazhensky (1965 [1926]).

[20] D'autres formulations de la « question agraire » ont été détaillées dans le deuxième volet de l'article de synthèse de Haroon Akram-Lodhi et Cristóbal Kay (Akram-Lodhi et Kay, 2010b, p. 259, 260, 261, 262).

En outre, les approches économiques des études agraires ont eu tendance à inscrire leurs analyses dans un dualisme agraire réduisant la multitude des acteurs présents et engagés dans les réformes modernisatrices à des catégories qui ne rendent pas compte de la complexité des territoires (celles des « paysans », des « grands propriétaires capitalistes », et des « ouvriers »), des groupes qui le composent, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. Les travaux de Jan Douwe van der Ploeg, spécialiste des dynamiques de développement rural et d'études paysannes, montrent justement la diversité des modes d'organisation et de production dans les espaces ruraux. Il refuse de réduire cette riche hétérogénéité aux catégories marxistes prédéfinies et affirme que reconnaître la diversité des acteurs et des formes d'exploitation agricoles dans le rural est essentiel pour comprendre « *la nature extrêmement différenciée des processus actuels de développement de l'agriculture* » (2008, p. 245). Avec le concept de la « société composite » et nombre de ses travaux, le sociologue Paul Pascon a, à son tour, mis l'accent sur la diversité des groupes sociaux présents dans les campagnes marocaines et a rejeté toute analyse d'une société marocaine transitoire ou féodale. D'après lui, les dynamiques sociales caractérisant la société rurale marocaine ne pouvaient pas être réduites aux catégories marxistes ; elles sont plutôt à la croisée de plusieurs modes de production (patriarcat, tribalisme, féodalisme, capitalisme) qui les façonnent et qu'elles façonnent elle aussi en retour (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974, 1977). Pour Pascon, les idées prédéfinies d'un développement linéaire en étapes ne pouvaient pas permettre de comprendre les transformations agraires des espaces ruraux marocains. Seule une vraie prise en compte de l'intégralité des acteurs (y compris de celles et ceux qui vivent dans ces espaces sans pratiquer d'agriculture, ou ceux qui y sont de passage) et de leurs pratiques permettrait de comprendre en profondeur les processus de différenciation et la reconfiguration (continue) de ces espaces (Lazarev, 1977 ; Tozy, 2013).

Face aux limites de ces approches, plusieurs travaux ont vu le jour pour (re)mettre au centre des processus de modernisation et de développement des espaces ruraux la « paysannerie ». S'opposant au modèle d'agriculture productiviste, ces travaux ont constitué un nouveau champ distinct portant le nom des « études paysannes ». Celui-ci a émergé au cours des années 1960 et a pris de l'ampleur au début des années 1970 (Akram-Lodhi et Kay, 2008 ; Borras et Edelman, 2016 ; Edelman et Wolford, 2017)[21]. Comme le résume Akram-Lodhi, « *dans le cadre des études paysannes, l'économie politique agraire encadre les questions centrales de la recherche, les données quantitatives fournissent le "quoi", et l'ethnographie le "pourquoi". Les trois permettent ainsi de produire de fines analyses du changement social dans les sociétés rurales du monde entier* » (2018, p. 2). Beaucoup de ces travaux ont été centraux et pertinents pour dénoncer le paradigme de la modernisation universelle cherchant à transformer tous les systèmes de production agricoles en systèmes intensifs, hautement productifs, à la pointe de la technologie. Ils ont aussi permis de dénoncer la domination des pouvoirs coloniaux et les nouvelles formes de dépendance que les puissances mondiales entretiennent avec les pays anciennement colonisés (Escobar, 2007 ; Mignolo, 2011).

Toutefois, une partie de ces analyses est restée centrée sur un dualisme agraire ne prenant

[21] Ce champ d'étude s'est basé sur trois types d'approches complémentaires mais distinctes : les théories du changement agraire dérivées de l'analyse classique de la « question agraire » (Akram-Lodhi et Kay, 2010a); l'analyse quantitative de grands ensembles de données agricoles au niveau de l'exploitation agricole qui ont figuré dans l'analyse de l'école de l'organisation et de la production (Chayanov, 1966), les marxistes agraires (Cox et Littlejohn, 2015) et le débat indien sur le « mode de production » (Patnaik, 1991) ; et l'analyse ethnographique fine que l'on retrouve dans les travaux de plusieurs anthropologues qui se sont inspirés des travaux d'Eric Wolf, de Maurice Godelier, de Jack Goody et de Sidney Mintz (Akram-Lodhi, 2018a).

pas en compte l'ensemble des groupes sociaux présents sur les espaces ruraux. Le groupe des paysans a généralement été considéré comme totalement homogène et autonome, n'ayant point d'interactions et n'entretenant pas d'interdépendances avec les autres groupes faisant pourtant partie des processus de modernisation et de développement des espaces étudiés. Edouard Morena, spécialiste des questions paysannes et des études sur le développement en Europe (particulièrement en France), souligne que certains travaux sont même allés jusqu'à défendre l'idée que la paysannerie formerait une société distincte « *dont les membres seraient dotés d'un "ethos" et d'une "rationalité spécifique"* » (non-capitaliste, anti-productiviste, solidaire, authentique, respectueuse et proche de la nature) les rendant incapables d'exploiter autrui (2019, p. 2).

Ainsi, les années 1970 ont été marquées par de nouvelles controverses sur la place de l'agriculture dans le développement. Celles-ci ont opposé, d'une part les partisans de l'ouverture commerciale du secteur agricole et d'autre part, « *les tenants d'une protection inséparable des caractéristiques intrinsèques du secteur agricole* » (Pouch, 2020, p. 115). S'inspirant des travaux menés dans le cadre des études agraires et des études paysannes, des chercheur.es ont développé, dans les années 1980, le champ des « études agraires critiques ». Ces études cherchant à analyser les transformations sociales contemporaines des espaces ruraux dans le monde, en tentant de se démarquer à la fois du paradigme évolutionniste et du paradigme exceptionnaliste.

2.2. Vers une analyse des transformations sociales des espaces ruraux

Depuis près d'un demi-siècle, le monde rural a connu une transition très rapide ayant entraîné des transformations sociales importantes et des nouvelles formes de reconfigurations territoriales (Edelman et Wolford, 2017). Rappelons que les années 1960 et 1970 marquent l'indépendance de plusieurs pays qui étaient colonisés par des puissances mondiales. Cette époque a été caractérisée par une forte intervention d'États-providences qui s'est traduite par des réformes agraires et des projets de modernisation et de développement des espaces ruraux (Lazarev, 2012), notamment pour canaliser les tensions politiques et sociales très présentes dans les campagnes, souvent mises à l'écart dans les processus de développement (Leveau, 1985), et pour répondre à la pression croissante de mouvements paysans (Mignolo, 2011). Les années 1980 marquent un nouveau tournant dans un contexte de politiques d'ajustement structurel ayant contribué à l'intégration de l'agriculture dans une économie mondiale en constante expansion, par la promotion de formes d'exploitation intensives, axée sur le progrès technique et cherchant à atteindre des niveaux de productivité élevés (Akram-Lodhi et Kay, 2010b).

Si elle s'est inscrite parfois dans des contextes locaux très différents, cette transition a entraîné des crises alimentaires, sociales et environnementales mondiales (Borras et Edelman, 2016 ; Paige, [1975] 1978 ; Watts, 2013 ; Wolf, 1969) remettant davantage en question, aujourd'hui, les modèles de développement intensifs des espaces ruraux (Edelman et Wolford, 2017). C'est dans ce contexte que le débat sur les dynamiques agraires et les politiques agricoles qui les façonnent, a connu un regain d'intérêt et a occupé des chercheur.es inscrit.es dans plusieurs champs disciplinaires critiques[22] cherchant à remettre en question les paradigmes dominants du développement des

[22] Par exemple les études critiques du développement (Edelman et Haugerud, 2005 ; Veltmeyer, 2011), les théories du

espaces ruraux. L'essor des études agraires critiques, au cours des dernières années, a été étroitement lié à l'émergence de ce cadre critique. Le champ des études agraires critiques s'est ainsi imposé comme le principal forum académique sur les questions de modernisation et de développement des espaces ruraux. Pour comprendre et analyser les crises contemporaines de l'agriculture, les chercheur.es qui ont contribué aux études agraires critiques ont cherché à dépasser la question agraire et se sont appuyés, pour la lecture des transformations des espaces ruraux, d'abord sur les dynamiques sociales reliant les groupes sociaux présents sur ces espaces, tout en prenant en compte les interactions que ces espaces entretiennent avec les espaces urbains et péri-urbains qui les entourent.

2.2.1. Les transformations sociales des espaces ruraux, au cœur des études agraires critiques

Le champ des études agraires critiques rassemble des chercheur.es du monde entier mais aussi des acteur.rice.s du développement et des militant.es parmi lesquels, les *Initiatives in Critical Agrarian Studies* (ICAS). Ce réseau international, qui compte parmi ses membres plusieurs universitaires et nombre de figures du monde associatif et militant international, produit et diffuse des travaux de recherche et organise des conférences internationales pour échanger autour des principaux défis que les mondes ruraux sont amenés à relever aujourd'hui. Par ailleurs, deux revues scientifiques, le *Journal of Peasant Studies* (JPS) et le *Journal of Agrarian Change* (JAC), jouent un rôle important dans la diffusion des travaux du champ des études agraires critiques (encadré 3) (Edelman et Wolford, 2017 ; Morena, 2019).

Les chercheur.es se réclamant des études agraires critiques mobilisent une multitude d'approches disciplinaires ancrées dans les sciences sociales (géographie, anthropologie, sociologie critique, sociologie politique, économie politique, etc.). Leurs profils reflètent la richesse et la diversité des analyses critiques et des enjeux contemporains des transformations agraires. Les études agraires critiques se positionnent, ainsi, dans un renouveau de l'analyse des dynamiques agraires par le biais de l'analyse des dynamiques sociales sur les espaces ruraux, pour comprendre « *si, et si oui, comment, la transformation de la société rurale s'opère d'une manière qui soit socialement, économiquement et écologiquement viable* » (Akram-Lodhi, 2018, p. 2).

mouvement social (Wolford, 2010), l'écologie politique critique (Blaikie, 1999 ; Escobar, 1998 ; Forsyth, 2003 ; Robbins, 2011), l'écologie politique radicale (Blanchon, 2016 ; Blanchon et Graefe, 2012), les études juridiques critiques (Boyle, 1993), etc.

Encadré 3 : le Journal of Peasant Studies (JPS) et le Journal of Agrarian Change (JAC) pour la diffusion des travaux du champ des études agraires critiques

Les revues scientifiques Journal of Peasant Studies (JPS) et Journal of Agrarian Change (JAC) jouent un rôle central dans la diffusion des travaux inscrits dans un renouveau de l'étude et de l'analyse des dynamiques agraires (Edelman et Wolford, 2017).

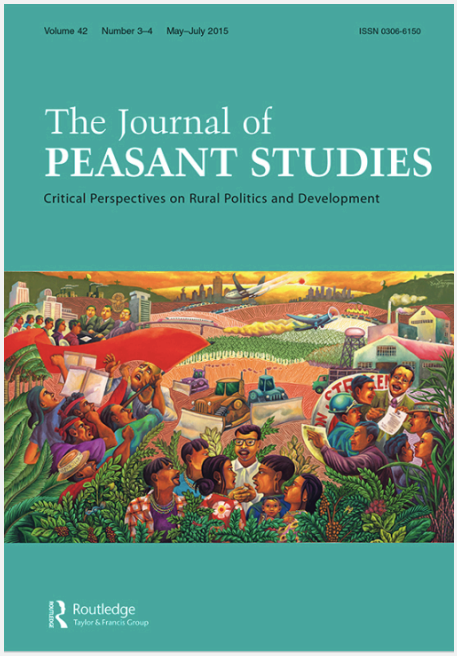



Fondé à Londres en 1973, le JPS cherche à « *provoquer et promouvoir une réflexion critique sur les structures sociales, institutions, acteurs et processus de changement à l'intérieur de et en rapport avec le monde rural* » (présentation de la revue). En plus d'accueillir des contributions de chercheur.es, le JPS ouvre la revue à plusieurs acteurs clés du mouvement anti-globalisation et de la défense de la petite paysannerie. Des structures comme le Transnational Institute, FoodFirst, La Via Campesina, GRAIN, etc., y publient régulièrement des articles consacrés notamment aux luttes paysannes et agraires. Le JPS est l'une des plus importantes revues de sociologie critique en matière d'études rurales.

Plus récent, le JAC a été créé en 2001 par les sociologues Henry Bernstein et Terence Byres. La revue s'intéresse à l'analyse des dynamiques agraires dans le monde en mettant l'accent sur les rapports sociaux et les rapports de pouvoir. Le JAC publie des travaux que l'on pourrait qualifier de « classiques ». Ceux-ci critiquent parfois des mouvements représentant les intérêts des populations agraires.

Si leurs approches disciplinaires sont parfois très différentes, elles et ils se rejoignent quant aux déplacements effectués pour dépasser le champ des études agraires et celui des études paysannes. Premièrement, l'analyse de grands ensembles de données macroéconomiques est absente de la plupart des études agraires critiques. En mettant l'accent davantage sur les dynamiques sociales, les données sont recueillies à partir d'enquêtes ethnographiques et sociologiques,

permettant de rendre compte de la complexité des rapports sociaux, loin d'analyses duales simplificatrices. Deuxièmement, les études agraires critiques s'inscrivent dans des processus historiques globaux, ce qui, à l'ère de la mondialisation libérale, leur permet d'aborder des questions plus larges, au-delà d'une question agraire singulière. Enfin, les chercheur.es s'accordent sur le fait que même en cherchant à étudier des problématiques et des crises globales, celles-ci prennent des formes et des caractéristiques singulières qu'il est important d'analyser pour, justement, mieux les inscrire dans des processus plus globaux, et donc relier le local au global (Edelman et Wolford, 2017).

2.2.2. Suivre les dynamiques foncières pour comprendre la reconfiguration des espaces ruraux

L'une des entrées principales qu'ont privilégiée les chercheur.es s'inscrivant dans les études agraires critiques pour appréhender les dynamiques sociales sur les espaces ruraux est celle du foncier agricole (Edelman et Wolford, 2017 ; Hall et al., 2015). Ne considérant plus la terre comme étant un simple facteur de production ayant un prix, pouvant être échangé ou utilisé indéfiniment, le foncier devient une clé de lecture des rapports sociaux et des reconfigurations spatiales, permettant, par conséquent, de mettre le doigt sur les rapports de pouvoir et sur l'inégal accès à l'espace et aux ressources (Edelman et Wolford, 2017 ; Polanyi, 2001).

Plaçant les dynamiques foncières au cœur de leurs analyses, plusieurs travaux inscrits dans les études agraires critiques se sont notamment focalisés, depuis le début les années 2010, sur la problématique de l'accaparement des terres agricoles (*land grabbing*) dans le monde (Edelman, Oya et Borras, 2013 ; White et al., 2012). S'appuyant sur une description et une analyse historique des dynamiques foncières des espaces ruraux étudiés (principalement en Afrique) (White et al., 2012), ces travaux ont mis en évidence les conséquences des investissements fonciers internationaux et les mutations qu'ils ont induits dans ces pays (De Schutter, 2011). L'accent a été généralement mis sur les transformations sociales au sein de ces espaces ruraux (Hall et al., 2015), sur les inégalités structurelles et sur la précarisation et la marginalisation de certaines populations rurales (Cotula, 2009). D'autres travaux ont concerné les impacts et effets environnementaux qu'impliquaient les nouvelles formes de production accompagnant cet accaparement (Fairhead, Leach et Scoones, 2012) dénonçant, ainsi, des « nouvelles formes de gouvernance » des ressources foncières (Peluso et Lund, 2011), voire des « nouvelles formes de colonisation » aux impacts sociaux et environnementaux désastreux (Ayeb et Bush, 2019).

Beaucoup de ces travaux analysaient l'accaparement du foncier agricole en s'inspirant des travaux marxistes. Le géographe David Harvey, par exemple, affirme que les « *caractéristiques de l'accumulation primitive que Marx mentionne sont restées puissantes* » (2003, p. 145). Il soutient que les processus d'accumulation primitive sont toujours présents et que ce sont les modalités qui ont changé : la concentration des biens communs mondiaux est désormais entre les mains de quelques producteurs incorporés dans le système capitaliste, tandis que les populations rurales qui dépendent de ces ressources sont progressivement expropriées (*op.*, *cit.*).

Mais l'accaparement du foncier agricole peut aussi prendre des formes « plus locales ». En témoigne notamment un nombre important de travaux, en Égypte et au Maghreb, qui ont cherché

à appréhender, à travers l'évolution des structures et des dynamiques foncières à la suite de l'indépendance des pays, des tensions politiques et sociales reconfigurant les espaces ruraux et les rapports de force entre l'État et les différents groupes d'acteurs présents dans les espaces ruraux (groupes d'acteurs qui sont eux-mêmes en constante évolution) (Ajl, 2021 ; Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974 ; Bush, 2002, 2011 ; Elloumi, 2013 ; Lazarev, 1977 ; Leveau, 1985 ; Mahdi, 2014). La géographe Mathilde Fautras a, ainsi, avancé que ces dynamiques foncières « locales » étaient tout autant révélatrices de processus d'accaparement des terres agricoles en Afrique du Nord (2020)[23].

Force est de constater qu'en dépassant les conceptions juridique et normative prédominantes du foncier, ces travaux lui confèrent un sens et une utilité éminemment sociaux, et le placent au centre de leurs analyses pour répondre à des problématiques centrales, toutes reliées finalement, directement ou indirectement, aux dynamiques foncières (Edelman et Wolford, 2017).

Cette approche a permis à d'autres chercheur.es des études agraires critiques de s'en inspirer tout en se donnant pour objectif de dépasser une de ses principales limites : la non-prise en compte du lien entre le foncier et l'eau dans les espaces ruraux étudiés. Comme nous le verrons dans le chapitre 2, la place de l'eau (domestique et agricole - destinée à des fins d'irrigation -) dans les espaces ruraux est centrale. Qu'elle coule le long d'un canal ou qu'elle soit enfouie sous la terre, au fond d'un forage (et donc invisible), l'eau est intimement liée au foncier et conditionne, par conséquent, les dynamiques foncières sur tout espace rural. Avec ses collègues, la sociologue Lyla Mehta, spécialisée dans les études sur le développement, a été une des premières chercheures du champ des études agraires critiques à souligner l'importance de prendre en compte le lien eau-foncier pour appréhender les transformations des espaces urbains et ruraux. Ses travaux ont principalement concerné l'accaparement des ressources hydriques qui résultaient de l'accaparement des ressources foncières, ou qui, au contraire, motivaient l'appropriation des ressources foncières (leur valeur étant bien plus importante en présence de ressources hydriques) (Mehta, Veldwisch et Franco, 2012). Plusieurs autres travaux ont afflué dans ce sens produisant des analyses très pertinentes des transformations rurales en cherchant à questionner, sur un temps long, le lien entre eau et foncier agricoles (Duvail et al., 2012 ; Gasteyer et al., 2012 ; Hertzog et al., 2012 ; Houdret, 2012 ; Matthews, 2012). En plus de chercher à comprendre les processus de modernisation des espaces ruraux sur la base d'une description et d'une analyse rigoureuses de dynamiques agraires plurielles et imbriquées (aussi bien à l'échelle d'un *douar* qu'à des échelles plus larges), l'approche adoptée a permis d'intégrer dans les analyses les différents acteurs impliqués dans ces processus.

L'ensemble de ces travaux a été une grande source d'inspiration pour cette thèse et a permis, dans le cadre d'un processus de recherche itératif, de nourrir des réflexions nouvelles après chaque phase d'immersion sur le terrain. Cette recherche s'inscrit donc dans le champ des études agraires critiques et, plus particulièrement, dans la continuité des travaux qui ont cherché à questionner les liens eau-foncier agricoles pour comprendre les dynamiques sociales liées aux processus de modernisation des espaces ruraux. Si l'exploration de ce lien dans ces travaux a permis, surtout, de mettre en avant des phénomènes d'accaparement des ressources hydriques et foncières (l'un permettant l'autre, ou l'un résultant de l'autre), l'objectif pour ce travail sera d'explorer davantage ce lien, au-delà des processus d'accaparement, pour voir s'il révèle d'autres aspects et d'autres

[23] Cet espace géographique a finalement été peu traité sous cet angle dans le cadre des études agraires critiques.

phénomènes, notamment en lien avec certaines pratiques de l'irrigation. La construction d'une dialectique eau-foncier agricole sera liée, dans le cadre de ce travail, à la pratique de l'irrigation par les eaux souterraines *invisibles*, choix sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 2. Et c'est sur la base d'approches et d'outils de la géographie sociale présentés dans ce qui suit que sera basée cette exploration.

2.3. Construire une dialectique eau-foncier agricole pour comprendre les transformations des espaces ruraux

Pour explorer historiquement les liens eau-foncier agricole sur un espace rural, le choix d'une approche rendant compte du dynamisme de la construction de ces liens et de leur constante évolution a été nécessaire. Ce choix a consisté à opter pour une entrée par « l'appropriation de l'espace », une approche méthodologique ancrée dans la géographie sociale (Ripoll et Veschambre, 2013). Dans cette dernière partie sont présentés brièvement quelques outils empruntés à cette démarche, outils considérés comme pertinents et opérationnels pour questionner les liens entre le foncier et l'eau agricoles et comprendre la reconfiguration des espaces ruraux.

2.3.1. « L'appropriation de l'espace » en géographie sociale : une entrée pertinente pour explorer les liens eau-foncier

Couramment employée par des géographes, des anthropologues, des psychologues, des sociologues, etc., la notion d'appropriation reste peu élucidée et recouvre des utilisations diverses et variées, dont le sens n'est pas toujours clair. Ne cherchant point à la définir, mais plutôt à comprendre les contours de son utilisation en sciences sociales, les géographes Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre ont engagé un travail d'explicitation des usages de l'expression questionnant sa pertinence pour comprendre la « dimension spatiale » des sociétés (2013).

Si l'appropriation renvoie à plusieurs notions juridiques (propriété) et économiques (possession, richesse, bien, capital, patrimoine, etc.), elle ne s'y réduit pas. Comme le souligne le géographe Pierre Bergel, « *il y'a des décalages entre propriété du sol* stricto sensu*, qui ne garantit pas l'appropriation effective d'un espace, et appropriation de l'espace, qui peut se passer d'une garantie juridique* » (cité par Ripoll et Veschambre, 2013, p. 297). Les deux géographes considèrent qu'au-delà de la simple propriété privée, l'appropriation de l'espace renvoie à des processus dynamiques dans lesquels s'engagent des acteurs et des groupes sociaux qui cherchent à pratiquer ou à modifier l'espace qu'ils occupent à un moment donné. Ils distinguent des modalités d'appropriation matérielles et des modalités d'appropriation idéelles, les deux opérant généralement ensemble (*op.*, *cit.*). Identifier ces modalités passe par une reconstitution historique des processus d'appropriation et de réappropriation[24] de l'espace, par une identification de ses usages, de son marquage (Ripoll, 2006) et de leur évolution, et enfin, par une identification des liens sociaux et symboliques autour de cet espace (Ripoll, 2005 ; Ripoll et Veschambre, 2013).

[24] Dans le cadre de ce travail, nous évoquerons la notion de « réappropriation » en considérant que l'appropriation s'opère forcément sur un espace déjà approprié et qu'elle en change la fonction ou la finalité.

Les modalités d'appropriation « à dominante matérielle » renvoient à des rapports pratiques et matériels à l'espace. Ils sont liés à des usages qui peuvent être « exclusifs », dans une logique de concurrence pour des biens limités[25] ; ou « autonomes », dans une logique d'user de l'espace librement[26] (Ripoll et Veschambre, 2013)[27]. Les modalités d'appropriation « à dominante idéelle » se traduisent, quant à elles, par des appropriations « symboliques », « identitaires », l'espace devenant un élément important pour définir l'identité sociale du groupe qui l'occupe, cherche à l'occuper ou le rejette. Enfin, des *marquages* de l'espace accompagnent les processus d'appropriation et de réappropriation en même temps qu'ils révèlent l'évolution des pratiques et des représentations.

Penser en termes d'appropriation de l'espace conduirait donc à envisager l'occupation et/ou l'usage de l'espace, mais aussi sa production et son détournement, son marquage, sa valorisation ou inversement sa stigmatisation. Ainsi, raisonner en termes d'appropriation de l'espace, en articulant l'idéel et le matériel, implique de « *penser les pratiques, les usages et les représentations de l'espace, mais aussi les hiérarchies sociales, les inégalités et au bout du compte, les rapports sociaux (dissymétriques) tels qu'ils se jouent à travers ces rapports à l'espace* » (Ripoll et Veschambre, 2013, p. 296).

2.3.2. S'approprier/se réapproprier un espace pour s'approprier/se réapproprier une ressource ? S'approprier/se réapproprier une ressource pour s'approprier/se réapproprier un espace ?

Et si l'appropriation de l'espace passait d'abord par une appropriation des ressources présentes sur cet espace ? C'est la question qui s'est posée à la suite de plusieurs entretiens menés dans le cadre de ce travail de recherche, question qui s'est précisée lors de la phase de traitement des données et lors de la traduction et retranscription de certains échanges. Et si pour s'approprier *sa* terre, *son* espace de vie, il fallait d'abord s'approprier l'eau enfouie sous sa terre ? Répondre à cette question nécessitera de reconstituer les processus d'appropriation d'une ressource - l'eau agricole -, sur un espace rural, en démêlant les modalités d'appropriation et de réappropriation matérielles et idéelles qui leur sont liées. Cela permettra de questionner différemment les liens eau-foncier agricole qui s'avèrent utiles pour comprendre les transformations sociales sur certains espaces ruraux, en l'occurrence sur des terres de réforme agraire dans une province agricole au Maroc (voir Chapitre 4).

---

[25] Cette exclusivité est souvent « recherchée ou revendiquée au nom de la liberté d'usage » (Ripoll et Veschambre, 2013, p. 298). C'est le cas par exemple des *gated communities* aux Etats-Unis d'Amérique où l'appropriation se manifeste par des lotissements haut de gamme entourés de hauts murs. Ripoll et Veschambre donnent aussi l'exemple des cercles de la grande bourgeoisie parisienne sur lesquels les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont travaillé : « [les cercles] *présents dans le Bois de Boulogne où ils sont clos et dissimulés au regard des passants […] même s'ils sont situés sur le domaine public* » (2013, p. 298).

[26] C'est le cas par exemple des squats anarchistes exprimant un refus de propriété.

[27] En croisant ces deux usages, Ripoll et Veschambre identifient quatre situations exprimant des rapports sociaux très différents : un usage exclusif et autonome (c'est le cas de plusieurs lieux de vie des classes supérieures) ; un usage non exclusif et non autonome (c'est le cas, par exemple, de l'usage de l'espace urbain par des enfants des rues) ; un usage exclusif et non autonome (dans le cas de terrains occupés illégalement par des familles de réfugiés politiques par exemple) ; et un usage autonome et non-exclusif (comme le cas des terres de parcours) (2013).

Cette deuxième section a cherché à comprendre comment les processus de modernisation des espaces ruraux ont été analysés dans le cadre des études agraires, puis dans le cadre des études agraires critiques, champ auquel souhaite contribuer ce travail de recherche. Si les chercheur.es inscrit.es dans le premier courant avaient mis l'accent sur des analyses économiques postmarxistes pour décrire et analyser les dynamiques agraires, celles et ceux qui se réclament du deuxième ont cherché à appréhender les dynamiques sociales des espaces ruraux, notamment à travers une analyse des dynamiques foncières. Enfin, si une entrée par le foncier agricole s'avère pertinente pour comprendre les crises contemporaines du monde rural, explorer les liens eau-foncier agricoles (en reconstituant les processus d'appropriation et de réappropriation des ressources hydriques et foncières), au-delà de la problématique de l'accaparement des ressources, a été déterminant pour ce travail de recherche.

Conclusion du chapitre 1

Ce premier chapitre a commencé par analyser quelques-uns des principaux usages du concept de « modernité » dans les sciences sociales, pour inscrire ce travail de recherche dans une approche centrée sur les processus de modernisation, et sur les conflits et les paradoxes de modernité. La modernité est, ainsi, considérée comme un fait social qu'il est utile d'approcher, sur la base d'une reconstitution de processus dynamiques, toujours en cours, à travers la conflictualité sociale qui la constitue. Ainsi, dépassant les approches ancrées dans des paradigmes évolutionniste ou exceptionnaliste, l'approche « modernité-présent » dans laquelle s'inscrit ce travail met l'accent sur la pluralité des conceptions et des idéaux de la modernité au sein de chaque groupe ou société, et s'intéresse aux effets inattendus, et parfois paradoxaux, des réformes modernisatrices. Elle privilégie une entrée par les « agents modernisateurs » intégrant dans l'analyse l'ensemble des acteurs impliqués dans les processus de modernisation, et prenant en compte les interactions entre les différents groupes aspirant à la modernité ou, au contraire, la rejetant.

La deuxième section de ce chapitre a cherché à comprendre comment la modernisation des espaces ruraux a été abordée dans quelques-uns des principaux courants de recherche qui se sont penchés sur la question. Celle-ci a souvent été assimilée aux transformations et aux transitions dans lesquelles devaient s'engager les anciens systèmes de production agricoles, dits « traditionnels », pour devenir « plus modernes ». Ces transformations et leurs implications ont été étudiées à travers les différentes déclinaisons de ce qui a été appelé la « question agraire ». En s'appuyant sur les travaux de grand.es auteur.es marxistes des XIXe et XXe siècles, plusieurs chercheur.es ont tenté d'appréhender la modernisation et le développement des espaces ruraux à travers la description et l'analyse de dynamiques agraires qu'elles et qu'ils ont inscrites dans une analyse plus globale du capitalisme et de ses mutations. Ces travaux ont constitué un corpus très riche connu sous le nom des « études agraires ». A partir des années 1960, soulignant les limites des études agraires et leur reprochant de s'être principalement appuyées sur des approches économiques ancrées dans un paradigme évolutionniste, plusieurs sociologues, anthropologues et géographes ont cherché à étudier les dynamiques agraires à des échelles autres que celles des nations, et ont tenté de comprendre comment ces dynamiques expliquaient les transformations sociales des mondes ruraux. Ces travaux se sont inscrits dans le champ des « études agraires critiques » et se sont principalement appuyés sur des approches historiques basées sur l'analyse de dynamiques foncières. Cette approche a été privilégiée dans le cadre de ce travail de thèse. Nous chercherons ainsi à explorer les liens entre le foncier et l'eau agricoles pour comprendre les transformations sociales d'espaces ruraux situés dans la province d'El Hajeb, au Maroc. Ce qui nous conduira à mieux appréhender les logiques et les paradoxes de modernisation de ces espaces, notamment depuis l'accès et l'exploitation de *nouvelles ressources*, à des fins d'irrigation : les eaux souterraines.



De l'eau pour l'olivier.
CR Aït Naâmane, septembre 2017.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Chapitre 2.

Appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à travers le prisme de l'irrigation

Introduction du chapitre 2

La présence de l'eau a souvent été considérée comme l'élément le plus crucial pour la modernisation et le développement des espaces ruraux. L'irrigation a, ainsi, occupé une place centrale dans les politiques de développement des espaces ruraux depuis des siècles. Bien des logiques et des systèmes d'irrigation se sont succédés, structurant les débats autour de l'exploitation et de la gestion de l'eau agricole autour de trois principaux pôles : une modernisation et un développement des espaces ruraux par une *eau communautaire* (systèmes d'irrigation « paysans » ou « communautaires ») ; une modernisation par une *eau de l'État* (dans un contexte d'aménagement fondé sur la prééminence de l'État) ; puis, une modernisation par une *eau individuelle* (systèmes d'irrigation privée). Reposant sur l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, l'irrigation privée a connu un essor fulgurant depuis les années 1980, et a été à l'origine d'importantes reconfigurations d'espaces ruraux dans nombre de pays semi-arides, que ce soit dans le bassin méditerranéen, le sous-continent indien, l'ouest des États-Unis ou l'Amérique du Sud.

Afin de comprendre l'engouement mondial pour l'irrigation privée, ce chapitre commence par retracer l'évolution des systèmes et des logiques d'irrigation dans les espaces ruraux, une évolution historique, non linéaire, permettant de comprendre les enjeux et les tensions qui ont traversé quelques-uns des principaux systèmes d'irrigation. Cette analyse diachronique met en évidence l'évolution de la façon dont la science et la recherche se saisissent des problématiques liées à l'accès, l'exploitation et la gestion de l'eau agricole, et plus globalement, l'évolution des manières d'appréhender et d'analyser le fonctionnement des « territoires hydrauliques ». Cette mise en perspective permet de comprendre le positionnement de ce travail de recherche par rapport aux nouvelles approches développées en sciences sociales autour de l'eau, afin d'appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à travers le prisme des pratiques d'irrigation par les eaux souterraines (section 1). Une deuxième partie permettra d'explorer l'histoire de la modernisation et du développement des espaces ruraux marocains à l'aune des principales politiques de développement de l'irrigation dans le pays. Elle s'attardera notamment sur l'essor de l'exploitation des eaux souterraines (à des fins d'irrigation) et sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux relatifs à une irrigation privée qui a été intensive et non-régulée sur la grande partie du territoire marocain. La dernière partie de cette section nous permettra de revenir sur la problématique centrale de ce travail et de décliner les principales questions de recherche (section 2).

1. Irriguer pour moderniser : *eau communautaire*, *eau de l'État*, *eau individuelle*

Dans un chapitre synthétique revenant sur l'évolution des politiques d'irrigation en méditerranée, le géographe François Molle parle de « *cri de ralliement de la modernité* » (« the *rallying call for modernization* ») et met en avant la place centrale qu'a eue (et qu'a toujours) l'irrigation dans la modernisation des espaces ruraux, notamment dans les pays arides et semi-arides (2019, p. 290). Dans les discours qui ont accompagné la mise en place de nombre de réformes modernisatrices plaçant les pratiques d'irrigation au centre de tout développement rural, irriguer revenait à maîtriser son environnement et à diminuer la dépendance quant aux contraintes climatiques, notamment par l'introduction de nouvelles techniques présentées comme étant « neutres », « innovantes » et « plus modernes » (Molle, 2012 ; Molle, Ibor et Reus, 2019). En fonction des modèles d'irrigation et des techniques permettant d'accéder et d'exploiter l'eau agricole, les irrigants ou les communautés d'irrigants pouvaient espérer améliorer la productivité de leurs exploitations agricoles, atteindre de plus hauts niveaux de production, reconvertir leurs cultures en d'autres à plus haute valeur ajoutée, économiser l'eau dans un souci de durabilité de leurs territoires, etc. Autant de motivations révélatrices de ce que nous proposons d'appeler des « idéaux de modernité » qui ont évolué tout au long de l'histoire de l'irrigation, et ont contribué à faire évoluer les pratiques et les logiques d'irrigation depuis plusieurs siècles jusqu'à nos jours.

Dans cette première section, nous chercherons à comprendre comment ont évolué les systèmes et les logiques d'irrigation dans le monde (1.1.), et comment ces évolutions ont amené les travaux de recherche à s'inscrire dans de nouvelles approches afin de mieux saisir le fonctionnement des « territoires hydrauliques » (1.2.). Une troisième et dernière partie s'attardera sur les enjeux de l'évolution de l'irrigation par les eaux souterraines qui est au cœur de ce travail de recherche. Une première problématisation de ce travail sera proposée à la fin de cette section (1.3.), problématisation qui sera affinée et déclinée en questions de recherche à la fin du chapitre. Comprendre l'essor et le développement de l'irrigation privée permettra d'approcher les nouveaux idéaux de modernité qui lui sont rattachés, idéaux que l'on explorera davantage dans les prochains chapitres.

1.1. Évolution des systèmes et des logiques d'irrigation dans le monde

Loin d'être récentes, l'irrigation rassemble des pratiques qui remontent aux « […] *arrosages chez les peuples anciens* » comme les appelait, en 1846, l'agronome et historien François-Jacques Jaubert de Passa (cité par (Aubriot, 2020, p. 12)). Lorsque l'on évoque l'irrigation, on peut penser à des pratiques d'irrigants ou de communautés d'irrigants, à des modèles qui se sont structurés, dans des temporalités différentes, autour de divers paradigmes d'exploitation et de gestion des ressources. On peut aussi penser à des systèmes basés sur l'accès et l'exploitation de l'eau agricole, à des cadres coutumiers et/ou juridiques, à des politiques introduisant, par exemple, de nouvelles infrastructures et techniques d'irrigation, etc. L'irrigation mêle, ainsi, différents enjeux sur un même espace et nombre de chercheur.es ont consacré leurs carrières à essayer de les comprendre et de les analyser

dans différents contextes spatio-temporels[1]. Une présentation complète de la longue évolution des systèmes et des logiques d'irrigation dans le monde dépasserait de loin l'ambition de ce travail. Nous nous limiterons ici à retracer les grandes lignes permettant d'identifier trois polarités autour desquelles sont généralement structurés les débats sur l'irrigation.

Pour retracer historiquement l'évolution des systèmes et des logiques d'irrigation, l'économiste indien Tushaar Shah, spécialiste des politiques publiques en Asie du sud, identifie trois phases déterminantes : « […] *l'ère de l'irrigation adaptative, jusqu'en 1800 ; l'ère de l'impérialisme constructif, de 1800 à 1970 ; et l'ère de l'irrigation atomistique, de 1970 à nos jours* » (Shah, 2009, p. 5). Chacune de ces phases mettant l'accent sur les principales logiques qui ont permis à différents systèmes d'irrigation de voir le jour, sans pour autant les considérer comme étant étanches ou linéaires (*op., cit.*). L'agronome et géographe Thierry Ruf met en avant, quant à lui, trois principaux modes d'organisation sociale autour de l'irrigation : organisation communautaire, étatique et privée (ou industrielle). Ces modes d'organisation sont associés à différents types de réseaux de distribution, de statuts fonciers et de cadres juridiques façonnant ce qu'il appelle des « territoires hydrauliques »[2] (Ruf, 2000, 2009).

D'autres critères ont été identifiés dans cette recherche de catégorisation des principaux systèmes et logiques d'irrigation pour comprendre leur évolution spatio-temporelle. Le critère de la taille a, par exemple, été central dans les travaux du sociologue Paul Pascon sur les systèmes irrigués marocains (Pascon, 1977b). Il distinguait, sans opposer, la grande hydraulique (GH) renvoyant aux périmètres irrigués et couvrant plusieurs milliers d'hectares, et la petite et moyenne hydraulique (PMH), désignant des petites surfaces irriguées de quelques dizaines d'hectares à un petit nombre de centaines (Bouderbala et al., 1984).

La difficulté qu'ont les chercheur.es à s'accorder sur une seule catégorisation des modèles d'irrigation renvoie à la multiplicité des enjeux traversant les logiques d'irrigation à des échelles variées, et à la complexité de leurs croisements sur un même espace rural (Marié, 1994). Si ces catégorisations ont pu faire ressortir des idéaux-types fournissant une grille de lecture des dynamiques sociales et politiques autour des pratiques d'irrigation, leur emploi nécessite de rester prudent et réflexif, tant les dynamiques dont il est question sont plurielles, imbriquées et en constante transformation. De plus, les processus de catégorisation des modèles d'irrigation se trouvent eux-mêmes au cœur de conflits politiques et sociaux (Aubriot, 2020).

---

[1] Parmi les ouvrages et les travaux ayant le plus contribué à éclairer notre réflexion sur l'importance de ces enjeux, nous pouvons citer ceux du sociologue Michel Marié, de l'historien de l'eau Mohammed El Faïz, ou de l'historienne et géographe Alice Ingold (El Faïz, 2004 ; El Faïz, 2004, 2014 ; Ingold, 2008, 2011, 2017 ; Marié, 1984, 1994, 1996 ; Marié, Larcena et Dérioz, 1999).

[2] Les concepts de « territoires hydrauliques » (Ruf, 2000, 2009), « territoires de l'eau » ou « territoires hydro-sociaux » (Boelens et al., 2016) (Ghiotti, 2007) (Rouillé-Kielo, Le Visage et Flaminio, 2022) sont pertinents et ont permis de grandes avancées dans la façon de comprendre l'organisation des espaces ruraux autour de pratiques d'irrigation. Néanmoins, par rapport aux approches théoriques mobilisées (voir Chapitre 1), nous continuerons à employer l'expression « espaces ruraux », plus englobante pour ce travail de recherche, en ce qu'elle permet d'inclure dans l'analyse des espaces où les pratiques d'irrigation sont peu ou pas présentes, mais qui sont tout de même pris dans les processus et conflits de modernisation plus globaux (comme c'est par exemple le cas de certains espaces ruraux à El Hajeb où l'agriculture est encore pluviale ; voir Chapitre 3).

1.1.1. *Moderniser collectivement* par l'eau : systèmes d'irrigation « paysans » et « communautaires »

L'intérêt pour les systèmes d'irrigation « paysans » ou « communautaires » n'est pas nouveau même si « *la façon dont on se les représente, les nomme, les explique ou les analyse a évolué au cours du temps* » (Aubriot, 2020, p. 11). Les travaux de l'historienne et géographe Alice Ingold permettent de constater que malgré une existence ancienne de diverses infrastructures hydrauliques (et d'organisations sociales autour de ces infrastructures), ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que l'intérêt porté par l'État et ses représentants aux questions de l'eau devient important. Cet intérêt s'est notamment traduit par l'introduction de nouvelles lois pour gouverner les eaux, et de nouvelles techniques conçues comme « politiquement neutres » pour maîtriser les ressources et moderniser les campagnes françaises et italiennes (Ingold, 2011). Durant le XIXe siècle, ces lois se voient introduites dans les colonies, l'État colonial s'intéressant alors au fonctionnement des systèmes d'irrigation présents sur les territoires colonisés (*op., cit.*).

Plusieurs adjectifs permettent de qualifier ces anciens systèmes d'irrigation : « paysans », « locaux », « communautaires », « coutumiers », ou « traditionnels » (ce dernier ayant été principalement utilisé pendant la période coloniale pour opposer les systèmes d'irrigation anciens, qui seraient donc « traditionnels », à ceux introduits par le pouvoir colonial qui seraient « plus modernes »). L'agro-ethnologue Olivia Aubriot qui a consacré une grande partie de ses travaux à l'étude des systèmes d'irrigation « paysans », propose des critères permettant de différencier ces systèmes d'irrigation anciens (Tableau 1) et retrace, sur un temps long, leur évolution dans différents contextes (2020). Le croisement de ces critères fait ressortir d'importants points communs partagés entre ces anciens systèmes d'irrigation.

Tableau 1. Critères impliqués dans les diverses qualifications de l'irrigation (autre que « moderne ») *(Aubriot, 2020, p. 20)*

Critères		Irrigation					
		traditionnelle	locale	pmh	coutumière	paysanne	communautaire
Technique	ancienne	++	+	+	+	+	
	matériaux locaux	++	++				
	savoirs locaux	+	++	+	+	+	
Géographique	localité/locale	+	++	+	+	+	+
	petite taille	+	+	++		+	+
Organisation sociale	communautaire			+	+	++	++
	endogène	+	+	+	++	++	
Réglementation	règles coutumières	+	+	+	++	++	++

Légende :
++ : principal critère dans la terminologie utilisée
+ : critère impliqué également, mais secondaire dans la terminologie ou implicite

Nous retiendrons notamment le caractère collectif de l'exploitation et de la gestion des ressources[3] par des communautés d'usagers, ce qui implique une concertation et une coordination au niveau local afin d'élaborer des règles d'accès et d'utilisation de l'eau agricole[4], et d'organiser des travaux collectifs conditionnant l'octroi des droits d'eau[5]. La chercheure identifie trois enjeux fondamentaux permettant d'accéder à l'eau dans un système d'irrigation collectif : l'accès individuel à l'eau au sein du réseau ; le maintien en état de l'infrastructure permettant de transporter la ressource ; la protection collective de l'accès à la ressource notamment par rapport à d'autres communautés qui la convoiteraient également, la disponibilité en eau restant tout de même incertaine et dépendante des aléas climatiques (Aubriot, 2020). Ainsi, « [des] *accords,* [des] *consensus,* [et des] *interactions caractérisent les communautés irrigantes, et l'eau se retrouve au cœur d'enjeux économiques, identitaires et de pouvoir* » (*op., cit.*, p.43). Des conflits peuvent aussi opposer des irrigants appartenant ou pas à une même communauté. S'ils ne sont pas toujours violents, ces conflits viennent révéler des tensions politiques et sociales étouffées (*op., cit.*), et des rapports de force rappelant, comme dirait l'ethnologue Geneviève Bédoucha, que « *l'eau est l'amie du puissant* » (1987).

Malgré les limites qu'elles peuvent présenter, les catégories renvoyant aux systèmes d'irrigation anciens ont été - et sont - très utiles pour comprendre leur fonctionnement et les distinguer malgré leurs nombreuses similitudes. Néanmoins, ancrant ce travail dans une approche cherchant à dépasser les paradigmes évolutionniste et exceptionnaliste (voir Chapitre 1), nous rejoindrons la position d'Olivia Aubriot consistant à rejeter le qualificatif « traditionnels » pour désigner ces systèmes d'irrigation :

> « *Utiliser le terme traditionnel peut rendre amnésique quant aux formes antérieures qu'a pu connaître le système d'irrigation et laisser croire que la forme observée est ancienne, voire héritée d'un passé très lointain.* […] *Cela revient d'une part à occulter les évolutions possibles et d'autre part à oublier qu'une institution, une technique et une pratique sont des éléments interactifs au sein d'une société. Modifier une technique a nécessairement une influence sur les relations sociales, transformant ces dernières insidieusement* ». (2020, p. 21).

Introduit à l'époque coloniale, le terme « traditionnel » renvoie à un éventuel *retard* à combler par rapport aux systèmes d'irrigation « plus modernes » des colons. Dans les systèmes d'irrigation « traditionnels », les savoirs des communautés d'irrigants (donc des « indigènes ») sont séparés des autres savoirs (dits « scientifiques ») et sont considérés comme étant obsolètes, endogènes, et totalement autonomes. Cette opposition des savoirs laisserait penser qu'il n'y a point d'interactions

---

[3] Les ressources renvoient, dans le cadre de ces systèmes d'irrigation, aussi bien aux eaux souterraines qu'aux eaux de surface.

[4] Ces règles sont établies sur la base du croisement d'un ensemble de logiques : technique (renvoyant par exemple au débit disponible) ; géographique (nécessitant l'organisation des pratiques d'irrigation selon l'ordre topographique des parcelles) ; démographique (prenant en compte le nombre de personnes devant intervenir pour une réparation par exemple) ; social (relatif à des allocations de la ressource par lignage ou droit de parenté) ; et religieux. Elles se traduisent par des droits d'eau (qui peuvent être temporaires ou occasionnels, individuels ou collectifs) décidés collectivement dans le cadre d'institutions coutumières (par exemple, la *jmâa* au Maroc). La répartition des droits d'eau permet, par ailleurs, d'analyser la hiérarchie sociale du groupe d'irrigants, l'eau étant, pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Olivia Aubriot, « miroir de la société » (Aubriot, 2002, 2004, 2020).

[5] Voir par exemple les travaux du sociologue Michel Marié sur les Associations Syndicales Autorisées (ASA) en France (Marié, 1996) et ceux de l'anthropologue Jeanne Riaux sur les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) au Maroc (Riaux, 2006).

entre ces groupes d'irrigants et le reste des groupes sociaux (*op., cit.*). Ce qui revient, ici encore, à ne pas prendre en compte la complexité des rapports sociaux et l'interdépendance entre des groupes sociaux qui pourraient paraître éloignés les uns des autres. Ce sont là les limites des analyses en termes de dichotomie sur lesquelles Paul Pascon était revenu à plusieurs reprises dans l'ouvrage *la Question hydraulique* (Bouderbala et al., 1984).

La catégorisation des systèmes d'irrigation est donc intrinsèquement politique. En s'appuyant sur les travaux de l'anthropologue britannique David Mosse en Inde du Sud (1999, 2003, 2006), Olivia Aubriot souligne que « […] *les catégories communautaire, autochtone, traditionnelle pour décrire la gestion de l'irrigation dans les pays colonisés étaient utiles à la gestion administrative coloniale ; voire, elles en seraient même une invention dans la façon de formaliser et de généraliser les "coutumes" et "traditions" de la gestion des ressources* » (2020, p. 24).

1.1.2. Moderniser par l'eau, *moderniser par le haut* : essor de la grande hydraulique

L'opposition entre systèmes d'irrigation « paysans » et systèmes d'irrigation « modernes » devient plus virulente à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, suite à l'essor d'un modèle d'irrigation dominant basé sur le paradigme d'une gestion étatique des ressources hydriques (Molle, Mollinga et Wester, 2009). Pendant près d'un siècle et demi, les empires coloniaux, les États-Unis et l'URSS ont cherché à mettre en place des systèmes d'irrigation mobilisant les eaux de surface par des infrastructures imposantes (de par leur taille)[6] et des techniques présentées comme étant à la pointe de la modernité (*op., cit.*). L'introduction de ces nouveaux modèles d'irrigation s'est appuyée sur des discours de progrès technique, de science, de modernité et de développement incitant les espaces ruraux à se transformer et à *se moderniser* pour accompagner le développement des empires coloniaux (Shah, 2009).

Dans nombre de pays colonisés, cette mission de développement de la grande hydraulique a été portée par des corps d'ingénieurs au service de la puissance coloniale (Aubriot, 2020 ; Kuper, 2011 ; Menga, 2015 ; Menga et Swyngedouw, 2018). L'action développementaliste centralisée a essentiellement consisté en une valorisation des eaux de surface (Llamas, 1975) et la multiplication de barrages a engendré une reconfiguration importante des espaces ruraux et une modification en profondeur de leurs paysages (Swyngedouw, 1999). Par ailleurs, ces ingénieurs ont cherché à « moderniser » les anciens systèmes d'irrigation. Certains, considérés comme étant obsolètes, ont même été détruits ; d'autres (tels que les tanks) ont été transformés par le biais de modifications techniques et de changements institutionnels (Molle, Mollinga et Wester, 2009). Les pratiques d'irrigation se sont, ainsi, retrouvées au cœur d'une logique conflictuelle et agonistique, porteuse d'un idéal explicitement « scientifique » et « rationnel », où l'accent était mis, par exemple, sur des calculs de débits d'eau à apporter à des plantes, à un instant t, sans prendre en considération celles et ceux qui les plantent. Comme le précise Olivia Aubriot :

> « *La période coloniale au tournant du XXe siècle se caractérise ainsi par la valorisation des techniques relevant de la science de l'ingénieur mais aussi de son idéologie : les ingénieurs se perçoivent comme les*

[6] Il était question, par exemple, de systèmes d'irrigation par canal et de barrages-réservoirs ; c'est-à-dire « […] *des équipements lourds à gestion centralisée et bureaucratique* » (Aubriot, 2020, p. 15).

agents par excellence du progrès technique, les vecteurs de la "modernité", et ils considèrent leurs solutions comme les meilleures, elles-mêmes fondées sur une croyance de l'objectivité des faits » (2020, p. 16).

Si les objectifs affichés par cette *modernisation par le haut* devaient permettre aux empires coloniaux une mise en valeur élargie des terres agricoles, une augmentation des productions, une amélioration de la productivité des sols, etc., ces enjeux économiques allaient de pair avec d'autres enjeux politiques. Comme le souligne Tushaar Shah : « *Le contrôle des rivières et le remodelage des bassins fluviaux étaient considérés comme des objectifs dignes d'un empire. La grandiosité était au cœur de l'idéologie coloniale de l'irrigation, décrite par S. B. Saul (1957, 174) comme un "impérialisme constructif" : "les terres arides étaient les instruments" de l'impérialisme et "l'irrigation la méthodologie" (Worster cité par Gilmartin 2003, 2)* » (2009, p. 14). L'ambition recherchée était de maîtriser les espaces ruraux par la maîtrise de l'eau (Aubriot et Riaux, 2013 ; Kuper, 2011 ; Shah, 2005). En procédant à des remembrements de terres agricoles, et en endossant le rôle de décideur pour la distribution de l'eau agricole dans les grands périmètres irrigués, pour le choix des assolements, pour l'orientation des productions agricoles, leur transformation et leur commercialisation, l'État colonial pouvait contrôler les espaces ruraux, et donc les agriculteurs (Kuper, 2011). Ces derniers devenaient des usagers de projets étatiques, c'est-à-dire des bénéficiaires d'investissements importants réalisés sur fonds publics, supposés appliquer à la lettre des politiques nationales (*op., cit.*). Comme le souligne l'historien Mohammed El Faïz, « *l'irrigation* [était devenue] *un instrument privilégié pour assurer un contrôle politique des populations dans les zones aménagées* » (cité par (Aubriot, 2020, p. 15)).

Ces choix hydrauliques ont été poursuivis par plusieurs pays après leur indépendance. Les expériences emblématiques de l'Égypte et de l'Inde permettent de comprendre l'importance qu'ont joué les grandes infrastructures hydrauliques pour assoir le pouvoir et la légitimité des États indépendants, et pour leur permettre d'étouffer des tensions sociales en s'assurant du contrôle des espaces ruraux (Molle, Mollinga et Wester, 2009). Nous reviendrons dans la deuxième section sur la continuité de la *modernisation par l'eau, par le haut,* au Maroc indépendant, dans le cadre de la politique du million d'hectares irrigués, où « *le fellah marocain* [demeurait] *le défenseur du trône* » comme disait le politologue Rémy Leveau (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008 ; Kuper, 2011 ; Lazarev, 2012 ; Leveau, 1985).

A partir des années 1970, on assiste à une remise en question des modèles de grande hydraulique. Leur performance quant aux objectifs affichés de modernisation et de développement des espaces ruraux est restée faible. Les importants financements d'équipements des grands périmètres hydrauliques n'ont concerné qu'une partie des espaces ruraux marginalisant le reste de la population rurale et creusant davantage les écarts au sein des campagnes (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008 ; Bouderbala et al., 1984 ; Lazarev, 2012). Par ailleurs, les pouvoirs publics ont mis en avant les importants coûts que représentait la gestion des grands périmètres irrigués, et les usagers commençaient à dénoncer une distribution inégale de l'eau et une aliénation au modèle bureaucratique (Pascon, 1977a ; Shah, 2012). Les années 1970 marquent aussi l'émergence de critiques quant à la durabilité de ces modèles d'irrigation soulignant des enjeux liés à la salinisation des sols, à la qualité des ressources et à la continuité écologique (Barraud et Germaine, 2017 ; Blanc et Bonin, 2008). Enfin, la critique a concerné l'approche purement techniciste et interventionniste des ingénieurs d'irrigation, ne prenant pas en considération les autres formes de savoirs (paysans),

mais aussi la dimension sociale de la gestion de l'eau. Le chercheur Marcel Kuper, investi depuis des décennies dans les recherches sur l'eau agricole, précise que :

> « […] *les programmes de modernisation se veulent trop souvent en rupture radicale avec les pratiques existantes, considérant le changement uniquement d'un point de vue de l'efficience de l'ingénieur* [qui] *propose des solutions spécifiques pour les relations physiques, mais* [qui] *se limite à des solutions génériques dans le domaine social. Le résultat est l'introduction d'organisation de gestion de l'eau standardisées et inspirées par des modèles étrangers, vouées le plus souvent à l'échec* » (2011, p. 19).

Dans ce contexte de remise en question des modèles de grande hydraulique, les années 1970 marquent aussi un regain d'intérêt pour les recherches sur les systèmes d'irrigation « paysans » et des déplacements vers de nouvelles approches pour appréhender l'eau agricole :

> « *Les années 1970 ont permis de réaliser que les ingénieurs devaient davantage considérer les processus sociaux et les chercheurs de sciences sociales les questions environnementales et techniques. Les années 1980 se marquent alors par deux changements pour l'irrigation : d'une part, le développement de grilles d'analyse des systèmes d'irrigation intégrant facteurs environnementaux, techniques et sociaux et, d'autre part, le désengagement de l'État dans les activités de gestion de l'eau qui se traduit par un renouveau d'intérêt pour les formes d'auto-organisation et pour le thème des "commons"* » (Aubriot, 2020, p. 30-31).

Ce désengagement de l'État, que souligne la chercheure, laissera place dans les années 1980 au déploiement des politiques d'ajustement structurel, à l'émergence d'un paradigme de gestion participative de l'eau agricole, y compris au sein des grands périmètres irrigués (Kuper, 2011), et au succès du paradigme des « communs » (Ostrom, 1990). Le regain d'intérêt pour les recherches sur l'eau agricole s'est accompagné par l'adoption de nouvelles approches permettant de mieux comprendre l'évolution des « territoires hydrauliques » dans des contextes divers[7]. C'est également au cours de cette période que s'amorce un tournant important quant à l'accès et à l'exploitation des eaux souterraines et au développement de nouvelles formes d'irrigation privée sur des espaces ruraux où différents modèles et logiques d'irrigation se croisent. Pour étudier l'eau agricole, celle-ci ne pouvait plus être considérée comme une « eau moderne » renvoyant à une conception dépolitisant et naturalisant les flux d'eau en les quantifiant et en les réduisant à sa molécule (H_2O) (Linton, 2010). Les travaux sur l'eau agricole en sciences sociales ont, ainsi, effectué plusieurs déplacements permettant d'analyser les dynamiques agricoles et sociales des espaces ruraux en considérant la ressource comme étant indissociablement « sociale » (Aubriot, 2020).

1.2. Courants et approches pour comprendre le fonctionnement et l'évolution des « territoires hydrauliques »

Les sciences sociales ont longtemps été sous-représentées dans les études sur l'eau et ont été peu influentes dans les politiques de développement et d'aménagement rural. Étudier l'eau agricole,

[7] Rappelons que ce regain d'intérêt pour les recherches sur l'eau agricole coïncide avec celui observé pour les études agraires de façon plus générale (voir Chapitre 1 – Section 2).

ou l'eau de façon générale, était du ressort des sciences de la terre (hydrologie, hydrogéologie, pédologie, géologie, etc.) ou des sciences de l'ingénieur (génie rural, agronomie, génie civil). Pourtant, « […] *les études en sciences sociales ont montré combien les techniques ne sont pas neutres et que les techniques hydrauliques, tout particulièrement, sont à considérer par rapport à des relations sociales et particulièrement des relations de pouvoir* » (Aubriot, 2020, p. 6). La thèse défendue par l'historien Karl August Wittfogel dans son livre *Oriental Despostism* (1957) a soulevé nombre de controverses dont plusieurs chercheur.es en sciences sociales se sont saisi.es. Cela a participé au regain d'intérêt, observé dès la fin des années 1970, notamment pour l'étude des systèmes d'irrigation « paysans », avec des approches davantage ancrées dans les Sciences Humaines et Sociales (SHS), rejetant, ainsi, le paradigme techniciste des modèles d'irrigation de grande hydraulique (*op., cit.*).

1.2.1. L'eau agricole, une eau sociale : approches ethnographiques et sociologiques pour appréhender les pratiques et les logiques d'irrigation

À partir des années 1990, se sont distingués deux grands types d'approches : des études ethnographiques dans lesquelles se sont engagé.es plusieurs anthropologues et ethnologues ; des études pluridisciplinaires menées principalement par des ingénieur.es qui se sont formé.es aux sciences humaines et sociales en considérant les techniques, à travers leurs dimensions matérielles et idéelles, comme une entrée pour l'analyse des logiques et des systèmes d'irrigation (Aubriot, 2020).

- **Approches ethnographiques**

Les chercheur.es qui se sont inscrit.es dans des approches ethnologiques pour étudier divers systèmes d'irrigation ont cherché à explorer davantage les liens entre nature et culture. Ils s'inscrivaient dans la continuité de travaux antérieurs que des anthropologues comme Clifford Geertz, Geneviève Bédoucha ou Arjun Appadurai avaient menés pour comprendre le fonctionnement de systèmes d'irrigation anciens et les relations de pouvoir façonnant les espaces ruraux étudiés, généralement à une échelle locale (1990 ; 1987 ; 1972). La nouveauté s'est traduite par un changement d'échelle, certains d'entre eux ayant choisi de ne plus se limiter à l'échelle du village, ou du *douar*, pour une analyse plus globale prenant en compte certaines formes d'interactions que peuvent avoir ces systèmes d'irrigation avec leur environnement (Casciarri et Van Aken, 2013 ; Mosse, 1999, 2003, 2006 ; Strang, 2004).

D'autres anthropologues ont cherché à comprendre le fonctionnement de la société à travers l'eau, en mettant en évidence les stratégies des différents groupes d'acteurs, et en analysant les conflits autour de l'accès et la gestion de la ressource. C'est le cas par exemple de la chercheure Fabienne Wateau qui a articulé, dans le cadre de ses travaux sur l'irrigation au nord-ouest du Portugal, les facteurs sociaux, économiques et environnementaux autour de l'accès et de l'exploitation de l'eau agricole (1998, 2001, 2006, 2013).

- **Gestion Sociale de l'Eau (GSE)**

En Europe, deux principales écoles se sont distinguées ces dernières années pour étudier les « territoires de l'eau » : l'école de la Gestion Sociale de l'Eau à Montpellier (autour des agronomes

Jean-Luc Sabatier et Thierry Ruf) ; et l'école de l'approche sociotechnique de l'Université de Wageningen aux Pays Bas (Aubriot, 2020).

L'école de la Gestion Sociale de l'Eau a renouvelé la façon d'appréhender l'eau agricole à travers des approches inscrites dans les sciences humaines et sociales. L'irrigation n'était plus considérée comme un ensemble de techniques mises en place par des ingénieur.es pour apporter de l'eau à des cultures. Elle représentait plutôt un ensemble de pratiques, s'organisant en systèmes, nécessitant d'étudier aussi bien les infrastructures, les groupes d'acteurs que les institutions. Autrement dit, l'irrigation devenait un « fait social total » selon la formule de Marcel Mauss (Sabatier, 1997 cité par (Aubriot, 2020, p. 37)). Les chercheur.es s'inscrivant dans la GSE envisageaient les systèmes d'irrigation étudiés sous un angle dynamique, cherchant à les comprendre dans leur globalité (*op., cit.*).

Cette démarche s'est inscrite dans le domaine de l'aide au développement, les chercheur.es se positionnant en intermédiaires entre les communautés d'irrigants et l'État (Ruf, 2000). Certains d'entre eux se sont intéressés davantage aux politiques publiques et à leurs acteurs (Molle, 2009 ; Molle, Mollinga et Wester, 2009) ; d'autres, comme Jeanne Riaux, se sont placés à des échelles plus locales et ont étudié les mécanismes de construction des savoirs entre les ingénieur.es et les paysan.es (Aubriot, 2013b ; Aubriot et Riaux, 2013 ; Riaux et Massuel, 2014).

- **Approche sociotechnique de l'université de Wageningen**

Basée sur le façonnage social de la technique, l'approche sociotechnique de Wageningen a cherché à intégrer la dimension sociale de la gestion de l'eau dans les analyses en s'intéressant aux techniques d'irrigation, aux institutions en charge de l'irrigation et aux règles d'accès à l'eau à travers un pluralisme juridique. Considérer les techniques d'irrigation comme porte d'entrée pour comprendre des phénomènes sociaux a permis à plusieurs chercheur.es de produire des analyses pertinentes sur le fonctionnement et l'évolution des différents systèmes d'irrigation, ainsi que sur l'hybridation des règles d'accès et d'exploitation des ressources sur certains espaces ruraux (Mollinga et Bolding, 1996).

Les travaux qui se sont inscrits dans ces deux écoles ont mis en évidence la richesse, la diversité et la complexité des systèmes et des logiques d'irrigation, à travers des analyses fines mobilisant des méthodes et des outils variés et prenant compte de la diversité des groupes sociaux présents dans les espaces ruraux étudiés. Ils rassemblent des études considérées comme des références sur les pratiques et les logiques d'irrigation même si certains raisonnements s'inscrivent, parfois, dans un paradigme évolutionniste opposant des systèmes d'irrigation anciens à des systèmes d'irrigation « modernes », ou dans un paradigme exceptionnaliste tendant à idéaliser certaines communautés d'irrigants (Boelens, Davila et Menchu, 1998). Par ailleurs, certaines analyses ne dépassaient pas toujours la dichotomie nature-société, et ne prenaient pas suffisamment en compte l'influence que pouvaient avoir les liens entre l'eau et le foncier agricoles sur les dynamiques observées dans les espaces ruraux. Ainsi, ces nombreuses études centrées sur l'irrigation dans les années 1990-2000 que « […] *Mollinga (2014) dénomme* irrigation studies *mais* aussi water studies*, se caractérisent par une conception binaire où le social et le matériel apparaissent dans des sphères séparées reliées de flèches* […]. *Cette dichotomie nature-société avec la gestion de l'eau en interface soulève des questions par rapport à la façon de considérer*

la technique ou l'organisation de l'espace – qui sont tous deux des phénomènes sociaux […] *– ou encore les associations d'irrigants imposées par les politiques de l'eau qui sont donc elles-mêmes à une interface entre gestion de l'eau et phénomènes de société* » (Aubriot, 2020, p. 38).

- **Autres approches en SHS**

D'autres écoles se sont inscrites aussi dans des approches de sciences humaines et sociales pour étudier les pratiques et les logiques d'irrigation. Marcel Kuper évoque notamment l'école de pensée qui s'est constituée autour du sociologue Paul Pascon au Maroc, dans les années 1970 (2011). Avec une approche principalement empirique, considérant que c'est le terrain qui permet de comprendre les réalités des campagnes marocaines, et dans une période où le devenir des terres des colons français, généralement situées en systèmes irrigués, faisait débat (réforme agraire ou pas), « […] [ce] *collectif est un des rares à aborder à la fois la question agraire (Bouderbala et al. 1977) et la question hydraulique, théorisant pour la grande hydraulique le passage de "l'eau du ciel à l'eau de l'État* " » (*op., cit.,* p. 20). L'ingénieur.e agronome formé à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV), et au Département des Sciences Humaines (DSH) en particulier, n'était plus uniquement à la recherche de solutions techniques. Elle ou il devait d'abord, en étant réflexif.ve, s'immerger sur le terrain et chercher à comprendre les réalités complexes des campagnes marocaines, à travers une observation fine des pratiques de différents acteurs (Arrif, 2015). Ainsi, « *l'ingénieur peut continuer à affirmer la valeur et la spécificité de son savoir à condition que les agriculteurs, organisés et regroupés, aient la possibilité d'affirmer le leur et donc d'entrer en conflit et en négociation avec lui* » (Bouderbala 1993, cité par (Kuper, 2011, p. 20)).

1.2.2. Des *irrigation studies* aux *water studies* : d'une gestion de l'eau agricole à une gestion intégrée des ressources en eau

Les années 2000-2010 marquent un nouveau tournant pour les approches en SHS s'intéressant à l'eau agricole. L'irrigation n'est plus considérée seulement comme l'un des usages de la ressource, le déplacement consistant à se tourner vers une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)[8], une gestion plus « globale », à l'échelle du bassin versant (Molle, 2009 ; Tanouti et Molle, 2013). L'accroissement des problèmes environnementaux liés à l'exploitation et à la gestion de la ressource, dans un contexte de changement climatique dont les enjeux étaient de plus en plus présents dans les analyses, a contribué au foisonnement des travaux qui se sont appuyés sur de nouvelles approches découlant de la GIRE (*op., cit*).

Plusieurs nouveaux concepts ont, ainsi, été introduits pour se saisir des problématiques liées à l'accès et à la gestion des ressources hydriques, aussi bien dans des espaces ruraux qu'urbains. Par exemple, le concept de « cycle hydrosocial » a été introduit par des géographes inscrit.es dans les

[8] On assiste notamment à l'émergence d'une idée de gestion intégrée des ressources en eau (*integrated water resource management*) et, par conséquent, un changement de perspective dans la façon d'aborder les questions sur l'eau. La compétition pour l'eau doit être accompagnée d'une utilisation mieux répartie entre les usages et sur l'ensemble d'un bassin versant. Ce nouveau paradigme a contribué, par exemple, à la création de la revue *Water Alternatives* en 2008. Lancée par des chercheur.es issu.es du GSE et de l'approche sociotechnique de Wageningen, cette revue s'est donnée pour objectif « […] *d'offrir un espace de réflexions et de débats qui ne soit pas étouffé par les concepts et modèles "d'ingénierie sociale" comme cela est souvent le cas, de favoriser des études qui mettent davantage l'accent sur la dimension politique de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau à toutes les échelles et ainsi de susciter des analyses et approches alternatives et innovantes* » (Aubriot, 2020, p. 39).

études urbaines sur l'eau (*urban water studies*), dès le début des années 2000, afin de dépasser « […] *la vision strictement hortonienne* [qui avait] *légitimé une vision technicienne et autoritaire des sociétés de l'eau* » (Lavie, 2019, p. 28). En dépassant la représentation d'un cycle naturel de la ressource, le « cycle hydrosocial » offre la possibilité de prendre en compte les liens entre les dimensions physiques et sociales de l'eau (Linton, 2010 ; Linton et Budds, 2014 ; Swyngedouw, 2004). Par ailleurs, comme le souligne la géographe Émilie Lavie qui a travaillé sur la question de la rareté de l'eau dans des espaces ruraux et urbains arides, le concept de « cycle hydrosocial » peut s'avérer pertinent pour « […] *mieux saisir à la fois la responsabilité et des enjeux de tel.le ou tel.le acteur/rice, de telle ou telle valve de contrôle du cycle et ainsi de mieux déterminer les dynamiques naturelles ou anthropiques qui participent à la création de la pénurie* » (2019, p. 29). Enfin, le courant scientifique de la *Political ecology*, appliqué principalement à l'étude de l'eau en milieu urbain, a contribué à renforcer ce déplacement permettant de dépasser la dichotomie nature-société (voir encadré 4) (Molle, 2012).

Encadré 4 : A propos du courant de la *Political Ecology*

La *Political Ecology* est apparue dans un contexte où les alertes sur l'avenir de la planète et la durabilité des ressources étaient de plus en plus importantes. Ce courant rassemble, par conséquent, un ensemble de travaux, principalement en langue anglaise, abordant les questions environnementales dans une approche critique (Robbins, 2011). Si les travaux menés par les chercheur.es inscrit.es dans la *political ecology* sont très variés, ils présentent néanmoins quatre points communs qu'il est utile de préciser : l'interdisciplinarité, le changement d'échelles, les études de terrain, et les analyses de discours politiques et d'idées préconçues (Arnauld de Sartre et al., 2014). Par ailleurs, la question du « pouvoir » occupe une place centrale dans ces travaux (Gautier et Benjaminsen, 2012 ; Svarstad et Benjaminsen, 2017). Depuis sa création, le champ de la *political ecology* a développé une double critique : « *d'une part, en prenant en compte des éléments négligés dans les approches écologiques, en particulier les déterminants économiques ou politiques qui interviennent directement sur les processus naturels ; d'autre part, en luttant contre des postures néo-malthusiennes et en portant une attention particulière à la déconstruction des discours qui justifient les actions de gestion de milieux, comme ceux concernant les paysans que les rhétoriques officielles accusaient d'être la cause des dégradations de l'environnement* » (Chartier et Rodary, cité par (Rouillé-Kielo, 2020, p. 13)).

1.2.3. Une approche à la croisée des *irrigation studies* et des *critical agrarian studies* pour analyser la « modernité-présent » des espaces ruraux

L'évolution des approches permettant d'appréhender le fonctionnement et l'évolution des « territoires hydrauliques » permet de comprendre comment est-ce que les chercheur.es, mais aussi les ingénieur.es ont dû adapter leurs méthodes et leurs pratiques pour saisir les enjeux et les évolutions des systèmes et des logiques d'irrigation, à différentes échelles d'analyse.

Dans la continuité des travaux de chercheur.es qui m'ont beaucoup inspirée depuis ma formation d'agro-économiste au département des sciences humaines de l'IAV, à Rabat, nous considérons que la question agraire est intimement liée à la question hydraulique (Bouderbala, 1977 ; Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1977). L'irrigation ayant été centrale dans les réformes modernisatrices des espaces ruraux au Maroc (voir Section 2), ce travail de recherche propose, ainsi, d'appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à travers le prisme des

logiques et des pratiques d'irrigation. Autrement dit, en empruntant des outils à des chercheur.es qui ont « […] [envisagé] *un décryptage des rapports sociaux à travers l'étude de l'irrigation* » (Aubriot, 2013b, p. 123), nous proposons de procéder, dans le cadre de ce travail, à un décryptage des rapports sociaux permettant d'appréhender les processus de modernisation d'espaces ruraux dans lesquels l'eau agricole (et plus précisément l'*eau agricole invisible*) aurait joué un rôle déterminant ; c'est-à-dire là où il a été question de « moderniser par l'eau ».

1.3. L'*eau individuelle* : des nouvelles pratiques révélatrices de nouveaux idéaux de la modernité ?

L'irrigation privée a connu un essor important depuis les années 1980. Cet essor repose particulièrement sur l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, reconfigurant des espaces ruraux de nombreux pays arides et semi-arides. Selon Tushaar Shah, l'irrigation par les eaux souterraines a profondément modifié les logiques et pratiques d'irrigation, et par conséquent, les dynamiques sociales des espaces ruraux, déplaçant certains enjeux de l'eau de surface vers l'eau souterraine (2009). Si plusieurs facteurs et éléments de contexte permettent de comprendre l'engouement pour l'utilisation de ces ressources à des fins agricoles, nous défendons l'idée que les nouvelles dynamiques liées à l'irrigation privée s'insèrent dans la continuité de processus de modernisation plus globaux dans lesquels étaient déjà engagés ces espaces ruraux[9].

Dans cette dernière partie de section, nous reviendrons brièvement sur les contextes institutionnel, politique, économique et social ayant permis le développement important des pratiques d'irrigation par les eaux souterraines. Nous soulignerons que les motivations d'accès et d'exploitation de ces ressources ne sont pas qu'*économiques*, mais aussi *sociales* et *identitaires*. Le développement de ce modèle d'irrigation a été rapide, et généralement non régulé par la puissance publique, ce qui a conduit à une accentuation des problèmes environnementaux et sociaux. Ces derniers fragilisent une grande partie de la population rurale, de plus en plus dépendante vis-à-vis de ces ressources en eaux souterraines, et questionnent la durabilité des modèles d'irrigation privée.

1.3.1. Une expansion rapide et silencieuse de l'exploitation des eaux souterraines

Si l'exploitation des eaux souterraines n'est pas récente (aussi bien pour les usages agricoles que domestiques), celle-ci a été accélérée à la suite de la Révolution verte en Inde, avant de connaître un essor mondial très important dans les années 1980. Cet engouement pour l'irrigation privée est intervenu dans un contexte de plus en plus libéral, marqué par le déploiement des politiques d'ajustement structurel (Molle et Sanchis-Ibor, 2019 ; Shah, 2009). La remise en question des modèles d'irrigation de grande hydraulique et le recul de l'État-providence étaient accompagnés de l'émergence de discours de modernisation par le développement des espaces ruraux, encourageant

[9] Soulignons le fait que nous considérons que ces espaces ruraux sont constamment en interaction aussi bien avec d'autres espaces ruraux, qu'avec des espaces urbains et péri-urbains (à proximité ou pas) ; tous insérés dans un processus de modernisation global, même si on peut l'appréhender à des échelles locales. Nous reviendrons sur quelques liens et interactions observés entre des espaces ruraux et urbains de notre terrain d'étude dans les chapitres 4 et 5.

des formes d'exploitation intensives des ressources, axées sur l'intégration de progrès techniques et sur la recherche de meilleurs niveaux de productivité, pour l'insertion de l'agriculture dans une économie mondiale en constante expansion (Akram-Lodhi, 2007).

Dans ce contexte politique et économique général, la course vers l'exploitation d'une eau agricole individuelle a été favorisée par plusieurs facteurs. Sur le plan scientifique, les connaissances sur le fonctionnement des nappes profondes avaient évolué, les sciences hydrologiques ayant été marquées par d'importantes avancées (Siebert et al., 2010). Par ailleurs, « […] *une autre révolution liée à l'utilisation de l'eau souterraine* […] [résidait] *dans la vaste diffusion à partir de la fin des années 1970 des pompes submersibles, puissantes, pouvant aller puiser l'eau profondément et (ou) la porter à des distances lointaines* » (Figure 3) (Aubriot, 2020, p. 151). Ce facteur a été particulièrement déterminant dans l'accélération des processus d'accès à la ressource induisant un « basculement des modes d'extraction des eaux souterraines » (Fofack et al., 2018). C'est par une large diffusion de ces nouvelles techniques de pompage, encouragées par des politiques incitatrices[10], que l'irrigation privée a pu se développer, y compris dans des espaces ruraux où d'autres systèmes d'irrigation n'avaient pas pu être mis en place auparavant (Aubriot, 2020).

Figure 3 : Évolution de la profondeur de puisage de l'eau souterraine

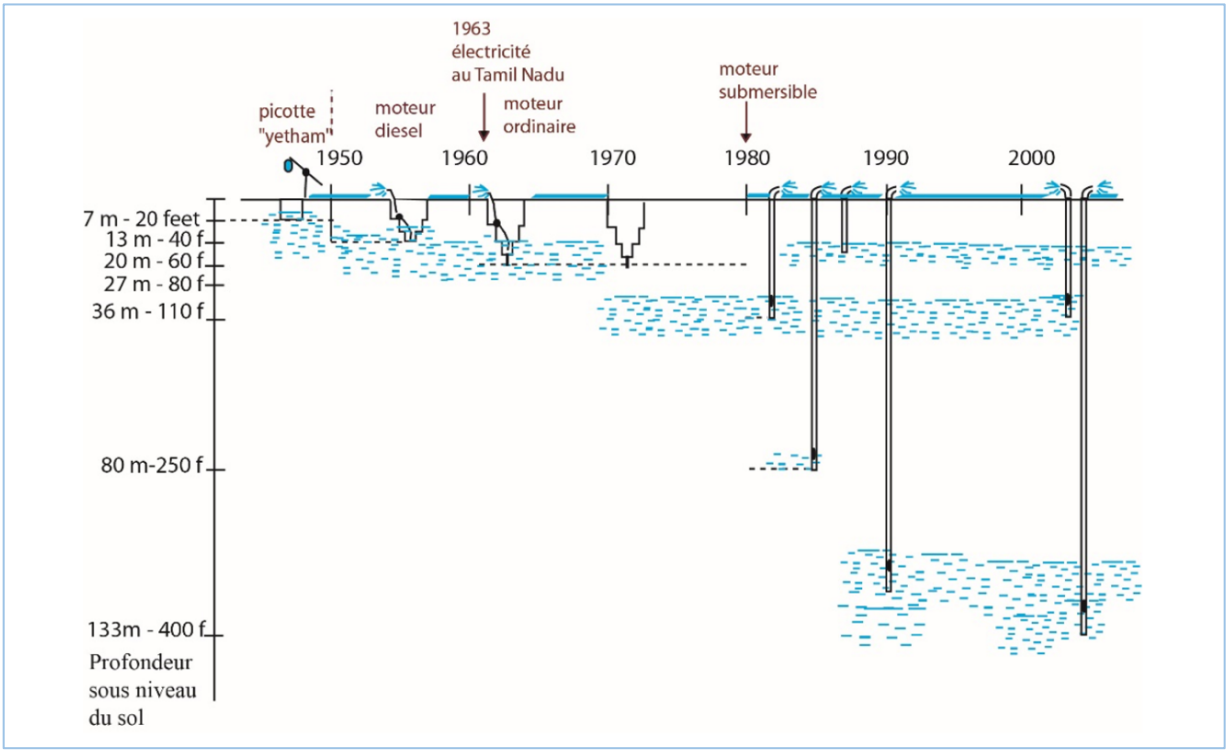

Cas d'un village du territoire de Pondichéry, d'après les enquêtes d'Olivia Aubriot (2006a)

Le passage du puits au forage a laissé place au développement de ce que le chercheur Navroz Dubash a appelé un « capitalisme des forages » (« *Tubewell capitalism* ») (2002) permettant, ainsi, un

[10] Notons que ces techniques d'extraction des eaux souterraines étaient plus accessibles à une plus grande partie de la population rurale, et qu'elles ont été encouragées dans plusieurs pays grâce à une palette de politiques incitatrices : subventions étatiques, absence de contrôle quant au creusement des puits et forages, etc. (Aubriot, 2020 ; Fofack et al., 2018 ; Giordano et Villholth, 2007 ; Molle et Sanchis-Ibor, 2019).

accès plus élargi aux eaux souterraines à l'échelle mondiale (Figure 4). Cela a conduit au développement de nouvelles dynamiques agraires insérées dans ce que Tushaar Shah a dénommé « l'économie des eaux souterraines » (« *groundwater economy* », GWE) (2009). La mise en place d'une irrigation privée devait permettre aux agriculteurs d'être moins dépendants vis-à-vis de la pluviométrie et de sécuriser leurs niveaux de production. En intégrant « l'économie des eaux souterraines », beaucoup aspiraient à une modernisation de leur exploitation agricole et à une amélioration de leurs conditions de vie (Giordano et Villholth, 2007 ; Shah, 2003). Cela devait se traduire notamment par une reconversion des cultures vivrières en des cultures à plus haute valeur ajoutée, et par une diversification plus importante des systèmes de production. Les agriculteurs cherchaient, ainsi, à augmenter le rendement de leurs cultures, à améliorer l'efficience de leurs systèmes de production et, par conséquent, à améliorer leurs revenus (Shah, 2009). Enfin, ces nouvelles dynamiques agraires ont permis à de nouveaux groupes sociaux d'émerger et de s'installer dans les espaces ruraux où l'eau souterraine était accessible, contribuant ainsi à restructurer les relations sociales au sein de ces espaces (Prakash, 2005).

Figure 4 : Évolution de l'extraction des eaux souterraines dans quelques pays (1940-2010)

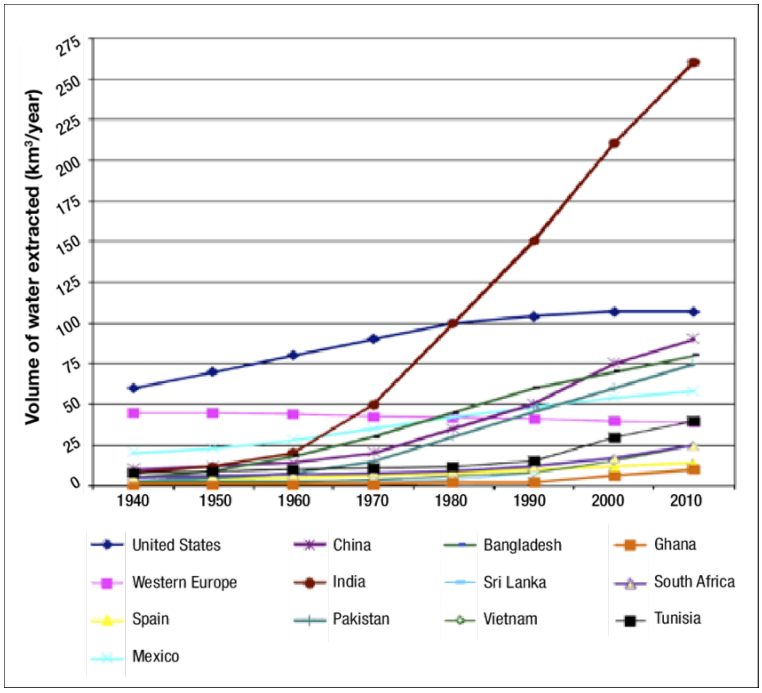

(Shah, 2009)

Cette expansion rapide et « silencieuse » de l'exploitation des eaux souterraines, souvent qualifiée de « révolution » (Giordano et Villholth, 2007 ; Llamas et Martínez-Santos, 2005), ne peut, cependant, s'expliquer uniquement par des motivations d'ordre économique.

1.3.2. Au-delà des motivations économiques, des ressources invisibles pour « devenir visible »

Plusieurs chercheur.es ont mis en avant des motivations d'ordre social et identitaire permettant d'expliquer l'expansion rapide qu'a connue l'irrigation privée à travers le monde. Tushaar Shah décrit une « démocratisation de l'irrigation » ayant permis à plusieurs agriculteurs de

« […] *s'affranchir des limites hydrauliques imposées par la gravité et l'écoulement en canal ouvert* » (2009, p. 34). Cette « démocratisation » se traduisait aussi par une libération de l'emprise de l'État et une « autonomisation » des agriculteurs. L'économiste souligne que même pour celles et ceux qui ont longtemps été privés du droit à l'eau agricole, creuser son puits ou son forage permettait de rétablir l'injustice et garantir la disponibilité de l'eau « […] *un peu pour tous plutôt que toute pour quelques-uns* » (« *some for all rather than all for some* ») (*op., cit.*). Ainsi, « *l'histoire de l'irrigation* [serait] *celle de la lutte des agriculteurs* […] », la lutte pour une autonomie et une indépendance vis-à-vis des contraintes météorologiques, mais aussi vis-à-vis des choix étatiques de grande hydraulique (*op., cit.*).

Olivia Aubriot évoque, par ailleurs, une libération d'une dépendance vis-à-vis des systèmes collectifs d'irrigation qui ont été abandonnés pour certains, sur des espaces ruraux indiens et népalais, laissant place à de nouvelles pratiques d'irrigation privée et à une reconfiguration de ces espaces (2020). Le géographe Herbert Popp constatait déjà, en 1984, des dynamiques similaires dans la région du Souss, au Maroc, où les *khettarra*, les puits traditionnels et les *séguia* dérivant les eaux des *oueds* avaient été abandonnés au profit d'un développement rapide des systèmes d'irrigation privés (1984, 1986). Accéder à *son eau* permettait de ne plus dépendre des contraintes collectives liées aux tours d'eau, aux choix des cultures, etc. (Aubriot, 2020). Ce constat a été renforcé dans les années 1990 quand les irrigants des systèmes collectifs se sont vu imposer par les politiques publiques la création d'associations d'irrigants (*Water User Association*s, WUA) ou l'adoption d'une gestion participative (*Participatory Irrigation Management*, PIM) pour bénéficier de fonds publics, alors que l'accès aux ressources en eaux souterraines restait libre[11] (*op., cit.*). L'agro-ethnologue évoque la recherche d'une ascension sociale par les propriétaires des pompes qui, affranchis de ces contraintes, deviennent les nouveaux « maîtres de l'eau » (Aubriot, 2011). D'autres chercheur.es qui ont travaillé sur des espaces ruraux au Maghreb décrivent, à leur tour, cette aspiration à une ascension sociale recherchée par plusieurs agriculteurs par le biais de l'accès et l'exploitation de l'eau souterraine (Bekkar et al., 2009 ; Quarouch et al., 2014). Autrement dit, accéder à des *ressources invisibles* permettait à des groupes sociaux de devenir *visibles*.

1.3.3. *Moderniser par son eau* : la fin d'un modèle d'exploitation et de gestion individuelles de la ressource ?

Cette quête effrénée pour l'accès et l'exploitation de l'eau individuelle a été porteuse d'opportunités, aussi bien pour les agriculteurs que pour d'autres acteurs en amont et en aval de la chaîne de production (Giordano et Villholth, 2007 ; Mukherji et Shah, 2005). Elle a accompagné le développement de modèles d'agriculture intensifs, axés sur le progrès technique et insérés dans une économie mondiale. Ces modèles ont été considérés comme étant à la pointe de la modernité, une modernité pensée comme un *état,* accessible, dans une logique évolutionniste, grâce à la mobilisation des eaux souterraines (Molle, Ibor et Reus, 2019). Néanmoins, la quasi-absence de mesures visant à réguler l'accès et l'exploitation des eaux souterraines a engendré de graves conséquences environnementales et sociales (Aubriot, 2013a ; Molle, Shah et Barker, 2003 ; Shah, 2009 ; Shah et al., 2003).

[11] Ce déséquilibre dans la manière de considérer et de séparer les eaux de surface et les eaux souterraines d'un point de vue légal et institutionnel (Aubriot, 2006b) dans plusieurs pays du monde a d'ailleurs contribué, d'après plusieurs chercheur.es, à renforcer l'aspiration à une liberté et à une autonomisation par les eaux souterraines. Le chercheur espagnol Ramón Llamas parlait, par exemple, d'une « hydroschizophrénie » (1975).

L'exploitation massive et l'absence de gestion de ces *ressources individuelles invisibles* a entraîné la baisse des quantités d'eau disponibles et a altéré la qualité de la ressource (salinisation, pollution chimique, etc.) dans plusieurs espaces ruraux, pourtant extrêmement dépendants de ces ressources aujourd'hui (Aubriot, 2006a ; Prakash, 2005 ; Shah, 2009). Les techniques de pompage en profondeur ont conduit à la baisse du niveau des nappes profondes, aussi bien en zones rocheuses qu'alluviales, et par conséquent, à l'assèchement des sources, des fontaines et des puits domestiques (Aubriot, 2020). Le géographe Habib Ayeb évoque le tarissement des sources alimentant les oasis de Gabès, en Tunisie, à la suite du développement d'une agriculture intensive à partir des eaux souterraines. Il met l'accent notamment sur les conséquences sociales liées à ces problématiques environnementales et dénonce une marginalisation importante de la partie de la population la plus vulnérable de l'oasis (2012).

En effet, l'abaissement de la nappe conduit les irrigants à devoir creuser plus en profondeur et à aller chercher l'eau plus loin. Or, les puits et forages les plus rapidement asséchés sont généralement ceux des petits agriculteurs qui n'ont pas ou peu de capital (économique et social) pour creuser davantage, et qui se retrouvent à s'endetter pour le faire (Aubriot, 2010). Paradoxalement, comme l'a montré le chercheur Fatah Ameur, ces agriculteurs ne sont généralement pas ceux qui consomment le plus d'eau notamment de par leurs systèmes de production qui restent diversifiés (Ameur, Amichi, et al., 2017).

Ces problématiques environnementales dévoilent des dynamiques agraires plurielles et imbriquées, et renforcent les inégalités entre les différents groupes sociaux présents sur les espaces ruraux, précarisant une partie de la population rurale. Ces inégalités sont, par ailleurs, avivées par les impératifs d'une économie agricole libérale, à savoir la volatilité des prix, l'augmentation des tarifs des intrants, la difficulté à écouler certaines productions, etc. Que ce soit sur la plaine du Saïss au Maroc (Kuper et al., 2016), à Gabès ou à Sidi Bouzid en Tunisie (Ayeb, 2012 ; Fautras, 2016), dans les oasis mendocines, à l'oasis péruvienne d'Ica ou dans la vallée centrale chilienne (Lavie, 2019), en Algérie (Amichi et al., 2012), en Inde (Aubriot, 2006a ; Prakash, 2005 ; Shah, 2003) ou encore en Espagne (Llamas et Custodio, 2002 ; Llamas et Martínez-Santos, 2005), on observe des dynamiques similaires qui montrent qu'« […] *en passant du canal collectif à la pompe individuelle, les irrigants passent essentiellement d'une dépendance topographique (et collective) à une dépendance et différenciation socio-économique pour accéder à l'eau* » (Aubriot, 2020, p. 10).

Face à ces constats, plusieurs chercheur.es ont récemment interrogé la durabilité des modèles d'irrigation privés. Certain.es ont exploré la possibilité d'une gestion collective de l'*eau individuelle* (Aubriot, 2010 ; Molle et Closas, 2020 ; Shah, 2005) et d'une mise en place d'une gouvernance des eaux souterraines (Petit et al., 2021). D'autres se sont demandés quel serait le futur de ces systèmes d'irrigation privée en l'absence de gestion ou dans l'impossibilité d'une gestion collective (Ameur, Kuper, et al., 2017 ; Llamas et Martínez-Santos, 2005 ; Shah, 2009).

Pour répondre à la question centrale qu'il pose dans son ouvrage : « *Est-ce que l'anarchie peut être maîtrisée ?* » (« *Can the anarchy be tamed* ? ») (2009, p. 187), Tushaar Shah met en lien le niveau des nappes profondes, la densité du pompage et l'importance de l'économie générée par les eaux souterraines, et propose quatre phases d'évolution de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines (Figure 5). La première phase correspond à l'émergence d'une économie agricole basée

sur l'exploitation intensive des ressources grâce au développement de nouvelles technologies permettant de forer plus en profondeur. Dans la deuxième phase, on assiste à une augmentation importante de l'intensité du pompage qui conduit à d'importantes transformations agraires et sociales et à l'émergence d'une *groundwater economy*. La troisième phase permet de relever des symptômes précoces de la dégradation des eaux souterraines, correspondant à une baisse des nappes et à l'altération de la qualité de l'eau, et engendrant une aggravation des inégalités sociales sur les territoires étudiés. Enfin, la quatrième phase amorce le déclin de la *groundwater economy* et la marginalisation, voire l'exclusion, d'une partie de la population rurale. Ainsi, l'économiste a considéré qu'en l'absence d'une gestion et d'une régulation des ressources, les systèmes d'exploitation insérés dans la *groundwater economy* seraient voués à l'effondrement (*op., cit.*).

Figure 5 : Évolution et déclin de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines en Asie du Sud *(Shah et al., 2003)*

	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**	**Phase 4**
Phases d'évolution	-L'essor de la révolution verte et des technologies de puits tubulaires.	-Transformations agraires (et sociales) importantes ; -Émergence d'une GWE.	-Premiers symptômes de dégradation environnementale.	-Surexploitation massive des ressources en eau ; -Effondrement des systèmes basés sur l'irrigation par les eaux souterraines.
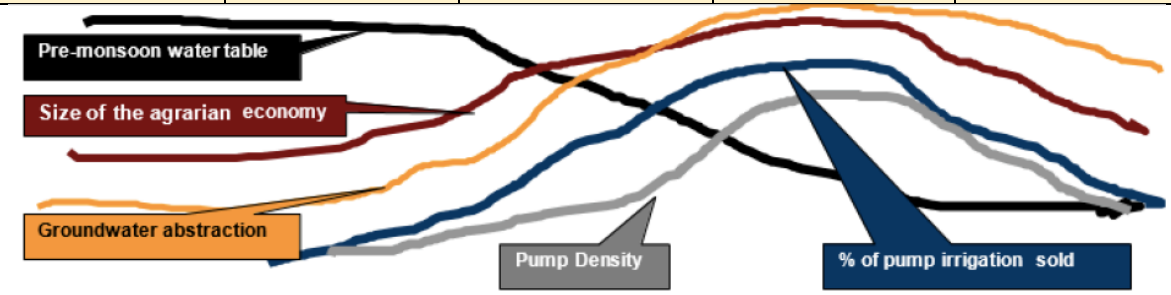				
Caractéristiques	-Agriculture de subsistance ; -Systèmes d'exploitation agricoles extensifs et traditionnels ; -Pauvreté rurale et exclusion sociale.	-Accès facilité aux ressources en eaux souterraines (nouvelles techniques de pompage) ; -Creusement de puits et de forages individuels ; -Changement des systèmes de production agricoles ; -Amélioration des	-Diversification des cultures ; -Une économie basée sur l'irrigation par les eaux souterraines florissante (mais une forte volatilité des prix) ; -Baisse du niveau des nappes phréatiques (impliquant des coûts de pompage	-Effondrement du système d'irrigation basé sur les eaux souterraines ; -Déclin des dynamiques agraires basées sur l'exploitation de ces ressources en eau ; -Exploitation massive des ressources

		conditions de vie dans les espaces ruraux.	conséquents) ; -Émergence de questions relatives à la durabilité des dynamiques agraires par rapport à l'altération de la qualité des ressources en eau et à la baisse des quantités d'eau disponible.	engendrant une exclusion d'une partie de la population rurale (la plus pauvre et la plus vulnérable).

Traduit et adapté à partir de Shah (2003)

Les chercheurs espagnols Ramón Llamas et Pedro Martínez-Santos se sont inspirés du modèle proposé par Tushaar Shah et ont cherché à évaluer, à leur tour, l'évolution de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines dans plusieurs pays (2005). En croisant le niveau des nappes, le coût de l'irrigation, la valeur des productions, et le pourcentage de la population vivant de l'agriculture, les chercheurs ont identifié cinq principales phases d'évolution (Figure 6).

Figure 6 : Évolution et déclin de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines aux États-Unis, en Espagne, au Mexique et en Inde *(Llamas et Martinez-Santos, 2005)*

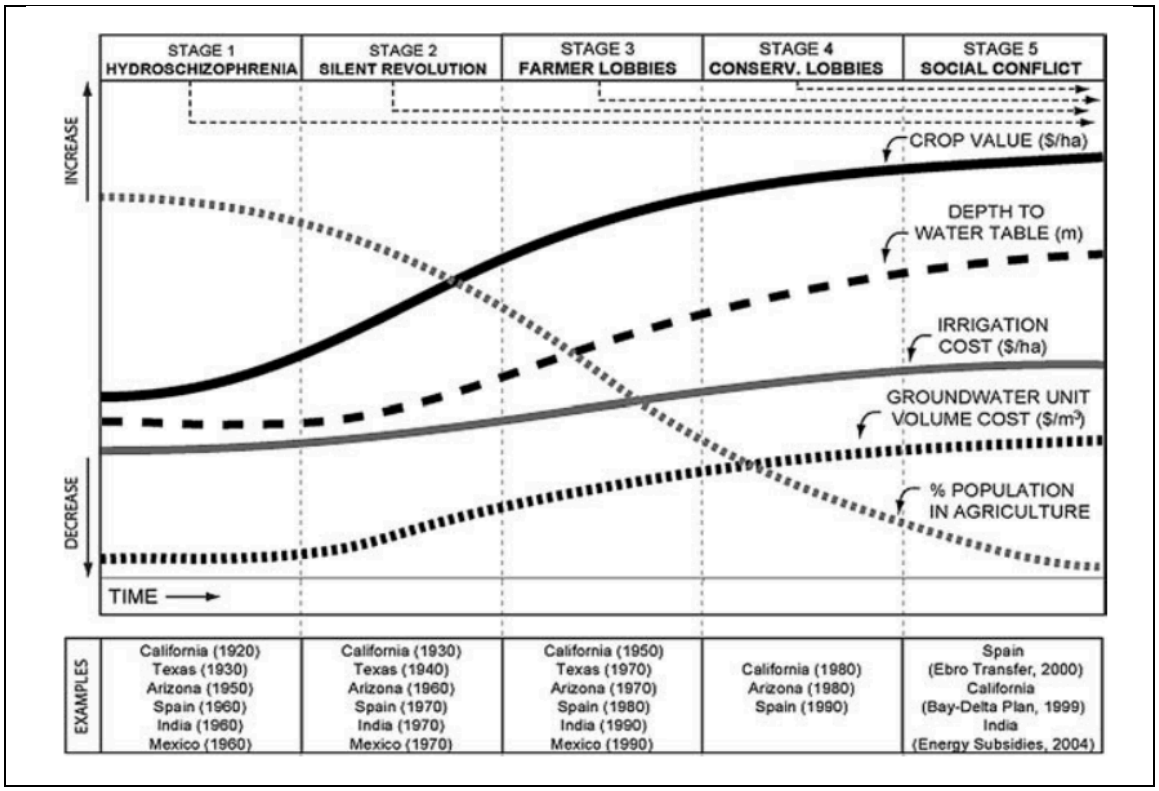

(Llamas et Martinez-Santos, 2005)

D'après Llamas et Martínez-Santos, la dissociation institutionnelle entre les eaux de surface et les eaux souterraines a été le facteur le plus déterminant pour l'essor de l'exploitation des eaux souterraines (phase 1). S'en est suivi un engouement pour l'accès et l'exploitation des ressources, motivé par des opportunités économiques (phase 2) saisies principalement par une minorité d'agriculteurs puissants (*farmer lobbies*) (phase 3). Ces derniers détiennent un capital économique et social leur permettant d'approfondir leurs forages malgré les premiers signes de dégradation environnementale (phase 4) révélant les limites des modèles d'exploitation intensifs qui avaient été encouragés dans le cadre de la *groundwater economy*. D'après les chercheurs, ces dynamiques agraires s'accompagnent de l'exclusion d'une partie importante des agriculteurs (phase 4), de l'éclatement de conflits sociaux (phase 5) et donc, *in fine*, de l'effondrement des systèmes basés sur des logiques d'irrigation privée (*op., cit.*).

Mais nous pouvons nous demander s'il est inéluctable qu'en l'absence de gestion des ressources en eaux souterraines, tous les systèmes insérés dans la *groundwater economy* soient voués à l'effondrement ? Nous verrons, dans ce qui suit, au travers d'autres dynamiques observées et analysées sur d'autres terrains, en l'occurrence sur la plaine du Saïss au Maroc (Messaoudi, 2015), que la question mérite d'être posée.

1.3.4. *Moderniser par son eau* sur la plaine du Saïss au Maroc : une mise à l'échec des modèles de la *groundwater economy* ?

Les modèles proposés par Shah (2009) et par Llamas et Martínez-Santos (2005) décrivent des dynamiques agraires et des transformations sociales similaires, révélant un processus global de modernisation dans lequel sont pris les espaces ruraux mondiaux. Néanmoins, ce processus ne se décline pas forcément de la même manière d'un espace rural à un autre. Sur la plaine du Saïss, au Maroc, nos premières observations et analyses avaient permis de relever des différences importantes par rapport à ces modèles. Ces différences s'expliquent par des dynamiques et des configurations locales qu'il est important d'analyser pour mieux comprendre, à travers les conflits de modernité, le processus de modernisation par les eaux souterraines dans sa globalité.

Le graphique ci-dessous (Figure 7)[12] croise les évolutions relatives au niveau de la nappe profonde, à l'intensité du pompage, aux frais d'installation du matériel d'irrigation, au niveau des productions maraîchères, à la valeur de ces productions sur le marché national, à l'évolution de la population rurale en général et enfin, à l'évolution du nombre d'agriculteurs en particulier sur les communes rurales étudiées[13]. La lecture de l'évolution de ces paramètres sur cinq phases qui ont

[12] Ce graphique est issu d'un travail de mémoire de recherche, mené en 2015 sur des communes rurales de la plaine du Saïss. Réalisée dans le cadre du Master « Gestion de l'Eau et Développement Local », cette première investigation avait permis d'explorer les transformations agraires en lien avec l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, et de relever des premières énigmes à partir des reconfigurations spatiales observées sur les espaces étudiés (Messaoudi, 2015).

[13] Ces évolutions reposent sur un travail d'estimation ayant consisté à croiser des données de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA d'El Hajeb), de la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA de Meknès), de l'Agence du Bassin Hydraulique de Sebou (ABHS), du Haut-Commissariat au Plan (HCP) et des données collectées par l'auteure (notamment celles concernant l'intensité de pompage, les frais d'installation du matériel d'irrigation, les rendements et niveaux de production de la pomme de terre et de l'oignon, et le coût de revient de ces productions pour un échantillon d'agriculteurs). Ces estimations et les tendances représentées ont été confirmées lors des premières phases de ce travail de thèse. Il est utile, à ce stade, de préciser que ce travail a concerné des communes rurales où l'agriculture était principalement pluviale jusqu'au début des années 1980 (pas de croisement sur ces espaces entre différents systèmes

été considérées comme déterminantes pour l'évolution de la *groundwater economy* sur la plaine du Saïss, au Maroc, permet d'observer que contrairement aux précédents modèles, l'intensité de pompage augmente *toujours* même si la valeur des productions maraîchères diminue. Par ailleurs, on constate une augmentation continue du nombre d'agriculteurs et de ruraux sur les espaces étudiés, ce qui ne permet pas de conclure à une exclusion d'une grande partie de la population, ni à un effondrement du système basé sur l'exploitation des eaux souterraines, malgré l'abaissement important du niveau la nappe profonde du Saïss[14] (2015).

Figure 7 : Évolution de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines au Maroc (plaine du Saïss, Maroc) *(Messaoudi, 2015)*

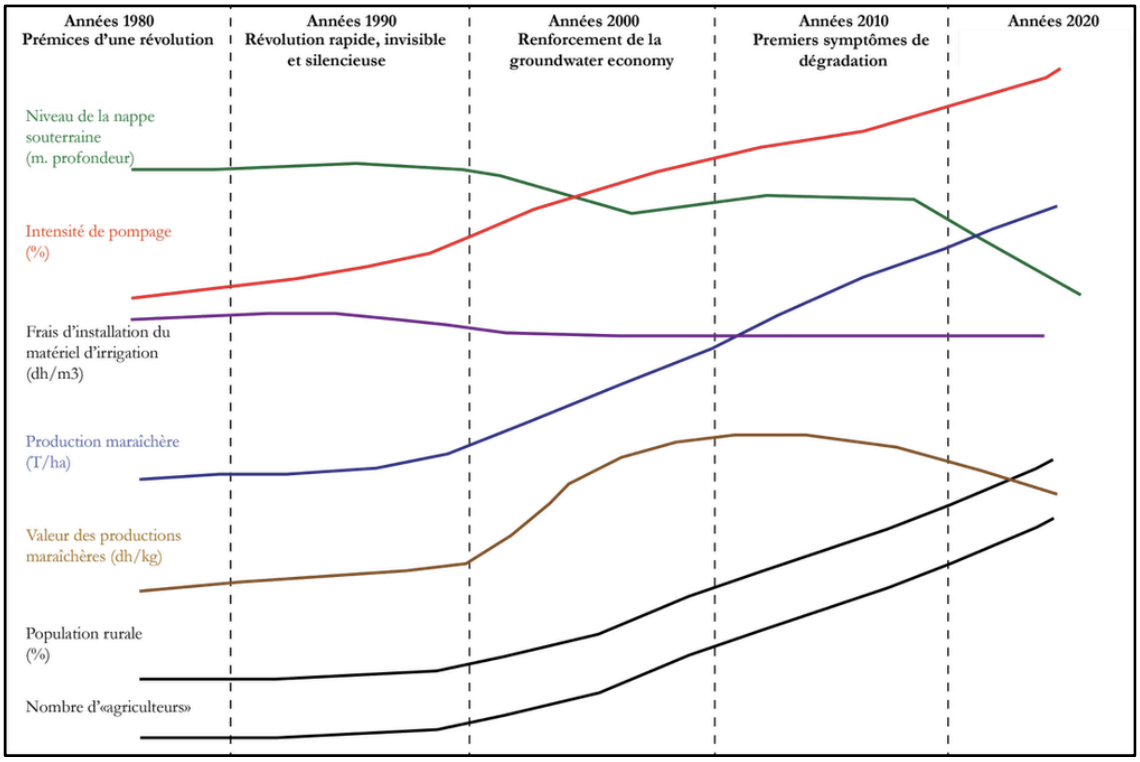

Réalisé à partir d'enquêtes de l'auteure menées sur la plaine du Saïss, Maroc (2015)

Ces évolutions font surtout ressortir une importante augmentation de la *différenciation sociale* des groupes présents sur le territoire et une reconfiguration de l'espace rural (Messaoudi, 2015). Notre proposition sera ainsi de comprendre, dans la suite de ce travail, ces dynamiques par le concept de « modernité-présent », à travers l'analyse des conflits de modernité entre groupes sociaux (voir Chapitre 1). Il nous faudra alors porter une attention particulière aux *aspirations* à une modernité par l'eau individuelle, et donc aux *idéaux* rattachés à l'irrigation privée. Nous défendrons l'idée que ce processus de modernisation se décline différemment en fonction des contextes et des

et logiques d'irrigation). Enfin, la lectrice ou le lecteur pourrait être intrigué.e par l'évolution du niveau de la nappe (hausse au début des années 2010 suivie d'une stagnation puis d'une chute drastique) ou par celui du pourcentage de la population rurale (augmentation constante aussi bien du nombre d'agriculteurs que de ruraux). Nous reviendrons longuement sur ces éléments dans la description des dynamiques que nous proposons de faire dans le cadre de ce travail (voir en particulier le Chapitre 5 pour comprendre qui sont les nouveaux arrivants - et quels groupes sociaux constituent-ils - qui s'installent sur la plaine du Saïss, attirés par la promotion d'un modèle agricole intensif à travers un cadre législatif et politique favorable).

[14] Certains agriculteurs se retrouvent à creuser à plus de 200 m de profondeur (Messaoudi, 2015).

temporalités. Si l'on met le focus sur les dynamiques sociales, en observant les pratiques des acteurs – ou agents modernisateurs – et en analysant leurs *tensions* et *conflits* (donc, leurs *formes d'interdépendances*), on observe plutôt, dans certains espaces ruraux marocains comme il sera le cas à El Hajeb, une *coexistence* de différents groupes sociaux, remettant en cause l'hypothèse d'un effondrement fatal des modèles insérés dans une *groundwater economy*, ainsi que celle d'une exclusion systématique d'une grande partie de la population rurale. L'espace géographique devient, ainsi, un théâtre de différenciation sociale et d'appropriation/réappropriation des ressources entre les groupes sociaux qui y *coexistent*. Nous considérerons, par ailleurs, que celles et ceux qui auraient été exclus des dynamiques d'irrigation par les eaux souterraines, ou celles et ceux qui auraient rejeté une modernité par l'eau individuelle font tout de même partie des processus de modernisation que nous étudions (Blitstein et Lemieux, 2018).

Cette première section a permis de revenir sur la place importante qu'ont occupée différents systèmes et logiques d'irrigation dans la modernisation et le développement des espaces ruraux dans le monde. Associés à différents types de réseaux de distribution, de statuts fonciers et de cadres juridiques, les différents modèles d'irrigation ont contribué à reconfigurer constamment les espaces ruraux où ils se sont développés, mais aussi, indirectement, à façonner d'autres espaces ruraux autour. Si les modèles d'irrigation « paysans » et « communautaires » avaient été délaissés, considérés comme étant « traditionnels » et « obsolètes » par rapport aux modèles « modernes » des empires coloniaux, ces derniers ont privilégié le développement d'une grande hydraulique, en s'appuyant sur des corps d'ingénieurs colonisateurs. L'État avait, ainsi, endossé un rôle de décideur, mêlant les objectifs de développement des espaces ruraux à ceux de la maîtrise de ces espaces par une maîtrise de l'eau. Ces évolutions et ces changements de paradigmes ont amené les chercheur.es travaillant sur l'eau en général, et sur l'eau agricole en particulier, à s'inscrire dans de nouvelles approches de sciences humaines et sociales dans le but de mieux saisir le fonctionnement et la diversité des « territoires hydrauliques ». Le développement de ces approches permet, aujourd'hui, de mieux saisir les enjeux et les paradoxes liés à l'essor mondial qu'ont connu les pratiques d'irrigation privée depuis les années 1980. Associée à de nouveaux idéaux de modernité, l'eau individuelle a permis d'élargir l'accès aux pratiques d'irrigation dans un contexte de plus en plus libéral où le développement de modèles d'agriculture intensifs a été fortement encouragé. Cependant, le développement rapide et non régulé de l'exploitation d'*eaux individuelles invisibles* a engendré d'inquiétantes conséquences environnementales et sociales interrogeant, depuis quelques années, la durabilité des systèmes d'irrigation privée. Sur la base de ce constat, on pourrait s'attendre à ce que les pratiques d'irrigation privée soient freinées, voire abandonnées. Or, on constate sur certains espaces ruraux marocains, qu'au contraire, ces pratiques attirent toujours plus de monde vers ce que Habib Ayeb (2017) a appelé le « mirage vert » (cité par (Fautras, 2021, p. 407)).

2. Irriguer les espaces ruraux marocains : une longue histoire de modernisation et de développement par l'eau agricole

Le Maroc présente, à travers son histoire, une très grande diversité de logiques et de systèmes d'irrigation. Depuis plus d'un siècle, l'eau agricole s'est trouvée au cœur des réformes modernisatrices des espaces ruraux marocains, au point où « […] *les politiques d'irrigation menées pendant les XX*e *siècle et XXI*e *siècle pourraient se confondre largement avec celle de la politique de l'eau en général* » (Molle, Tanouti et Faysse, 2019, p. 51). En plus de l'irrigation communautaire et de l'irrigation étatique (souvent décrites et analysées comme étant opposées), s'est développée, à l'instar des autres pays du monde, une irrigation privée qui a connu un essor fulgurant et qui a profondément reconfiguré les espaces ruraux. On estime qu'aujourd'hui, plus de 615 000 hectares de la superficie agricole utile (environ 42% de la superficie irriguée totale) irriguée par les eaux souterraines (Del Vecchio et Kuper, 2022).

Cette section propose de revenir brièvement sur quelques-unes des principales étapes historiques du développement de l'irrigation au Maroc, et sur son statut actuel, pour comprendre la place qu'ont eue les ressources en eaux souterraines dans l'histoire de l'irrigation marocaine et dans les processus de modernisation de ses espaces ruraux. Une première partie propose de resituer historiquement la place de l'*eau individuelle* dans les politiques de modernisation par l'eau agricole, depuis les premières explorations des ressources sous le Protectorat français jusqu'à l'engouement vers l'exploitation des eaux souterraines dans les années 1980 (2.1.). Une deuxième partie dresse un bref état des lieux de la situation actuelle de l'irrigation au Maroc et des enjeux et défis d'une irrigation privée que l'absence de régulation a rendu problématique (2.2.). Une dernière partie nous permettra de présenter la *problématique* centrale de ce travail ainsi que les questions de recherche auxquelles nous avons tenté de répondre sur la base d'un travail empirique mené dans trois communes rurales de la province d'El Hajeb au Maroc (2.3.).

2.1. Resituer historiquement la place de l'*eau individuelle* dans les pratiques et les logiques d'irrigation au Maroc

Nous retrouvons dans la longue histoire de l'irrigation marocaine une hybridation et un croisement de plusieurs systèmes d'irrigation ayant évolué, depuis plusieurs siècles, autour d'une *eau communautaire*, d'une *eau de l'État* et d'une *eau individuelle*. Nous proposons, dans cette première partie, une lecture permettant de replacer les principaux systèmes d'irrigation qui ont marqué l'agriculture irriguée marocaine dans leur contexte de développement. Cela nous permettra de resituer, sur un peu plus d'un siècle, la place que l'irrigation privée a occupé dans les différentes réformes modernisatrices des espaces ruraux. La riche diversité et évolution des systèmes d'irrigation communautaires ne sera pas traitée ici (Encadré 5) ; l'objectif sera surtout de munir le lecteur et la lectrice de quelques repères lui permettant de saisir les spécificités de l'évolution des logiques d'irrigation privée au Maroc, pour mieux cerner les enjeux qui seront au cœur de ce travail de recherche.

Encadré 5 : Il était une fois, les anciens systèmes d'irrigation au Maroc

S'étant intéressés d'abord à l'eau, avant l'eau agricole, les Romains avaient commencé par développer des systèmes d'eau urbains avec des canaux de transfert. Au IXe siècle, les Idrissides transformèrent ces systèmes et mirent en place un système d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans la ville de Fès (Benzekri, 2006 cité par (Molle, Tanouti et Faysse, 2019)). Les dynasties qui vont se succéder ensuite sur le territoire marocain vont permettre petit à petit à divers systèmes et logiques d'irrigation de voir le jour, de cohabiter et d'évoluer durant plusieurs siècles. Ce fut le cas par exemple des systèmes de *qanat*, appelés localement *khettarra*, qui ont été introduits au XIIe siècle par les Almoravides, notamment autour de Marrakech et dans le Tafilalet. Cette technique d'irrigation a été développée ensuite par les Alaouites dans le Nord et dans les oasis. D'origine perse, les *khettarras* permettaient de capter les aquifères superficiels et agissaient comme des sources artificielles. Elles se distinguaient notamment par le lourd investissement en main d'œuvre nécessaire pour les creuser, et par les règles coutumières qui permettaient d'entretenir et gérer la ressource (El Faïz, 2004 ; Pascon, 1977). Tout en continuant à développer les *khettarras*, la dynastie Almohade s'est intéressée, ensuite, au captage des eaux superficielles des *oueds* (cours d'eau intermittents) au moyen d'*ougoug* (seuils fluviaux souvent faits de terre, de pierres et de branches), et de *séguias* (canaux de dérivation en terre) pour acheminer les eaux de crue vers les terres irriguées. Dans la plaine du Haouz, notamment, les agriculteurs ont développé des *séguias* entre le IXe et le XIIe siècle détournant les rivières provenant des vallées montagneuses de l'Atlas vers leurs cônes de déjection dans la vallée principale (Cressier 2006, cité par (Molle, Tanouti et Faysse, 2019)). Au milieu du XXe siècle, celles-ci irriguaient près de 30 000 hectares dans le Haouz et desservaient la ville de Marrakech, détournant en moyenne 72% du débit des quatre principaux oueds alimentant le Haouz (Pascon, 1977). Ainsi, dans le Moyen et le Haut Atlas, les communautés ont développé l'irrigation dans les vallées en détournant les rivières locales. La gestion de l'eau se faisait collectivement à travers des *jmâa* et les droits d'eau étaient détachés de la terre ce qui permettait de les prêter ou de les échanger (*op., cit.*).

2.1.1. Quelques premières explorations des ressources en eaux souterraines sous le Protectorat français (1912 - 1956)…

Au Maroc, la colonisation officielle[15] a commencé sur la plaine du Gharb et a placé, dès les premières années, l'eau agricole au centre de ses projets de développement. À partir de 1918, de grandes étendues de terres ont été vendues par l'administration coloniale à des entrepreneurs français à des « conditions privilégiées », dans le but de développer une « agriculture moderne » sur une plaine côtière riche, fertile, où l'accès à l'eau était facilité par ses *merjas* semi-aquatiques, et où il n'y avait pas d'habitants permanents (Le Coz, 1968).

Pendant cette période, l'État colonial avait commencé à encourager l'exploration des aquifères, notamment à travers les actions du Centre des études hydrogéologiques. En effet, le

[15] Deux régimes encadraient les terres agricoles exploitées sous le Protectorat français. D'une part, le régime des terres immatriculées par les colons, appelées aussi terres de la colonisation privée ; d'autre part, les terres de la colonisation officielle qui concernaient les terres domaniales que la puissance publique mettait à disposition de colons grâce à des baux de longue durée (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1977). Nous reviendrons, dans le Chapitre 4, davantage sur la distinction entre la colonisation officielle et la colonisation privée, et sur les enjeux et spécificités de chacune.

pompage par motopompe aurait démarré sous le Protectorat français, au début du XXe siècle , avec l'installation des colons dans les différentes régions du pays (Del Vecchio et Kuper, 2022). « […] *La grande campagne de forage ouverte en 1923* [devait] *guider les colons dans leurs recherches d'eau et en même temps de constituer des points d'eau publics* » (Célérier et Charton, 1925, cité par (Del Vecchio et Kuper, 2022, p. 6)). En 1925, les eaux souterraines furent intégrées au domaine public de l'État colonial, ce qui impliquait la mise en place d'un système contrôlant l'accès et le prélèvement des ressources. Néanmoins, comme le soulignait le juriste et sociologue Néjib Bouderbala, peu de contrôles ont été réalisés sur l'installation des puits ou forages illicites ou sur les prélèvements de la ressource, l'eau souterraine ayant gardé un caractère privé laissant place à « […]*une exploitation anarchique et sauvage du patrimoine hydraulique avec de graves conséquences sur la rentabilité des investissements, sur l'équilibre social régional, et sur la survie des petites exploitations* » (Bouderbala et al, 1984 cité par (Del Vecchio et Kuper, 2022, p. 7)).

Entre 1929 et 1933, plusieurs missions ont été envoyées en Californie pour étudier l'expansion agricole sur la côte ouest des États-Unis. En raison de conditions climatiques et géographiques considérées comme étant similaires, « *Le Maroc était considéré comme ressemblant à la Californie à une époque où l'Ouest américain était un symbole universel du monde moderne* » (Bouderbala 1997, cité par (Molle, Tanouti et Faysse, 2019, p. 53)) (Kuper, Mayaux et Benmihoub, 2023). De ces missions a été inspirée une nouvelle politique basée sur le développement d'une agriculture irriguée diversifiée, présentée comme le cœur du développement de l'agriculture au Maroc[16]. Moderniser l'agriculture, et donc les espaces ruraux, passait par le recours à des pratiques d'irrigation et par la diversification des cultures (privilégiant celles destinées à l'export). L'État colonial a, ainsi, considéré l'agriculture irriguée comme un « […] *levier qui permettrait l'expansion et le succès de la colonisation à travers le Maroc* » (Molle, Tanouti et Faysse, 2019, p. 53).

L'irrigation a, par conséquent, été introduite dans les plans de développement coloniaux sous plusieurs formes. L'examen de ces plans permet de noter, tout d'abord, une préférence pour la grande hydraulique. En 1933, la construction du barrage d'El Kansera fut achevée, ainsi que le projet de Beht consacré à la culture des agrumes dont l'exportation était fortement encouragée par l'État colonial (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Par ailleurs, dans le cadre de sa « mission hydraulique », l'État colonial s'était donné pour objectif de transformer certains espaces ruraux, qualifiés de « traditionnels », en y introduisant des technologies d'irrigation « modernes »[17] (*op., cit.*). L'historien et géographe Pierre Marthelot donne l'exemple du Tadla où l'administration coloniale avait cherché à moderniser l'espace agropastoral traditionnel en introduisant des nouvelles pratiques d'irrigation (1961). Dans son ouvrage *Prodige de l'irrigation au Maroc*, Pierre Préfol[18] souligne que le but de l'administration coloniale au Tadla était « […] *la mise en valeur de la terre par sa population et à son profit, l'objectif étant la modernisation de la vie et des "mentalités"* » (Préfol 1986, cité par (Molle, Tanouti et Faysse, 2019, p. 54)). Néanmoins, derrière ce discours de modernisation, Paul Pascon

[16] Notons que cette politique intervient, par ailleurs, dans un contexte où les rendements de blé (en agriculture pluviale) avaient chuté et où les productions demeuraient insuffisantes par rapport aux besoins de la population française.

[17] À l'instar d'autres pays dans le monde, on assiste à une forte opposition entre les systèmes d'irrigation anciens qualifiés par le pouvoir colonial de « traditionnels » et les systèmes d'irrigation « modernes », introduits par les ingénieurs coloniaux.

[18] Pierre Préfol était un ancien contrôleur civil du Maroc, chef de la circonscription de Fquih ben Salah, et dernier directeur adjoint français de l'Office de l'irrigation aux Béni Amir-Béni Moussa (1950-1956).

dénonçait la recherche d'un accaparement de certains espaces ruraux par quelques colons cherchant à les contrôler en s'alliant avec des chefs tribaux locaux (*caïds*) ou des notables (1977b). Ainsi, l'irrigation devait non seulement servir l'agriculture d'exportation coloniale, mais aussi apaiser des tensions sociales telle que la « terrible disette » de 1937-1938 (Célérier et Charton, 1925, cité par (Del Vecchio et Kuper, 2022, p. 6)).

En parallèle de ce double objectif, l'exploration des ressources en eaux souterraines a continué, prenant un virage important après la Seconde Guerre mondiale. En 1940, on assiste à une augmentation de l'installation de forages et, par conséquent, au développement d'une irrigation privée (Del Vecchio et Kuper, 2022). Cette dynamique a été particulièrement importante sur la plaine du Saïss, comme l'avait montré l'hydrogéologue Jean Margat (1955), mais également dans le Haouz comme l'appuient les travaux de Paul Pascon (1977b), ou dans le Souss, où le géographe Herbert Popp soulignait les impacts et les effets du développement rapide du pompage dans les années 1950 (1984, 1986).

Notons, enfin, que malgré un accès plus élargi à une *eau individuelle*, permis par les explorations que nous avons mentionnées, l'État colonial qui organisait l'exploitation des ressources en eau souterraine profondes, destinée à l'alimentation en eau potable, ne portait qu'une « attention limitée et épisodique » aux eaux souterraines à des fins d'irrigation (Del Vecchio et Kuper, 2022). En effet, la mobilisation de l'eau souterraine a été principalement réservée à l'irrigation de certains périmètres de colonisation et à des usages domestiques, même si l'inventaire des ressources, l'identification des sites de barrages et des zones d'irrigation amorçaient ce qui allait devenir, après l'indépendance, les zones d'action des grands offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA) (Bouderbala, 1999).

2.1.2. … laissant place à l'essor d'une grande hydraulique à l'indépendance du Maroc

Contrairement à d'autres pays nouvellement indépendants qui ont cherché leur prospérité dans l'industrialisation, le Maroc a choisi la voie du développement par l'agriculture, et plus exactement par le développement d'une agriculture irriguée (Ihazrir, 2013). Au lendemain de l'indépendance, et face à la difficulté de réformer les structures agraires[19], l'administration met en veille les réformes sociales et opte pour des solutions techniques pour moderniser l'agriculture marocaine (Lazarev, 2012).

Ainsi, le roi Hassan II avait annoncé, en 1967, le lancement de la « politique du million d'hectares irrigués » (appelée aussi « politique des barrages ») faisant de la grande hydraulique le pilier du développement de l'agriculture, et renouant ainsi avec une ancienne promesse coloniale (Akesbi, 2006 ; Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008 ; Bouderbala, 1999 ; Lazarev, 2012) : « *Nous avons lancé un défi au temps et à nous-même et avons décidé de réaliser le million d'hectares irrigués* […] » (Roi Hassan II, extrait du discours du 14 mars 1974). Cette politique fait également siennes les recommandations d'une mission de la Banque mondiale dépêchée au lendemain de la crise économique des années

[19] Au lendemain de l'indépendance se pose notamment la question de la récupération des terres de colonisation (Voir Chapitre 4). Certain.es chercheur.es avancent que la « politique du million d'hectares irrigués » aurait été un « remplacement de la réforme agraire » (Lazarev, 2012).

1960, qui préconise la concentration des investissements sur des régions propices à l'irrigation et au profit des agriculteurs les plus « modernes » et « avancés » (Swearingen, 1987).

La « politique des barrages » s'est traduite par l'édification d'imposants ouvrages de retenue d'eau, sous l'influence du puissant corps des ingénieurs, et l'équipement à leur aval de périmètres appelés à être les foyers privilégiés de la modernisation des espaces ruraux marocains (Akesbi, 2006 ; Akesbi et Guerraoui, 1991). L'État, qui en était le maître d'œuvre exclusif, multiplia les instruments d'intervention, directs et indirects, destinés à assurer son succès (investissements publics, subventions, défiscalisation, crédits, politique des prix, encadrement, débouchés, etc. ; Encadré 6) et privilégia des productions agricoles destinées à l'export. L'action de l'État s'est, par ailleurs, matérialisée sous forme d'investissements massifs dans les infrastructures de base et les équipements de drainage de l'eau. Par le biais d'un financement considérable (près de 60% des ressources affectées au secteur agricole et 30% de l'ensemble des investissements publics), il avait été possible, en une vingtaine d'années, d'édifier une vingtaine d'ouvrages de grande hydraulique et d'équiper quelques 300 000 hectares (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008 ; Lazarev, 2012).

Encadré 6 : Institutions et instruments de la « politique des barrages »

En 1961 est créé **l'Office National des Irrigations** (ONI) qui va fixer pour l'essentiel la doctrine de l'intervention en matière de développement hydro-agricole : priorité à la grande hydraulique, création des grands périmètres, mise au point du modèle d'aménagement et en particulier de la fameuse trame rationnelle d'irrigation, introduction des cultures sucrières et du contrat de culture entre l'État et les agriculteurs, création de structures locales d'intervention plus proches des agriculteurs, les Centres de Mise en Valeur Agricole. En 1967 est créée la **Direction de l'hydraulique** pour piloter les projets d'installation des ouvrages hydrauliques. Au cours de la période 1965-1972, 50% des investissements publics ont été consacrés au secteur agricole.

Promulgué en 1969, le **Code des investissements agricoles** devait organiser les conditions de mise en valeur des terres irriguées, favoriser la modernisation des exploitations et l'intensification de la production. Cette dernière devait s'orienter vers les spéculations à même de permettre la rentabilisation des investissements engagés, c'est-à-dire ceux destinés à l'exportation (agrumes, primeurs, etc.) ou au marché intérieur mais à forte valeur commerciale (betterave à sucre et canne à sucre, maraîchage, etc.)

Le **Crédit Agricole** (appelé Caisse Nationale de Crédit Agricole à l'époque) fut aménagé dans le but de favoriser le financement des espaces privilégiés par la politique agricole.

Par ailleurs, la **suppression du *Tertib***, impôt agricole existant sous le Protectorat français, et son remplacement par l'impôt agricole (IA), revenait déjà à exonérer 90% des exploitations agricoles de tout impôt (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008 ; Lazarev, 2012).

Cette politique de modernisation par l'eau, *par le haut*, a abouti à d'importantes réalisations sur le plan physique. Cependant, elle s'est heurtée à de grandes difficultés en raison de l'insuffisante prise en compte des réalités des exploitations agricoles marocaines (Akesbi, 2001 ; Bouderbala, 1999). Néjib Bouderbala souligne, par ailleurs, les coûts d'équipement et de gestion que nécessitaient les infrastructures et qui étaient bien plus importants que prévu (1999). D'autres chercheurs, comme l'économiste Najib Akesbi, soulignent le caractère sélectif et polarisé de la politique des barrages (2008). Celle-ci aurait conduit à la création d'« îlots de modernité »

accentuant les disparités entre espaces ruraux (Naciri, 2012)[20]. Durant les années 1970, et malgré des réalisations non négligeables, on commençait à se demander si l'option retenue de privilégier la grande hydraulique, au détriment de la petite et moyenne hydraulique, était judicieuse (Lazarev, 2012). La sécheresse sévère et prolongée (1981-1984) qu'a connue le Maroc, par la suite, favorisera cette remise en question, laissant place à un regain d'intérêt pour les ressources en eaux souterraines qui ont été, durant cette période, « invisibilisées » (Del Vecchio et Kuper, 2022). Comme le souligne l'historien Louis Chevalier : « *Si les grands barrages ont déjà porté leurs fruits* […] *l'utilisation des ressources souterraines avait été conduite* […] *sans ordre ni plan précis* » (Chevalier, 1950 ; cité par (Del Vecchio et Kuper, 2022)).

2.1.3. … avant un engouement pour l'exploitation des eaux souterraines à partir des années 1980.

Les années 1980 marquent la mise en place des programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), dans un contexte de sécheresses ayant profondément marqué l'histoire et la mémoire de l'agriculture marocaine. Dans ce contexte de politiques d'ajustement libérales, où les tensions politiques et sociales étaient importantes, l'État marocain (*Makhzen*) n'avait pas développé de programmes d'action publique spécifiquement dédiés au développement de l'utilisation des eaux souterraines. Il en a toutefois encouragé l'accès, par des subventions aux techniques de pompage et par une incitation publique, y compris ouvertement par la personne du roi :

> « […] *Nous vous rappellerons donc que dans la province de Ouarzazate, comme c'est d'ailleurs le cas à Errachidia, le principal problème concerne l'eau. Car, sans eau il ne peut y avoir d'agriculture, ni d'artisanat, ni prospection des mines, ni élevage.* […] *Le fond du problème vient donc du fait que les pluies tombent de manière irrégulière dans votre province.* […] *Nous constations avec regret qu'après quatre années de sécheresse, le niveau des eaux* [du barrage] *a baissé. Est-ce à dire aussi qu'il n'y a d'autres moyens que le barrage ? Non, il y en a d'autres, Dieu soit loué. Mais c'est à vous habitants de cette province et aux habitants de la province d'Errachidia de les chercher minutieusement. Il vous appartient de tenir un registre des eaux vous permettant d'identifier les eaux de surface, celles des nappes phréatiques moyennes et profondes. Ce registre vous permettra de planifier vous-même.* […] *tous les Marocains sont mûrs et responsables et n'ont guère besoin d'être guidés.* […] *C'est donc à vous d'agir.* […] *Le Très-Haut a dit : "De l'eau nous avons créé toute vie". La concrétisation de tout cela exige des efforts continus de tous sans distinction partisane, tribale ou géographique* » (Roi Hassan II, extrait du discours du 31 mars 1986, prononcé à l'occasion de l'inauguration du Palais de la Municipalité de Ouarzazate).

Cet extrait du discours du roi Hassan II met l'accent sur le déplacement dans les logiques d'irrigation qui s'est accentué à partir des années 1980. L'irrigation demeure au centre de la modernisation et du développement des espaces ruraux ; ce serait même une *condition*. Mais au lieu d'une *eau de l'État*, c'est une *eau individuelle* qui est suggérée, une eau qui *responsabilise* chaque irrigant,

[20] Les ressources humaines, matérielles et financières considérables mobilisées ont bénéficié à moins de 10% de la superficie agricole du pays, alors que les neuf dixièmes de terres (d'agriculture pluviale où vivaient plus de 80% de la population) ont continué à pâtir en l'absence des moyens (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008).

et non plus chaque communauté d'irrigants. Une *eau individuelle* qui supprimerait toute distinction, qu'elle soit géographique, partisane ou tribale.

Ainsi, à l'instar d'autres pays dans le monde, les années 1980 vont marquer le début d'une course effrénée vers l'accès et l'exploitation des eaux souterraines à des fins d'irrigation. Ce développement fut important dans les périmètres de grande hydraulique, où les faibles quantités d'eaux superficielles, stockées suite aux sécheresses, ont incité les agriculteurs à exploiter l'aquifère sous leurs pieds, dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique (Haouz, Gharb, Loukkos), dans les grandes plaines partiellement irriguées (comme le Saïss) et, aussi, dans des espaces ruraux où l'agriculture était exclusivement pluviale (Guerdane, Chichaoua, etc.) (Molle, Tanouti et Faysse, 2019).

L'eau agricole individuelle s'est retrouvée, ainsi, au centre des processus de modernisation de différents espaces ruraux. Dans le Tadla par exemple, le nombre de puits est passé de 900 en 1980 à 8 735 en 1984 (Hammani et al., 2004). Le développement de nouvelles techniques de pompage a été, ensuite, déterminant pour permettre un accès élargi aux ressources en eaux souterraines (Fofack et al., 2018). En effet, le passage du puits (du *delou* ou de la *naora*) au forage a permis aux agriculteurs d'aller chercher davantage en profondeur des ressources qui étaient auparavant *invisibles*. Le développement des techniques de pompage s'est accompagné d'un ensemble de mesures ayant permis de les rendre, par ailleurs, plus accessibles. Les forages ont, en effet, été subventionnés par l'État dans le contexte de sécheresses successives. En 1984, les taxes sur l'importation de foreuses et de matériel ont été annulées et le forage de puits, l'électrification et le matériel d'irrigation ont été subventionnés (Laamari et al., 2011 ; Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Par ailleurs, le forage de puits tubulaires a été possible grâce à l'arrivée de foreurs syriens qui ont essaimé dans tout le monde arabe un savoir-faire technique en matière de pompage en profondeur (Fofack, 2018 ; Quarouch et al., 2014). Enfin, cette période fut marquée par une politique de laisser-aller laisser-faire pendant laquelle le contrôle des prélèvements a été totalement absent (Molle, Tanouti et Faysse, 2019).

Le passage à une agriculture irriguée par les eaux souterraines a entraîné plusieurs transformations agraires et sociales dans les espaces ruraux marocains. Les agriculteurs exploitant une *eau agricole individuelle* ont pu convertir une partie ou la totalité de leur Superficie Agricole Utile (SAU) en des cultures à plus haute valeur ajoutée (telles que le maraîchage ou l'arboriculture fruitière), diversifier et intensifier leurs systèmes de production à la recherche d'une augmentation de la productivité de leurs exploitations agricoles, et d'une amélioration de leurs conditions de vie de façon plus générale (Kuper et al., 2012). On retrouve dans les discours des institutions marocaines, mais aussi dans ceux des institutions internationales, un encouragement pour une modernisation des espaces ruraux par des pratiques d'intensification des systèmes de production agricoles considérés « plus modernes » :

> « […] *Jusqu'ici, sur de vastes étendues, seule l'orge est cultivée et dans des conditions aléatoires. Même dans les années réputées bonnes, le revenu de cinq hectares cultivés n'excédait guère 2000 dirhams. Dans la région de Béni-Mellal, par exemple, grâce à l'irrigation, cinq hectares de betteraves procurent 8000 dirhams.* […] *Ceux qui s'adonnent aux cultures maraîchères arrivent à s'assurer plus de 10 000 dirhams pour cinq hectares. Il n'existe donc aucune comparaison entre le mode de culture*

> *traditionnel et celui fondé sur les techniques modernes* » (Roi Hassan II, extrait du discours du 8 janvier 1969 prononcé lors de la réunion concernant le Cadre des Investissements Agricoles).

Ainsi, l'accès à l'*eau individuelle* devait permettre à l'agriculteur de s'affranchir de sa condition de *fellah* traditionnel et de participer à l'effort global de modernisation de la nation. Cela souligne que les motivations d'accès et d'exploitation de l'eau souterraine étaient loin de se limiter à des aspects purement économiques. Plusieurs chercheur.es décrivent que le *fellah* marocain cherchait à se libérer de l'emprise de l'État (Kuper et al., 2016). Le sociologue Hassan Quarouch avait relevé, par exemple, que l'accès au puits, et donc l'accès à une eau *individuelle*, permettait à certains agriculteurs de la plaine du Saïss d'acquérir une *dignité* et de « s'émanciper d'une agriculture d'hier » (2014).

Cet engouement pour l'exploitation des eaux souterraines ne s'est jamais vraiment essoufflé depuis, permettant à une économie des eaux souterraines au Maroc d'émerger et de prendre une place importante dans le paysage rural du pays. En 2012, 615 881 hectares étaient irrigués par les eaux souterraines, soit 42% de la superficie irriguée du Maroc, contre 339 700 hectares en 1989 ; soit une superficie qui aurait presque doublé en 25 ans (Kuper et al., 2016). Un chiffre qui reste, comme nous y reviendrons plus tard, largement sous-estimé en raison de l'absence de mécanismes de régulation et de suivi, ayant caractérisé l'accès aux eaux souterraines, même après la mise en place de la loi sur l'eau de 1995 (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Notons que les raisons de cette absence de régulation ont été principalement politiques, l'accès à l'eau ayant permis d'étouffer des tensions sociales importantes, aussi bien dans le contexte historique des sécheresses que dans le contexte fragile qui a suivi les insurrections populaires étouffées et les tentatives de coups d'État militaires du début des années 1970 (Leveau, 1985).

Ainsi, au Maroc, le développement d'une agriculture privée a été très important depuis les années 1980. Comme nous le verrons par la suite, il a continué, par ailleurs, à prendre de l'ampleur durant les années 2000, transformant les pratiques d'irrigation et reconfigurant les espaces ruraux (Dugué et al., 2014). Comme pour d'autres pays où ce développement a été rapide et silencieux, il a engendré des conséquences environnementales importantes. Aussi bien concernant le niveau des nappes profondes, que la qualité de l'eau disponible, plusieurs chercheur.es et institutions nationales expriment des inquiétudes et questionnent la durabilité de ces nouvelles pratiques d'irrigation (Kuper et al., 2016 ; Petit et al., 2017), certains depuis plusieurs années déjà (Popp, 1984, 1986). Par ailleurs, la question est de savoir si ces problématiques environnementales, amenant aujourd'hui les agriculteurs à creuser davantage en profondeur pour chercher une ressource qui se raréfie, ne contribuent pas à exclure une partie de la population rurale de ces dynamiques (Ameur, Kuper, et al., 2017 ; Amichi et al., 2012). Une grande partie des agriculteurs, aujourd'hui fort dépendants des eaux souterraines, se retrouvent dans l'incapacité de mobiliser des capitaux leur permettant de poursuivre dans la dynamique de la *groundwater economy* (*op., cit.*). Cette situation est renforcée aussi par des contraintes liées à la volatilité des prix des intrants, due aux importantes fluctuations des prix du marché (Lejars et Courilleau, 2014).

Enfin, si l'*eau individuelle*, « mise en visibilité » durant cette période (Del Vecchio et Kuper, 2022), a pris la place de l'*eau de l'État* et s'est positionnée comme la *condition ultime* d'une

modernisation et d'un développement des espaces ruraux, et du Maroc par conséquent[21], il est intéressant de rappeler qu'elle n'a concerné qu'une minorité d'acteurs dans les espaces ruraux marocains. Seuls 15 à 20% des agriculteurs bénéficient d'un accès aux eaux souterraines au Maroc (Kuper et al., 2016).

2.2. Irriguer pour moderniser les espaces ruraux marocains : état des lieux et principaux enjeux contemporains

Aujourd'hui, la superficie irriguée au Maroc est estimée à 1,46 millions d'hectares, soit environ 17% de la superficie agricole utile totale du pays (8,7 millions d'hectares), auxquels s'ajoutent 300 000 hectares de terres irriguées occasionnellement dans les périmètres communaux (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Nous proposons dans cette partie de dresser un bref état des lieux mettant en évidence les résultats des politiques de modernisation par l'eau qui se sont succédées depuis le Protectorat français pour revenir, enfin, sur les principaux enjeux et défis d'une agriculture privée qui continue à prendre de l'ampleur au Maroc.

2.2.1. État des lieux de l'irrigation au Maroc

Au Maroc, les zones irriguées sont réparties sur des périmètres de petite et moyenne hydraulique (irrigation à partir d'une *eau communautaire* et d'une *eau individuelle*), sur les périmètres de grande hydraulique (irrigation à partir d'une *eau de l'État* et d'une *eau individuelle*), et sur d'autres espaces ruraux qui ont vu se développer une agriculture privée.

On dénombre un peu moins de 3 000 périmètres irriguées de petite et moyenne hydraulique (principalement dans ou au pied des montagnes de l'Atlas) occupant une surface de 334 000 hectares, auxquelles s'ajoutent des superficies d'irrigation saisonnière (120 000 hectares) et d'irrigation par épandage (180 000 hectares) (Del Vecchio et Kuper, 2022). Organisés en systèmes d'irrigation communautaire, les irrigants de la petite et moyenne hydraulique ont accès à l'eau par dérivation des eaux de surface, ou par le biais d'eaux souterraines ramenées à l'eau de surface à travers des sources, des puits traditionnels ou des *khettara* (Pascon, 1977b). L'accès, l'organisation, l'exploitation des ressources et la gestion des infrastructures se font à partir de règles coutumières établies par la *jmâa*. Ces systèmes d'irrigation communautaires ont beaucoup évolué faisant constamment preuve d'adaptation (Kadiri et al., 2009). Comme le précisait le sociologue Mohamed Mahdi, « […] *transmis de père en fils* [ils] *ne sont ni rigides ni aveugles aux circonstances* » (Mahdi 1986, cité par (Del Vecchio et Kuper, 2022, p. 4)).

Concernant la grande hydraulique, celle-ci est répartie sur neuf périmètres irrigués couvrant une superficie de 682 000 hectares gérés par des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) (Del Vecchio et Kuper, 2022 ; Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Selon les chiffres officiels, 180 000 hectares de terres agricoles en GH et en PMH seraient concernées par un accès à l'eau souterraine (Del Vecchio et Kuper, 2022). Enfin, l'irrigation privée concernerait au Maroc

[21] Soulignons, à ce stade, que le produit intérieur Brut (PIB) du Maroc suit la croissance et les fluctuations du Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) qui, lui-même, reste fort dépendant de « la pluie et du beau temps » comme le mentionne Najib Akesbi (Akesbi, Benatya et El Aoufi, 2008).

441 430 hectares (Molle, Tanouti et Faysse, 2019) (Tableau 2).

Tableau 2. Répartition des zones irrigués au Maroc *(Molle, Tanouti et Faysse, 2019)*

Superficies irriguées (ha)				
Type d'irrigation	**Gravitaire**	**Par aspersion**	**Localisée**	***Total***
Grande hydraulique	504 459	110 760	67 381	682 600
Petite et moyenne hydraulique	256 209	2 610	75 311	334 130
Irrigation privée	317 571	16 951	106 908	441 430
Total	107 823	130 321	249 600	1 458 160

D'après les chiffres officiels du ministère en charge de l'agriculture, 2012

Le géographe François Molle attire l'attention sur la précision de ces chiffres. D'une part, la superficie effectivement irriguée est inférieure à la superficie équipée. Par ailleurs, les superficies irriguées par les *séguias* dépendent de la disponibilité en eau chaque année. Enfin, comme il n'y a point de « vrai suivi » pour les prélèvements des eaux souterraines, le chiffre d'irrigation privée de 441 430 ha serait largement sous-estimé (2019). Le chercheur souligne que ce chiffre avait déjà été rapporté dans des rapports officiels du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts[22] datant de 2004 (*op., cit.*). Il est pourtant toujours présenté comme étant le chiffre officiel de l'irrigation privée au Maroc, ne prenant, par conséquent, pas en compte l'essor important qu'a connu l'exploitation des eaux souterraines ces deux dernières décennies, un essor renforcé par des instruments du Plan Maroc Vert, notamment par l'encouragement de l'irrigation localisée (Benouniche, 2014). Par conséquent, il demeure difficile de représenter avec précision l'évolution de la SAU aménagée pour l'irrigation au Maroc (Molle, Tanouti et Faysse, 2019) (Figure 8).

Figure 8. Évolution de la SAU aménagée pour l'irrigation au Maroc *(Molle, Tanouti et Faysse, 2019)*

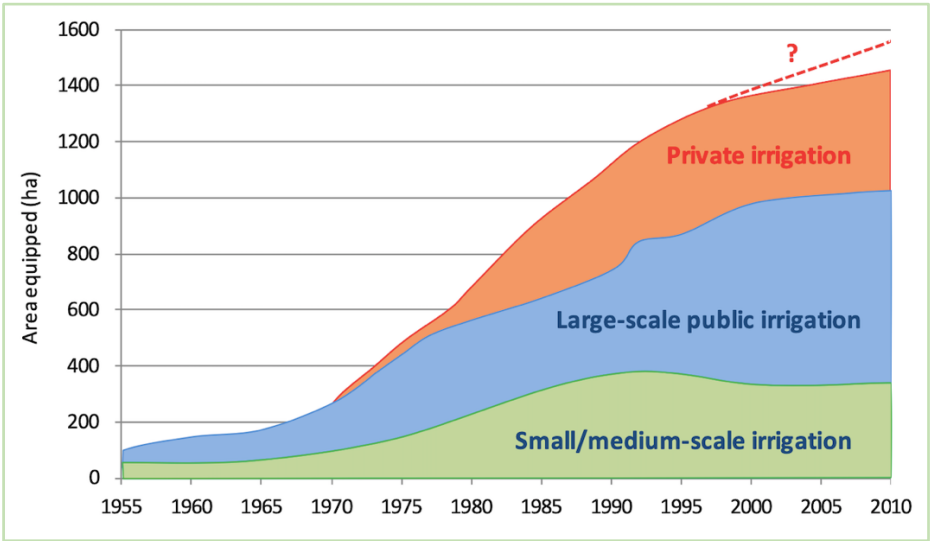

Sur la base du croisement de données officielles (superficie de l'irrigation privée estimée approximativement) (2019)

[22] Dans le reste du document, afin de simplifier la lecture, nous adopterons l'expression « ministère en charge de l'agriculture » pour désigner le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts du Maroc.

2.2.2. Enjeux et défis contemporains de l'agriculture privée au Maroc

Face aux précédents constats d'une exploitation massive des ressources en eaux souterraines, et d'une dégradation de la qualité des ressources, l'État marocain a mis en place des mesures sur lesquelles il est utile de revenir pour cerner les enjeux et les défis contemporains d'une modernisation par l'*eau individuelle* au Maroc.

Après une décennie d'absence de régulation des ressources hydriques, les années 1990 ont été marquées par une réforme importante de la politique de l'eau. Jusqu'alors largement centrée sur le développement des ressources en eau pour l'irrigation, la politique marocaine de l'eau a cherché à effectuer un virage en 1995 avec la loi 10-95. Cette loi, dont l'élaboration avait commencé dès le début des années 1980, a marqué un tournant par rapport à l'augmentation exclusive de l'offre, et a mis l'accent sur les politiques de gestion de la demande (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Elle encourageait notamment la rationalisation des usages des eaux souterraines, prévoyait la déclaration et la régularisation de tous les points d'accès aux nappes d'eaux souterraines, et proposait certaines pistes pour la préservation de l'eau (Del Vecchio et Kuper, 2022). Suivant les principes de Dublin et les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, la loi 10-95 mettait notamment en avant les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur (Molle, Tanouti et Faysse, 2019)[23]. Elle a donné lieu, dans les années 2000, à la création d'organismes de bassin décentralisés, les Agences de Bassin Hydraulique (ABH), ainsi qu'un Conseil National et des Conseils Régionaux de l'Environnement (Tanouti et Molle, 2013). Si les ABH ont alerté dès leurs premières années d'existence sur la « surexploitation » des eaux souterraines au niveau des nappes qui avaient été particulièrement convoitées depuis les années 1980, le secteur de l'irrigation est resté peu affecté par la loi 10-95, et les prérogatives du ministère en charge de l'agriculture, en particulier en ce qui concerne les Offices de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), sont restées en grande partie inchangées[24] (Molle, Tanouti et Faysse, 2019).

Par ailleurs, les années 1990 ont vu naître une critique plus virulente vis-à-vis de l'irrigation gravitaire considérée inefficace et peu économe en eau. S'en est suivi un intérêt manifeste pour l'irrigation localisée (au goutte-à-goutte) dans laquelle les pouvoirs publics ont investi des sommes importantes (*op., cit.*). Mis en place en 2007, le Programme National d'Économie d'Eau en Irrigation (PNEEI), intégré au Plan Maroc Vert (PMV) en 2008, a adopté des objectifs ambitieux, visant à convertir 550 000 hectares de terres irriguées par système gravitaire ou par aspersion à une irrigation localisée, autrement dit, à porter le pourcentage de micro-irrigation à 50% de la superficie irriguée en 15 ans, pour un coût de 37 milliards de dirhams[25] (DH). 72% de cette conversion devait concerner la grande hydraulique, le reste ayant été réservé à l'irrigation privée individuelle (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Mettre l'irrigation localisée au cœur de l'enjeu de l'économie de l'eau agricole, et de l'*eau agricole individuelle* en particulier, et la considérer comme une « pratique

[23] Notons que les solutions proposées s'orientent vers des solutions impliquant les irrigants en tant qu'*individus* amenés à être *rationnels* et *responsables* face à leur utilisation de l'*eau individuelle*.

[24] Même dans la récente loi sur l'eau 36-15, promulguée en 2015, le ministère en charge de l'agriculture continuerait à « négocier sa position » (Molle, Tanouti et Faysse, 2019).

[25] Ces coûts se sont accompagnés de subventions étatiques destinées aux agriculteurs pour les inciter à reconvertir leurs superficies irriguées en goutte-à-goutte. Dans le cadre du Plan Maroc Vert, les subventions ont été portées de 80 jusqu'à 100% en fonction de la SAU. En moins de 10 ans, le soutien à l'irrigation localisée était passé de 17% à 100% (Akesbi, 2012).

rationnelle » responsabilisant l'agriculteur irrigant, a été remis en cause par plusieurs chercheur.es ces dernières années (Benouniche et al., 2014 ; Kuper et al., 2012 ; Molle et Tanouti, 2017). En effet, le passage au goutte-à-goutte a amené à une intensification des systèmes de production et à une expansion de la SAU irriguée. Cet effet-rebond s'est traduit, paradoxalement, dans plusieurs situations étudiées dans le Souss, la Chaouia, ou le Saïss, par une plus grande consommation d'eau (*op., cit.*).

D'autres mesures ont été proposées ces dernières années pour remédier aux problèmes environnementaux liés à l'essor de l'irrigation privée. Qu'il s'agisse de mesures de tarification, de conditionnement de l'obtention des subventions par la déclaration de puits et de forages, de gouvernance participative à travers des « contrats de nappe » impliquant différents acteurs (Del Vecchio, 2013), etc., elles ont été difficilement traduites, *en pratique*, et n'ont pas permis de mettre en place un modèle de gestion des ressources en eaux souterraines qui serait plus durable (Molle, Tanouti et Faysse, 2019). Selon la Stratégie nationale de l'eau[26], les ressources en eaux souterraines représentent près de 20% des ressources en eau renouvelables du Maroc. Et plus de la moitié des aquifères serait aujourd'hui « surexploitée » (cela concerne aussi bien les nappes phréatiques que les nappes profondes)[27] d'après les agences de bassin hydraulique (Del Vecchio et Kuper, 2022).

2.3. Moderniser par l'eau ? Problématique et questions de recherche

Malgré ces alertes, et les mesures ayant tenté de réguler l'accès et la gestion des eaux souterraines, les politiques agricoles du Maroc continuent de prôner une agriculture *moderne* et *intensive*, dans laquelle l'eau agricole en général, et *l'eau agricole individuelle* en particulier, occupe une place centrale. Ces craintes d'une disparition de la ressource en eau avaient été formulées explicitement lors d'un entretien avec un responsable de la Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) de Meknès, ancien lauréat de l'IAV Hassan II.

> **Redouane** : « […] *Votre problème vous les chercheur.es, c'est que vous tenez à voir le mal partout. Partout, tout le temps, tout le temps ! Surtout vous qui venez du DSH. C'est facile de critiquer, d'écrire des articles et des livres pour dire tout ce qui ne va pas derrière son écran d'ordinateur. Mais c'est difficile d'être dans l'action et de contribuer réellement à faire progresser ce pays, à faire progresser l'agriculture dans ce pays* ».
> **Imane** (sur un ton provocateur) : « *Pardon* Si *Redouane*, *mais ce n'est pourtant pas moi qui suis derrière mon écran d'ordinateur là, ça fait trois semaines que j'échange avec les agriculteurs sur le terrain. Je relève juste une contradiction pour comprendre justement ce qui m'aurait échappé. Tu sais, j'ai revu Radia hier, la directrice de l'ABH de Sebou. Elle était d'accord avec ce constat. S'il n'y a objectivement plus d'eau, et que tous les efforts dont tu parles sont conditionnés par la disponibilité de cette ressource, qu'est-ce qui va se passer ?* ».
> **Redouane** : « *Tu vois, c'est exactement ce que je disais. En tant qu'ingénieur, moi je trouve des*

[26] Établie en 2010 par le ministère de l'Eau, la Stratégie nationale de l'eau a été déclinée en un plan pour 20 ans. Elle se compose de trois piliers : gestion de la demande en eau, développement de l'offre et préservation des ressources.
[27] Les exemples de la « surexploitation » des nappes du Saïss ou du Souss sont particulièrement mis en avant dans la communication des agences de bassin hydraulique.

solutions quand c'est compliqué, je ne fais pas qu'écouter des agriculteurs qui, de toute façon, nous racontent toujours ce qu'on a envie d'entendre. Pourquoi est-ce qu'une agriculture intensive serait forcément antinomique avec une agriculture rationnelle et durable ? […] *On a fait des gros progrès déjà grâce au goutte-à-goutte, on a réalisé des résultats remarquables en termes de croissance grâce au Plan Maroc Vert. Et tu sais ce qu'il y aura au cœur de la nouvelle politique qui viendra consolider ces acquis pour les dix prochaines années ? L'humain, le progrès et l'environnement.* […] »[28].
Imane : « *Et attends, par rapport à ton équation de degré trois, l'eau, elle serait où ?* ».
Redouane : « *Au centre. "Nous avons créé, à partir de l'eau toute chose vivante"*[29]*, n'est-ce pas ?* ».
DRA de Meknès, octobre 2019.

Au-delà du travail réflexif auquel invite (et oblige) cet entretien, il avait permis, lors des derniers moments passés sur le terrain, à repenser l'énigme centrale de ce travail.

2.3.1. Un paradoxe qui invite à une problématisation

Le développement d'une irrigation intensive à partir des eaux souterraines a été encouragé et promu par les politiques publiques pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs et *moderniser* leurs exploitations agricoles. Cela, dans une perspective d'*autonomisation* et de *libération* de contraintes diverses, tant matérielles que sociales, dans le but affiché de développer les espaces agricoles marocains de façon générale. Cela a été favorisé et accompagné de nouvelles dynamiques agraires, ayant conduit à une reconfiguration des espaces ruraux dans lesquels l'accès et l'exploitation des eaux souterraines ont été centraux ces quarante dernières années.

Si l'exploitation de cette *eau individuelle* a été porteuse d'opportunités pour nombre d'agriculteurs, qui en sont aujourd'hui totalement dépendants, elle a aussi engendré des conséquences environnementales et sociales inquiétantes, interrogeant, depuis quelques années, la durabilité des systèmes d'irrigation privée. Par ailleurs, malgré les tensions et les vulnérabilités qu'engendrent ces problèmes environnementaux, on assite dans certains espaces ruraux marocains, comme c'est le cas actuellement à El Hajeb, à une *coexistence* de différents groupes sociaux sur ces espaces (Ameur, Amichi, et al., 2017 ; Dugué et al., 2014 ; Messaoudi, 2015), remettant en cause l'hypothèse d'un effondrement inéluctable des modèles insérés dans une *groundwater economy*, ainsi que celle d'une exclusion *systématique* d'une grande partie de la population rurale (Llamas et Martínez-Santos, 2005 ; Shah, 2009).

Face à ce constat, et dans un contexte de « mise en visibilité » des eaux souterraines[30] (Del Vecchio et Kuper, 2022), on pourrait s'attendre à ce que le modèle de la *groundwater economy* soit abandonné. Or, on remarque, au contraire, un renforcement des *idéaux* liés à l'irrigation privée et à l'intensification de l'agriculture qui l'accompagne. On se retrouve, ainsi, face à une pratique qui attire toujours plus de monde, et une critique écologique de ce modèle d'exploitation qui peine à

[28] Quelques mois plus tard, la nouvelle politique agricole du Maroc est lancée. Elle porte le nom de « Génération Green » (2020-2030) et affiche deux principaux objectifs : « Priorité à l'élément humain », « Pérennité du développement agricole ».
[29] En référence à un verset coranique, Sourate Al-Anbiya, verset 30.
[30] Les chercheurs Kévin Del Vecchio et Marcel Kuper identifient cinq processus de mise en visibilité des eaux souterraines au Maroc : physique, social, géographique, économique et institutionnel (Del Vecchio et Kuper, 2022).

se frayer un chemin.

2.3.2. Des questions de recherche pour appréhender la modernisation des espaces ruraux à El Hajeb

Pour apporter des réflexions autour de cette énigme et comprendre la reconfiguration d'espaces ruraux à El Hajeb, espaces qui sont passés d'une agriculture pluviale à une agriculture irriguée partiellement ou totalement par les eaux souterraines, ce travail s'est appuyé sur deux principaux axes :

- **Axe 1. L'*eau agricole individuelle*, une ressource sociale** (Chapitre 4).
  L'accès à de l'eau agricole et son exploitation sont intimement liés au foncier. Ce rapport entre l'eau et le foncier agricoles n'a pourtant pas toujours été exploré dans les travaux qui ont décrit et analysé les transformations des espaces ruraux en lien avec les pratiques d'irrigation privée. Si avoir *sa terre* a généralement permis dans le passé d'avoir *son eau*, certaines configurations ne permettraient-elles pas de montrer que l'accès à une *eau individuelle* permet une appropriation de *sa terre* ? Autrement dit, comment l'accès à l'*eau individuelle* modifie le rapport à la terre ? L'exploration des liens eau-foncier agricoles a été centrale pour ce travail les considérant comme déterminants pour comprendre les motivations d'accès à l'eau, et donc expliquer pourquoi une partie de la population rurale cherche toujours à accéder à *son eau* et à intégrer le modèle de la *groundwater economy* malgré ce que cela implique comme risques.

- **Axe 2. L'*eau agricole individuelle*, une ressource rare et inégale** (Chapitre 5).
  L'accès à l'*eau individuelle* et son exploitation ont induit des transformations agraires et sociales très importantes. Ainsi, plusieurs groupes sociaux *coexistent* aujourd'hui sur la province d'El Hajeb. Il a donc été primordial d'identifier ces groupes sociaux, que nous appellerons groupes d'agents modernisateurs, de prendre en compte leurs *aspirations* et d'analyser leurs *interdépendances* les uns avec les autres, afin de comprendre comment se sont (re)construites et renforcées les disparités économiques et sociales sur les différents espaces étudiés. Cela permettra notamment d'expliquer pourquoi nous n'assistons pas, malgré l'abaissement des nappes et les difficultés que rencontrent quelques acteurs aujourd'hui à accéder à l'eau en quantité (et en qualité) suffisante, à une *exclusion* d'une grande partie de la population rurale, ni à un *effondrement* des modèles d'exploitation agricole. L'objectif a été de dépasser une analyse exclusivement centrée sur les stratégies d'acteurs, pour aller vers une appréhension de leurs *idéaux* en lien avec cette dynamique sociale autour de la modernisation par l'eau.

Cette deuxième section a permis de comprendre, à travers l'analyse de quelques moments clés de la longue histoire de l'irrigation au Maroc, la place importante qu'a occupée (et qu'occupe toujours) l'eau agricole dans les processus de modernisation et de développement des espaces ruraux. Si l'exploration des aquifères a pris de l'ampleur sous le Protectorat français (1912-1956), l'exploitation des eaux souterraines par l'État colonial est restée assez limitée quant aux usages agricoles. Les efforts, dans le monde rural, se sont principalement concentrés sur la transformation

et la modernisation des systèmes d'irrigation anciens considérés « traditionnels » et « obsolètes », et sur la mise en place de nouveaux systèmes d'irrigation « modernes » tournés vers la grande hydraulique. Au lendemain de l'indépendance, le Maroc a choisi la voie du développement par l'agriculture, et plus exactement par le développement d'une agriculture irriguée. Le lancement de la « politique des barrages », en 1967, a permis d'affirmer le choix d'une modernisation *par le haut* des espaces ruraux marocains. C'est là une période pendant laquelle les eaux souterraines ont été *invisibilisées*. Conjugué au déploiement des politiques d'ajustement structurel, le contexte des sécheresses des années 1980 a impulsé de nouvelles dynamiques dans le processus de modernisation global des espaces ruraux au Maroc, dynamiques centrées sur une recherche d'accès et d'exploitation de l'*eau agricole individuelle* ; une eau qui devait supprimer toute distinction, qu'elle soit *géographique*, *partisane* ou *tribale*. La course effrénée vers l'accès et l'exploitation des eaux souterraines qui s'en est suivie est allée de pair avec des discours de modernisation de l'agriculture axés sur l'intensification des systèmes de production, et sur l'intégration des progrès techniques, devant mener inéluctablement vers *plus de modernité et de développement*. Mais cette course a aussi été à l'origine d'inquiétantes conséquences environnementales et sociales remettant en question la durabilité des modèles d'irrigation privée. Pourtant, certains espaces attirent toujours plus de monde, sans pour autant permettre à une critique écologique d'émerger dans les débats sur les développements agricole et rural du Maroc.

Conclusion du chapitre 2

En nous attardant sur quelques principaux moments de l'histoire du développement de l'irrigation dans le monde, puis au Maroc, ce chapitre a cherché à mettre en évidence les enjeux et les paradoxes liés à l'essor mondial des pratiques d'irrigation privée depuis les années 1980. Associée à de nouveaux idéaux de modernité, l'*eau individuelle* a permis d'élargir l'accès aux pratiques d'irrigation dans un contexte de plus en plus libéral où le développement de modèles d'agriculture intensifs a été fortement encouragé. Cette course effrénée vers une *eau individuelle* a conduit à d'importantes transformations agraires et sociales, menaçant aujourd'hui, l'équilibre et la durabilité de nombre d'espaces ruraux où les acteurs sont fortement dépendants de ces ressources en eaux souterraines.

Inspiré par les nouvelles approches en sciences humaines et sociales qui se sont développées ces dernières décennies pour mieux comprendre le fonctionnement et le développement des « territoires hydrauliques », ce travail a cherché, en s'appuyant sur une exploration des rapports sociaux, à appréhender les processus de modernisation d'espaces ruraux, au Maroc, dans lesquels l'*eau agricole individuelle* a joué un rôle déterminant. C'était notamment le cas de la province agricole d'El Hajeb, à cheval entre la plaine du Saïss et les causses moyens-atlasiques, sur laquelle ce travail de recherche a été mené.

Pour apporter de nouvelles réflexions autour de ces questionnements, une démarche itérative a été adoptée permettant, ainsi de croiser, tout au long de cette recherche, les données du terrain aux conceptualisations théoriques. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur les terrains et sur les approches méthodologiques choisis pour mener ce travail.



En route vers Aït Naâmane, Route secondaire n° 716, septembre 2017.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Chapitre 3.

Terrain de recherche et méthodologie : une agronome apprentie-chercheure en géographie sociale arpentant la province d'El Hajeb au Maroc

Introduction du chapitre 3

Lorsque vous traversez la province d'El Hajeb, en voiture, vous sillonnez des routes nationales qui relient les villes de Fès, Meknès, El Hajeb, Ifrane et Azrou. Vous arpentez aussi des routes secondaires menant à quelques municipalités et à plusieurs communes rurales. Plusieurs paysages ruraux défilent devant vous : des *douars*, des espaces agricoles, des parcours, des unités de production et de transformation agricoles (de viniculture et d'oléiculture notamment). Par moments, vous repérez des petites exploitations agricoles, dont la superficie ne dépasse pas les 5 hectares, et dont les parcelles sont recouvertes de céréaliculture, de maraîchage, et d'un peu de luzerne et de *bersim* pour certaines. Quelques moutons, intrigués par le bruit du moteur de votre voiture, risquent de déambuler autour de briques de maisons en construction. Juste en face, se dressent devant vous plusieurs centaines d'hectares d'arboriculture fruitière : des oliviers, des amandiers, des vignobles, des pêchers-nectariniers, des pommiers, des abricotiers, des poiriers, etc.

Si votre fenêtre est ouverte, vous sentirez tout au long de votre voyage des odeurs d'oignons, d'huile d'olive (et même de viande grillée, si vous passez par la petite ville de Boufekrane). La couleur verte peut, parfois, vous surprendre, mais plusieurs indices vous laissent imaginer qu'il y a de l'eau et des sources d'eau sur les différents espaces que vous traversez. D'ailleurs, vous verrez probablement des enfants jouer autour d'anciennes *séguias*, ces canaux d'irrigation à ciel ouvert, avec des tuyaux d'irrigation ; des tuyaux noirs que vous allez apercevoir un peu partout. Vous pourriez aussi voir un puisatier à l'œuvre, en train d'approfondir un forage, entouré d'un agriculteur et de ses deux fils. Enfin, si vous demandez à des personnes rencontrées pourquoi y a-t-il autant de panneaux indiquant des noms de coopératives de réforme agraire, elles et ils vous répondront sûrement en *darija* ou en *amazigh*. Ces paysages pluriels et contrastés risquent de ne plus ressembler exactement à cette description, dans à peine quelques années.

Ce troisième chapitre propose à la lectrice et au lecteur de découvrir, dans une première section, les principales caractéristiques de la province d'El Hajeb, où j'ai longuement séjourné durant mes années de thèse. Une deuxième section permettra de revenir sur les choix méthodologiques engagés, et sur leur évolution durant les différentes phases de ce travail. Enfin, une troisième partie, plus réflexive, viendra questionner mon positionnement sur le terrain et les principales épreuves auxquelles certain.es (apprenti.es) chercheu.res peuvent être confronté.es dans des contextes plus ou moins similaires.

1. Moderniser par l'eau la province d'El Hajeb : un terrain marocain pertinent et passionnant

Située dans la région de Fès-Meknès, la province d'El Hajeb est réputée pour son fort potentiel agricole à l'échelle nationale. Sa situation géographique, la diversité de ses paysages agricoles et ruraux, et la pluralité des groupes sociaux qui y coexistent, ont conforté mon choix d'y séjourner pour y étudier ses transformations agraires, et chercher à comprendre les logiques et les paradoxes de la modernisation d'une partie des espaces ruraux qui la composent. Cette première section, descriptive, permettra de revenir sur le choix des terrains sur lesquels a été mené ce travail (1.1.), ainsi que sur leurs principales caractéristiques (1.2 et 1.3).

1.1. Entrer par la plaine du Saïss, élire domicile à la province d'El Hajeb

Ma découverte de la province d'El Hajeb s'est faite en 2015, lors de la préparation d'un mémoire de recherche dans le cadre du projet Arena Groundwater[1]. Ce premier travail, sur la plaine du Saïss, avait permis d'explorer quelques provinces et communes rurales de la région afin d'analyser la vulnérabilité d'un ensemble d'exploitations agricoles qui s'étaient tournées vers une irrigation privée depuis le début des années 1980. Cette première immersion de trois mois sur le terrain avait été particulièrement marquante. D'une part, parce que les innombrables questions que je m'étais posées étaient restées, pour une grande partie, sans réponses satisfaisantes[2]. D'autre part, parce qu'il y avait une dynamique de recherche très stimulante sur différents terrains de la plaine, reliant des jeunes chercheur.es qui travaillaient sur diverses problématiques en lien avec l'eau, en mobilisant différentes approches.

1.1.1. S'étonner devant la riche histoire et la rapidité des transformations agricoles et sociales de la plaine du Saïss

A la fois arrière-pays des anciennes villes impériales de Fès et Meknès, et zone d'extension des populations du Moyen Atlas, la plaine du Saïss a connu d'importantes transformations agraires. Historiquement, c'était une plaine céréalière et les parcours y occupaient une place importante. Au XIXe siècle, avant l'établissement du Protectorat français, la plaine du Saïss était principalement peuplée par une tribu amazighe, les *Beni M'tir*, qui étendait ses activités d'agriculture et d'élevage des causses moyens-atlasiques jusqu'aux montagnes du pré-rif (Taghbaloute, 1994) (Carte 1)[3]. Les différentes fractions de la tribu s'organisaient de telle sorte à pouvoir bénéficier à la fois d'un accès aux piémonts, aux causses du Moyen Atlas et au plateau du Saïss.

[1] Projet Arena Groundwater : Analyse de la résilience des nouvelles formes d'agricultures irriguées à partir des eaux souterraines au Maghreb (Cirad, 2012-2016).

[2] L'économiste Driss Benatya qui m'avait accompagné plusieurs fois sur le terrain à cette époque avait raison en répétant : « *Je pense que tu as là ton terrain et ton sujet de thèse. Si tu as envie de te casser la tête, je pense que tu as de quoi faire pendant plusieurs années ici* […] » (Avril 2015).

[3] L'autre partie des terres, moins importante en termes de superficie, était assimilée à de la propriété privée (*melk*) et à des terres domaniales appartenant au Sultan.

Carte 1. Caractéristiques et localisation de la plaine du Saïss dans la région Fès-Meknès

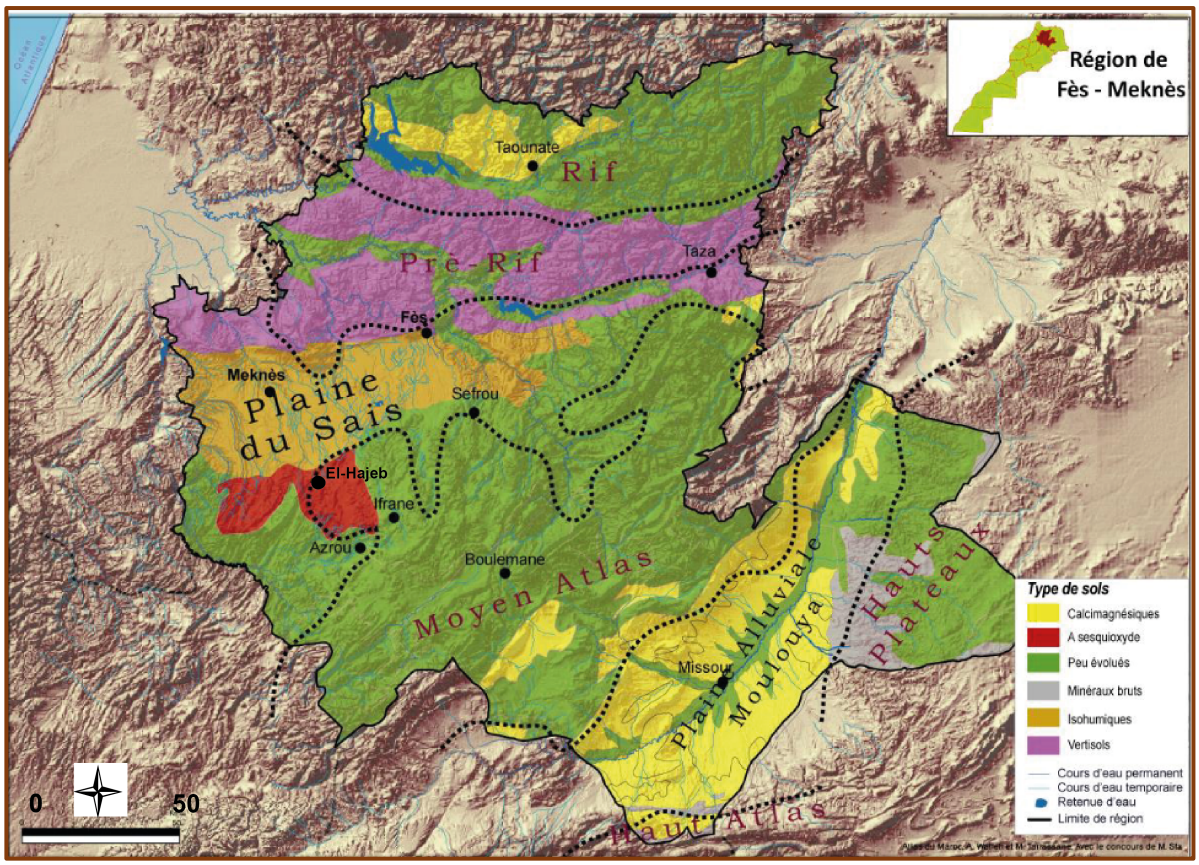

Modifié à partir de la monographie de la région Fès-Meknès (Ministère de l'Intérieur, 2017)

Davantage pasteurs qu'agriculteurs, l'élevage transhumant était l'activité principale de la tribu. Le cheptel des *Beni M'tir* était principalement composé d'ovins. Le mode de vie agropastoral était favorisé par la diversité des ensembles géomorphologiques permettant à la population de profiter d'une large zone de transhumance, et de terres de parcours tout au long de l'année (Figure 9). S'il existait à cette époque quelques puits pour des usages domestiques, les cultures étaient principalement des cultures vivrières, non irriguées (principalement des céréales, des légumineuses, ainsi que des plantes aromatiques et médicinales) (Atik-El Haouli, 1993 ; Taghbaloute, 1994). Enfin, l'usage des terres de culture et de parcours était communautaire ; chaque famille de la tribu disposant d'un droit d'usage sur un lot attribué, la terre appartenant en commun à la communauté ethnique (*op., cit.*).

Figure 9. Mise en valeur des terres du Saïss à l'époque précoloniale

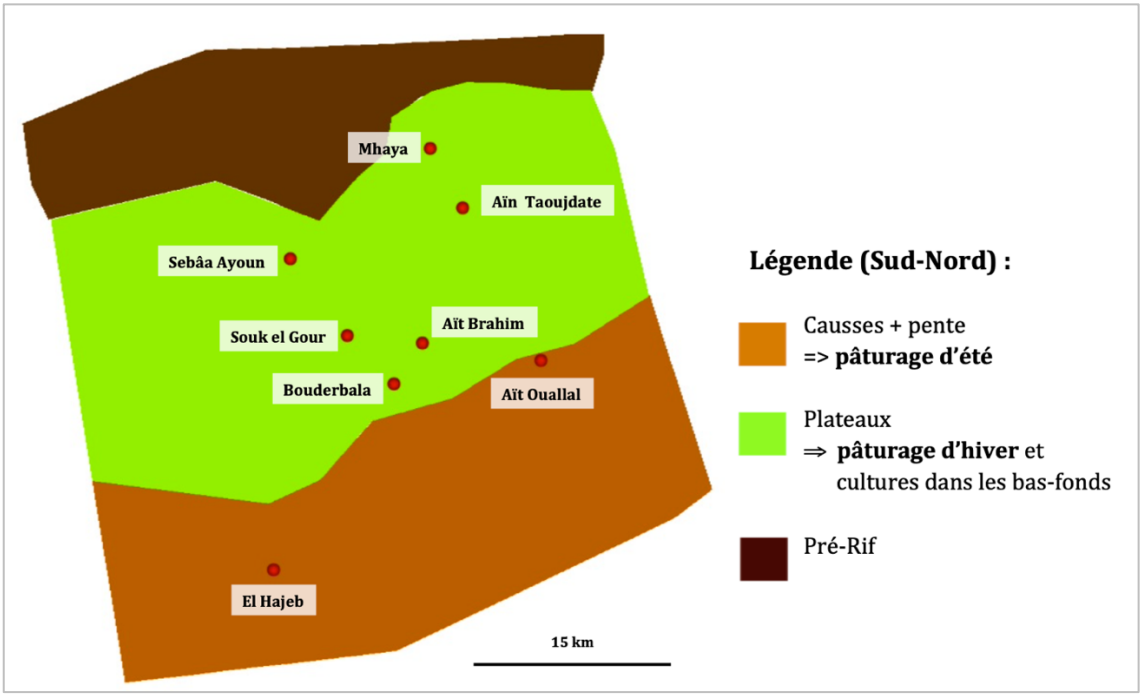

Schématisation des deux agronomes Paola Pommier et Tatiana Gameroff (2012, p. 58)

Sous le Protectorat français (1912-1956), de nouvelles dynamiques agraires ont été imposées. La modernisation de l'agriculture a consisté en une mise en valeur étendue des anciennes terres de parcours. Les domaines coloniaux constitués, au début de cette période, correspondaient principalement en des propriétés privées, achetées par des individus, via des accords entre les colons et les représentants des tribus contre des rémunérations, généralement en nature (thé, sucre, etc.) (Atik-El Haouli, 1993). Sur la plaine du Saïss, la stratégie du Protectorat a consisté à rompre avec le modèle d'exploitation agro-pastoral, considéré comme étant « traditionnel » et « faiblement productif », et à aller vers le développement de grandes fermes agricoles « modernes » et « plus rentables », tout en préservant à ses côtés une population locale représentant un vivier de main d'œuvre nécessaire pour le fonctionnement des exploitations agricoles coloniales (*op., cit.*). Ce sont donc des exploitations agricoles de type capitaliste qui ont été privilégiées. Conjointement à l'acquisition de terres agricoles par des colons privés, dès 1917, un autre système de mise en valeur agricole a été mis en place. Il s'agissait de la colonisation officielle ayant permis à des individus et à des sociétés françaises d'exploiter des terres domaniales, sur la base de baux de longue durée[4] (Bouderbala, 1974).

Jusqu'aux années 1930, c'est principalement une agriculture pluviale qui a été menée, favorisant principalement la céréaliculture (blé dur, blé tendre et orge)[5]. Ce système de production intégrait, pour certains colons, la vigne pour vinification, mais aussi des ateliers d'élevage (ovin et

[4] Néjib Bouderbala souligne qu'à l'échelle du Maroc, cette politique aura duré jusqu'en 1930, date à laquelle on estime l'attribution de 270 000 hectares à 1 800 « colons officiels » venant pour la plupart d'Algérie (1974).

[5] L'État colonial avait mis en place plusieurs modes d'incitation afin d'augmenter la production des céréales à destination de l'Europe, et de la France en particulier : subventions financières à la production, mécanisation des fermes, mise à disposition de matériel agricole de pointe, application de prix préférentiels sur les marchés, etc. (Atik-El Haouli, 1993 ; Swearingen, 1987).

porcin) pour d'autres[6]. Enfin, les puits creusés à cette époque étaient principalement destinés à des usages domestiques (Atik-El Haouli, 1993).

Dans le contexte de la crise financière européenne, l'effondrement des cours internationaux des céréales incita, quelques années plus tard, l'État colonial à réorienter sa politique agricole. Le choix se porta sur l'intégration de cultures à plus haute valeur ajoutée (maraîchage - pommes de terre, oignons -, et arboriculture fruitière - pommiers, amandiers, vignes, oliviers -) et sur une conquête de l'eau agricole ayant principalement concerné, dans un premier temps, les eaux de surface (*op., cit.*). L'État colonial avait, à cette période, lancé des travaux d'aménagement et de bétonnage des canaux d'irrigation, et avait procédé à l'officialisation des droits d'eau correspondants afin de gérer la répartition de la ressource. Cette officialisation s'est accompagnée d'un accaparement des eaux superficielles au profit des exploitations coloniales (Swearingen, 1987). Par la suite, dans les années 1950, l'administration coloniale entreprit les premières études de prospection des eaux souterraines sur la nappe du Saïss dans le but de pallier les sécheresses et le manque d'eau de surface pendant l'été (Margat, 1955)[7]. Six forages de prospection ont ainsi été creusés, du nord au sud de la nappe, à des profondeurs allant jusqu'à 200 m dans la nappe profonde captive, ce qui a contribué à l'identification des meilleures zones de pompage (Fofack, 2018).

Si dans les années 1950, les exploitations agricoles coloniales occupaient plus de 60% du territoire de la plaine du Saïss, avec une superficie moyenne avoisinant les 178 hectares (Atik-El Haouli, 1993), d'autres types d'exploitations agricoles se sont développées. C'était le cas notamment de terres de moyenne et de grande superficies concédées par le pouvoir colonial à des membres du *Makhzen*[8] et à des notables (commerçants, membres de la petite bourgeoisie urbaine, etc.), permettant, ainsi, aux autorités coloniales d'asseoir leur pouvoir au niveau local. Ces exploitations s'étendaient sur des superficies allant d'une dizaine à plusieurs milliers d'hectares (Gameroff et Pommier, 2012). À côté de ces grandes propriétés coloniales et marocaines se trouvaient des petites exploitations agricoles familiales dont la SAU variait de quelques ares à une dizaine d'hectares. Les plus petits agriculteurs dont l'exploitation ne permettait pas de dégager suffisamment de production pour nourrir leur famille, se retrouvaient à louer leur force de travail à l'extérieur. Pour au moins une partie de l'année, ils étaient généralement ouvriers agricoles journaliers chez les colons français ou chez les grands propriétaires marocains (*op., cit.*).

Ces quelques éléments de l'histoire de l'agriculture de la plaine du Saïss permettent déjà de relever l'existence de dynamiques plurielles imbriquant différents groupes sociaux depuis le Protectorat français. Les années qui suivirent l'indépendance ont, ensuite, été marquées par d'importantes transformations mêlant davantage de groupes sociaux différents autour d'espaces

---

[6] Pour disposer de ressources fourragères, certains colons s'associaient avec des ayants-droits de la tribu par des contrats d'élevage de type *Ras Al Mal* (le colon fournissant le capital annuel, l'associé fournissant le travail, l'abri et l'alimentation de base, les partages se faisant ensuite à parts égales de la valeur additionnelle du capital, une fois le capital de départ récupéré par le colon).

[7] Rappelons que ces premières explorations de la nappe du Saïss interviennent à la suite de la campagne de prospection des aquifères lancée en 1923 par le Centre des études hydrogéologiques (voir Chapitre 2, Section 2).

[8] Le *Makhzen* est généralement défini comme un régime de gouvernance politique spécifique au Maroc. Littéralement du grenier où l'on stocke le fruit de l'impôt en nature, il désigne l'appareil de l'État, avec une connotation actuellement négative. On a souvent opposé « *Bled El Makhzen* » (partie du territoire marocain qui, avant le Protectorat, reconnaissait l'autorité du Sultan et payait l'impôt) et « *Bled Siba* » (littéralement, pays de la dissidence, désignant la partie du Maroc qui refusait de se soumettre à l'administration du Sultan).

ruraux en constante reconfiguration, où l'accès et l'exploitation du foncier et de l'eau agricoles ont été déterminants[9].

Mon premier séjour de recherche m'a permis de m'émerveiller devant une histoire si riche et des dynamiques qui ont continuellement transformé les paysages et les rapports sociaux sur la plaine du Saïss. Les trois mois passés sur le terrain semblaient trop courts et insuffisants face aux nombreux moments de l'histoire qui paraissaient encore flous, et face aux énigmes et aux questions restées sans réponses. Devoir partir fut frustrant, et m'a donné l'envie de *revenir* plus longtemps sur une province, en particulier : la province d'El Hajeb.

> « *L'exemple du Saïss, observé depuis le balcon d'El Hajeb, a un côté emblématique car il est l'illustration particulièrement parlante des mutations intervenues après l'époque coloniale. Cohabitent en effet des terres bien cultivées, des fermes aux toits rouges pentus et aux murs blancs qui illustrent la modernisation, et, par taches de plus en plus nombreuses, un habitat rural aux matériaux hétéroclites où l'on peut lire la dégradation du bâti colonial et l'extension des lotissements clandestins. C'est là que des anciens ouvriers agricoles se sont rassemblés, coupés de la terre où ils travaillaient et désormais reconquise par une minorité protégée des mouvements de protestation syndicale et sociale* […] *Non seulement l'urbanisation des villes de Meknès et de Fès "mangent" les meilleures terres du Maroc, mais la régression affecte la gestion même des anciennes fermes coloniales* » (Naciri, 2012, p. 216).



Photographie 1. Observer la plaine du Saïss depuis le « balcon d'El Hajeb »

(Crédit photo : I. Messaoudi)

[9] Nous reviendrons sur ces dynamiques postcoloniales dans le Chapitre 4.

1.1.2. Partir pour (mieux) revenir à El Hajeb

Prendre de la distance et revenir à El Hajeb, quelques mois plus tard, dans le cadre de ce travail de thèse a, certes, été motivé par une envie de comprendre ces nombreuses transformations qu'avaient connues les espaces ruraux de la province. Mais l'envie était aussi celle de prendre le temps. Le temps de se perdre, le temps d'observer et de s'observer sur le terrain, le temps de réfléchir.

La diversité des paysages, des dynamiques et des groupes sociaux qui coexistent à El Hajeb m'ont amenée à choisir cette province, et en particulier les trois communes rurales limitrophes du cercle d'El Hajeb : Aït Bourzouine, Iquaddar et Aït Naâmane. En effet, la province d'El Hajeb est à cheval sur plusieurs nappes (Cartes 3 et 7), ce qui permettait de suivre les dynamiques en lien avec l'accès et l'exploitation des eaux souterraines au-delà de la nappe du Saïss, dans les causses moyen-atlasiques.

Élire domicile à El Hajeb signifiait aussi choisir une province qui, comme certains agriculteurs le disaient, avait été « marginalisée », « oubliée des programmes de grande hydraulique », « privée d'eau agricole », et « condamnée à une agriculture pluviale » jusqu'aux années 1980. D'où le choix, par ailleurs, de suivre quasi-exclusivement des exploitations agricoles qui n'irriguent aujourd'hui qu'à partir des eaux souterraines (donc qui n'ont pas conjugué, comme dans d'autres périmètres irrigués comme Bittit, l'irrigation à partir des eaux de surface et des eaux souterraines), ou qui n'irriguent toujours pas (malgré de nombreuses tentatives d'accéder aux eaux souterraines). Ce choix menait forcément, en premier lieu, aux agriculteurs de la réforme agraire, à leurs enfants et leurs petits-enfants, ces anciens ouvriers que mentionne le sociologue Mohamed Naciri dans la citation précédente. Si l'importance des terres de réforme agraire dans la province d'El Hajeb m'avait beaucoup interrogée durant les premières étapes de ce travail, celles-ci allaient se retrouver maintes fois au centre de mon enquête, m'incitant à m'intéresser davantage à l'histoire des espaces ruraux pour mieux comprendre leur présent.

Mais revenir signifiait aussi, à titre plus personnel, replonger dans les histoires que racontait un père à ses enfants lorsqu'ils passaient par sa ville natale, Meknès, avant de traverser la province d'El Hajeb en direction d'Ifrane où ces petits citadins *rbatis* faisaient des batailles de boule de neige une fois par an. Des histoires confuses, souvent codées, où il était question de luttes, d'injustices, de souffrances, mais aussi d'espoirs. Revenir permettait donc de chercher, dans cette histoire tumultueuse du Maroc, des clés de lecture dans des espaces où les groupes sociaux ne se sont généralement pas soulevés, contrairement aux villes, et de rencontrer ces *fellah* que l'on qualifie (un peu trop vite) de « défenseurs du trône ».

1.2. Présenter la province d'El Hajeb : quelques principales caractéristiques[10]

Située au nord-ouest du Maroc, la province d'El Hajeb est réputée pour son fort potentiel

[10] Les chiffres et les données de cette partie s'appuient sur les dernières monographies de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) d'El Hajeb (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2022).

agricole à l'échelle nationale. Nous explorerons, dans cette partie, quelques-unes de ses principales caractéristiques, avant de procéder à une brève description des communes rurales sur lesquelles a été mené ce travail de thèse.

Carte 2. Localisation de la région Fès-Meknès au Maroc

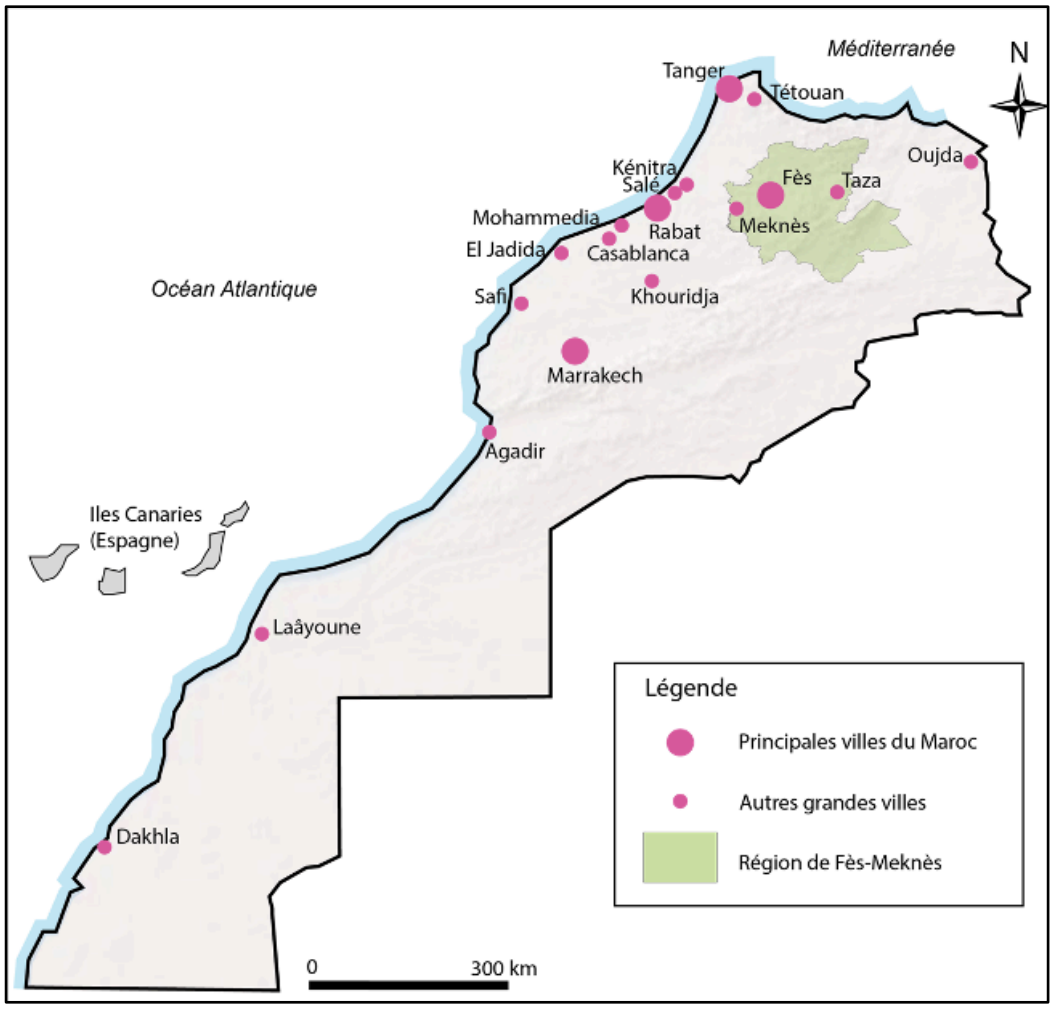

Source : Google Earth / Cartographie : I. Messaoudi, 2023

1.2.1. Situation géographique et données démographiques

La province d'El Hajeb s'étend sur une superficie totale de 222 000 hectares. Elle est limitée au nord par la province de Meknès, au sud par la province d'Ifrane et Khénifra, à l'est par la *wilaya* de Fès et la province de Sefrou, et à l'ouest par la province de Khémisset (Carte 3). Composée de trois cercles (El Hajeb, Agouraï, Aïn Taoujdate) et de seize communes territoriales (Figure 10), la province se structure en deux ensembles géographiques : le plateau du Saïss, au nord, concentrant les terres agricoles en *bour* favorable, et représentant 70% du territoire ; et les montagnes du centre, caractérisées historiquement par la prédominance de systèmes agro-pastoraux, représentant 30% du territoire.

Carte 3. Localisation de la province et du cercle El Hajeb dans la région Fès-Meknès

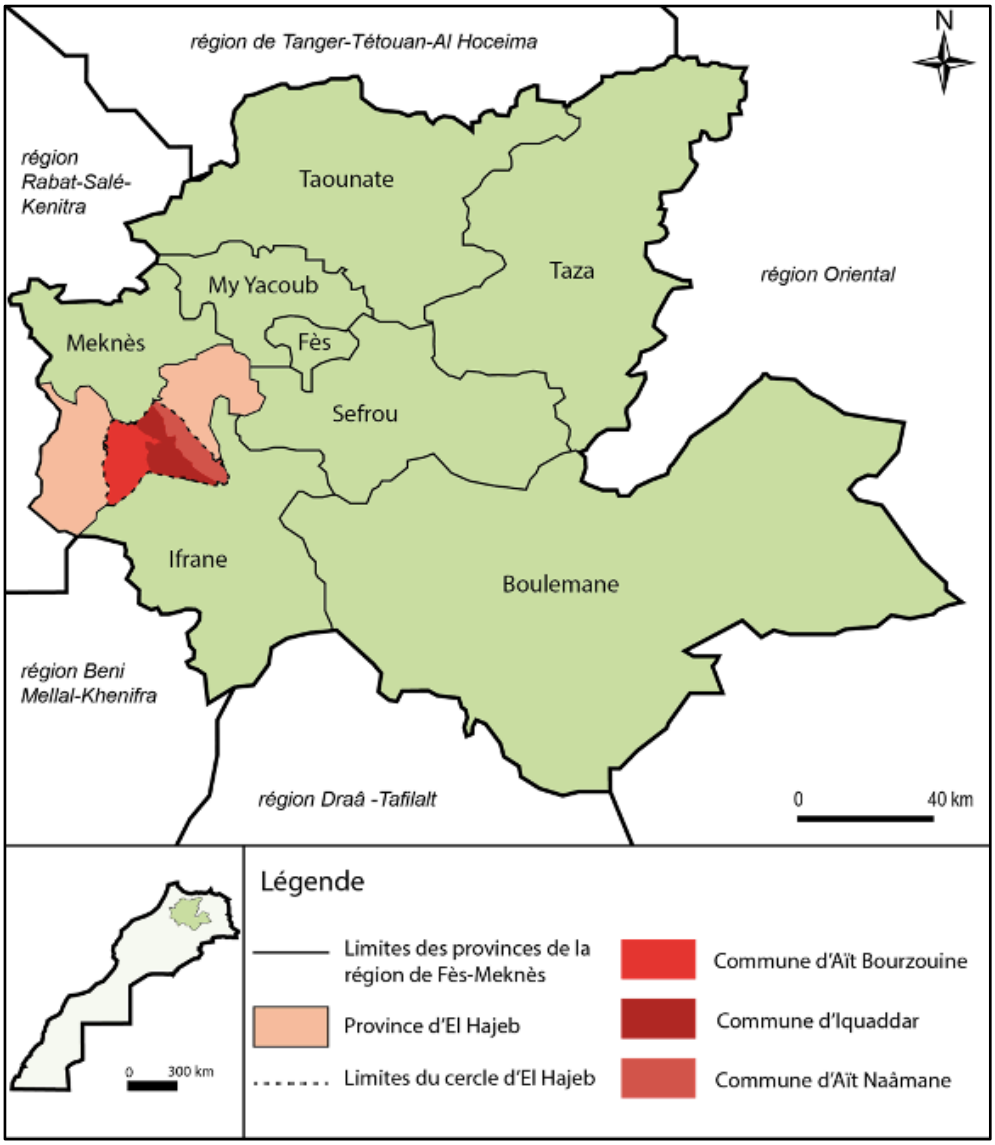

Source : Haut-Commissariat au Plan du Maroc / Cartographie : I. Messaoudi, 2023

D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), la population de la province est passée de 180 494 en 1994 à 246 173 habitants en 2014, avec un taux d'accroissement moyen de 1,8% (Haut-Commissariat au Plan, 2014). La population est répartie en 53 230 ménages, la moitié (51%) vivant dans les espaces ruraux de la province. La superficie agricole utile est de 128 920 hectares, répartie entre différents statuts juridiques (*melk* et assimilé[11], collectif, *habous* et domaine de l'État) (Encadré 7). On compte 11 958 exploitants agricoles pour un total de 41 060 unités de production. Notons qu'à El Hajeb, 45% des agriculteurs exploitent une SAU de moins de 5 hectares (et disposent donc de 10% seulement de la SAU totale de la province), alors que 3% des agriculteurs disposent pour leurs exploitations de SAU supérieure à 50 hectares (soit 35% de la SAU totale)[12].

[11] Les superficies des terres de réforme agraire sont généralement inclues dans le statut « *melk et assimilé* ».
[12] Il est utile de préciser que l'on retrouve ces écarts importants dans l'ensemble des espaces ruraux au Maroc (Akesbi,

Figure 10. Découpage administratif au Maroc

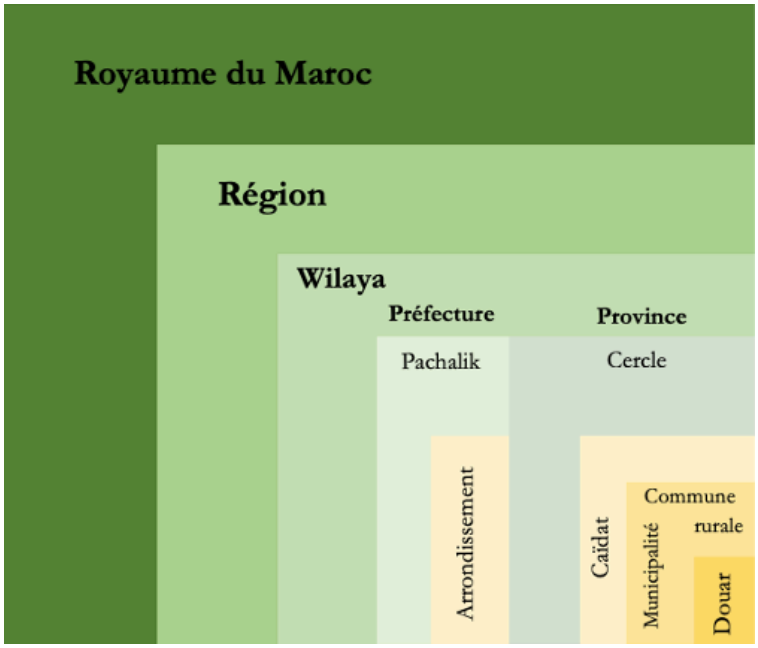

Conception et réalisation : I. Messaoudi

Encadré 7 : Régimes juridiques des terres et structures foncières au Maroc

Il existe plusieurs **régimes juridiques** des terres agricoles au Maroc :

Melk (ou propriété) : terre qui, quelle que soit son origine, appartient à une ou plusieurs personnes qui en ont pleine jouissance (*usus*, *fructus*, *abusus*) (application du droit privé ou du droit religieux) ;
Collectif : terre appartenant en commun à une communauté ethnique. Il s'agit d'une terre inaliénable, ne pouvant être ni vendue, ni héritée, ni saisie. Les terres collectives peuvent être soit affectées (partagées pour usage entre des ayants droits), soit non affectées (exploitées collectivement pour le compte de la communauté (telles que les terres de parcours) (application du droit coutumier) ;
Habous : terre léguée de façon irréversible par une personne physique ou morale à une fondation à caractère religieux (droit d'usage ; application du droit religieux) ;
Guich : terres mises à disposition des soldats et de leurs familles pour être exploitées sans avoir la pleine jouissance, en contrepartie de leurs services pour défendre l'autorité centrale ;
Domaine : terres appartenant à l'État. On distingue le domaine public et le domaine privé de l'État.

Par ailleurs, nous pouvons distinguer deux **modes de faire-valoir** (régime régissant la mise en œuvre d'une terre afin de l'exploiter) : **direct** (terre exploitée par celui ou celle qui la possède, que ce soit un propriétaire, un ayant droit ou un attributaire) et **indirect** (terre n'appartenant pas à celui ou à celle qui l'exploite ; il ou elle paie une rente fixée à l'avance au propriétaire).

I. Messaoudi

2001). Les chiffres d'El Hajeb seraient même à prendre avec précaution en raison de l'importance des terres de réforme agraire sur le territoire (donc des exploitations avec des SAU supérieures aux moyennes nationales). Précisons, par ailleurs, que ces chiffres proviennent du recensement de l'agriculture qui date de 1996. Vingt ans plus tard, en février 2016, un nouveau recensement agricole a été lancé. A cette date, les résultats de ce dernier n'ont toujours pas été diffusés.

1.2.2. Caractéristiques pédoclimatiques

Le climat de la province d'El Hajeb est souvent présenté comme un atout étant donné les apports pouvant être importants en précipitations et les chutes de neige au niveau de la partie en amont. Ces précipitations constituent l'essentiel des apports en eau qui alimentent les principales sources de la province ainsi que les nappes phréatiques. En « année normale », les précipitations moyennes sont de l'ordre de 560 mm (Carte 4). La pluviométrie de la province présente des variations interannuelles importantes. Sur la base des 33 dernières années, le suivi des précipitations, au niveau de trois stations, montre que le régime pluriannuel est irrégulier, avec un coefficient de variation allant de 29 à 32%. En ce qui concerne la température moyenne annuelle, elle est de l'ordre de 20,5°C, avec un minima de 2,8°C et un maxima de 39°C.

Carte 4. Pluviométrie moyenne annuelle dans la région Fès-Meknès

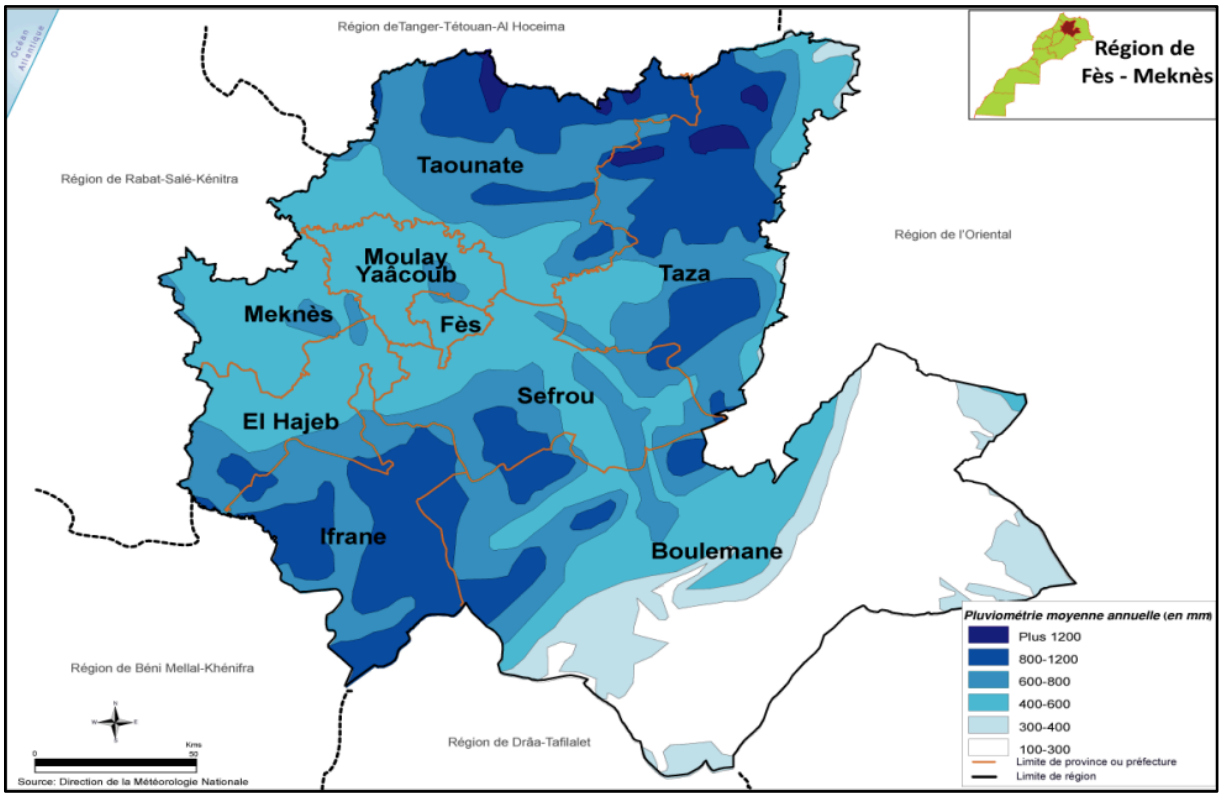

Source : Direction de la Météorologie Nationale

Par ailleurs, la province d'El Hajeb est connue pour ses sols riches à fort potentiel productif. Sur la plaine, nous pouvons noter une prédominance de sols calcimagnésiques peu à moyennement profonds, et de sols isohumiques constitués principalement d'argiles et de matériaux à texture équilibrés à fine. En montagne, le piémont est formé principalement de sols peu évolués à profondeur moyenne à faible. Et à mesure que l'on avance en altitude, on rencontre des sols squelettiques, peu profonds et érodés appartenant à la classe des sols minéraux.

En ce qui concerne les ressources hydriques, la province d'El Hajeb fait partie du bassin hydrologique de Sebou (Carte 5). Une grande partie des eaux souterraines est pompée à partir de

la nappe du Saïss (appelée aussi nappe de Fès-Meknès). En effet, 66% des terres irriguées à partir de cette nappe se situeraient sur la province d'El Hajeb. L'autre partie des terres irriguées par les eaux souterraines dépend de la nappe du causse du Moyen Atlas. Celle-ci donne lieu à des résurgences qui s'écoulent sous forme de sources (17 sources d'un débit total de 5m3/s). Enfin, la province est traversée par trois *oueds* affluents notamment d'*oued* Beht et d'*oued* Kell dans le bassin hydrographique de Sebou. Ces trois *oueds* s'inscrivent dans trois sous-bassins versants orientés sud-nord et couvrant une superficie totale de 70 km (bassin versant de l'*oued* Mouferrane, bassin versant de l'*oued* Boubouda, bassin versant de l'*oued* Taghbaloute).

Carte 5. Ressources en eau dans la région Fès-Meknès

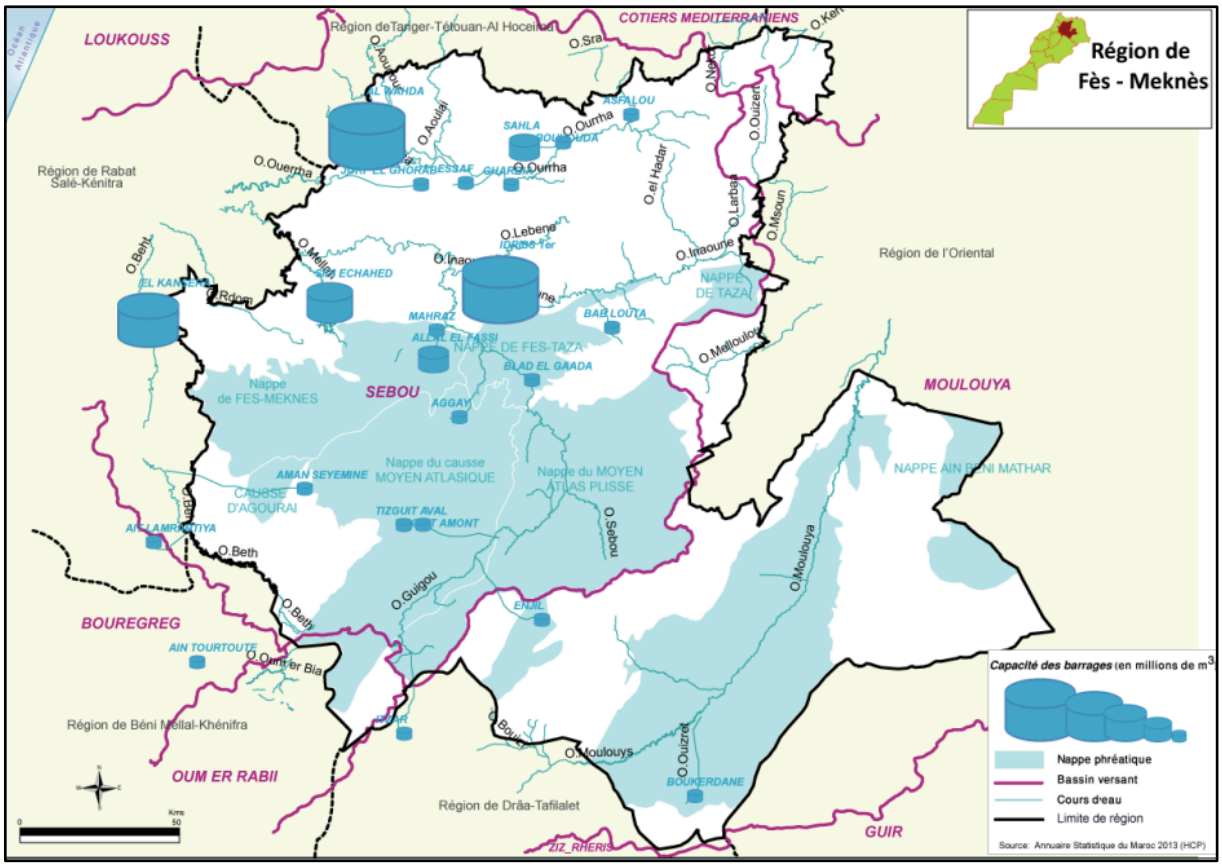

Source : Haut-Commissariat au Plan du Maroc

Ces caractéristiques pédoclimatiques permettent déjà, à ce stade, de relever des différences importantes entre les espaces situés au niveau de la plaine, et ceux qui se trouvent au niveau des causses moyen-atlasiques. Le choix du cercle d'El Hajeb pour mener ce travail a consisté à prendre, le plus possible, en compte ces différences. La représentation de notre terrain d'étude sur la carte simplifiée du système hydrographique du bassin de Sebou permet de voir que les trois communes rurales étudiées se situent sur trois nappes distinctes : la nappe du Saïss, la nappe des causses moyen-atlasiques et la nappe d'Agouraï (Carte 6). Nous reviendrons, dans l'analyse, sur l'implication de ces contraintes géographiques.

Carte 6. Système hydrographique du bassin de Sebou

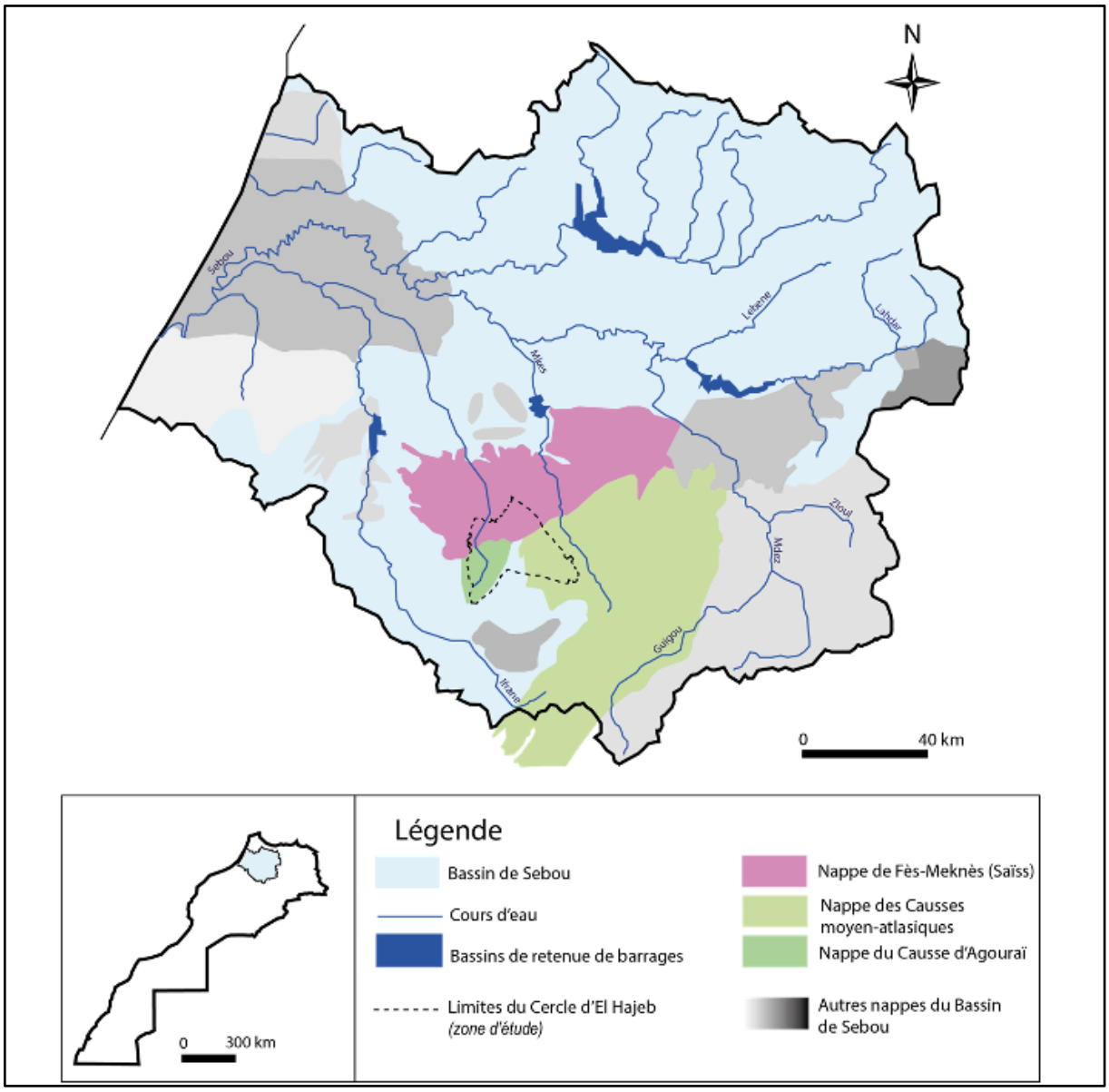

Source : Agence de Bassin Hydraulique de Sebou / Cartographie : I. Messaoudi, 2023

1.2.3. Principales productions végétales et animales

L'agriculture constitue la principale activité de la province d'El Hajeb. Depuis l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, dans les années 1980, de nouvelles dynamiques agraires ont transformé les systèmes de production agricoles de la province. L'occupation des sols reste dominée par les céréales qui représentent 48% de la SAU, suivie de l'arboriculture fruitière et des cultures maraîchères qui se sont beaucoup développées ces quarante dernières années (Figure 11)[13].

[13] L'absence de données SIG n'a pas permis de cartographier l'occupation des espaces ruraux sur la province d'El Hajeb. Une telle représentation aurait été utile pour visualiser la concentration de certaines productions agricoles dans certains endroits de la province.

On retrouve sur les monographies des 15 dernières campagnes agricoles la phrase suivante : « *Le maraîchage occupe une place de choix dans l'activité des agriculteurs de la province. La pomme de terre et l'oignon sont les deux spéculations les plus cultivées de la zone (notamment les maraîchers de Sbaa Aïoune et de Aïn Taoujdate qui sont spécialisés dans la production de la pomme de terre et de l'oignon)* » (DPA d'El Hajeb, monographies 2004-2019).

Figure 11. Principales productions végétales de la province d'El Hajeb

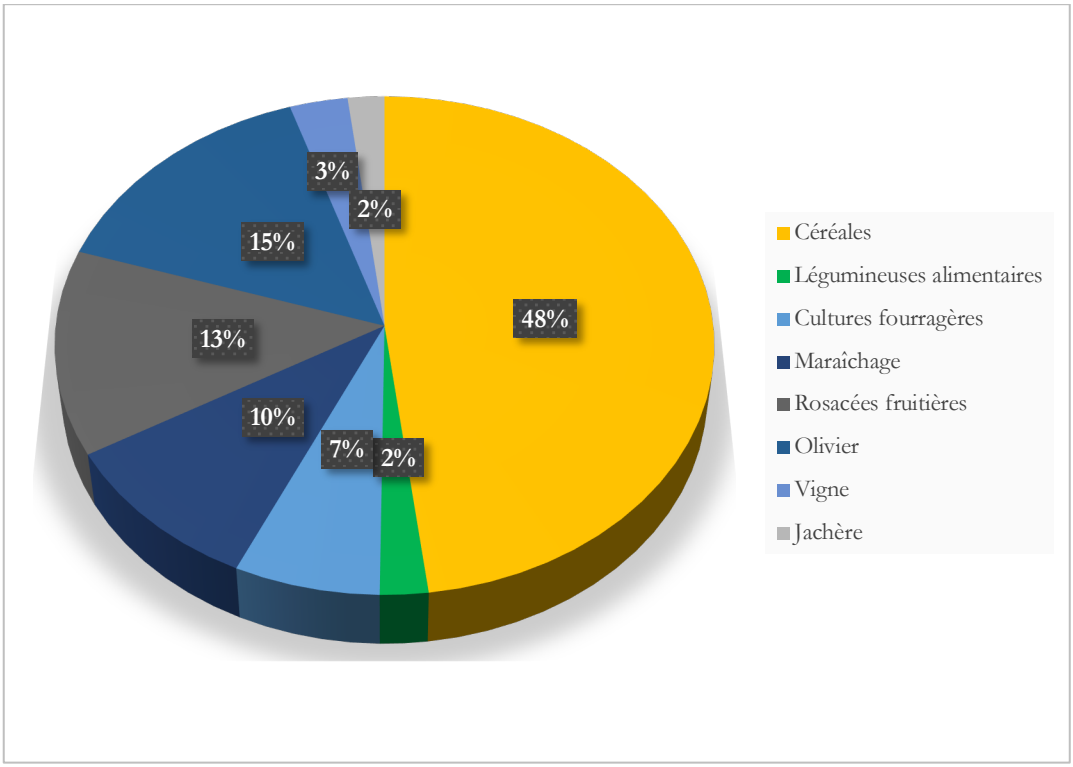

Source : DPA d'El Hajeb (assolements 2018-2019) / Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Par ailleurs, ces dernières années ont vu naître des grands domaines oléicoles conduits en intensif sur certaines espaces ruraux de la province[14]. La province est aussi connue pour sa vocation viticole, notamment les zones d'Aït Yaazem et d'Aïn Taoujdate. Les axes de développement de cette spéculation concernent : le développement de la production du raisin de cuve par la création de grands domaines viticoles ; le développement de la production du raisin de table (surtout en systèmes conduits en pergola). Notons que sur les causses où l'agriculture était peu développée, l'accès aux ressources en eaux souterraines a entraîné une mise en valeur plus élargie des terres agricoles. On y trouve principalement de la céréaliculture, ainsi que des rosacées fruitières (notamment le pommier, le cerisier et l'amandier) que des nouveaux arrivants (« investisseurs ») ont introduit ces deux dernières décennies. Enfin, l'élevage occupe une place de moins en moins importante dans les systèmes de production, aussi bien sur la plaine que sur les causses moyen-atlasiques, depuis les années 1990.

[14] Cela fait principalement suite à la mise en location des terres domaniales à des investisseurs dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP).

1.3. Présenter la zone d'étude : trois communes rurales limitrophes dans le cercle d'El Hajeb[15]

Ce travail s'est principalement focalisé sur le cercle d'El Hajeb et ses trois communes rurales (CR) : Aït Bourzouine, Iquaddar et Aït Naâmane (Carte 7). Celui-ci concentre 24% de la SAU de la province. Nous présenterons, dans la dernière partie de cette section, quelques-unes de ses principales caractéristiques.

Carte 7. Localisation de la zone d'étude dans la province d'El Hajeb

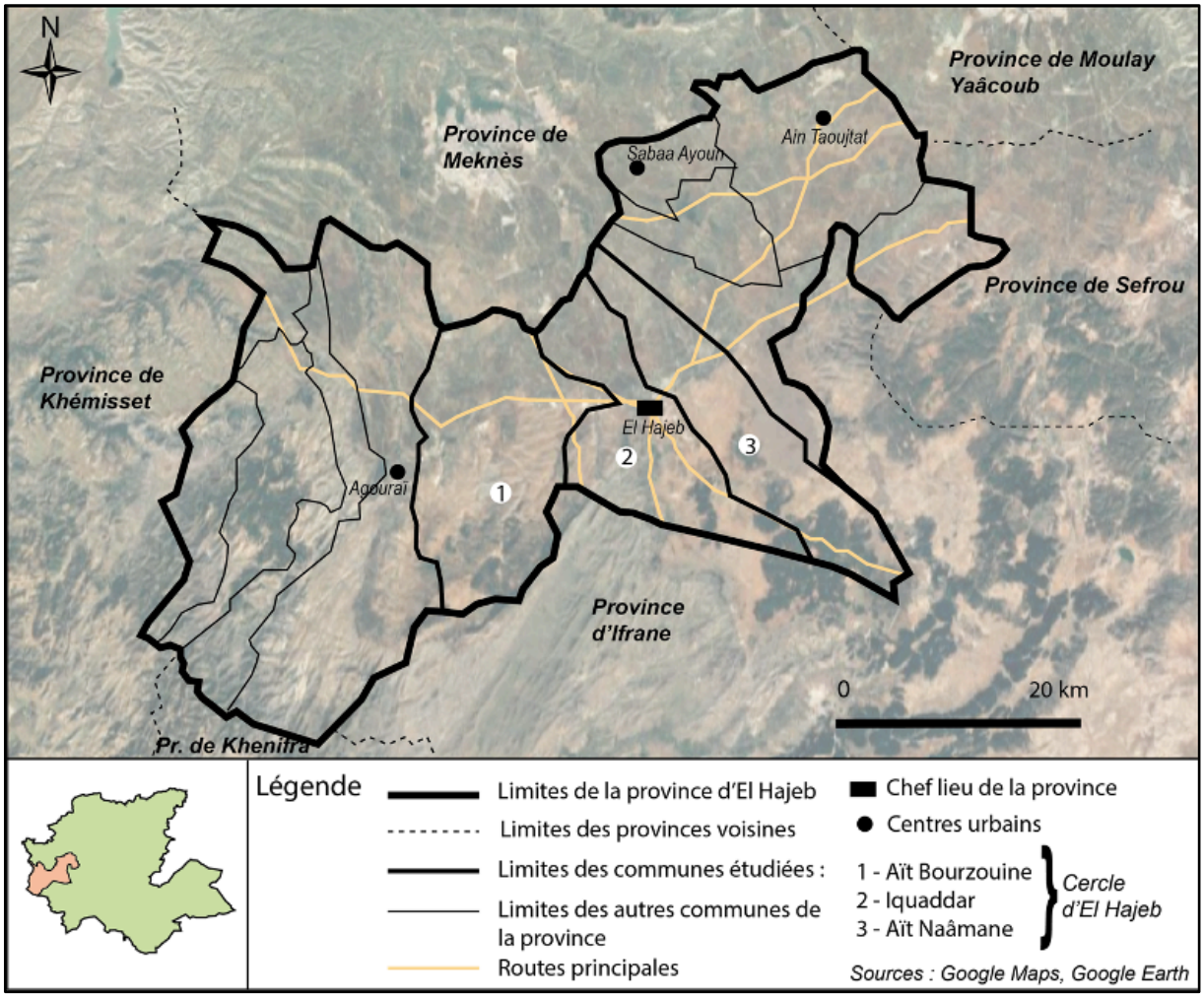

Source : Google Maps, Google Earth / Cartographie : I. Messaoudi, 2023

1.3.1. Situation géographique, réseau hydrologique et données démographiques

Comme mentionné plus haut, l'une des principales caractéristiques du cercle d'El Hajeb est sa situation entre la plaine du Saïss et les causses moyen-atlasiques. La SAU des trois communes

[15] Les chiffres et les données de cette partie s'appuient sur les dernières monographies de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) d'El Hajeb, CT d'El Hajeb (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2019).

s'élève à 52 900 hectares, dont 81,31% en *bour* et 10,69% en irrigué (Tableau 3). Le réseau hydrologique est constitué des eaux de surface, des sources et de trois nappes souterraines : celle du Saïss, des causses moyen-atlasiques et du causse d'Agouraï. D'après la DPA d'El Hajeb, le nombre de puits et de forages serait de 276 à Aït Bourzouine (pour une superficie irriguée à partir des eaux souterraines de 1 240 ha), 230 à Iquaddar (pour une superficie irriguée de 1 040 ha), et de 200 à Aït Naâmane (pour une superficie irriguée de 800 ha)[16]. En ce qui concerne la profondeur des nappes, celle-ci varierait entre 20 et 120 mètres sur les trois communes rurales, d'après les chiffres de la DPA, et entre 140 et 220 m d'après les chiffres de l'Agence de Bassin Hydraulique de Sebou (ABHS).

Tableau 3. Répartition de la superficie totale (Cercle El Hajeb)

Désignation	CR Aït Bourzouine		CR Iquaddar		CR Aït Naâmane	
	En ha	***En %***	***En ha***	***En %***	***En ha***	***En %***
Superficie totale	**36 449**	**100**	**14 763**	**100**	**20 788**	**100**
SAU	26 419	72,49	10 905	73,87	15 576	74,92
- *Bour*	22 642	85,70	8 205	75,24	12 400	79,61
- Irriguée	3 777	14,30	2 700	24,76	3 176	20,39
Parcours et incultes	5 985	16,42	2 510	17,00	2 516	12,10
Forêts	4 045	11,09	1 348	9,13	2 696	12,98

Source : données de la DPA d'El Hajeb (2019)

25 493 personnes vivent dans le cercle d'El Hajeb. Ce chiffre connaît une augmentation continue depuis les quatre dernières décennies. « […] *Les communes d'Iquaddar et d'Aït Naâmane sont particulièrement attractives et attirent toujours plus de monde. Même des grandes familles comme les Alami ou les Berrada cherchent à venir s'installer et investir chez nous.* […] *Nous en sommes très fiers à la DPA d'El Hajeb !*» (Amine, responsable à la DPA d'El Hajeb, Avril 2018). La commune rurale d'Iquaddar concentre la plus grande partie de la population rassemblée en 1 038 ménages ruraux[17] (Tableau 4).

Tableau 4. Répartition de la population (Cercle d'El Hajeb)

Désignation	Communes rurales			Total
	Aït Bourzouine	Iquaddar	Aït Naâmane	
Population totale	8 635	10 483	6 375	25 493
dont marocains	8 629	10 479	6 372	25 480
dont étrangers	6	4	3	13
Nb de ménages	1 530	1 938	1 060	4 528
Nb de *douars*	18	16	17	51

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) (2004)

[16] Ces chiffres sont à relativiser étant donné que l'obligation de demander une autorisation pour creuser son puits ou son forage est assez récente (2009) et qu'elle peut, *en pratique*, être très facilement détournée.

[17] Le Haut-Commissariat au Plan au Maroc utilise la notion de « ménage » comme unité sociale de base de statistique, et non pas celle de la famille. Le ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Ce travail a été mené auprès de groupes d'agents modernisateurs établis dans 4 *douars* d'Aït Bourzouine, 6 *douars* d'Iquaddar et 8 *douars* d'Aït Naâmane, sur des espaces ruraux exclusivement irrigués par les eaux souterraines (à partir des trois nappes), mais aussi sur des espaces ruraux où l'accès à l'*eau agricole individuelle* n'a toujours pas été possible (pour des raisons économiques et/ou géographiques). Soulignons d'ailleurs que ces espaces restent majoritaires sur toute la province d'El Hajeb.

1.3.2. Régimes juridiques des terres et structures foncières

Les communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane présentent une diversité de statuts juridiques. Les terres agricoles en *Melk* sont les plus importantes en termes de SAU et de nombre d'exploitations agricoles (Tableau 5). Notons que 52% des exploitations agricoles occupent 25% seulement de la SAU, alors que 48% des exploitations occupent 75% de la superficie.

Tableau 5. Statut juridique des terres (Cercle El Hajeb)

Statut juridique	CR Aït Bourzouine		CR Iquaddar		CR Aït Naâmane	
	Sup.	***Exp.***	***Sup.***	***Exp.***	***Sup.***	***Exp.***
Melk	21 384	665	1 695	724	4 325	465
Collectif	5 826	469	5 292	752	610	457
Réforme agraire	4 331	319	2 714	266	3 882	244
Habous	56	1	-	-	-	-
Domaine d'État	4 852	7	5 062	13	11 971	9
Total	**36 449**	**1 461**	**14 763**	**1 755**	**20 788**	**1 175**

Source : données de la DPA d'El Hajeb (2019)

Sup. : superficie
Exp. : nombre d'exploitations agricoles.

Par ailleurs, comme mentionné en début de section, du fait de la forte présence coloniale française, la plaine du Saïss et la province d'El Hajeb font partie des régions où la réforme agraire a concerné le plus de terres et de bénéficiaires au Maroc (Figure 12). Dans le cercle d'El Hajeb, le secteur de la réforme agraire couvre une superficie totale de 10 927 ha, soit 20,65% de la SAU répartie entre 26 coopératives de réforme agraire (CRA) (soit 44% des CRA de la province d'El Hajeb) dont bénéficient 829 attributaires. Le tableau ci-dessous recense les coopératives de réforme agraire présentes sur les différentes communes du cercle d'El Hajeb (Tableau 6).

Le travail mené sur les terres de réforme agraire a principalement concerné : 3 coopératives de la réforme agraire dans la commune rurale d'Aït Bourzouine (CRA Annour, CRA Annakhla, CRA Sidi Laâli) ; 4 coopératives de la réforme agraire dans la commune rurale d'Iquaddar (CRA Regraga, CRA Iquaddar, CRA Aïn Aghbale, CRA Errahma) ; et 3 coopératives de la réforme agraire dans la commune rurale d'Aït Naâmane (CRA Aït Naâmane, CRA Aït Moussa, CRA Aït Ali)[18].

[18] L'enquête a été menée dans des structures de réforme agraire en pleine reconfiguration, notamment depuis le recours à des pratiques d'irrigation privée dans les années 1980-1990, et depuis la libéralisation des terres de réforme agraire, en 2005, qui a amené plusieurs attributaires de réforme agraire à acheter les lots qu'ils exploitaient, et à devenir

Figure 12. Répartition de la SAU en fonction du statut juridique (Cercle d'El Hajeb)

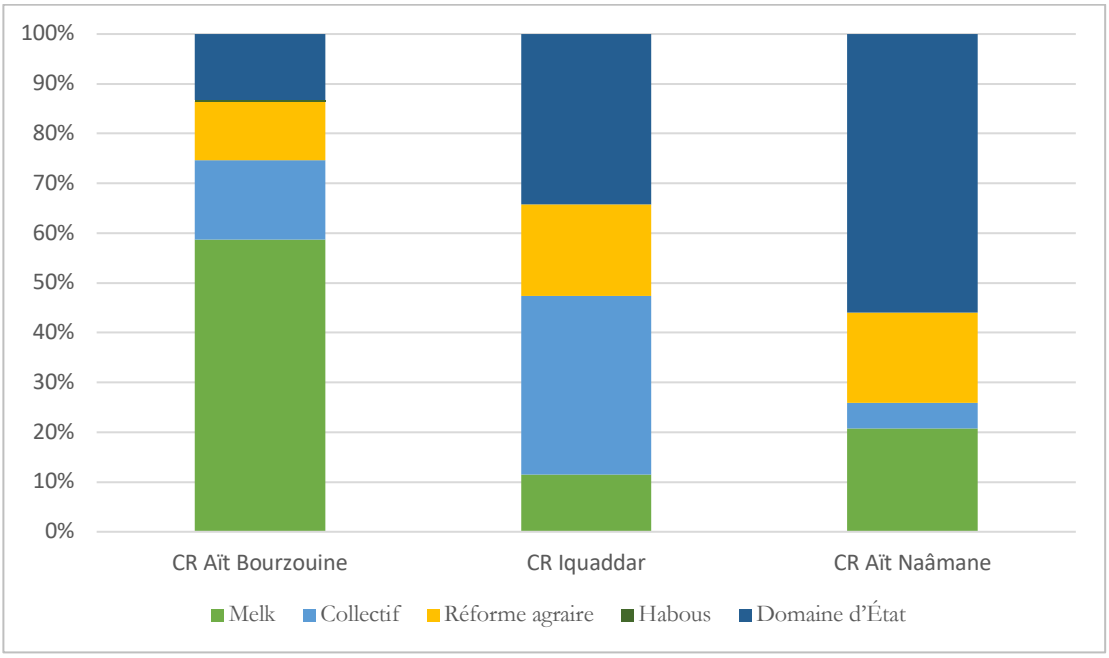

Source : DPA d'El Hajeb (données de la campagne 2018-2019) / Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Tableau 6. Liste et caractéristiques des coopératives de la réforme agraire (Cercle El Hajeb)

Coopératives	Superficie totale	Nbre d'adhérent.es	SAU moy/attributaire
CR Aït Bourzouine			
Sidi Mimoune	289,90	23	12,56
Sidi Addi	372,05	32	11,62
Aït Bourzouine	400,56	34	11,76
Annour	455,56	37	12,29
Annakhla	680,87	36	18,88
Sidi Laâli	638,09	29	22,00
Aïn Maârouf	596,11	42	14,19
Bouallouzen	231,12	24	9,62
Sidi Brahim	279,20	30	9,30
Aït Bouhafra	189,42	22	8,59
Sidi M'Hamed	198,04	10	19,80
Total	4 330,92	319	13,69

propriétaires *melkistes*. Pour ne pas confondre les membres de ce groupe avec d'autres propriétaires auprès desquels les enquêtes ont été menées, nous continuerons à nous référer aux membres de ces (anciennes) coopératives en les désignant par « attributaires de la réforme agraire », y compris pour celles et ceux qui sont aujourd'hui propriétaires. Sur la province d'El Hajeb, à la date du 21 novembre 2022, 67,55% des attributaires de la réforme agraire ont obtenu la « main levée », c'est-à-dire qu'ils sont devenus propriétaires *melkistes* des lots qu'ils exploitaient. Nous reviendrons sur ces dynamiques foncières dans nos analyses (Chapitres 4 et 5) (Ministère en charge de l'agriculture, Direction des Affaires Administratives et Juridiques ; Voir en annexe la situation par province et par région).

CR Iquaddar			
Regraga	339,29	23	14,73
Oued R'ha	468,23	31	15,09
Iquaddar	352,14	35	10,05
Aïn Aghbale	501,09	45	11,13
Ezzahra	361,47	30	12,03
Errahma	394,19	36	10,94
Eddakhla	297,63	32	9,28
Total	2 714,04	232	11,89
CR Aït Naâmane			
Atlas	456,32	32	14,25
Takaddoum	486,61	36	13,50
Aït Naâmane	476,48	40	11,90
Aït Moussa	329,87	30	10,96
Aït Saïd	327,65	30	10,90
El Farah	401,01	40	10,02
Aït Ali	370,24	36	10,27
Ikbar	1033,43	34	30,38
Total	3 881,61	278	14,02
Total des 3 CR	**10 926,57**	**829**	**13,2**

Source : données de la DPA d'El Hajeb (2019)



Photographie 2. Panneaux d'indication de coopératives de réforme agraire à El Hajeb

(Crédit photo : I. Messaoudi)

1.3.3. Principales productions agricoles

Dans le cercle d'El Hajeb, on retrouve des assolements similaires à ceux de la province. Sur les terres agricoles irriguées, les systèmes de production agricoles, aussi bien sur la plaine que sur les causses moyen-atlasiques, ont subi d'importantes transformations, réduisant la part de la

céréaliculture (et de l'élevage) au profit d'un développement intensif du maraîchage et de l'arboriculture fruitière. En 10 ans, la part de la céréaliculture est passée de 62% à 45% en moyenne sur les trois communes rurales (Figures 13 et 14).

Figure 13. Principales productions végétales du cercle d'El Hajeb (2008-2009)

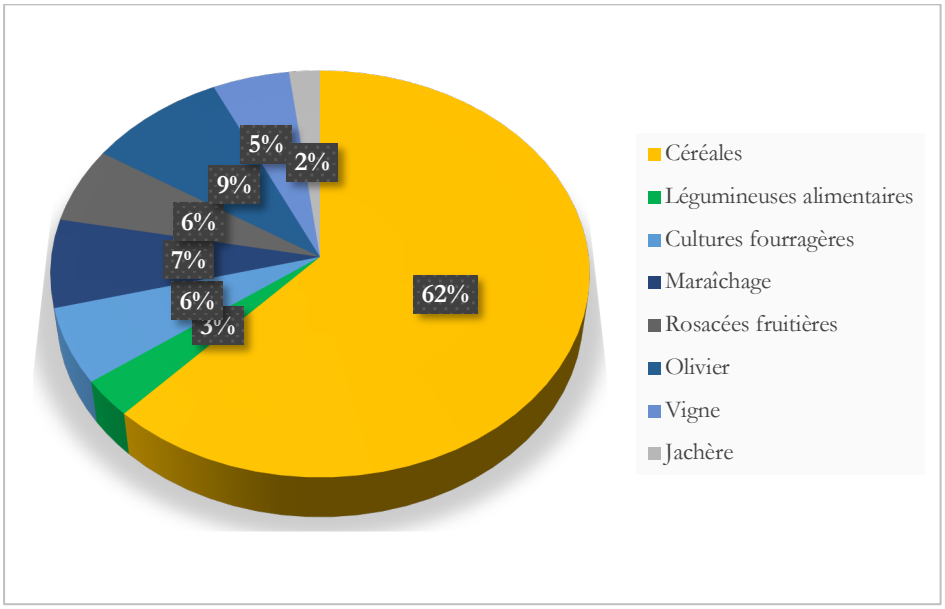

Source : DPA d'El Hajeb (assolements 2008-2009) / Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Figure 14. Principales productions végétales du cercle d'El Hajeb (2018-2019)

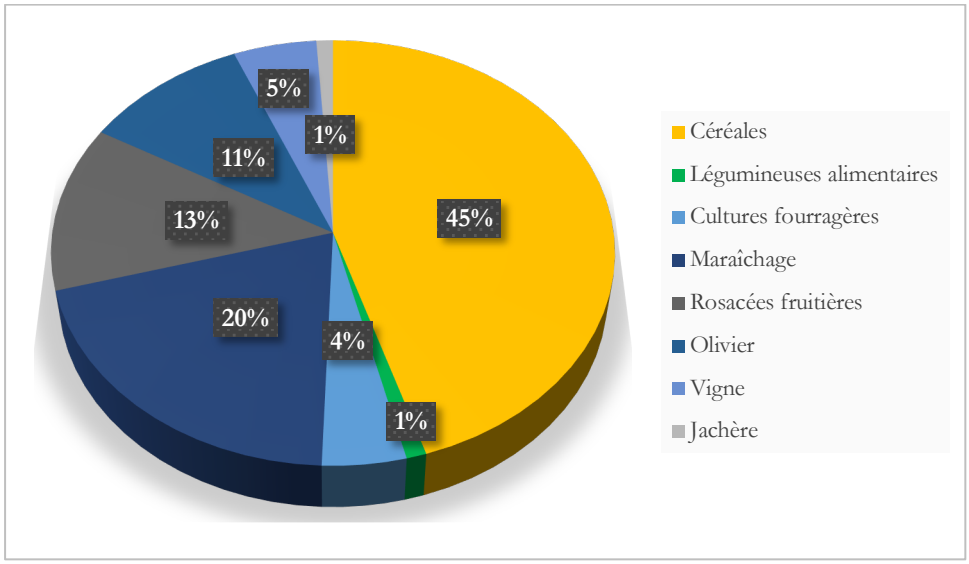

Source : DPA d'El Hajeb (assolements 2018-2019) / Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Cette première section a présenté quelques principales caractéristiques de la province et du cercle d'El Hajeb. La diversité en termes d'espaces géographiques qu'offre cette province en fait un terrain privilégié pour appréhender les processus de modernisation de ces espaces, y compris

dans des endroits où les conditions pédologiques et hydriques sont peu favorables au développement de formes d'agriculture intensives. Si le développement de l'irrigation privée, dans les années 1980, a été central dans le renforcement des dynamiques agraires et sociales que l'on observe aujourd'hui, nous verrons qu'il a fait partie d'un processus de modernisation plus global dans lequel les dynamiques foncières ont joué un rôle tout aussi déterminant.



Photographie 3. « Une espèce en voie de disparition » ?

« […] *T'es sérieuse là ? T'as jamais vu de* kssiba *pour prendre des moutons en photo ?! Vas-y, prends-les, prends-les. T'as cru que c'était une espèce en voie de disparition ou quoi ?* » (Mohamed, 9 ans) *(Crédit photo : I. Messaoudi).*

2. Appréhender les processus de modernisation à El Hajeb : approches, méthodes et outils de recherche

Ce travail de recherche a tenté de faire dialoguer différentes approches disciplinaires ancrées dans les sciences agronomiques et dans les sciences humaines et sociales pour construire et déconstruire des questionnements, des méthodologies et des positionnements tout au long du processus de recherche. Cela s'est traduit par un travail au long cours, avec des allers-retours entre le Maroc, la France et la Suisse, entre 2016 et 2019, permettant d'alterner des phases de travail exploratoires, des phases d'immersion sur le terrain, des temps d'enquêtes plus ciblés, et des temps de réflexion et d'élaboration théorique nécessitant une prise de distance. Cette deuxième section présente quelques moments clés de ce processus et permet de revenir sur l'évolution des approches,

des méthodes et des outils mobilisés pour cette recherche.

2.1. S'inscrire dans un processus de recherche itératif

Ce travail s'inscrit dans un processus de recherche itératif, se nourrissant constamment de moments d'observations et d'échanges sur le terrain, de moments de lecture et d'écriture plus solitaires et de temps de partage lors d'événements scientifiques ou dans le cadre d'enseignements.

2.1.1. Organisation de la recherche

Ce travail a été mené dans le cadre d'un contrat doctoral, et d'une cotutelle de thèse, dans deux laboratoires de recherche scientifiques, en France et en Suisse, où les approches de recherche n'étaient pas toujours les mêmes. Elles étaient, par ailleurs, différentes, de celles que j'avais appris à mobiliser dans le cadre de ma formation au DSH, à l'IAV Hassan II de Rabat, au Maroc. S'il n'a pas toujours été facile de se positionner par rapport à ces différentes façons de faire de la recherche, croiser constamment ces approches fut enrichissant.

En effet, en plus des principaux moments de recherche à Nanterre (laboratoire, bibliothèques), de courts séjours de recherche étaient prévus régulièrement à Fribourg. Les enquêtes sur le terrain se sont, quant à elles, étalées dans le temps et ont consisté en plusieurs séjours allant d'un à trois mois et demi. Ce choix était motivé par l'envie de suivre les dynamiques des espaces ruraux étudiés sur un temps relativement long, et de se laisser le temps de prendre de la distance après chaque phase de terrain avant de retourner, mieux outillée, pour la suivante. Par ailleurs, il était important de suivre le rythme saisonnier du travail des agriculteurs et de leur famille, et de se rendre sur le terrain à différents moments de l'année qui sont aussi différents moments de la campagne agricole. Enfin, il a été parfois question d'organiser les séjours de recherche à des moments qui correspondent à des évènements considérés comme importants par les acteurs de la province (c'était notamment le cas pour le salon international de l'agriculture de Meknès, le festival de l'oignon, le lancement d'une nouvelle tranche de travaux du barrage M'daz, etc.). Cela a permis de rencontrer plusieurs acteurs tout au long de cette recherche. Ainsi, le travail de terrain a été effectué sur 15 mois entre le début de l'année 2016 et la fin de l'année 2019 :

- Un mois et demi (décembre - janvier 2016) : l'objectif de cette première phase a été d'effectuer un diagnostic agraire permettant de comprendre la pluralité des systèmes d'exploitation agricoles dans le cercle d'El Hajeb, et d'identifier les principaux groupes d'acteurs auprès desquels allait être mené ce travail. Cette phase a été rythmée par des co-encadrements de stages de terrain sur différentes provinces de la plaine du Saïss[19].

[19] Les première et deuxième phases de terrain ont été l'occasion de co-encadrer avec le chercheur en développement agricole et rural, Larbi Zagdouni, des groupes d'étudiant.es pour deux stages sur la plaine du Saïss : le stage « Analyse-Diagnostic d'une Zone Rurale » (avec des élèves-ingénieure.es du DSH en 5ème année agroéconomie) ; le « stage en exploitation agricole » (avec des élèves-ingénieure.es de l'IAV en 3ème année agronomie). Le premier a été l'occasion d'accompagner une dizaine d'étudiant.es à la rencontre d'agriculteurs et de responsables administratifs en gestion des questions agricoles et rurales sur la plaine du Saïss (rencontre de différents acteurs de la DPA d'El Hajeb, de la DRA de Meknès, de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Meknès (CRCA), de l'ABH de Sebou, de l'Office Nationale du Conseil Agricole (ONCA), de l'Office Nationale de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA). Mais aussi de Groupements d'Intérêts Économiques (GIE) apicoles, de Coopératives de Réforme Agraire (CRA), d'Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) de Bittit, de nouvelles structures telles que l'Agro-Pôle de Meknès,

- Trois mois et demi (avril - juillet 2016) : lors de ce retour sur le terrain, le but a été d'identifier les exploitations agricoles à suivre dans le cadre de ce travail en s'appuyant notamment sur des entretiens historiques, sur l'élaboration collective de cartes parlées, et sur des enquêtes technico-économiques.

- Trois mois (février - avril 2017) : repérée comme étant la *rbatya* qui vient régulièrement *traîner* sur les exploitations agricoles d'El Hajeb, et ne ressentant plus le besoin de justifier et de négocier ma présence sur le terrain, ces trois mois ont permis d'observer et de participer au quotidien de plusieurs agriculteurs (et familles d'agriculteurs). Une première immersion a été possible, par ailleurs, dans le cercle plus réservé des investisseurs *barani* grâce à des échanges avec les gérants des exploitations agricoles de certains d'entre eux.

- Un mois (août - septembre 2017) : cette quatrième phase, plus courte, a permis de prévoir plusieurs entretiens ciblés avec des agents du ministère en charge de l'agriculture, de l'agence de bassin hydraulique et d'assister à des assemblées générales de trois coopératives de réforme agraire (dont une concernant la dissolution de la coopérative).

- Trois mois (mars - mai 2018) : ce n'est qu'après plusieurs mois de collecte et d'analyse des données qu'il m'est apparu important de déconstruire mes premiers questionnements de recherche pour pouvoir mieux appréhender certaines réalités complexes du terrain. Cette phase n'a donc pas été préparée (pas de petit carnet glissé en douce dans la boite à gants de la voiture, pas de questionnaire, pas de carte, ni même de guide d'entretien). Le but était de prendre le temps d'observer des pratiques, de prendre le temps de s'observer sur le terrain, de s'étonner à nouveau, et, comme disait l'ethnographe Jeanne Favret-Saada, d' « accepter de se perdre » (Favret-Saada, 1985). Ce retour réflexif, après des premières analyses de données, a fait de cette phase de terrain l'une des plus réjouissantes mais aussi l'une des plus difficiles[20].

- Deux mois (août - septembre 2018) : cette avant dernière phase d'investigations sur le terrain a permis de mener d'autres entretiens avec des agents de l'administration publique à Meknès, à Fès, et à Rabat, d'échanger avec des chercheur.es à Meknès ou à Rabat, et d'affiner certaines observations, notamment sur les terres de réforme agraire.

- Un mois (octobre 2019) : après un temps de lecture, de retranscription, d'analyse et d'écriture, il a été important à mes yeux de retourner une dernière fois sur le terrain pour une restitution collective avec une partie des agents modernisateurs auprès de qui ce travail a été mené (notamment avec des groupes d'agriculteurs de la réforme agraire). Trois ateliers ont, ainsi, permis d'échanger, sur la base de quelques résultats de mon travail, notamment sur la question de la durabilité des ressources en eaux souterraines et sur le devenir des communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane.

---

et d'exploitations agricoles en Partenariats Public-Privé (PPP). Le deuxième stage a consisté à accompagner une dizaine de groupes d'étudiant.es sur des exploitations agricoles familiales pour l'analyse du fonctionnement de l'exploitation (analyse du système de production végétale, analyse du système de production animale, et analyse du ménage agricole).

[20] Voir la section 3 de ce chapitre (Chapitre 3, Section 3).

Il serait, enfin, utile de préciser que mes premières pages de journal de terrain commencent à chaque nouvelle phase de terrain avec la phrase : « C'est incroyable comme ça a encore beaucoup changé ! ».

2.1.2. Étapes de recherche et calendrier de thèse

La figure ci-dessous reprend les principales activités de recherche et d'enseignement qui ont rythmé ces dernières années de thèse (Figure 15).

Figure 15. Organisation de la recherche et calendrier de thèse

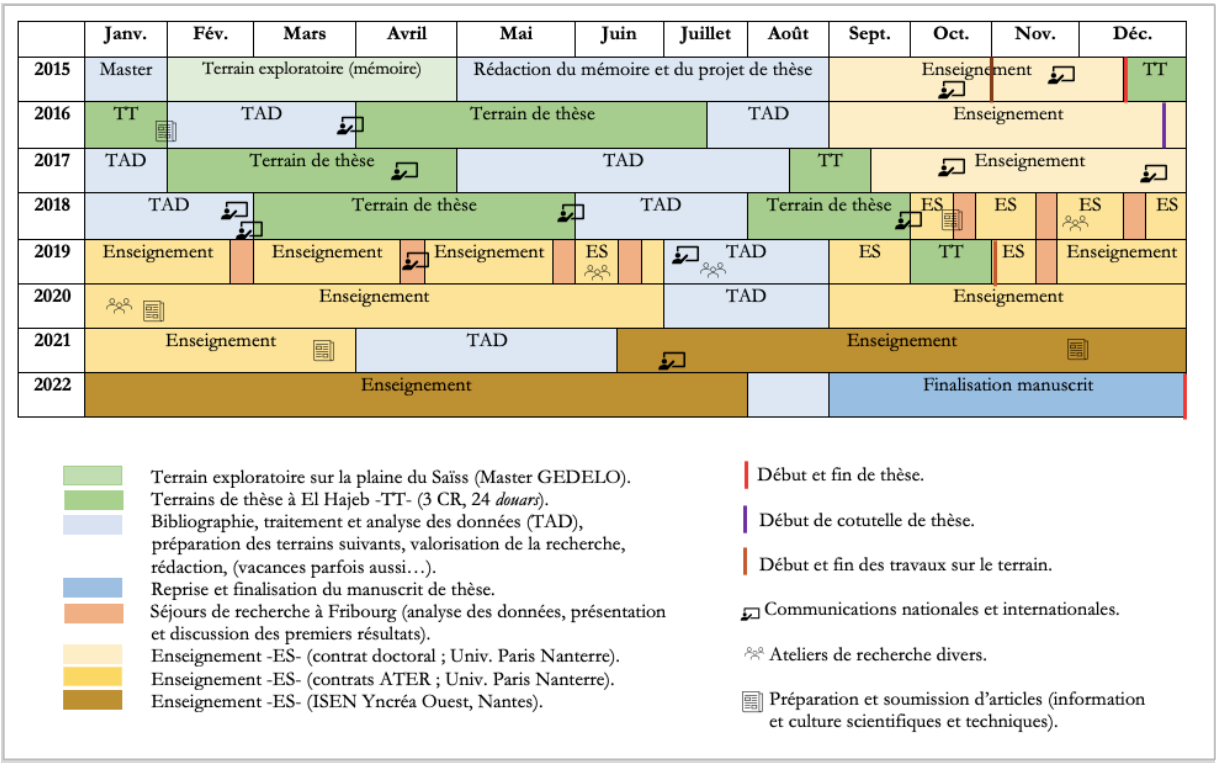

Réalisation : I. Messaoudi, 2023

En plus du travail de recherche et des séjours passés au Maroc et en Suisse, la présentation de quelques résultats intermédiaires de mes travaux dans le cadre d'évènements scientifiques divers a été particulièrement enrichissante. Enfin, l'enseignement a pris une place très importante dans mon parcours ces dernières années renforçant ma conviction de l'importance de la transmission et des approches pluridisciplinaires dans le processus même de la recherche. Ces expériences m'ont amenée à réfléchir directement ou indirectement à des aspects en lien avec mon propre travail[21].

[21] C'était le cas, par exemple, pour le cours « villes et campagnes » qui m'a incité à explorer les liens entre les espaces ruraux que j'étudiais à El Hajeb et les espaces péri-urbains et urbains qui les entourent. C'était le cas aussi pour le cours d'initiation à la télédétection aérospatiale qui m'a poussé à aller à la rencontre d'agents du Centre Royal de Télédétection Spatiale à Rabat (et même en ressortant bredouille, on apprend beaucoup de choses…).

2.2. S'appuyer d'abord sur les dynamiques agraires pour appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à El Hajeb

Les premières approches mobilisées pour ce travail ont permis d'explorer les espaces ruraux afin de décrire les principales transformations agraires observées depuis que certaines exploitations agricoles ont eu accès aux eaux souterraines. Les premières questions de recherche, centrées sur des questions d'inégalités économiques et sociales, invitaient à davantage de réponses et d'analyses descriptives.

2.2.1. Premiers pas sur le terrain

Les premières explorations de la province Hajeb se sont faites collectivement, notamment en compagnie du chercheur en sciences de l'eau Fatah Ameur, et de l'économiste Driss Benatya. Je m'étais principalement appuyée sur des *lectures de paysages*, et sur quelques *entretiens semi-directifs* afin de commencer à visualiser les principaux espaces ruraux de la province, et d'identifier les groupes sociaux présents sur ces espaces. Des *entretiens semi-collectifs* ont, par ailleurs, été menés en compagnie de Driss Benatya, le but étant d'apprendre à se faire connaître et accepter sur le terrain[22], et de constituer un premier carnet de contacts sur lequel j'allais pouvoir m'appuyer par la suite pour développer mon réseau.

> « *L'entretien semi-collectif est pour nous une innovation que nous devons décrire et justifier devant les chercheurs en sociologie préoccupés de méthode. La justification repose sur la difficulté de discuter avec des jeunes pris individuellement.* […] *L'enquêteur est toujours pour le rural un homme de l'État, il ne peut se séparer de cette étiquette car quand bien même il ne serait pas un homme de l'État, il ne pourrait pas être là, dans un village, sans l'accord explicite des autorités locales . L'histoire et la pratique sociale, la méfiance des ruraux dans leurs rapports avec l'État, fait que toute enquête est considérée comme un signe avant-coureur d'une intervention de l'État dans un sens favorable ou défavorable.* […] *Une enquête à entretien individuel aurait été un échec, d'une très grande pauvreté d'expression et d'une trop grande sécheresse. Nous avons adopté le semi-collectif, pratique qui n'est pas nouvelle* […] *et qui repose sur une connaissance préalable des interlocuteurs probables de manière à pouvoir les remarquer et leur attribuer correctement les phrases qu'ils prononcent.* […] *Les enquêteurs doivent être deux : l'un est meneur de jeu par la méthode semi-directive, l'autre est scribe* […] » (Pascon et Bentahar, 1970, p. 3).

À la suite de ces premières observations et de ces premiers échanges, un travail de *diagnostic agraire*, reposant sur des *enquêtes historiques* et sur des *enquêtes technico-économiques* a été mené sur les communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane. Conduit auprès d'une soixantaine d'exploitations agricoles, ce travail a permis d'aboutir à une catégorisation des exploitations en fonction de leurs systèmes de production. S'il a été très utile, dans les premiers moments d'exploration des dynamiques agraires d'El Hajeb, et s'il a permis de rendre compte de la diversité des exploitations agricoles présentes sur le territoire, il ne permettait ni d'identifier les principaux groupes sociaux, ni de comprendre leur unité interne et leurs interactions avec les autres

[22] Ce type d'entretiens s'est avéré particulièrement utile pour quelqu'un qui ne souhaitait pas demander d'autorisation officielle pour se rendre sur le terrain, et qui ne souhaitait donc pas être présenté par un agent de l'État.

groupes. L'agronome fut très vite déçue d'une catégorisation qui figeait les groupes d'acteurs et qui ne permettait pas de prendre en compte la complexité des rapports sociaux sur le terrain.

Enfin, dans la continuité de ces premières approches qui cherchaient davantage des réponses avant de se demander si les questions posées étaient les plus pertinentes, un important travail de calcul et d'analyse de *l'évolution des revenus agricoles* a été effectué. Comme il a été question, lors des premières phases de cette recherche, de travailler sur les inégalités économiques et sociales entre différents agriculteurs irrigant par une *eau individuelle*, l'idée était de tenter de chiffrer ces inégalités en calculant les revenus d'une soixantaine d'exploitations agricoles depuis la campagne agricole 1990-1991[23]. Cela revenait à reconstituer au plus près possible, sur la base d'*enquêtes historiques* et *technico-économiques*, les assolements des exploitations agricoles sur une durée de 25 ans, et de calculer ensuite les revenus correspondant à chaque année en monnaie constante[24].

2.2.2. Ajuster ses méthodes et ses outils de recherche

Les premières analyses de données, les lectures bibliographiques et les allers-retours entre le terrain et le laboratoire de recherche ont permis, progressivement, de freiner la quête d'une forme d'exhaustivité, et de s'orienter vers de nouvelles questions de recherche. Celles qui avaient été définies initialement ne paraissaient plus très pertinentes à la suite de ces premières immersions sur le terrain et aux premières lectures théoriques. Pour reprendre les mots du sociologue Cyril Lemieux : « *Et si le plus difficile en sociologie n'était pas de produire des réponses mais de formuler de bonnes questions ? Face à un objet de recherche, quel qu'il soit, les questions, en effet, se pressent. La plupart d'entre elles, à l'examen, se révèlent pourtant défectueuses ou insuffisantes du point de vue de la sociologie, soit qu'elles s'apparentent à ce qu'on peut appeler, à la suite de Pierre Bourdieu, des questions scolastiques, soit qu'elles s'avèrent n'être que des questions descriptives incapables de soulever par elles-mêmes un véritable problème* » (2012, p. 27).

Par ailleurs, malgré ses aspects pratiques, catégoriser les acteurs présents sur le terrain en « investisseurs », « entrepreneurs », « petits agriculteurs », « grands agriculteurs », etc. me paraissait réduire de façon trop dommageable la diversité des situations et des pratiques, ainsi que la façon dont les acteurs eux-mêmes se qualifient et se décrivent, à travers une grille de lecture trop économiciste du monde social. D'une part, il me paraissait constamment que ces catégories n'étaient pas figées et, d'autre part, elles ne rendaient pas compte de la complexité des rapports sociaux entre et au sein de chaque groupe d'acteurs.

Il a donc été question d'ajuster ces méthodes de recherche pour aller vers une analyse plus fine des transformations sociales sur les trois communes rurales étudiées. Ce déplacement nécessitait de s'attarder sur les dynamiques foncières et sur l'histoire des espaces étudiés.

---

[23] Année à partir de laquelle toutes les exploitations de l'échantillon étudié avaient eu accès aux ressources en eaux souterraines.

[24] Ce travail a été réalisé avec l'aide (très) précieuse de l'agro-économiste Olivier Ducourtieux grâce à qui ces calculs ont pu être les plus précis possibles (par exemple, la part d'autoconsommation pour certaines exploitations agricoles et la part du cheptel ont pu être prises en compte dans les calculs, alors que les paramètres liés à l'entraide ont difficilement pu être intégrés et *chiffrés*). Par ailleurs, cet échantillon n'a pu inclure que 3 investisseurs (dits *barani*) qui ont bien voulu se prêter au jeu. Pour ces derniers, il a été question de mesurer le taux de profit TRI et de le comparer avec les autres possibilités d'investir ailleurs, en distinguant la phase d'investissement et celle des bénéfices).

2.3. Se focaliser ensuite sur les transformations sociales de trois communes rurales

Le choix s'est porté sur des approches plus qualitatives, privilégiant l'observation, se basant sur des échanges réguliers avec les différents groupes que nous appelons ici « agents modernisateurs » (voir Chapitre 1), et accordant une place importante à l'histoire des groupes présents sur la plaine.

2.3.1. Des méthodes de recherche qualitatives adaptées au terrain

En identifiant lors des phases de terrain qui ont suivi quelques principaux paradoxes et énigmes en lien avec la question de la modernisation d'El Hajeb par l'*eau agricole individuelle*, différentes méthodes d'enquête qualitative complémentaires ont été déployées pour recueillir des matériaux empiriques.

D'une part, l'*observation directe et prolongée* a été renforcée. Il était question d'observer les acteurs *dans leur quotidien*, et plus uniquement autour de leur puits, ou sur leur exploitation agricole. Apprendre à observer les *pratiques* des acteurs, pour repérer les tensions qui les traversent, mais aussi les *tensions* et les *conflits* qui les opposent aux autres groupes sociaux (Chauvin et Jounin, 2012). Apprendre à observer a été déterminant pour commencer à comprendre certaines *interactions*, des fois sous un même toit entre un agriculteur et son fils, parfois même en-dehors des espaces étudiés, entre un agriculteur de réforme agraire et un foreur qui vit à Meknès par exemple (Peretz, 1998). Par ailleurs, il a été question d'*observation participante* à certains moments, notamment lors de la participation aux réunions et assemblées générales des coopératives de réforme agraire, ainsi qu'à certaines réunions à la direction provinciale de l'agriculture d'El Hajeb et à la direction régionale d'agriculture de Meknès (*op., cit.*).

D'autre part, la conduite d'*entretiens ouverts* a permis d'être réellement à l'écoute et d'identifier dans les *discours* des interlocuteurs des éléments qu'ils souhaitaient mettre en avant, et qui n'auraient probablement pas émergé si l'entretien s'était restreint à certains points prédéfinis d'avance, fusse dans le cadre plus souple des entretiens semi-directifs. L'exemple le plus parlant est celui relatif au vocabulaire de la modernité et du progrès, qui ne faisait à aucun moment partie de mes grilles d'entretiens, et qui ont pourtant été au centre de nombre d'échanges avec les acteurs d'El Hajeb. Il m'est ainsi apparu très rapidement qu'il fallait adapter ma posture et le type d'entretien envisagé en prenant en compte le milieu social de l'enquêté.e ou du groupe d'enquêté.es (Barbot, 2012 ; Cefaï, 2003). En effet, mener des entretiens semi-directifs avec des agriculteurs n'est pas toujours fluide et ne me semble pas être la meilleure méthode pour initier un vrai échange. Celui-ci se construit et se consolide dans le temps, quand les conditions le permettent. Sortir une grille d'entretien, un carnet, un stylo, un minuteur et un magnétophone pour échanger avec un attributaire de la réforme agraire par exemple aurait, certes, permis d'avoir quelques réponses, mais elles n'auraient pas, à mon sens, été suffisamment profondes et libres. Comme le rappellent le sociologue Stéphane Beaud et l'anthropologue Florence Weber, « *avec des enquêtés des milieux populaires, le guide tend à officialiser encore plus la situation d'enquête en accentuant son caractère d'examen scolaire. La relation d'entretien vous place dans le rôle d'un "maître" qui pose "ses" questions. De ce fait, il contribue à rehausser votre position*

sociale d'enquêteur et à rendre plus difficile le travail de mise en confiance que vous allez faire au cours de l'entretien » (2010, p. 179). Ainsi, les autres formes d'entretiens auraient été limitantes, particulièrement lors des premiers échanges (Barbot, 2012 ; Cefaï, 2003).

Les *entretiens semi-directifs* ont donc principalement été réservés pour les échanges avec les agents et responsables administratifs : « *Avec des personnes possédant du capital culturel et social, le guide d'entretien peut servir de caution scientifique* […] » (Beaud et Weber, 2010, p. 179).

Ces méthodes qualitatives s'inscrivaient donc dans une approche que l'on pourrait rapprocher de l'ethnographie, même si je ne l'avais jamais vraiment pensé comme tel. Une fois sur le terrain, mon quotidien était mêlé à celui des agriculteurs et de leurs familles, dans un souci de « *suivre les fils d'un réseau de relations* » (Beaud et Weber, 2010, p. 243). Cela revenait à participer à certaines tâches de l'exploitation ou de la maison. Les moments passés dans la cuisine à préparer l'huile d'olive et le pain qui allaient accompagner le thé que la femme de l'agriculteur préparait pouvaient être des moments d'échange tout aussi intéressants que ceux passés sur l'exploitation au moment de lancer le goutte-à-goutte. Aller au marché, jouer au ballon avec les petits, accepter une invitation à un baptême, participer au *moussem*, etc., autant de moments de vie qui étaient finalement mêlés à des moments d'enquête, nécessitant un *engagement* du chercheur ou de la chercheure, à travers une « *expérience incarnée de l'enquêteur* », dans l'enquête, sur un site, afin d'en constituer un « récit », faisant passer « *quelque chose de l'enchaînement et de la configuration des expériences des enquêtés* » (Cefaï, 2010, p. 7-8).



Photographie 4. Le souk *hebdomadaire*, un moment d'échange propice

« […] *Il y aura le frère de Hassan si tu veux venir, on ne le voit qu'au souk celui-là !* » (*L'haj* Mokhtar, CR Aït Naâmane). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*



Photographie 5. Partager le quotidien des acteurs sur le terrain

« *On reprend de l'eau et on joue avec le nouveau ballon. Tu veux jouer avec nous ?* » (Ali et Nassim, CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

2.3.2. Choisir et réadapter le choix de ses outils en cours de route

Ces choix méthodologiques impliquaient de réadapter aussi constamment les outils de collecte des données. Si, comme nous venons de voir, lors des premières phases d'investigation sur le terrain le recours à des questionnaires d'enquête était nécessaire, l'élaboration et l'utilisation des guides d'entretien n'était plus systématique par la suite. Le travail de préparation consistait surtout à lister la veille, dans ma chambre, les points importants que je souhaitais aborder pour bien les avoir en tête. Par ailleurs, le fait de tenir un journal de terrain me permettait de noter mes questionnements, mes étonnements, mes réflexions à la fin de chaque journée. Cela ne limitait pas la perte de certaines informations mais permettait, tout de même, une fois de retour à Paris, de replonger dans les moments les plus importants du terrain. De plus, la plupart des agriculteurs, au bout du troisième passage sur le terrain, acceptaient sans aucune opposition que j'enregistre avec mon téléphone des échanges lors de moments que je considérais importants pour ce travail. Les échanges enregistrés étaient réécoutés, traduits puis retranscrits[25]. Certains passages faisaient l'objet de discussions avec des collègues ou ami.es pour rester le plus fidèle possible au propos initial. Enfin, j'avais toujours mon téléphone à proximité pour noter une citation, une idée, une date, etc.[26], afin de la recopier le soir sur mon carnet de terrain.

[25] Parfois, lorsque les échanges duraient plus de trois heures, seuls des passages étaient sélectionnés, traduits et retranscrits.

[26] Inspirée de mes étudiantes et étudiants que je critiquais pourtant ouvertement lorsque je les voyais prendre des notes sur leurs téléphones.

2.3.3. Analyser les pratiques et les conflits des agents modernisateurs du cercle d'El Hajeb

Le croisement de ces différentes méthodes et la mobilisation de ces outils a permis d'appréhender les processus de modernisation des communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane à travers l'analyse des pratiques, des tensions et des conflits opposant ou rassemblant des *groupes* d'acteurs, que nous nommerons dans ce travail des groupes d' « agents modernisateurs » (voir Chapitre 1).

Le but n'était pas de rechercher une représentativité parfaite, mais d'identifier les groupes que les dynamiques agraires et sociales, impulsées par l'irrigation privée sur ces espaces ruraux, ont concernés (qu'elles ou qu'ils aient initié, porté ou rejeté ces processus). Il est important de considérer que les frontières entre groupes sont perméables, qu'elles peuvent évoluer et s'hybrider. La démarche a consisté en l'identification des rapports spécifiques qui fondent l'unité interne des groupes. C'est donc une démarche relationnelle, n'analysant pas le groupe séparément, mais le resituant dans un ensemble des relations qui le lient à d'autres groupes (que ceux-ci soient présents physiquement ou pas sur l'espace étudié). Cela permet de mieux saisir les attentes, les aspirations de chaque groupe, ainsi que celles de chaque groupe par rapport à l'autre. Sur cette base, cinq principaux groupes d'agents modernisateurs peuvent être identifiés (Tableau 7).

Tableau 7. Groupes d'agents modernisateurs suivis sur le cercle d'El Hajeb

Groupes d'agents modernisateurs	Nb. d'exp. agricoles suivies	SAU (ha)	Irrigué/*bour*	Localisation
Attributaires de la réforme agraire (G1)				
Attributaires	16	10,05 – 22	6 non irriguées	18 *douars*
Anciens attributaires	50	3 - 8	irriguées*	10 CRA, 3 CR
Propriétaires *melkistes*				
Investisseurs *barani* (G2)	15	7 – 43	irriguées**	24 *douars*
Melkistes (G3)	10	8 – 14	4 non irriguées***	3 CR
Locataires				
Partenariats Public-Privé (G4)	6	300 – 420	irriguées**	2 CR
Locataires/Associés (G5)	20	2 – 7	irriguées*	2 CR
Total	117	2 – 320	10 non irriguées sur 107 irriguées	24 *douars* 3 CR

Réalisation : I. Messaoudi, 2023

*Puits-forages et forages (profondeur de 120 à 220 m).
** Forages (profondeur de 60 à 150 m).
*** Puits-forages (puits datant de l'époque coloniale) (profondeur de 40 à 100 m).

Le groupe des attributaires de la réforme agraire est le groupe principal auprès duquel ce travail a été mené. S'intéresser aux dynamiques foncières nécessitait forcément, sur le cercle d'El Hajeb, de porter une attention particulière à ce groupe d'acteurs. Lors de chaque phase de terrain,

l'idée était de retourner dans ces mêmes exploitations agricoles[27] pour voir comment elles avaient évolué, ce qui avait changé, et pour continuer à pousser plus loin les analyses. Sur les 66 exploitations agricoles suivies, 50 avaient obtenu « la main levée » en octobre 2019 ; les attributaires étaient donc devenus propriétaires d'une partie ou de la totalité des lots de terrains qu'ils exploitaient dans le cadre de la réforme agraire. Sur les 16 attributaires restants, six exploitations agricoles sont toujours en agriculture pluviale malgré plusieurs tentatives des exploitants et de leurs fils pour accéder aux eaux souterraines (majoritairement à Aït Bourzouine, pour des raisons géographiques). Les exploitations de réforme agraire sur lesquelles s'est focalisé ce travail sont réparties dans 18 *douars* du cercle d'El Hajeb et font partie de 10 coopératives de réforme agraire (Tableau 6). Enfin, les agriculteurs appartenant à ce groupe s'identifient généralement à des *fellah* et sont parfois nommés de façon péjorative *aroubia* par le groupe des melkistes (G3) et le groupes des locataires et associés (G5) (Tableau 8).

Le deuxième groupe social est celui des investisseurs. Les membres de ce groupe se présentent comme étant des *moustatmir* (investisseurs), et sont appelés *barani* (allogènes) par les autres groupes sociaux (notamment les G1 et G3). Il n'a été possible d'enquêter qu'auprès de 15 d'entre eux, avec un suivi beaucoup moins important que le groupe des attributaires de la réforme agraire. L'immersion dans leur quotidien n'a pas toujours été possible, sauf quand certains gérants d'exploitations acceptaient en l'absence des propriétaires de m'ouvrir grand la porte. Ce groupe rassemble des individus qui se sont récemment installés à El Hajeb, notamment par le biais du rachat d'une partie des terres de réforme agraire auprès des attributaires[28]. Certains étaient (ou sont toujours) médecins, avocats, banquiers, etc., et ne vivent pas toujours sur l'exploitation. Les SAU des exploitations auprès desquelles ces enquêtes ont été menées variaient de 7 à 43 hectares. Ce sont généralement des gérants salariés (qui viennent d'El Hajeb) qui sont engagés pour gérer ces exploitations.

Le groupe des locataires en partenariat public-privé[29] se distingue du précédent, même si la plupart des chefs d'exploitation se présentent aussi comme des *moustatmir* (investisseurs). Au-delà de la SAU exploitée, du statut juridique et du mode de faire valoir qui sont différents, l'enquête a permis de déceler quelques aspirations rassemblant ces deux groupes. Le groupe des locataires et associés en partenariat public-privé est encore plus difficilement accessible pour un suivi sur le long terme. En plus des 6 unités de production mentionnées sur le tableau, 6 autres ont été visitées à deux ou trois reprises. Mais cela a été insuffisant pour comprendre finement le fonctionnement de ces structures et leurs logiques ; ces dernières ne sont donc pas incluses.

[27] La précision ici est importante : les échanges ne se limitaient pas au chef de ménage ; ils concernaient aussi les membres de sa famille, ses voisin.es, et parfois ses invitée.es.
[28] La libéralisation des terres de la réforme agraire a entraîné la mise en place de « compromis de vente » entre les attributaires de la RA et des *barani* qui pouvaient avancer le capital permettant le rachat des terres. Nous reviendrons sur ces dynamiques dans les chapitres 4 et 5.
[29] Baux de longue durée, contractés par des personnes physiques ou morales, sur des terres du Domaine de l'État.



Photographie 6. De la difficulté à franchir les portes des investisseurs *barani*

« *Viens voir à travers la porte, je connais le gérant, c'est cool, il travaillait avec moi chez Bennani*[30] […]. *Je te jure, bientôt, ils installeront des pistes d'atterrissage à l'intérieur !* […] *Et je te jure qu'on l'a jamais vu le propriétaire par ici, pas même une fois ! Il faudrait convaincre Badr* [le gérant] *d'ouvrir les portes une fois par semaine pour que les gosses* [du *douar*] *profitent de la piscine, je te jure. Mais c'est un peureux, il le fera pas, il a peur de sa propre ombre celui-là !* » (Abdelghani, CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Vient ensuite le groupe des propriétaires *melkistes* que les attributaires de la réforme agraire (G1) et les locataires/associés (G5) appellent les *fassi*, ou les faux *fellah*. Sur les 10 exploitations agricoles qui ont été suivies dans le cadre de cette enquête, 3 appartiennent à une seule et même famille. Anciens notables ruraux pour certains, ou anciens associés de notables ruraux pour d'autres[31], quatre d'entre eux sont toujours en agriculture pluviale.

Enfin, le groupe des locataires et des associés est de plus en plus important au niveau du cercle d'El Hajeb. On pourrait déjà avancer que c'est le groupe qui présente le moins d'homogénéité, même si certains acteurs suivis pour ce travail ont des aspirations communes. Ces locataires (ou associés pour certains) louent (ou s'associent par des contrats de production divers) des terres sur des durées moyennes de quatre à sept ans à des attributaires de la réforme agraire (G1). Ces derniers

[30] Grand exploitant viticole au niveau de la région (nom modifié).

[31] En 1959, au lendemain de l'indépendance, l'État marocain avait décidé de frapper d' « indignation nationale » les Marocains qui avaient ostensiblement collaboré avec le Protectorat français. Certains anciens notables de la région ont, ainsi, vu leurs biens confisqués et leurs terres « expropriées ». Certains *caïds* de la région avaient, par conséquent, revendu leurs terres à certains associés qui la cultivaient par des contrats à part de fruits et qui avaient des capitaux pour la racheter. En 1963, les personnes qui avaient été condamnées par la commission d'enquête sur les actes entraînant l'indignité nationale sont amnistiées. Leurs biens leur sont restitués mais pas leurs propriétés agricoles (Bouderbala, 1974).

les désignent par les termes *mdini* (citadins), parfois même les *diab* (loups) ou les *soussa* (caries) pour certains.

À la tête de ces exploitations agricoles, des hommes âgés de 19 à 76 ans. Soit un total de 117 exploitations agricoles suivies sur plus de trois ans pour certaines. D'autres rencontres et échanges qui ont rythmé, de façon plus ponctuelle, les différentes phases de terrain, notamment avec des puisatiers et des foreurs, des courtiers, des revendeurs de matériel agricole rencontrés au *souk*, des intermédiaires pour la vente de cultures maraîchères, etc.

Tableau 8. Comment les agents modernisateurs se nomment et sont nommés par les autres groupes d'agents modernisateurs

Groupes d'agents modernisateurs	Comment ils se nomment eux-mêmes	Comment les autres groupes les nomment
Attributaires de la réforme agraire	*fellah* *mouqaouil* (entrepreneur)*	*fellah de coopérative* *aroubia*
Investisseurs-*barani*	*moustatmir* (investisseur)	*barani* (allogène, étranger)
Melkistes	*fellah*	*l'fassi* (de Fès) faux *fellah*** *fellah* en plastique**
Locataires en PPP	*moustatmir* (investisseur)	*fellah l'kbir* (grand *fellah*)
Locataires et associés	*fellah* (occasionnel)	*mdini* (citadin) *dib*/*diab* (loup.s) *soussa* (carie)

Réalisation : I. Messaoudi, 2023

*pour certains jeunes du groupe des attributaires.

**en *darija* : ديال الميكا /ديال بلعاني

Par ailleurs, ce travail ayant cherché à inclure tous les principaux groupes d'agents modernisateurs impliqués dans les processus de modernisation par l'eau, il a été important de prévoir des échanges réguliers avec les groupes d'agents modernisateurs rattachés à l'État (Tableau 9). L'État n'est évidemment pas considéré comme un bloc homogène : l'administration publique rassemble aussi différents groupes d'agents modernisateurs qui peuvent partager des aspirations communes ou s'opposer à travers des conflits de modernité. À titre d'exemple, certains échanges avec des responsables du ministère en charge de l'agriculture, et avec des responsables de l'ABHS, permettent de relever des tensions sur des questions d'intensification de l'agriculture et de « surexploitation » des ressources en eau. Une observation directe de ces acteurs pour ce travail n'a pas été possible, à l'exception notable de la DPA d'El Hajeb où je me rendais très régulièrement, dans le but - un but autant qu'un prétexte - de consulter les archives de la réforme agraire. Enfin, quelques échanges avec d'autres acteurs institutionnels (rattachés notamment à l'ADA ou au CCRA) ont pu être possibles lors de quelques éditions du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM).

Tableau 9. Personnes interviewées en-dehors du cercle d'El Hajeb

Unités de l'administration publique	Personnes interviewées	Nb d'entretiens	Durée moyenne
Ministère en charge de l'agriculture[32]			
DPA (El Hajeb)	-Directeur de la DPA ; -Chef de service RA ; -Responsable du FDA.	8 4 3	1 – 2 heures
DRA (Meknès)	-Directeur de la DRA ; -Chef de division Irrigation -Chef de service Filières ; -Chef de service Structures foncières.	1 3 2 1	1 – 2 heures
Siège principal (Rabat)	-Ingénieure, Direction de l'irrigation ; -Ingénieur, Direction de la Statistique.	2 1	1 heure
Ministère de l'Intérieur			
Siège principal (Rabat)	-Chef de service, Direction des affaires rurales ; -Responsable, Direction Affaires juridiques et litiges.	1 1	1 heure
Agence de bassin hydraulique			
ABH de Sebou (Fès)	-Directrice de l'ABH ; -Responsable du PDAIRE.	2 2	2 heures
Total	13 (dont 3 femmes)	31	1-2 heures

Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Notons, par ailleurs, que le choix s'est porté sur une anonymisation de toutes les personnes auprès desquelles ce travail a été mené. Des faux prénoms ont systématiquement été attribués par respect aux enquêté.es et à leurs confidences, en tenant compte le plus possible des effets de ma propre socialisation sur le choix des prénoms réattribués (Coulmont, 2017). Pour les responsables administratifs, les directrices et les directeurs mentionné.es ont accepté que leur statut soit mentionné dans la liste des personnes interviewées. Pour ne pas identifier leur positionnement et ne pas reconnaître certaines citations, je parlerai de responsable de manière général (sans préciser la fonction) dans la suite de ce travail pour que l'on ne puisse pas reconnaître ces personnes.

Cette deuxième section a permis de revenir sur les principaux choix méthodologiques engagés pour ce travail, ainsi que sur leur évolution. Comme pour tout travail de recherche, ces méthodes et la conduite de l'enquête présentent des limites qu'il est utile de souligner pour de futures perspectives de recherche. Tout d'abord, les dynamiques des terres collectives (*soulaliyate*) n'ont pas été traitées dans le cadre de ce travail. Un travail approfondi, ancré dans l'histoire serait complémentaire et tout à fait pertinent pour mieux décrire et analyser, dans leur globalité, les processus historiques de la province d'El Hajeb. Par ailleurs, une immersion au sein des structures administratives diverses aurait utilement enrichi la compréhension du travail de ces agents modernisateurs que sont les acteurs de l'État. Peu de travaux ont, en effet, cherché à prendre au

[32] Les noms des directions et des structures ont été simplifiées pour faciliter la lecture du tableau.

sérieux les contraintes pratiques, et les idéaux de modernité des agents de l'État à partir de l'observation située de leurs pratiques. Enfin, des travaux qui s'inscriraient dans des approches similaires et qui s'intéresseraient à des espaces ruraux mêlant différentes pratiques d'irrigation seraient tout à fait pertinents et permettraient sûrement de dévoiler d'autres dynamiques sociales et d'autres conflits de modernité[33]. Sur le plan des données, accéder à certaines dites « confidentielles » aurait permis d'affiner quelques analyses. Je pense, par exemple, aux données de financement des projets de partenariats public-privé par le Fonds de Développement Agricole (FDA), à des données cartographiques de base, ou encore, aux données du dernier recensement de l'agriculture de 2016.

3. Positionnement sur le terrain et réflexivité

Cette dernière section, plus courte, propose de revenir sur quelques éléments concernant mon positionnement sur le terrain. Observer l'autre est généralement plus facile que s'observer soi-même. Pourtant, un rapport d'enquête est constamment co-structuré dans et par l'interaction entre celui qui le provoque et celui qui l'autorise par sa participation. Comme le résume la sociologue Muriel Darmon, « *l'exigence de réflexivité lors de l'enquête peut être comprise comme une définition, ou plutôt une redéfinition, des limites de cette dernière et de ses matériaux : l'analyse inclut la personne, la position et les catégories de l'enquêteur dans le champ de l'enquête, les erreurs ou les blocages ne sont plus des accidents à éliminer mais des matériaux à prendre en compte, l'étude des entretiens ne se limite pas à celle du texte enregistré mais déborde sur celle de la situation d'entretien et d'enquête, tout comme celle des données statistiques se penche sur l'amont des conditions de leur production* » (2005, p. 98). Si ma formation d'agronome et les nombreux séjours qu'elle impliquait en milieu rural avaient déjà sensibilisé la citadine que j'étais à l'importance de la prise en compte de mon positionnement sur le terrain, la longue immersion à El Hajeb qu'a nécessitée ce travail de thèse est venue me rappeler que j'avais encore beaucoup de choses à apprendre. Si la plupart des moments passés sur le terrain étaient généralement très enrichissants, humainement et professionnellement, certains ont été particulièrement difficiles remettant en cause ma légitimité et la place que j'occupais dans l'environnement social de l'enquête.

L'objectif ici n'est pas de lister toutes les difficultés rencontrées, mais de discuter deux principales tensions qu'il m'a été important de gérer lors de chaque retour sur le terrain. Des tensions face auxquelles d'autres chercheur.es pourraient se retrouver dans des contextes de recherche plus ou moins similaires. Une première partie reviendra sur la nécessité de négocier et de renégocier constamment sa place sur le terrain (3.1.) avant d'aborder, dans une deuxième partie, la difficulté qu'a représentée, par moments, le fait d'être une femme sur un « terrain d'hommes » au Maroc (3.2.).

[33] Je pense à des travaux qui s'inscriraient dans la suite du travail important de Abdellah Hmouri sur la commune de Bittit (2020).

3.1. Négocier, renégocier constamment sa place sur le terrain

« *C'est dans les moments d'enquête où l'on pense être enfin à sa place, où l'on ne cherche plus à justifier constamment sa présence, que l'on se retrouve souvent ramené à l'ordre* […] » (Journal de terrain, El Hajeb, 08/04/2018). Ce jour-là, j'expérimentais mon premier refus de terrain dans la commune rurale d'Aït Bourzouine. Le *moqaddem*[34] qui avait assisté à la scène m'avait lancé ensuite : « *Tu vois, je t'avais dit que tu ne devrais pas débarquer comme ça à bord de ta Dacia, comme si tu étais chez toi. Tu n'es ni du coin, ni de sa famille, ni même pas une "hôte de dieu"*[35] *! Si tu étais passée par moi, je t'aurais présenté, et il n'aurait jamais osé te fermer ses portes* […] *Le moqaddem ne sert pas à rien, y'a des règles à respecter* […] » (Abdellah, CR Aït Naâmane).

3.1.1. Négocier sa place et se faire accepter sur le terrain

À part les toutes premières phases de terrain exploratoires où j'étais parfois accompagnée d'autres chercheur.es, j'avais choisi pour la suite de mes enquêtes d'être seule. Les agriculteurs de la plaine du Saïss étaient assez habitués aux jeunes chercheur.es qui mènent des enquêtes sur place, notamment dans la commune rurale d'Iquaddar.

Pour avoir parfois assisté à des traductions instantanées, ou pour avoir observé quelques interactions entre des chercheur.es et leurs enquêté.es, en présence des accompagnateur.ices (chauffeurs, ou traducteur.ices pour les non arabophones et les non amazighophones), il m'a semblé que leur présence pouvait être un obstacle pour l'établissement d'une relation de confiance sur le long terme avec les enquêté.es. J'ai donc décidé de me rendre sur le terrain toute seule.

Cela a nécessité un travail de *justification* et de *négociation* afin d'être acceptée sur les différents espaces sur lesquels je me rendais (Aubry, Kuehni et Scalambrin, 2021). Pour ne pas être assignée à un agent de l'État auprès des agriculteurs, je n'ai jamais entamé de procédure pour obtenir une autorisation me permettant de me déplacer sur le terrain. Je voyais dans ces procédures, ces demandes d'autorisation, ces injonctions à aller à la rencontre du *moqaddem* et du *caïd* en premier lieu, des entraves à une liberté de pouvoir faire des choix une fois sur le terrain.

Cela dit, il fallait bien se présenter et adapter la manière avec laquelle je me présentais. J'avais, par exemple, commencé à me présenter comme ingénieure agronome[36]. Mais plusieurs anecdotes ont remis en question ce positionnement. Je me rappelle de Adil qui était venu me voir avec sa plante jaune pour me demander ce qu'il pouvait faire. Je n'avais pas osé lui dire que je n'en savais rien, et que je n'étais même pas sûre de reconnaître sa plante. Quelle agronome légitime répondrait ça ? Je me suis ensuite présentée comme étudiante marocaine, à Paris, qui préparait un travail sur l'irrigation. Mais ce positionnement limitait les échanges sur des aspects principalement techniques de l'irrigation. J'avais, ensuite, changé mon discours, mettant plutôt en avant le fait que je

[34] Auxiliaire de l'agent d'autorité (à l'échelle du *douar*).
[35] Traduction d'une expression marocaine qui désigne un. invité.e (non attendu.e) à qui il faut ouvrir sa porte (le nourrir, l'aider et l'héberger) le considérant comme un hôte que Dieu aurait envoyé.
[36] Les agriculteurs connaissent systématiquement l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat, ainsi que l'École Nationale d'Agriculture de Meknès.

m'intéressais aux inégalités dans le milieu rural[37]. Saïd m'avait regardé avec des yeux ronds et m'avait demandé si je faisais partie de celles et ceux qui manifestaient devant le Parlement à Rabat, parce que lui « ne voulait pas de problèmes ». J'avais essayé, enfin, de me présenter comme chercheure sur le développement rural. Mais certains échanges m'ont fait comprendre que les acteurs me plaçaient comme intermédiaire des organismes internationaux. L'affaire n'était pas simple !

Avec le temps, j'ai pu observer que chaque groupe d'acteurs m'avait peu à peu identifiée de manières différentes, parfois inattendues. J'étais rarement l'agronome, l'étudiante, ou la chercheure. J'étais la *rbatya* pour une majorité, la *parisienna* pour certains. *Rbatya* (et non pas *mdinia*, citadine), je ne m'étais jamais posée la question. J'étais née et j'avais grandi à Rabat mais ça ne faisait pas de moi une *rbatya*, et encore moins une *parisienna*, moi qui ne vivais à Paris que depuis quelques années. Mais ce qui est intéressant lorsqu'on est sur le terrain, c'est d'essayer de comprendre justement pourquoi on est assigné à une position ou à une autre. *Rbatya* renvoyait à l'habitante de Rabat, la capitale, « *là où il y a les administrations, le Parlement et les médecins spécialistes* » m'avait dit une fois un jeune agriculteur de 17 ans. La *Rbatya* me positionnait donc dans une classe sociale plutôt aisée, et faisait de moi une citadine qui serait peu adaptée aux rudesses de la vie campagnarde. Par ailleurs, en présence d'autres chercheur.es non marocain.es, je devenais « *bent lblad* »[38] (allochtone), mais quand ils n'étaient plus là, je redevenais la « *rbatya* » .

Comprendre le sens de ces assignations et les accepter ont été déterminants pour négocier ma place sur le terrain, m'adapter et me faire accepter en fonction des différents contextes d'enquête. Cela me préparait, par ailleurs, à mieux comprendre les faits sociaux que j'allais analyser par la suite (Fassin, 2008).

3.1.2. Accepter les ratés, les silences, les refus, et renégocier constamment sa place sur le terrain

Le temps long de l'enquête vient, ensuite, rappeler que les négociations de terrain peuvent aussi donner lieu à des refus. L'ethnologue Catherine Rémy rappelle que « *Comme le dit Jeanne Favret-Saada, le silence, les ratés, et, en somme, les résistances des acteurs face aux questions ou à la présence de l'observateur sont donc une des conditions pour qu'une enquête ait lieu* » (2014, p. 6). Même après avoir obtenu les « droits d'entrée », ceux-ci doivent faire l'objet de constantes renégociations. S'ils sont parfois durs à accepter sur le moment, apprendre à lire des réalités sociales à travers les refus d'enquête peut être très enrichissant (Darmon, 2005).

Dans l'exemple que je donnais plus haut, il y avait une forme de sanction de la part d'une partie de la population de le commune rurale d'Aït Bourzouine, commune sur laquelle je m'étais moins bien intégrée par rapport à celles d'Aït Naâmane et d'Iquaddar. La sanction était double : de la part de l'agriculteur qui a ouvertement refusé de me parler de son exploitation et de me la faire visiter ; mais aussi de la part d'un agent de l'État que je n'avais pas considéré suffisamment « intéressant » pour chercher à rentrer en contact avec lui. Pire, j'avais même évité de croiser les

[37] Devant les agents de l'administration publique, je n'ai jamais évoqué le mot « inégalités ». Étaient mis en avant, du moins dans les premières phases d'investigations, des aspects techniques liés à l'irrigation.
[38] Littéralement : fille du pays.

moqaddems considérant qu'ils n'étaient que des instruments de l'État servant à contrôler ce qui se passait sur le terrain. Avec du recul, ce refus de terrain m'avait permis de voir que j'avais oublié que le *moqaddem* était lui aussi un agent modernisateur, en interaction avec les autres groupes présents sur le terrain, participant pleinement aux processus de modernisation en cours sur l'espace rural étudié. L'analyse de refus de terrain peut donc permettre à la chercheure ou au chercheur de prendre compte de son positionnement du côté d'une partie des enquêté.es (celles et ceux perçu.es comme étant les plus faibles ou les plus opprimés), ce qui pourrait compromettre la rigueur et la précision de certaines analyses. La réaction du *moqaddem* m'avait, par ailleurs, amené à faire face à une tension qui m'a traversée à plusieurs phases de terrain : être femme sur un terrain d'hommes.

3.2. Être femme sur un « terrain d'hommes »

Abdellah, le *moqaddem* que je citais dans ce qui précède avait rajouté à la suite du refus de terrain auquel il avait assisté : « […] *Et puis, t'en n'as pas marre de traîner dans les* douars *? Tous les jours, tous les jours, ohh, c'est trop ! T'as pas des choses plus utiles à faire ? Tu sais ce qu'il te faudrait toi, tu sais ? Un mari !!! Histoire de te calmer un peu et de t'occuper d'autre chose. En plus, soyons francs, tu n'es plus toute jeune ! Mais tu me diras que vous, les gens de Rabat, même vos maris ne servent pas à grand-chose !* » (Abdellah, CR Aït Naâmane).

3.2.1. Qu'est-ce qu'un « terrain d'hommes » ?

La renégociation constante de ma place sur le terrain était aussi intimement liée à mon statut de femme sur ce que j'ai par moments appelé, un « terrain d'hommes », c'est-à-dire un terrain où la légitimité de la présence de femmes dans l'espace public est sans cesse questionnée ou entravée, et sur lequel les échanges, du moins concernant l'agriculture, vont être davantage orientés vers des hommes. Relevons une précision que je considère néanmoins importante : parler d'un « terrain d'hommes » ne veut pas dire que les femmes sont assignées à des positions conjugales et maternelles, qu'elles n'ont aucun pouvoir dans la société dans laquelle elles vivent. Comme le disait souvent *l'hajja* Fatna (âgée de 70 ans) « [elles sont juste] *dans les coulisses. Mais sans coulisses, il n'y a pas de spectacle !* » (*l'hajja* Fatna, CR Iquaddar). Des travaux de sociologues comme Lisa Bossenbroek ou Leila Bouasria l'ont très bien montré (2016 ; 2013). Un « terrain d'hommes » est donc un terrain où les femmes occupent des rôles centraux au sein du noyau familial ou du ménage (beaucoup sont responsables du budget familial par exemple) mais aussi, indirectement, au sein de l'exploitation agricole, même si leur présence et leurs rôles sont *invisibilisés*. En buvant le thé avec une famille à Aït Naâmane, j'avais demandé à l'agriculteur chef de ménage s'il avait une idée de comment il allait financer l'approfondissement de son forage. Il avait souri, gêné, en haussant les épaules, et son épouse avait pris la parole pour dire : « *Ce sera mon tour à* daret[39] *dans deux mois de toute façon, on fera ça*

[39] *Daret* est une sorte de tontine à la marocaine. C'est une forme d'épargne solidaire basée sur la confiance entre les différent.es participant.es (ce sont généralement des personnes qui se connaissent et qui se font confiance). Le principe est simple. Sont décidés collectivement, au début, le nombre de participant.es, le montant à collecter, les échéances des cotisations -mensuelles en général-, ainsi que la date de remise de la tontine à chaque participant.e. Une personne est généralement choisie pour récupérer les mensualités et redistribuer la somme mensuelle en fonction du tour de rôle, chaque mois. Dans le cas de Khadija citée ici, la *daret* rassemblait 10 participantes qui devaient payer à une voisine, chaque première semaine du mois, un montant de 500,00 dhs. Ensuite, à tour de rôle, chacune récupérait la somme globale de 5000,00 dhs, chaque 10 mois. Beaucoup de marocains, et de marocaines surtout, font appel à ce système

quand je récupérerai l'argent » (Khadija, CR Aït Naâmane).

3.2.2. Prendre au sérieux l'implication du sexe de l'enquêtrice ou de l'enquêteur sur l'enquête

Chercher une immersion dans le quotidien d'acteurs qui sont principalement masculins a interrogé et réinterrogé plusieurs fois mon positionnement de jeune femme sur ce terrain, mettant en évidence l'existence d'une perméabilité entre les frontières professionnelles et personnelles. Cela m'a poussé à me poser des questions sur les implications, sur la recherche, du sexe de l'enquêteur ou de l'enquêtrice. L'ethnologue Anne Monjaret et la sociologue Catherine Pugeault qui ont travaillé récemment sur cette question soulignent l'importance de « *prendre au sérieux la catégorie "sexe" pour mesurer les effets des appartenances sexuées sur les situations d'enquête et la construction des objets scientifiques, sans naturaliser le sexe en le renvoyant à une simple appartenance biologique, sans négliger par ailleurs les autres catégories analytiques (âge, génération, classe, race, etc.) influençant la définition sociale des échanges relationnels de terrain* » (2014, p. 6). Peu de travaux ont porté sur ces questionnements réflexifs pourtant partagés par nombre de chercheurs, et surtout de chercheures, sur des terrains où les femmes sont encore très souvent *invisibilisées*. Les géographes Laure Crombé et Émilie Lavie ont été, par exemple, traversées par ces questions sur leurs terrains de recherche au Soudan, en Argentine ou en Tunisie (2017 ; 2019). On pourrait se demander à quoi est due une telle indifférence à la dimension sexuée de l'interaction enquêteur.ice/enquêté.e et pourquoi lui préfère-t-on la dimension de la classe ou de la race par exemple. « *Le sexe de l'enquête renvoie-t-il à l'indicible, à une dimension jugée trop intime et, par ricochet, peu objectivable* ? » (Monjaret et Pugeault, 2014, p. 7).

Explorer sa propre réflexivité par rapport à cette dimension n'est, là non plus, pas simple. En effet, ce qui me dérangeait le plus sur mes terrains à El Hajeb, c'était ce besoin permanent qu'avaient les personnes rencontrées à me situer par rapport à mon âge, à mon statut marital et à mon éventuelle (retard de) maternité. En même temps, je me disais que je n'étais pas la seule qui avait, dans le cadre de ces interactions, le droit de poser des questions. Les enquêté.es pouvaient tout à fait avoir envie de me connaître et de me situer par rapport à leurs propres critères. Néanmoins, répondre avec sincérité à certains enquêtés amenait à des situations ambiguës où un rapport de séduction pouvait s'installer et compromettre la relation de confiance qui commençait à se construire. Les tentatives de séduction pouvaient prendre plusieurs formes et se traduire par de (nombreux) appels et messages émis et envoyés à des heures très tardives, et donc en-dehors des heures implicitement convenues comme étant celles de l'enquête, à des préférences à mener des entretiens « plutôt dans un café chic d'El Hajeb », etc. Ces situations m'ont amené à *dissimuler*. En effet, j'avais décidé dès le terrain suivant de prendre un téléphone avec un numéro à déconnecter chaque soir, à porter une fausse alliance, à dire que je m'étais mariée pour maintenir des liens humains certes, mais professionnels avec les enquêtés. En échangeant avec des collègues et amies sur le terrain, notamment avec les sociologues Lisa Bossenbroek et Rhoda Fofack, il m'est apparu que leur statut d'étrangère relativisait le poids du contrôle social exercé et de ce que certains enquêtés se permettaient de dire ou de ne pas dire. On se permettait de me poser certaines questions parce que j'étais jeune, seule sur le terrain, mais aussi parce que j'étais marocaine. D'ailleurs, ces questions n'ont jamais pris fin, elles se sont juste transformées en d'autres : « *Il fait*

---

d'épargne collectif, dans les espaces ruraux et urbains, y compris pour des personnes de classe moyenne ou aisée.

quoi ton mari ? Il est gawri *ou marocain ? Il te laisse venir trois mois toute seule sur le terrain ? C'est pour quand les enfants* ?». Les appels, messages et invitations étaient relativement moins importants mais prétendre être mariée n'avait pas permis d'y mettre totalement fin. Ces situations plurielles faisaient éprouver certains codes sociaux et sexués propres aux espaces étudiés mais rendaient difficiles l'établissement de liens durables avec certains enquêtés.

> **Imane** : « *Tu m'avais dit que tu connaissais bien le fils de l'investisseur qui s'est installé en face de chez Mourad et qui est en train de reprendre l'exploitation de son père, n'est-ce pas* ? ».
> **Houssein** : « *Oui, on avait travaillé ensemble à Dubaï quand j'y étais l'année dernière* ».
> **Imane** : « *Tu crois qu'on peut passer le voir ensemble cet après-midi ?* »
> **Houssein** : « *Ça dépend !* »
> **Imane** : « *Ça dépend de quoi ?* »
> **Houssein** : « *De ce que j'y gagne moi ! Un petit café au centre d'El Hajeb par exemple ?* »
> **Imane** : « *Bonne idée le café, mais on ira le boire chez ton père. J'adore le café à la cannelle que prépare* l'haj. *On va donc voir Mourad après manger, vers 15h, ça te va* ? »
> (CR Iquaddar, Mai 2018)

Ces diverses situations m'avaient fait réfléchir, par ailleurs, à ma légitimité à demander autant de choses, sur un temps long, à des personnes en face desquelles je n'étais pas toujours en position de pouvoir dévoiler ma situation exacte, de peur de rompre définitivement plusieurs liens. D'ailleurs, la seule fois que j'ai exprimé ouvertement mon agacement face à un groupe de jeunes, enfants d'attributaires de la réforme agraire dans la CR d'Aït Bourzouine, qui ne faisaient même pas partie des groupes de mes enquêtés, je me suis retrouvée avec un pneu de voiture déchiqueté au couteau. Mais être femme sur un terrain d'hommes, c'est aussi pouvoir accéder, contrairement à des enquêteurs hommes, au monde des femmes qui peut être une mine d'or pour saisir certains aspects des dynamiques sociales que l'on cherche à étudier.

Cette dernière section a permis de revenir sur quelques principales tensions auxquelles peuvent être amené.es à faire face des chercheur.es en sciences sociales, d'abord face à des refus de terrain nécessitant une constante renégociation de sa place sur le terrain, puis face à des rapports asymétriques liés au fait d'être femme (ou homme) sur certains types de « terrains d'hommes » (ou de « terrains de femmes »).



Photographie 7. Rêves de jeunes filles d'El Hajeb

Salima, fille d'un ancien *raïss* de coopérative de réforme agraire est en train d'actualiser sur son téléphone pour la 151ème fois la page des résultats destinés aux candidat.es du baccalauréat qu'elle a passé au lycée Toulouj à El Hajeb. C'est la seule de toutes ses amies à avoir passé le baccalauréat en étant hébergée chez sa tante durant toute l'année scolaire, au centre d'El Hajeb. Deux heures plus tard, elle apprendra qu'elle a réussi, avec mention « assez bien » (CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Conclusion du chapitre 3

Après une brève présentation de l'histoire de la plaine du Saïss que nous proposons d'observer, dans le cadre de ce travail, à partir du balcon d'El Hajeb, ce chapitre a permis de découvrir la province puis le cercle d'El Hajeb (communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane), terrain identifié et choisi pour mener ce travail de recherche. Sa situation géographique et la diversité de ses paysages agricoles et ruraux en font un terrain propice pour étudier les transformations agraires et appréhender les processus de modernisation de ses espaces ruraux, à cheval entre la nappe du Saïss et les causses moyen-atlasiques, depuis l'accès et l'exploitation de l'*eau individuelle* par plusieurs groupes d'agents modernisateurs qui y coexistent.

Les choix méthodologiques engagés pour mener ce travail ont évolué tout au long d'un processus de recherche itératif avant de s'ancrer principalement dans des méthodes qualitatives privilégiant une immersion longue sur le terrain, et permettant une adaptation des outils de travail pour répondre aux contraintes d'une enquête de terrain ethnographique. Enfin, un retour réflexif sur le positionnement sur le terrain a permis de révéler des tensions qu'il est important de prendre en compte pour réussir à s'adapter à différents contextes de recherche.

Si le développement de l'irrigation privée, dans les années 1980, a été central dans le renforcement des dynamiques agraires et sociales que l'on observe aujourd'hui à El Hajeb, nous verrons dans le chapitre suivant qu'il a fait partie d'un processus de modernisation plus global dans lequel les dynamiques foncières, liées notamment à l'importance des terres de réforme agraire, ont joué un rôle tout aussi déterminant.



Abdeljalil : « […] *Avant, je n'avais que mon troupeau* […]. *Maintenant, mon troupeau est tout petit, mais il paît sur ardi laaziza* [ma chère terre] ».
Imane : « *Parce que tu comptes racheter ta part à l'État ?* ».
Abdeljalil : « *Il n'y a pas forcément besoin d'acheter quoi que ce soit* […]. *Depuis que j'ai le puits, ce n'est plus la leur* [référence à l'État], *c'est la mienne. Et tant que j'ai de l'eau pour irriguer, je ferai ce que je veux de ma terre* […] ».
Imane : « *Et tu revendrais le reste du troupeau s'il y a besoin d'approfondir ton puits ?* ».
Abdeljalil : « *Je n'aurais pas d'autre choix. Ils* [référence à l'État] *ne nous feront pas de sadaqa. Les cadeaux, ça n'a jamais été pour nous* ».

CR Aït Naâmane, juin 2016.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Chapitre 4.

De l'eau du ciel à l'eau de *ma* terre : appropriation et réappropriation des espaces ruraux à El Hajeb

Introduction du chapitre 4

S'inscrivant dans le champ des études agraires critiques, ce travail place les dynamiques foncières au centre de la compréhension des transformations agraires et sociales des espaces ruraux étudiés à El Hajeb. Mais si le foncier agricole sera considéré comme une clé de lecture centrale des rapports sociaux, il nous est apparu essentiel d'explorer les *liens* entre le foncier et l'eau agricoles, en particulier sur des terres de réforme agraire. Cela nous permettra de mieux appréhender les transformations sociales engendrées par l'accès et l'exploitation des eaux souterraines, et d'analyser la reconfiguration de ces espaces.

Dans la première partie, nous reviendrons sur le contexte de mise en place d'une réforme agraire qui ambitionnait de « moderniser » la paysannerie et les espaces ruraux marocains. Cela nécessitera de comprendre comment se sont reconfigurés les espaces ruraux à El Hajeb, au lendemain de l'indépendance (Section 1).

La deuxième partie s'attardera sur les dynamiques des terres de réforme agraire, depuis leur distribution jusqu'à leur transformation actuelle. En mettant l'accent sur les processus d'appropriation et de réappropriation du foncier depuis l'accès à une *eau individuelle* dans les années 1990, et en démêlant les modalités d'appropriation matérielles et idéelles, il sera question de saisir comment l'accès à l'eau a modifié le rapport ambivalent qu'entretenaient les attributaires de réforme agraire avec la terre qu'on leur avait distribuée. Cela permettra de comprendre comment le passage d'une *eau du ciel* à une *eau individuelle* a permis aux attributaires de la réforme agraire de se réconcilier avec la terre qu'ils exploitaient (Section 2).

Une dernière partie explorera la tension qui traverse depuis quelques années les *fellah* de la réforme agraire, celle du choix entre *son eau* et *sa terre*, dans un contexte où les espaces ruraux d'El Hajeb sont de plus en plus convoités, et où les problèmes environnementaux résultant de la course non régulée vers l'exploitation des eaux souterraines se font de plus en plus sentir, rendant nombre de *fellah* de la réforme agraire particulièrement vulnérables (Section 3).

1. Dynamiques foncières et recomposition des espaces ruraux au lendemain de l'indépendance au Maroc (1956-1970)

« *La configuration actuelle de la structure foncière marocaine est le résultat d'un processus historique où l'État Makhzen précolonial et par la suite, la colonisation française, et enfin l'État d'après indépendance ont joué un rôle primordial* » (Mahdi, 2016, p. 2). Examiner ce processus historique permet d'identifier et de comprendre quelques-unes des principales dynamiques foncières qui ont été centrales dans la reconfiguration des espaces ruraux à El Hajeb, depuis plus d'un siècle. Cette première section propose de revenir brièvement sur le contexte de mise en place d'une réforme agraire qui ambitionnait de « moderniser » la paysannerie et les espaces ruraux marocains « […] [réduisant, ainsi,] *les écarts entre un secteur moderne fortement encadré et un secteur traditionnel faiblement outillé* » (Bessaoud, 2016, p. 119). Ce contexte a été appelé et mobilisé par nombre de nos enquêtés pour expliquer leur adhésion ou leur rejet au projet d'une réforme agraire qui aurait été « injuste » et « illusoire ». Nous reviendrons, dans un premier temps, sur les principales tensions relatives à la récupération des terres de la colonisation au lendemain de l'indépendance, terres qui ont été l'objet de convoitises et de revendications par différents groupes sociaux (1.1.). Dans un second temps, nous expliquerons comment le contexte politique et social fragile d'un Maroc indépendant en pleine reconstruction a permis la mise en place effective d'une réforme agraire au début des années 1970 (1.2.).

1.1. Une lente récupération des terres de colonisation : entre convoitises et revendications

L'État colonial a fondé son système politique, économique et culturel sur la production d'un dualisme dont le Maroc a hérité au lendemain de l'indépendance. « Le *dualisme*, *c'est cette juxtaposition de l'Administration coloniale et de celle de l'ancien Makhzen, c'est l'opposition spatiale entre la ville nouvelle européenne et la ville ancienne, c'est le contraste entre l'agriculture coloniale moderne et les pratiques traditionnelles de l'agriculture paysanne et de l'élevage extensif, c'est encore l'opposition entre l'école moderne des enfants des coloniaux et l'école des fils de notables et autres "indigènes"* » (Naciri, 2012, p. 207). Ce dualisme était particulièrement frappant comme nous l'avons vu sur la plaine du Saïss. Les paysages ruraux de l'époque permettaient de distinguer d'une part, les grandes exploitations coloniales et les grandes propriétés marocaines concédées par l'État colonial à quelques notables et à quelques membres du *Makhzen*, et d'autre part, les petites exploitations familiales, dites « traditionnelles » (importantes par leur nombre mais concentrées sur des surfaces limitées)[1]. Cette « […] *ruralité traditionnelle était déconsidérée, n'étant honorée, dans le meilleur des cas, que par son folklore, ses fantasias, ses* diaffas. » (op., cit., p. 209). À l'indépendance, le Maroc, ayant choisi l'agriculture comme voie de développement devait, en principe, faire face à la nécessité de modifier les structures foncières fortement inégalitaires dont il avait héritées.

[1] Voir Chapitre 3, Section 1.

1.1.1. Inclure pour moderniser : les prémices d'une réforme agraire

En 1956, le Maroc demeure un pays principalement rural. Les cultures y occupaient 4,5 millions d'hectares en 1954 contre 1,5 millions d'hectares en 1920, et la population rurale était passée de 5,2 millions en 1936 à 6,1 millions en 1952[2] (Lazarev, 2012). L'enjeu central pour l'État marocain indépendant était de récupérer les terres de colonisation officielle et de colonisation privée face à une demande sociale accrue. D'une part, une grande partie de la population rurale qui constituait la main d'œuvre sur les terres coloniales, se retrouvait sans travail et sans terres. D'autre part, on assistait à l'émergence d'une classe sociale de notables et de commerçants marocains, dotés d'importants capitaux, qui souhaitaient investir dans l'agriculture et donc prendre la relève des colons[3](Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974).

Dès les premières années de l'indépendance, la récupération des terres coloniales a opposé les différents partis politiques de l'époque, portés par des courants de pensée très différents. L'aile gauche du parti de l'indépendance Istiqlal, au pouvoir entre 1956 et 1959, proposa un programme prévoyant l'étatisation progressive des terres coloniales et la mise en place d'une réforme agraire. Fortement inspiré des courants socialistes, ce courant rassemblait des militants engagés, tels que Mehdi Ben Barka, qui sans s'opposer à une vision productiviste de l'agriculture, souhaitaient assurer une meilleure répartition des profits générés par l'agriculture « moderne » à l'intention des paysans et des ouvriers agricoles qui s'étaient retrouvés dépourvus de moyens de production. Le parti a défendu une modernisation de l'agriculture qui devait être inclusive et où l'État jouerait un rôle central pour permettre à la population rurale d'accéder aux moyens de production et d'améliorer ses conditions de vie (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1977 ; El Khyari, 1987).

À la suite de ce programme, on a pu assister à quelques premières étatisations de terres coloniales et à quelques redistributions de lots de terre à des paysans. Celles-ci sont restées très limitées et n'ont concerné que les terres de colonisation officielle, notamment les *merjas* de la région du Gharb (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). En 1959, les contrats donnant des concessions de droits de jouissance aux colons français ont été révoqués permettant ainsi de récupérer 35 000 hectares de terres agricoles de la colonisation officielle, intégrés ensuite au domaine privé de l'État. Néanmoins, là encore, une infime partie de ces terres fut redistribuée, avec des modalités confuses, et sans aucune cohérence avec une politique globale (Le Coz, 1968). Ces dynamiques de redistribution n'avaient rien de ce qui avait initialement été prévu dans le programme de l'aile gauche de l'Istiqlal. Ainsi, comme le résume l'économiste Najib Akesbi :

> « *En dépit de l'importance du secteur agricole* […], *le nouvel État indépendant ne se détermine pas rapidement quant à l'attitude et aux choix à adopter à* [son] *égard. Les mesures qui seront prises durant les premières années ne se distingueront ni par la clarté de leur vision ni par leur cohérence.* […] *En réalité, cette indétermination n'était elle-même que le reflet des luttes d'influence et des reclassements politiques qui agitaient les sphères du pouvoir durant les premières années de l'indépendance. Mais à partir du début des années 1960, un nouveau rapport de force s'installe et avec*

[2] Pour une population totale de 8 millions la même année (Lazarev, 2012).
[3] Notons que dès les premières années de l'indépendance, en 1961, le *tertib* fut remplacé par l'impôt agricole (IA) qui eut pour conséquence d'exonérer les neuf dixièmes des exploitations agricoles, indépendamment de leur taille et de leur revenus agricoles (Akesbi, 2006 ; Messaoudi, 2017).

lui une nouvelle orientation commence progressivement à s'affirmer. Pour asseoir son autorité, l'État central veut désormais s'allier le monde rural et pour cela lui manifeste toute sa sollicitude, et va compter sur les notables ruraux et les élites locales pour y constituer, selon l'expression de Rémy Leveau, "le centre de gravité du système politique au profit de la monarchie" » (2006, p. 91).

1.1.2. Exclure pour moderniser : le choix de la consécration d'un dualisme agraire

En 1961, l'intronisation du roi Hassan II[4] marque une nouvelle étape dans les dynamiques foncières des espaces ruraux marocains. Si on assiste à un intérêt renforcé pour la récupération des terres de la colonisation officielle, la réforme agraire n'est pas souhaitée par le nouveau monarque qui lui préfère une mise en gestion étatique par des fermes d'État. Par ailleurs, d'autres acteurs influents se sont également opposés à une redistribution des terres coloniales en faveur de la petite paysannerie. Ils faisaient partie de la classe sociale des grands et moyens propriétaires qui cherchaient à profiter du dualisme agraire instauré sous le Protectorat français pour se substituer aux colons (Le Coz, 1968).

La logique productive coloniale a été considérée comme une logique à faire perdurer afin d'initier le développement économique du pays. Les modèles d'exploitation agricole s'inscrivaient, ainsi, dans la continuité d'une agriculture coloniale « moderne », « productive », « irriguée » et « mécanisée ». Et ce sont des « bons gestionnaires », formés techniquement et dotés d'importantes capacités d'investissements, qui devaient piloter ces modèles. La paysannerie marocaine ne répondait donc pas à ces critères, et ne devait donc pas être concernée par la redistribution des terres de colonisation (Swearingen, 1987).

Dans ce contexte, et malgré la rédaction d'un plan quinquennal prévoyant une réforme agraire, le roi Hassan II décida de mettre en place une gestion étatisée des terres de colonisation récupérées (Lazarev, 2012). L'Office National de l'Irrigation (ONI) et l'Office National de Modernisation Rurale (ONMR) furent, ainsi, créés en 1960 et en 1961 dans le but de gérer les périmètres irrigués pour le premier, et les espaces ruraux en agriculture pluviale pour le second (*op., cit.*). Cette dynamique a été renforcée, entre 1963 et 1965, suite à la promulgation d'un *dahir* prévoyant la récupération de toutes les terres de la colonisation officielle. Cette mesure a permis la récupération de 289 000 hectares (Akesbi, 2006) et a donné naissance à une nouvelle institution publique responsable de la gestion des nouvelles terres étatisées, la Centrale de Gestion des Exploitations Agricoles (CGEA) (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974).

En revanche, les terres de la colonisation privée n'étaient toujours pas concernées par ces mesures et restaient entre les mains des colons. Le géographe Jean Le Coz souligne que l'État marocain indépendant rencontrait des difficultés quant à la gestion des terres de son domaine privé qui avaient été récupérées. De ce fait, l'étatisation des terres de colonisation privée aurait aggravé ces difficultés (1968). Par ailleurs, l'État marocain craignait une désorganisation de la production agricole en cas de récupération de ces terres. Celles-ci étaient productives, rentables, et à la pointe

[4] Dès son intronisation, le roi Hassan II mit en œuvre nombre de mesures pour renforcer ses pouvoirs. Il instaure notamment dans la Constitution un article 19 qui lui confère les pleins pouvoirs en tant que représentant suprême, et consacre la séparation formelle des pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif, tout en créant un quatrième pouvoir, celui qu'il exerce et qui se place au-dessus de tous les autres (Bouderbala, 1974).

des technologies de modernisation de l'agriculture (*op., cit.*). Une politique peu favorable au départ des colons français (Akesbi, 2006) - très présents sur la plaine du Saïss - en a, ainsi, résulté.

Pendant ce temps, plusieurs propriétés coloniales ont été achetées par des particuliers marocains sans que ces transactions ne soient réglementées. Théoriquement, un contrôle sur les transactions relatives aux transferts de patrimoine de colonisation privée était instauré, mais il ne permettait pas, en pratique, de limiter ces transactions. À l'échelle nationale, ce serait plus de deux tiers des terres de colonisation privée qui seraient passées entre les mains de propriétaires marocains, souvent dans des conditions très opaques (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974).

1.2. Une lente mise en place de la réforme agraire : entre tâtonnements de l'État indépendant et attentes des paysans

L'année 1965 marque un tournant important dans l'histoire de la recomposition des espaces ruraux, et dans l'histoire du Maroc plus généralement. Les évènements sanglants du 23 mars 1965 marquent profondément le pays. D'importantes revendications sociales sont exprimées par des grèves et des manifestations qui se propagent dans tout le Maroc, manifestations face auxquelles le régime autoritaire instauré par le roi Hassan II réplique par la violence. Un état d'exception est proclamé par le souverain jusqu'en 1970, et plusieurs opposants politiques se retrouvent persécutés. C'est dans ce contexte que la réforme agraire est remise sur la table en 1966.

1.2.1. Continuer à privilégier le développement des fermes domaniales…

La réforme agraire se présente comme une mesure de paix sociale et de stabilité garantissant au monarque son pouvoir. Si l'option d'une réforme agraire est mise en avant dès 1966, la mise en place de celle-ci ne sera pas immédiate. Ce n'est qu'en 1970 que les premières distributions des terres dans le cadre de la réforme agraire auront lieu (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974 ; Lazarev, 2012). Elles ont d'abord concerné la plaine du Saïss, et notamment la province de Meknès, et ont porté sur 3600 hectares (Le Coz, 1974).

En parallèle, l'État marocain ne renonce pas pour autant à la gestion étatisée des domaines coloniaux récupérés, malgré les difficultés rencontrées par les organismes de gestion. En effet, l'ONI fusionne avec l'ONMR et donne naissance à l'Office de Mise en Valeur Agricole (OMVA) la même année. L'année suivante, la CGEA et l'OMVA sont dissoutes et la gestion du domaine privé de l'État est confiée aux provinces et aux régions (Lazarev, 2012). L'objectif de ces organismes de gestion était d'assurer la mise en place de modèles de fermes domaniales « modernes », sur le modèle des fermes coloniales. Pour ce faire, les organismes qui se sont succédés, ont cherché à conserver le fonctionnement des fermes domaniales à l'identique par rapport à l'époque coloniale : des « caporaux » pour superviser le travail, des ouvriers permanents exécutant les tâches régulières, et des ouvriers occasionnels recrutés à certains moments de la campagne agricole (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974 ; Le Coz, 1968).

Sur la plaine du Saïss, les fermes d'État étaient principalement gérées par la CGEA. Les ouvriers qui travaillaient dans les fermes coloniales ont généralement été recrutés par ces nouvelles

fermes domaniales. Si le projet de modernisation et de développement de ces structures se voulait être à l'identique des fermes coloniales, des échanges avec d'anciens ouvriers de ces fermes, et surtout avec leurs enfants, permettent de mettre en évidence plusieurs changements. D'abord, ces anciens ouvriers, attributaires de la réforme agraire pour beaucoup par la suite, évoquent des conditions de travail qu'ils qualifient de « dures » et « inhumaines ». Celles-ci se seraient beaucoup dégradées par rapport à l'époque où ils travaillaient dans les fermes coloniales. Ils soulignent notamment des salaires plus bas, et des délais de réception de leur rémunération dépassant, parfois, les trois mois. En évoquant le vécu de son père, Walid met en évidence certains de ces changements : « […] *Les* gwer*, ils les payaient une fois par semaine, le jour du souk. Mon père recevait régulièrement des avances sur son salaire. C'était eux* [les colons] *les vrais musulmans*. […] *Après, ça n'avait plus rien à voir, il* [mon père] *n'était même plus payé, imagine ! N'importe quoi* […]. *Tu sais, même le petit bout de terrain qu'il avait quand il travaillait chez M'sieur Pierre, il n'y avait plus droit. Et il a dû revendre tous ses moutons parce qu'il n'y avait plus moyen de les faire paître* […]» (Walid, CR Aït Naâmane). Dans leur livre *Paysans sans terres*, Paul Pascon et Mohammed Ennaji notent le cas des ouvriers spécialisés (tractoristes et greffeurs notamment) qui représentaient une exception et qui pouvaient, contrairement aux autres, faire valoir leur savoir-faire au sein des fermes étatiques. Ceux-là avaient des rémunérations meilleures. Il en était de même des conditions de travail, et ils bénéficiaient généralement plus facilement de statut d'ouvriers permanents (1986).

Ces conditions de travail, entre prolétarisation et paupérisation, que beaucoup de fils et de femmes d'anciens ouvriers rapportent avaient créé d'importantes tensions au sein du groupe des ouvriers. S'en est suivi une vague de protestations dans le monde rural qui conduisit les fermes d'État à réviser certaines décisions. Les petites parcelles ont été, ensuite, attribuées aux ouvriers et l'élevage domestique a été autorisé à nouveau. Ces conditions de travail expliquent, par ailleurs, pourquoi les ouvriers agricoles n'étaient plus investis dans leur travail sur ces fermes, et pourquoi la productivité de ces unités de production a souvent été jugée très faible par rapport aux niveaux de production et de rendements des colons : « […] *Bien sûr qu'on leur* [gestionnaires des fermes d'État] *faisait payer. Quand même, avec l'indépendance, on pensait qu'un meilleur sort nous était réservé* […]. *Les caporaux avec qui on a travaillé avaient pu rejoindre les anciens patrons à Perpignan, et nous, on était condamné à rester là. Mais tu sais, on avait nos petites techniques pour travailler de moins en moins* […]. *De toute façon, s'ils nous mettaient dehors, ça ne changeait pas vraiment grand-chose* ». (*L'haj* Abdeslam, 84 ans, CR d'Aït Naâmane). Dans les échanges, l'espoir que l'indépendance se traduise par une amélioration substantielle du niveau de vie des ouvriers revenait régulièrement. Leur mécontentement s'était traduit par une baisse de productivité de leur travail, ce qui eut des répercussions importantes sur les performances économiques des fermes dites d'État.

En plus d'avoir employé une grande partie des ouvriers qui travaillaient sur les anciennes fermes coloniales, l'État s'est inscrit dans une continuité des systèmes de production de ces fermes considérées « modernes ». Celles-ci étaient récupérées avec l'ensemble du matériel ainsi que les tours d'eau, et l'adoption des engrais chimiques a été intégrée dès le début des années 1960. Ainsi, la production était moto-mécanisée et l'accès à l'eau agricole garanti sur la plupart des fermes (Gameroff et Pommier, 2012). Les nouvelles fermes domaniales devaient donc, à leur tour, devenir des « vecteurs de modernisation des campagnes » (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). La céréaliculture, en rotation avec les légumineuses, avait été choisie pour les fermes où l'accès à l'eau agricole était restreint, tandis que le maraîchage était couplé à l'arboriculture fruitière pour les

fermes où le captage des eaux superficielles était plus facile (Gameroff et Pommier, 2012).

1.2.2. … avant une mise en place effective de la réforme agraire

Les tentatives de coups d'État et d'insurrections armées au début des années 1970[5] sont venues révéler des tensions politiques et sociales de plus en plus importantes, et ont fragilisé, à nouveau, le pouvoir central. Afin d'étouffer les contestations qui s'en suivirent, et d'assurer le maintien du pouvoir royal, cet épisode a permis à la loi de « marocanisation »[6] de voir le jour, et a accéléré la mise en place de la réforme agraire (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). Ce n'est donc qu'en 1973, soit 17 ans après le début de l'indépendance, que la totalité des terres de la colonisation privée ont été effectivement récupérées, départagées entre l'État d'une part, et les propriétaires marocains qui avaient réussi à *se servir* d'autre part (*op., cit.*).

Les bénéficiaires étaient, pour certains, de grands propriétaires fonciers, notables parfois sous le Protectorat français qui, grâce à des capitaux économiques et sociaux importants, ont pu détourner les lois en vigueur et acheter directement des terres agricoles à des colons français. Comme mentionné plus haut, la nouvelle imposition de l'agriculture contribua fortement à ces dynamiques (Akesbi, 2006 ; Messaoudi, 2017). En achetant les terres agricoles coloniales, ces propriétaires marocains s'étaient accaparé les meilleures terres, mais aussi les droits d'eau superficiels rattachés à ces terres (Swearingen, 1987). Accéder à la terre permettait donc d'accéder à l'eau. Une eau agricole qu'ils ont utilisée pour irriguer des parcelles de maraîchage et d'arboriculture fruitière (notamment des oliviers, des pruniers, des orangers et des pommiers sur la plaine du Saïss) (Gameroff et Pommier, 2012). Nombre de ces propriétaires employaient des ouvriers permanents de la région sur leurs exploitations *via* des contrats de droit coutumier (notamment des contrats *Khamessat* et *Tarebaat*).

Ainsi, jusqu'aux années 1970, les terres de la colonisation privée ont surtout profité aux classes moyennes et supérieures des campagnes, mais aussi des villes de Meknès et de Fès notamment. Parmi les propriétaires repreneurs de ces terres, certains détiennent encore aujourd'hui une place importance dans la province d'El Hajeb.

> **Hamid** : « […] *Tu vois qui c'est lui ? Il est blindé, mais vraiiiiiment blindé ! Mais franchement, c'est injuste, il n'a pas bougé le petit doigt. Il n'a jamais travaillé pour avoir tout ça, il a juste hérité des terres que son père a acheté à gogo,* fabor[7] *en plus, de chez un* gawri ».
> **Imane :** « *Comment tu sais que c'était* fabor *?* »
> **Hamid :** « *Tout le monde le sait ! T'as qu'à demander* […]. *Ils sont nombreux à s'être remplis la*

[5] L'année 1971 et 1972 ont été marquées par deux tentatives de coups d'État, le premier à Skhirat, banlieue de Rabat, par les jeunes cadets de Harmoumou, le second par l'aviation militaire de Kénitra, et, en 1973, une insurrection à l'Est du pays, étouffée, et suivie d'une violente répression.

[6] Cette loi visait à limiter le transfert des terres de colonisation privée vers des particuliers marocains. En 1963, un *dahir* visait déjà une augmentation de la surveillance quant aux opérations de vente et de location des terres agricoles appartenant à des étrangers. Par ce *dahir*, l'État obtenait un droit de préemption sur ces superficies afin d'éviter que les terres de colonisation privée n'échappent à son contrôle. Le recensement des propriétés agricoles appartenant à des étrangers avait également été décidé (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). Le *dahir* du 2 mars 1973, « loi de marocanisation », marque un tournant : les terres de colonisation privée non encore revendues ont été soumises à confiscation sans indemnisation (Bouderbala, 1992).

[7] « *Fabor* » signifie en *darija* « gratuitement » ; autrement dit « pour pas cher ».

panse à l'époque ».
Imane : « *Mais t'étais même pas né toi. Comment tu peux en être aussi sûr ?* »
Hamid : « *Je te jure que c'est vrai, demande à qui tu veux. On ne peut pas cacher ici d'où tu tiens ton argent. Soit t'es comme moi, fils d'un pauvre attributaire de réforme agraire, qui ne peut même laisser un hectare en héritage à ses fils, soit tu viens du Rif et on sait d'où vient ton argent, soit t'es de la famille Berrada et ça veut dire que tu avais le bras long pour te servir quand les grands se partageaient le gâteau* […]. *Mais c'est pas grave, l'argent du* hram *va dans le* hram *de toute façon, et pour rien au monde je ne travaillerai dans la vinification* […]. ». (Hamid, CR d'Iquaddar)

Enfin, sur la base de quelques entretiens historiques, une partie du domaine privé de l'État, récupérée pendant cette période, aurait été accaparée à titre privé par la famille royale : « […] *Ils se sont tous servis, tous ! Il n'y a que nous qui regardions sans rien pouvoir faire. Tous, je te dis, même la famille royale !! Et oui !* […] *Tu vois les fermes dont je te parlais quand tu arrives par Taoujdate ? Elles étaient à Claude. J'y avais travaillé pendant 3 ans ! Et à qui elles sont aujourd'hui ?* […] *La loi et l'*islah*, ce n'est pas pour tout le monde. Par contre, tu supprimeras cette partie de ton enregistrement s'il te plaît, d'accord ? Je suis trop vieux pour qu'on me ramène le panier*[8] » (*L'haj* Abdeslam, 84 ans, CR d'Aït Naâmane).

En 1971, le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire annonce un « programme exceptionnel » de distribution de terres de réforme agraire qui concernait 140 000 hectares, principalement dans la province de Meknès. À la fin de l'année 1972, la fin de la réforme agraire est annoncée ; celle-ci aura porté sur 180 000 hectares au total, s'organisant autour de coopératives de réforme agraire (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). Au même moment, l'État reconnaît l'échec de la gestion de son domaine privé par les provinces et crée de nouvelles entreprises d'État : la Société de Développement Agricole (SODEA) pour la gestion des terres mises en valeur, et la Société de Gestion des Terres Agricoles (SOGETA) pour les terres non mises en valeur (Akesbi, 2006). Le roi Hassan II annonçait à ce moment-là :

« […] *Nous allons entreprendre une véritable révolution dans le domaine de l'agriculture.* […]. *Nous avons décidé de récupérer les terres de colonisation. Cependant, il ne suffit pas de récupérer les terres, il faut aussi en assurer une bonne gestion et une bonne répartition.* […] *Ces coopératives ne seront une entreprise rentable que dans la mesure où l'esprit de coopération animera tous les attributaires et les incitera à contribuer à la relance de leur pays par l'exploitation rationnelle des parcelles de terre dont la superficie varie entre 15 et 30 hectares.* […] *Nous aurions aimé que cette œuvre soit commune afin que tous les Marocains en soient fiers. Notre espoir est que les étapes que nous allons franchir l'année prochaine, ou dans les années à venir, nous permettront de nous mobiliser derrière un même idéal, afin que le fruit de notre labeur soit la récompense de tous les Marocains.* […] *de telles opérations permettent à chacun de nous de réaliser le but auquel il aspire* » (Roi Hassan II, extrait du discours adressé, le 19 septembre 1972 à la Nation, dans lequel il avait annoncé le déclenchement d'une « révolution agraire », au lendemain des deux tentatives de coup d'état militaire).

Cette section est revenue sur les débuts de l'indépendance du Maroc, moments pendant lesquels les terres de colonisation étaient l'objet de convoitises et de revendications par différents

[8] En référence à un potentiel emprisonnement.

groupes sociaux. Les années qui ont suivi ont été marquées par une lente récupération des terres de colonisation privée, et une lente mise en place d'une réforme agraire. L'intérêt avait été principalement porté sur la gestion d'un domaine privé de l'État, qui devait être le vecteur de la modernisation des espaces ruraux, et qui s'inscrivait dans la continuité des modèles de production agricole coloniaux. Le caractère inégal des structures foncières qui avait été hérité de l'époque coloniale a été renforcé laissant émerger une classe de grands et moyens propriétaires fonciers marocains profitant des meilleures terres, dotées d'un accès sécurisé à l'eau, et d'importants moyens de production. Enfin, si la petite paysannerie marocaine et les ouvriers agricoles faisaient porter leurs espoirs de meilleures conditions de vie sur une réforme agraire, annoncée au lendemain de l'indépendance, la mise en place de celle-ci sera tardive, constituant d'abord une mesure de paix sociale dans un contexte de fortes contestations face au régime autoritaire du roi Hassan II. *« Le rythme des distributions des lots de la réforme agraire montre que le pouvoir savait bien en moduler les échéances. Ces distributions en dents de scie montrent bien qu'elles ont correspondu à des périodes de tension politique. […] Les deux tiers du million d'hectares des terres de colonisation ont bien changé de mains, mais au profit de notables ruraux et des privilégiés de l'appareil d'État »* (Naciri, 2012, p. 215).

2. Terres de réforme agraire : l'eau sous terre pour rétablir les injustices sur terre (1970-2000)

« *Toute réforme agraire est la résultante de deux courants de revendications, aux forces plus ou moins confondues : revendication sociale, avec pour but une meilleure distribution des richesses, revendication économique avec pour objectif la mise en place d'unités de production plus efficaces. Mais parce qu'elle modifie les rapports de force dans une société et qu'elle vise à orienter la production agricole, elle ne peut éviter de constituer également un choix politique* » (Le Coz, 1974). Si la mise en place de la réforme agraire à El Hajeb s'inscrivait dans ces objectifs de modernisation des espaces ruraux, et d'amélioration des conditions de vie des attributaires et de leurs familles, les moyens déployés pour y parvenir ont été à l'origine de tensions partagées au sein du groupe des attributaires. Qu'ils soient âgés ou jeunes, du fait qu'ils aient été « assujettis » aux lois d'une réforme qui les aurait « ligotés » et privés de toute liberté, les attributaires de la réforme agraire ont développé un rapport conflictuel à la terre, synonyme pour eux de « souffrance » et d' « injustice ». Cette section propose de revenir sur la construction de ce rapport conflictuel (2.1.), avant de comprendre, sur la base d'une exploration des liens foncier-eau agricole, comment l'*eau agricole individuelle* est venue *rétablir ces injustices* réconciliant les agriculteurs de réforme agraire avec leurs terres (2.2.).

2.1. Une réforme agraire pour moderniser les espaces ruraux

Au Maroc, la réforme agraire[9] a affiché comme objectif principal de moderniser l'agriculture marocaine et d'améliorer les conditions de vie de la partie la plus vulnérable de la population rurale. Pour y arriver, le modèle de développement choisi était celui d'une « modernisation ascendante »

[9] La liste des textes officiels de la réforme agraire au Maroc a été reportée en annexe. Nous citerons certains passages de ces textes dans cette partie.

(Récalt et al., 2013), dans une logique évolutionniste d'un retard à rattraper, surveillée et orientée au millimètre près par l'État. Nous proposons de revenir, au niveau de cette partie, sur les principales modalités de déploiement de la réforme agraire au Maroc et sur ses résultats par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixés.

2.1.1. Des objectifs ambitieux

Dès son lancement, la réforme agraire a affiché trois principaux objectifs à atteindre : l'augmentation de la production agricole ; l'amélioration des conditions de vie des populations rurales ; et la modernisation des espaces ruraux marocains afin de réduire la fracture entre *latifundia* et *minifundia* (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974).

- **L'augmentation de la production agricole**

L'augmentation de la production agricole au Maroc a été intimement liée aux progrès techniques qu'il fallait injecter au sein des structures de production. Il s'agissait notamment du déploiement de la moto-mécanisation et de l'emploi de techniques agricoles « modernes » qui ne présentaient d'intérêt que pour des grandes surfaces. Il fallait donc trouver le moyen de concilier la nécessité de maintenir de grandes unités de production tout en divisant le foncier. Le choix s'est ainsi porté sur la mise en place d'unités de production encadrées par l'État, unités au niveau desquelles les agriculteurs étaient amenés à être de simples exécutants (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974). Le texte de loi initial justifiait ce choix par le fait que « […] *le passage brutal de l'exploitation traditionnelle individuelle à l'exploitation moderne collective* [supposait] *un encadrement très étroit et pratiquement la transformation des agriculteurs en salariés agricoles de l'État* ». Ainsi, à part le travail, tous les facteurs de production devaient être assurés au niveau de l'unité de production et non au niveau du lot attribué. De ce fait, la production devenait nécessairement collective. Néjib Bouderbala et ses co-auteurs soulignent que l'on pouvait lire dans le plan quinquennal que la réforme agraire devait chercher à faire accepter des formes collectives d'exploitation aux paysans et s'orienter vers la constitution de coopératives (*op., cit.).*

Par ailleurs, afin d'augmenter l'efficacité de ce système, une nouvelle forme d'organisation de l'espace avait été identifiée. Le choix s'est porté sur des « aménagements circulaires radiants » (Rouvière, 2011). Cela signifiait que les coopératives étaient organisées autour d'un noyau où se concentraient les habitations. Un cercle était tracé autour des limites de l'unité de production, et les lots étaient répartis pour chaque attributaire de manière concentrique comme indiqué dans la figure ci-dessous (Figure 16). Cet aménagement devait permettre de réaliser les travaux moto-mécanisés de façon circulaire, sans différenciation entre les lots de façon individuelle. Des bureaux d'étude nationaux et internationaux s'étaient, ensuite, employés à délimiter les lots en prenant en compte la qualité des sols autant que la contrainte circulaire. Les lots dont les sols étaient pierreux ou de moins bonne qualité présentaient donc des superficies plus importantes. D'autres paramètres permettant de mesurer la qualité des sols ont été pris en compte pour calculer le rendement moyen, et donc la production totale potentielle d'un lot (Rouvière, 2011).

Figure 16. Organisation des CRA en « aménagements circulaires radiants »

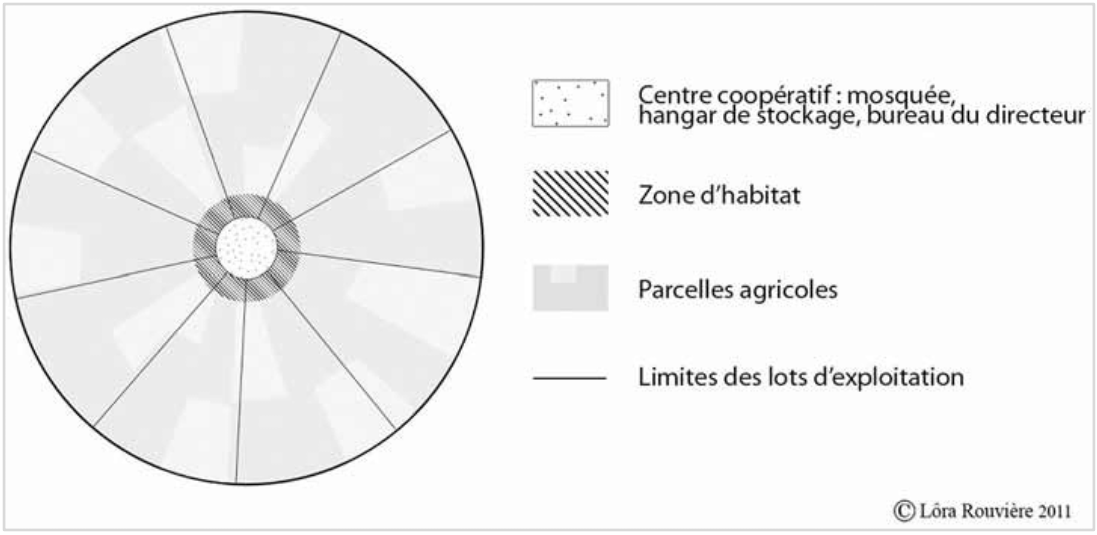

(Rouvière, 2011)

C'est donc au niveau de ces unités de production collectives, que constituaient les coopératives de réforme agraire, que les objectifs de production étaient décidés. Des assolements planifiés étaient imposés aux attributaires et tous les moyens de production étaient mis à disposition des coopérants. La coopérative fournissait les intrants et le crédit et se faisait rembourser au moment de la commercialisation ; le matériel pour la mécanisation des travaux était collectif.

- **L'amélioration des conditions de vie des populations rurales afin de limiter l'exode rural**

La réforme affichait aussi comme principal objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. On pouvait lire sur le plan quinquennal que celle-ci représentait un « *système juridico-administratif mis en place pour améliorer la situation foncière agricole selon les axes : de larges opérations de distribution des terres au profit notamment des petits agriculteurs sans terre, dans un souci d'équité sociale et de lutte contre la pauvreté* ». Cela se traduisait par la détermination d'un revenu que devait dégager chaque lot afin de faire vivre une famille de taille moyenne. Un calcul avait été effectué avançant un montant de 4000 dhs de revenu annuel. À partir de ce montant, des rendements estimés multipliés par les prix espérés ont permis d'identifier la surface minimale nécessaire pour atteindre ces 4000 dhs : un ménage agricole devait être muni d'un lot de 5 ha en irrigué et d'un lot allant de 16 à 22 ha en agriculture pluviale (Swearingen, 1987). Notons que ce calcul ne tenait pas compte de la taille de la famille des bénéficiaires ou de la taille du ménage agricole. Seules des données liées aux rendements, aux surfaces et aux prix avaient été prises en compte.

Afin de limiter le morcellement de la propriété (qui était celle de l'État), les lots attribués ne pouvaient pas être partagés selon la loi islamique de la *charia*. Ce qui était transmis, c'était le droit de bénéficier du lot, à un héritier unique, désigné par la famille. L'idée était aussi de créer un espace de vie commun attractif, partagé entre les attributaires : un *douar* correspondant à la zone d'habitat et une mosquée au centre des habitations (Photographie 8). De ce fait, un centre de la coopérative était souvent choisi, généralement au niveau d'un point d'eau datant de l'époque coloniale, et une

superficie d'environ 1000 m² était réservée à chaque famille pour construire un habitat et une étable. Comme le résument la chercheure en économie politique Christine Récalt et ses co-auteurs, « *le système radioconcentrique ne répond donc pas uniquement à des impératifs agronomiques* […]. *La forme de ces coopératives répondrait davantage à un impératif d'aménagement de l'habitat et de la vie sociale en son sein. En effet, la volonté de créer un centre, contenant le lieu de culte et de rassemblement, s'apparente aux pensées utopistes des cités socialisantes. Un tel aménagement, dans le cadre d'une réforme agraire qui, par essence a pour but de moderniser l'agriculture, répond nécessairement à des impératifs de l'ordre de la rationalité économique, sociale et agricole* » (2013, p. 122).

- **La modernisation des espaces ruraux marocains**

La réforme agraire s'est, par ailleurs, donnée pour objectif de moderniser les espaces ruraux marocains en mettant au centre de ce processus de modernisation le foncier agricole, se donnant pour objectif de réduire la fracture entre *latifundia* et *minifundia*[10], mais sans pour autant chercher à changer en profondeur les structures foncières. Les attributaires devaient, en quelque sorte, s'estimer heureux de pouvoir exploiter (sans droit de propriété) une superficie agricole supérieure à la moyenne nationale.



Photographie 8. Des *douars* désertés depuis la moitié des années 1990 (CR Aït Bourzouine)

(Crédit photo : I. Messaoudi)

[10] Notons que les chiffres du dernier recensement agricole disponibles mettent en avant une fracture qui est toujours très importante. En effet, au Maroc, 21% des exploitations disposent de moins d'un hectare et couvrent moins de 2% de la SAU. Pour reprendre les mots de l'économiste Najib Akesbi, « *si l'on "s'élève" à moins de 3 ha, on atteint 55% des exploitations mais seulement 12% de la SAU* » (2001, p. 11).



Photographie 9. Des *douars* désertés depuis la moitié des années 1990 (CR Aït Naâmane)

Nombre des zones d'habitat prévues initialement pour les attributaires de réforme agraire sont aujourd'hui désertées. Seules quelques familles qui n'ont pas pu avoir accès à une irrigation privée à partir des années 1980 y vivent encore. *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Dans le contexte fragile des années 1970 que nous avons évoqué, les objectifs de la réforme agraire étaient aussi ceux du maintien d'un contrôle étatique sur les terres, sur la production agricole, ainsi que sur les populations rurales. La concentration des *douars* au centre des coopératives permettait donc d'assurer ce contrôle. Enfin, cette surveillance de près de la population rurale s'expliquait aussi pour Christine Récalt et ses co-auteurs par le fait que « *l'objectif réel de la distribution des terres à partir de 1963* [était]*, pour Leveau [1985], la dissimulation de l'accaparement du surplus agraire dû aux investissements publics et des transferts abusifs des terres* » (2013, p. 124).

2.1.2. Un fonctionnement par coopérative

À l'échelle nationale, les redistributions des terres dans le cadre de la réforme agraire ont concerné 320 000 ha et ont bénéficié à environ 24 000 attributaires, soit moins de 2% des exploitations agricoles (Akesbi, 2006). Étaient éligibles les personnes ayant des statuts d'ouvriers permanents, d'ayants droit de terres collectives moyennant le renoncement à leurs droits sur les *soulaliyates*, et les paysans faiblement pourvus en terre moyennant le renoncement de la propriété de celle-ci. Les demandeurs devaient constituer des dossiers pour prouver leur « bonne moralité ». Ceux-ci étaient ensuite examinés par l'administration locale et parmi ceux qui étaient sélectionnés, un tirage au sort devait déterminer, pour chacun, l'appartenance à une coopérative et l'attribution d'un lot (Le Coz, 1974).

> **Mourad** : « […] *Franchement, on a distribué des lots à plus de 95% des demandeurs, sans vraie sélection. On avait tout intérêt à rassembler le maximum d'attributaires pour réussir cette importante réforme qui devait permettre aux campagnes de progresser et de ne plus être dans des formes de production archaïques* ».
> **Imane** : « *Certains agriculteurs m'ont parlé d'une sorte d'examen oral passé auprès du* caïd *après le dépôt du dossier. Il leur aurait posé des questions sur l'utilisation de certaines machines et sur les rendements de blé et d'orge* ».
> **Mourad** : « *Non non non, il n'y a rien de tout ça, ils s'inventent des histoires ! C'est pas le* caïd *qui décidait, c'est nous, et c'était sur la base du dossier et rien d'autre* » (Mourad, responsable à la DPA d'El Hajeb).

Sur la base des intérêts sur les crédits, l'État finançait le fonctionnement administratif des coopératives. En effet, au niveau de chaque CRA, un président (*raïss*) et un responsable de matériel étaient désignés parmi les bénéficiaires. Ils étaient respectivement rémunérés pour leur travail à raison de 5000 dhs/an et 3500 dhs/an. L'État prélevait également un montant annuel correspondant à la valeur de la terre négociée lors de l'attribution du lot et indexée sur le prix du blé. D'après les enquêtes menées auprès des attributaires de coopératives de la réforme à Aït Bourzouine, Iquaddar et Aït Naâmane, ce montant allait de 5500 à 7000 dhs/an et par famille d'attributaires. Des prélèvements jugés excessifs par les attributaires comme nous le verrons par la suite. D'ailleurs, l'une des raisons souvent mise en avant par les agents de l'État pour expliquer l'échec que vont connaître par la suite les coopératives de réforme agraire est le manque de remboursement des crédits de la part des coopérants.

2.1.3. Un bilan douloureux pour les attributaires des CRA d'El Hajeb

En tentant de dresser un bilan de la réforme agraire, par rapport aux objectifs qu'elle s'était fixée, les attributaires des dix coopératives auprès desquels les enquêtes ont été menées s'accordaient pour dire que cette réforme était un « échec » et que le bilan était « négatif », voire « douloureux ». Nous proposons de revenir ici sur quelques principaux arguments que les attributaires ont mis en avant.

Tout d'abord, en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme agraire, les attributaires ont souligné des inégalités relatives à l'accès même aux lots attribués. La distribution ayant été basée sur un tirage au sort, certains remettent en question la transparence d'une telle opération. Rachid expliquait que le flou était maintenu sur le tirage au sort et que certaines distributions pouvaient laisser perplexe : « […] *Comme par hasard, c'est toujours les mêmes qui se retrouvaient avec des lots à l'autre bout du* douar*, en plus qui étaient dans des états catastrophiques ! Après, on devait nous mettre dans des camions comme le bétail pour aller travailler tous les jours. Et pendant ce temps, d'autres arrivaient à avoir les meilleures terres, avec des grandes* missaha *même si les terres étaient en bon état. Toi et moi, on sait très bien comment ça marche. Moi je ne crois pas à la chance et au hasard du tirage au sort !* » (Rachid, CR Aït Bourzouine).

Par ailleurs, les attributaires ont mis en avant le fait qu'ils n'étaient pas du tout « libres » et qu'ils se sentaient « oppressés » par un État qui décidait de tout. Aucun mécanisme participatif n'était prévu. Que ce soit sur le choix des assolements, des itinéraires techniques, de la commercialisation, etc., les attributaires de la réforme agraire ne pouvaient pas choisir et étaient

amenés à appliquer les recommandations assignées. Le vocabulaire employé est centré sur des mots tels que la « souffrance » et le sentiment « d'enfermement ou d'impuissance ». « *J'allais au travail tous les jours en me sentant ligoté. On aurait dit que quelqu'un avait ligoté mes mains et mes pieds* » disait L'*haj* Mokhtar (CR Aït Naâmane). À cela s'ajoutent les prélèvements de l'État jugés excessifs par les attributaires. Ces derniers considéraient que ces prélèvements n'étaient pas justifiés et que les conditions dans lesquelles ils vivaient ne leur permettaient pas de continuer à les payer. Ces exemples montrent que l'objectif de l'amélioration des conditions de vie des ruraux n'a pas été unanimement perçu comme ayant été atteint à El Hajeb. Certains attributaires vont même jusqu'à dire que leurs conditions de travail lorsqu'ils étaient sur les fermes coloniales étaient « meilleures », « plus flexibles » et qu'ils se sentaient bien plus « libres ».

Concernant les objectifs d'augmentation des niveaux de production et des rendements, les exploitants agricoles de la réforme agraire utilisent un vocabulaire relatif à l' « injustice », une injustice afférente aux terres qui leur ont été distribuées par rapport à ce qu'on attendait d'eux en termes de performances agricoles. En effet, les exploitations attribuées pour la réforme agraire n'étaient généralement pas dotées en plantations. Il s'agissait, pour nombre de lots, de superficies nécessitant un travail conséquent d'épierrage, et l'accès à l'eau superficielle était pratiquement inexistant. Le président d'une des coopératives d'Aït Naâmane m'avait par exemple appris qu'une partie des fermes qui avaient été mal gérées par l'ONI (et dans laquelle il avait travaillé en tant qu'ouvrier saisonnier) avait été réattribuée en lots pour la réforme agraire. Ce même président soulignait qu'au moment de la distribution des lots, certaines parcelles étaient en friche depuis plus de cinq ans. « *On a récupéré les pires terres ici à Aït Naâmane. Si tu voyais l'état dans lequel c'était. Et ne crois pas que c'est eux* [référence à l'État] *qui ont dépierré, ils ont commencé à le faire bien plus tard, quand ils ont senti qu'on était à bout* » (Abdelmoumen, CR Aït Naâmane). Walid, le fils d'un attributaire insiste aussi sur une répartition injuste des lots :

> « *Soi-disant, ils* [référence à l'État] *ont voulu qu'on progresse, qu'on se modernise. Ils se sont moqués de nous. J'ai toujours dit à mon père qu'il n'aurait jamais dû accepter qu'on leur distribue n'importe quoi. Ils* [référence à l'État] *n'avaient qu'à prendre ces terres-là et nous donner les leurs. Tu parles de progrès ?! Un vieux tracteur que le* raïss *arrive toujours à avoir pour lui et les siens quand il en a besoin, même pas une goutte d'eau pour irriguer la moindre parcelle, et même pas le droit de cultiver des fèves si j'en ai envie. Ils nous ont littéralement donné leurs restes !* » (Walid, CR Aït Naâmane).

Ces échanges permettent de relever un rapport conflictuel à la terre qui était, pour beaucoup d'attributaires, synonyme de souffrances, d'injustices et de *hogra*, un mot que le sociologue Mohamed Mahdi définit comme « […] *le mépris, le dédain, l'injustice, l'humiliation, l'abus de pouvoir, par lequel les ruraux qualifient leur situation* » (2018, p. 11). Le chercheur en agroéconomie Hichem Amichi et ses co-auteurs avaient d'ailleurs montré un rapport conflictuel similaire qu'éprouvaient des attributaires de la réforme agraire en Algérie vis-à-vis des terres qui leur avaient été attribuées (2018). Les attributaires de la réforme agraire exprimaient, à travers ce rapport, de la déception par rapport aux espoirs qu'ils portaient quant aux réformes modernisatrices entreprises par le Maroc indépendant.

Dans ce contexte, certains d'entre eux ont cherché à « détourner les règles imposées » et à

avoir un accès informel à l'eau superficielle. Houssein expliquait comment il avait pu introduire un hectare d'oignons, en remplacement des légumineuses, à partir du moment où il a pu avoir « un peu d'eau » : « […] *L'oignon parce que je pouvais le revendre seul, c'était la culture de ceux qui avaient l'eau de toute façon. Donc une fois que j'avais monté cette combine, je n'allais pas continuer à leur* [en référence à l'État] *produire leur céréales et légumineuses seulement* » (Houssein, CR Iquaddar). Ce qu'évoque Houssein, c'est le développement important du maraîchage à cette période sur les grandes et moyennes exploitations qui étaient entièrement irriguées, notamment par les eaux de surface. Ainsi, vers la fin des années 1970, plusieurs pratiques similaires ont été développées par des attributaires (notamment les plus jeunes pour cette enquête) pour « se libérer » progressivement des injonctions d'une réforme agraire « injuste ». Des progrès technico-économiques et des améliorations des conditions de vie ont, ainsi, été possibles pour les attributaires qui, comme Houssein, auraient enfreint les règles juridiques encadrant les coopératives. Le sociologue Mohamed Mahdi et l'agroéconomiste Khalil Allali avaient constaté, en dressant un bilan, 30 ans après le début de la réforme agraire au Maroc, un décalage entre les règles de droit des coopératives et les pratiques de certains attributaires (2001).

Progressivement, l'eau est apparue comme un facteur de différenciation centrale des exploitations ; un facteur tout aussi fondamental que l'accès à la terre. Certains attributaires soutiennent que la redistribution des terres aurait due être corrélée à une redistribution de l'eau. Les années 1980 vont marquer un tournant important vu que ceux qui étaient privés de la terre et de l'eau, se donneront les possibilités d'accéder à une *eau agricole individuelle*.

Ainsi, ce bilan de la réforme agraire à El Hajeb montre que les inégalités d'accès à l'eau et au foncier agricoles qui avaient été créées à l'époque coloniale ont été maintenues et renforcées après l'indépendance, même à la suite de la mise en œuvre de la réforme agraire. À El Hajeb, les terres du domaine privé de l'État prioritairement attribuées lors de la réforme agraire, étaient celles qui étaient dépourvues de tours d'eau auparavant, ou celles dont le tour d'eau avait été attribué à la SODEA et à la SOGETA. L'eau agricole était ainsi restée entre les mains des grands propriétaires marocains et du domaine privé de l'État.



Photographie 10. « Ce qui reste de la coopérative »

« *On n'a plus de coopérative que le nom. Ah si, et ce bout de pierre, là-bas ! Son état t'en dira long sur nous !* » (Moussa, CR Aït Naâmane). La ressemblance avec une pierre tombale en dit long sur cette longue histoire. *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

2.2. De l'eau du ciel à l'eau de *ma* terre

Les années 1980-90 ont été des années charnières dans l'histoire des coopératives et de la réforme agraire à El Hajeb. Dès le début de cette période, dans un contexte de rudes sécheresses qui a profondément marqué les esprits de nombre d'attributaires, un contexte où les tensions au sein même des coopératives se faisaient de plus en plus ressentir, l'État commença à se positionner en retrait par rapport à la gestion des coopératives de la réforme agraire. Ceci se traduisit notamment par un suivi moins accru des attributaires, par une imposition moins systématique des assolements, et par des exigences de production revues à la baisse. Ces dynamiques s'inscrivaient dans un contexte plus global de déploiement des politiques d'ajustement structurel libérales au Maroc, et annonçaient le début d'une course effrénée vers l'accès et l'exploitation des eaux souterraines[11], une course à laquelle plusieurs attributaires de la réforme agraire ont activement participée.

L'accès à une *eau agricole individuelle* a changé les pratiques des attributaires initiant, ainsi, de nouvelles dynamiques agraires (et donc sociales) sur les espaces ruraux de la réforme agraire. Dans

[11] Pour plus d'éléments de contexte concernant l'essor qu'a connu l'irrigation privée au Maroc à partir des années 1980, voir Chapitre 2, Section 2.

cette partie, nous proposons de revenir sur les motivations d'accès et d'exploitation des eaux souterraines par les attributaires de la réforme agraire, et sur les éventuelles implications d'un passage d'une *eau du ciel* à une *eau individuelle* sur le rapport à la terre. En explorant les liens entre le foncier et l'eau agricoles à cette période, nous montrerons comment l'accès à l'eau a changé le rapport à la terre, et a permis aux attributaires une réappropriation plus globale de leur espace de vie.

2.2.1. Accéder à l'*eau individuelle* à El Hajeb

Sur les 66 attributaires de la réforme agraire qui ont été concernés par cette étude, seuls six ne sont pas arrivés à accéder à l'eau souterraine, même après avoir creusé des puits et des forages. Les autres ont pu accéder à la ressource et ont développé, notamment à partir du début des années 1990, une irrigation privée sur une partie du lot (entre 1 et 4,5 ha) qui leur était attribué. Au sein des coopératives, l'accès à l'eau a été possible en fonction, d'abord de la capacité des attributaires à investir dans le creusement d'un puits ou d'un forage[12]. Ceux d'entre eux qui avaient pu accumuler des capitaux ont généralement été les premiers à accéder à l'*eau individuelle*. Sur cette base, il a été possible de distinguer quatre principaux sous-groupes qui ont eu accès à la ressource à différents moments, par différents moyens.

Le premier rassemble les attributaires de la réforme agraire qui avaient sur ou à proximité de leur lot, un ancien puits datant de l'époque coloniale. Peu nombreux, ceux-là avaient cherché à approfondir le puits collectivement, grâce à une main d'œuvre familiale, dès la seconde moitié des années 1980. À cette époque, l'accès à l'eau ne nécessitait pas de creuser à des profondeurs importantes. Ainsi, lors d'un entretien avec l'un d'entre eux, Abdellah, celui-ci mentionnait avoir approfondi *son* puits pour irriguer *sa* terre, et se disait *reconnaissant* d'avoir pu avoir un lot avec un puits et avec une eau facilement accessible. L'accès à l'eau souterraine a généralement permis à ce premier groupe d'attributaires d'irriguer moins d'un hectare (avant de transformer le puits en *puits-forage* quelques années plus tard et d'élargir la SAU irriguée).

Le deuxième groupe concerne les attributaires de la réforme agraire qui ont été les premiers à creuser des forages sur les espaces ruraux étudiés. L'enquête a permis de dévoiler que c'était le groupe qui était le plus doté en capitaux. En effet, pour certains, leurs enfants travaillaient en France et en Espagne et leur envoyaient régulièrement des sommes d'agent qui leur ont permis de faire appel à des foreurs « *pour que le travail soit fait correctement* ». Dans les années qui ont suivi, ils ont pu irriguer une superficie allant de 2 à 4 ha de leur lot. Trois de ces attributaires étaient des *raïss*[13] des coopératives de réforme agraire (dont un pendant plus de dix ans). Ainsi, à leur capital économique venait s'ajouter un capital social et un réseau d'interrelations qu'ils ont pu mobiliser. L'observation des pratiques de certains d'entre eux, dans le cadre de cette enquête, permet de mesurer l'importance de ce capital social à l'échelle du *douar*, mais aussi à l'échelle de toute la commune rurale. Hamid me disait en plaisantant que le fait que son beau-frère soit puisatier l'avait totalement motivé à épouser sa femme : « *Tu sais, ça sert ! Et crois-moi ça m'a été bien utile et ça a permis de faire plein*

[12] Ce sont principalement les forages qui ont été privilégiés dans un contexte de « basculement des modes d'extraction » des eaux souterraines dans le Saïss (Fofack et al., 2018).
[13] Présidents des coopératives de réforme agraire.

d'économies, surtout maintenant qu'il faut recreuser constamment […]. *Bon, après, je pense que je l'aurai quand même épousée hein, mais ça m'aurait coûté beaucoup plus cher cette histoire !* » (Hamid, CR Iquaddar). Enfin, notons que certains attributaires des autres groupes accusent ceux du deuxième groupe « *d'avoir toujours eu de la chance* » et « *d'avoir toujours tout eu facilement* » en évoquant notamment le fait qu'ils s'étaient vu attribuer, suite au tirage au sort de distribution des lots, les meilleures terres.

Vient ensuite le groupe d'attributaires les plus importants en nombre, ceux qui se sont « *ruinés pour avoir leur eau* ». Ils ont eu généralement accès aux ressources à partir des années 1990 et n'ont pu irriguer, à ce moment-là, que des petites superficies ne dépassant pas les 2 ha. À Aït Bourzouine, Lahcen a vu disparaître petit à petit son cheptel avant de réussir à creuser son forage, en faisant appel à un puisatier du même *douar* : « […] *Je le* [en référence au puisatier] *connais depuis longtemps, on a grandi ensemble, je sais qu'il ne m'arnaquera pas. Il ne prend rien pour lui de toute façon, à charge de revanche pour quand je peux lui rendre service moi aussi* » (Lahcen, CR Aït Bourzouine). À Aït Naâmane, Abdeljalil a dû, lui aussi, vendre plusieurs fois ses moutons pour se constituer un capital et creuser un puits. Il mentionne à quel point la décision de vendre une partie de son cheptel n'a pas été simple, ce cheptel qui a toujours représenté, pour lui et son père, une trésorerie pour « *les mauvais jours* ». On peut aussi citer l'exemple d'Abdeslam qui a dû emprunter plusieurs fois des sommes auprès de son cousin qui travaille à Casablanca : « […] *Je ne suis pas du tout à l'aise quand je me retrouve à devoir l'appeler* [référence à son cousin] *pour lui redemander une somme d'argent, alors que je ne lui ai même pas remboursé le crédit précédent.* […] *Mais je n'avais vraiment pas le choix, et avec l'oignon que j'allais cultiver, je pouvais rembourser mes dettes* » (Abdeslam, CR Iquaddar). L'observation des pratiques des attributaires de ce groupe révèle l'existence d'une entraide importante entre les membres que certains chercheur.es comme le sociologue Mark Granovetter pourraient expliquer par « la force des liens faibles » (1973), et donne à voir les interdépendances qui se nouent sur la base de spécialisations professionnelles.

Enfin, un dernier groupe rassemblant les six attributaires qui, malgré plusieurs tentatives, n'ont toujours pas pu accéder à la ressource. Ils sont plus nombreux dans la commune rurale d'Aït Bourzouine où des creusements à des profondeurs dépassant les 200 m sont aujourd'hui nécessaires pour espérer accéder à la ressource. En raison de leurs faibles capitaux et d'un faible réseau d'interrelations, ils n'ont commencé à creuser qu'à partir des années 2000. Certains d'entre eux expliquent l'échec de leurs tentatives par le fait que : « […] *tout le monde s'était servi entre temps, ils* [les attributaires irrigants] *avaient pompé sans penser aux autres* » (Adnane, CR Aït Bourzouine). En avril 2018, Rachid en était à sa troisième tentative. Il était parti travailler en tant qu'ouvrier agricole dans le Sud de la France, entre 2016 et 2018, pour se constituer un capital et revenir à la tête de l'exploitation de son père, devenu « *trop âgé pour continuer* ». Cette troisième tentative a été, à nouveau, infructueuse (Photographie 10). L'échange qui s'en est suivi, en fin de journée, laissait paraître des sentiments d'injustice profonds. Rachid avait conclu en disant : « *De toute façon, s'il n'y a pas d'eau sur* ***cette*** *terre, je n'ai rien à faire ici* » (Rachid, CR Aït Bourzouine).

Notons, enfin, que l'on peut relever, au sein de chaque groupe, des différences de perceptions et de pratiques entre les attributaires de l'ancienne génération, et leurs enfants ou petits-enfants. Dans plusieurs cas, ce sont les jeunes attributaires qui ont convaincu leur père de la nécessité de creuser un forage pour avoir *sa propre eau*. Ils souhaitaient que leurs pères « *passent à autre chose* », « *tournent la page de la réforme agraire* », qu'ils arrêtent de se « soumettre » en « *donnant leur*

temps et leur santé à ceux qui ne les ont jamais considérés pour leur juste valeur ». Par ailleurs, les jeunes attributaires qui ont repris l'exploitation de leurs pères se sont vite empressés de mobiliser le capital nécessaire pour l'installation du premier forage. Zaïd explique pourquoi l'accès à l'eau a été central pour lui lors de la reprise du lot de son père : « […] [Avoir accès à l'eau] *Ça voulait dire déjà que le calvaire ne serait pas le même.* […] *Si je pouvais irriguer ne serait-ce que deux hectares, cela signifiait que j'allais pouvoir faire ce que je voulais de* ***ma*** *terre, et ça c'était inenvisageable pour mon père* […]. *Et j'ai bien eu raison* [d'installer un forage]. *Tout n'est pas parfait mais dieu merci, je ne suis ni le* khdam*, ni le* aaroubi *de qui que ce soit.* […] *Petit à petit, je suis passé de* fellah *à* mouqaouil aasri[14]. *C'est vrai ou pas ? Regarde ton frère*[15]*, 'toujours en jeans, parfum, style et tout ça'* [en français] *! Mon père n'avait même pas de voiture et tiens-toi bien, il n'est même jamais allé se prendre un café à El Hajeb ou à Meknès. C'était pas une vie ça !* » (Zaïd, CR Iquaddar).



Photographie 11. À la recherche de la ressource *invisible* qui rend *visible*

« […] *Comme on dit, la troisième fois sera la bonne, n'est-ce pas ?* ». (Rachid, CR Aït Bourzouine) *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

L'accès et l'exploitation des eaux souterraines sur les terres de réforme agraire furent à l'origine de dynamiques plurielles mais ont surtout changé profondément le rapport qu'entretenaient les attributaires avec leurs lots. À partir du moment où certains ont eu accès aux eaux souterraines, ils se sont réapproprié les terres qu'on leur avait attribuées, ainsi que l'espace rural de façon plus générale. Le vocabulaire qu'ils emploient révèle une rupture entre l'avant et

[14] « *Mouqaouil aasri* » veut dire « entrepreneur moderne ». Zaïd fait référence au fait qu'il s'était lancé, en 2016, en arboriculture fruitière (1 ha de pommiers).
[15] « Ton frère », en *darija* « *khouk* », est une expression familière qui pourrait être traduite par « Ton ami », « ton pote », « ton prochain ».

l'après irrigation privée. Ces mêmes attributaires n'employaient pas la même terminologie, distinguant ainsi clairement entre ces deux grands moments (Tableau 10). Une fois que l'accès à l'eau a été possible (même pour un demi-hectare sur tout le lot pour certains ; et même si l'accès sur le long terme restait incertain comme le précisaient d'autres), les attributaires se définissaient comme des *fellah*, et non plus comme des ouvriers de l'État. La « *liberté de choisir* » les cultures, les parcelles à irriguer, et même les horaires de travail (comme me répétait Zaïd qui ne commençait pas ses journées avant 10h-11h) revenait souvent dans les discours des enquêtés. Enfin, ces discours faisaient ressortir tout un vocabulaire relatif à la modernité et à la modernisation, en lien toujours avec cet accès à l'eau, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Tableau 10. Changement du vocabulaire employé par les attributaires de la réforme agraire depuis l'accès à l'eau

Mots employés relatif à/au :	Avant l'eau	Après *mon* eau/*mon* puits/*mon* forage
la terre exploitée	*leur* terre (référence à l'État) ; la terre de l'*islah*.	*ma* terre, *ardi*, *ardi laaziza*, *bladi*, *ard wladi* (terre de mes enfants).
la position professionnelle et sociale	ouvrier, *khdam*, exécutant, *fellah* de l'*islah*.	agriculteur, *fellah*, *mouqaouil*, *ould l'bled* (autochtone).
sentiment prédominant	souffrant, ligoté, emprisonné.	libre, autonome, peut choisir.
la modernité	*aaroubi*, en retard.	en avance, moderne, *aasri*.

Réalisation : I. Messaoudi, 2023

Ce changement de vocabulaire vient révéler un processus d'appropriation de la terre et de l'espace de vie de la part des attributaires, en lien avec cet accès à l'*eau individuelle*. Il faut insister sur le fait que ce processus n'a pas été lié à un changement relatif au statut juridique des terres exploitées par les *fellah* de la réforme agraire : les terres appartenaient toujours à l'État et les coopératives continuaient à avoir des obligations vis-à-vis de cet État.

2.2.2. Accéder à *son eau*, s'approprier *sa terre*

L'accès à l'eau sur les terres de réforme agraire des communes d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane a permis de *réconcilier* les attributaires avec la terre qu'ils exploitaient. L'accès à l'eau souterraine, principalement depuis le début des années 1990, a donc fortement contribué à une *réappropriation de la terre*, et par conséquent, à une *reconfiguration des espaces ruraux* à El Hajeb.

- **Le puits ou le forage, première étape d'une réappropriation de la terre**

Pour les *fellah* de la réforme agraire, ce processus d'appropriation a commencé par l'installation d'un puits ou d'un forage à un endroit du lot exploité[16]. Le choix de l'endroit a généralement été déterminé collectivement (père et enfants), avec le puisatier ou le foreur engagé, en fonction des caractéristiques du sol et en fonction de l'estimation du niveau de la nappe au moment du creusement[17]. D'autres critères sont, parfois, entrés en jeu (tels que la proximité du *douar*, et ensuite

[16] Cela n'est point valable pour le premier groupe d'attributaires qui avaient déjà un ancien puits sur place.
[17] Ali, un foreur très réputé à Aït Bourzouine avait précisé, lors d'un échange, qu'il se basait pour déterminer l'endroit

du lieu d'habitation pour ceux qui s'étaient installés en-dehors du *douar*). Mais, généralement, les *fellah* de la réforme agraire avaient choisi ce qu'ils considéraient être « *la meilleure partie du lot* » pour installer leur puits ou leur forage. Hamid disait par exemple : « […] *Bien sûr que j'ai choisi la meilleure parcelle, celle qui allait devenir mienne. Elle* [référence à la parcelle choisie] *n'a d'ailleurs plus jamais revu un épi de blé depuis* » (Hamid, CR Iquaddar).

- **Clôturer *sa terre* pour se la réapproprier**

En général, une fois qu'ils ont eu accès à l'eau, les *fellah* ont procédé à la mise en place de clôtures autour de la ou des parcelles irriguées : « […] *c'est comme quand tu rentres chez toi, tu fermes la porte, n'est-ce pas* ? » (Lahcen, CR Aït Bourzouine). Au-delà de la recherche d'une « protection » de la terre (sur laquelle les cultures maraîchères étaient privilégiées), c'était l'appropriation de cette terre qui était recherchée. La clôture impliquait, au sein de l'espace rural, que la parcelle n'était plus une simple parcelle de la réforme agraire, mais qu'elle *appartenait* à son attributaire, même si juridiquement ce dernier n'était pas propriétaire. Pour les attributaires les plus dotés en capitaux, l'option d'une haie d'oliviers a été privilégiée : « […] *comme ça c'était d'une pierre deux coups. Et puis c'est noble l'olivier, ça n'a rien à voir avec leurs* [en référence aux voisins] *vilains poteaux* » (Slimane, CR Iquaddar). Pour d'autres, le choix s'est porté sur des poteaux de ciment ou des bornes en béton entourés de fil barbelé. Clôturer la parcelle irriguée - en moyenne un à deux ans après l'installation du forage – contribuait, ainsi, à la réappropriation d'une terre qui n'était plus que celle attribuée au tirage au sort par l'État.



Photographie 12. Des poteaux et des oignons pour *marquer son* territoire

« […] *Je voulais mettre des oliviers à la base. Mais comme je ne sais pas encore quelle parcelle je garde et quelle parcelle je vends*[18]*, j'ai fait plus simple* » (Marouane, CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

où creuser le forage sur son expérience. Celui-ci aurait installé « *plus de 70% des forages* » de la commune et de celle d'Agouraï, ce qui lui permettait d'avoir une « *cartographie mentale* », pour reprendre ses mots, des différentes caractéristiques des quatre coins des communes.

[18] Marouane fait référence ici, à une vente potentielle d'une partie de son lot, vente permise suite au rachat de lot dans le cadre de la libéralisation des terres de réforme agraire qui a eu lieu en 2005. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie de ce chapitre.

- **Habiter à proximité de *sa terre* pour se la réapproprier**

Quelques attributaires de la réforme agraire ont, par ailleurs, quitté le *douar* auquel ils avaient été assignés et avaient construit des petites maisons à proximité de la terre sur laquelle un puits ou un forage avait été installé. L'appropriation de la terre passait aussi, pour eux, par un habitat à proximité qui, en plus de la clôture (ou à la place d'une clôture), affirmait leur lien à la terre vis-à-vis de la communauté. En demandant à Slimane pourquoi il avait choisi une couleur rose pour les murs extérieurs de sa maison, il m'avait répondu qu'il avait vu ça dans le Sud de la France et qu'il avait bien aimé avant de rajouter : « […] *En plus, avec cette couleur, on ne peut pas me rater. Tout le monde sait que c'est chez moi !* » (Slimane, CR Iquaddar).

- **Cultiver *sa terre* pour se la réapproprier**

L'appropriation de la terre passait, par ailleurs, par sa mise en valeur. Celle-ci consistait en un passage d'un système de céréaliculture-légumineuses, à des cultures maraîchères menées en système intensif (pomme de terre, mais surtout oignon sur ce sol). *Choisir* de cultiver l'oignon sur la parcelle irriguée permettait au *fellah* de s'imposer sur un territoire où, à l'époque, la culture de l'oignon était un marqueur de réussite sociale réservé à une certaine catégorie d'agriculteurs. Petit à petit, l'oignon était devenue une culture identitaire permettant au *fellah* de s'extraire, là encore, de son ancien statut d'attributaire de réforme agraire.

Ainsi, on se retrouve face à une imbrication de modalités d'appropriation *matérielles* et *idéelles* (Ripoll et Veschambre, 2013) ayant permis aux attributaires de la réforme agraire de se réapproprier leur terre à l'échelle de leur lot exploité, et de se réapproprier leur espace à El Hajeb de façon plus générale. Cette appropriation s'accompagne de processus de *distinction* symbolique (Bourdieu, 1979), matérialisés par exemple par le choix de la couleur de son mur, de son type de haie ou par la revendication d'un *style de vie* (aller au café, porter du parfum, porter des jeans, etc.), et par une *critique* intergénérationnelle tendant à la valorisation de l'idéal individualiste par la réussite par l'entreprenariat chez les jeunes générations.

2.2.3. Accéder à *son eau*, s'approprier *sa terre*, se réapproprier *son espace de vie*

Les *fellah* de la réforme agraire qui ont pu, par l'accès à une *eau individuelle*, s'approprier leur terre, décrivent qu'ils se sont de plus en plus *assumés* dans l'espace social de leur commune, et même au-delà. En évoquant quelques-unes de leurs pratiques, ces *fellah* mettent en avant une plus grande mobilité sur des espaces où ils se sont davantage sentis « chez eux », « autochtones », « *oulad l'bled* »[19]. Divers exemples peuvent venir appuyer ce constat mais il est important de souligner à ce stade, que l'accès à l'eau et la réappropriation de la terre et de l'espace de vie s'imbriquaient avec de multiples autres facteurs dans un processus plus général de modernisation et de développement des espaces ruraux : « […] *mon puits est venu avec sa* baraka *et a fait de moi quelqu'un*[20]. […] *Je n'avais plus honte dans des situations du quotidien comme celle d'accompagner mon fils à l'école le jour de la rentrée scolaire.* […]

[19] On verra qu'avec les dynamiques foncières qui vont suivre et qui vont attirer plus de monde, les *fellah* de la réforme agraire renforceront leur identification en tant qu'autochtones à El Hajeb.
[20] En *darija*, « *bnadem* », littéralement « humain ».

Je pouvais aller à mon tour de l'avant […] » (Jilali, CR Aït Naâmane).

Cette deuxième section est revenue sur la mise en place de la réforme agraire à El Hajeb à partir de 1971. Si les objectifs de cette politique étaient ambitieux, les attributaires ont pointé du doigt ses dysfonctionnements, ses insuffisances, ainsi que les effets pervers et paradoxaux qu'elle a induits, notamment en creusant les inégalités. Les attributaires ont particulièrement mis en avant les injustices que cette réforme faisait perdurer entre d'une part le domaine privé de l'État et les grands propriétaires marocains et d'autre part, les attributaires de la réforme agraire qui ont gardé le statut d'ouvriers assujettis à l'État. Le rapport de ces attributaires à la terre était donc un rapport de souffrance. À partir des années 1980, l'accès à une eau sous terre est venu rétablir, aux yeux d'une partie de ces attributaires, la justice sur terre. L'installation d'un puits ou d'un forage a permis aux *fellah* de se réapproprier leur terre (sans que cela n'implique de propriété au sens juridique) par le biais d'un ensemble de modalités matérielles et idéelles, et de se réapproprier leur espace de vie de façon plus générale. Ainsi, si « la terre dévoile l'eau » comme l'ont montré les géographes David Blanchon et François-Michel Le Tourneau au compté de Pinal en Arizona (2022), l'eau dévoile, à son tour, la terre sur les espaces de réforme agraire d'El Hajeb, voire même, l'eau réconcilie avec la terre.

3. Choisir entre *sa terre* et *son eau* (2000-2020)

L'exploitation massive des ressources ayant résulté de cette course effrénée vers l'eau souterraine à El Hajeb est venue compromettre le lien que les *fellah* de la réforme agraire ayant pu accéder à la ressource avaient tissé avec les terres qu'ils exploitaient. En effet, à l'instar d'autres régions au Maroc (et dans le monde), le développement de l'irrigation privée a été rapide et non régulé. Accéder à l'*eau individuelle* dépendait principalement de la capacité des agriculteurs à mobiliser des capitaux pour creuser des puits et des forages leur permettant d'accéder à la ressource, parfois au bout de plusieurs tentatives[21]. À partir du début des années 2000, les premiers symptômes de dégradation se sont fait de plus en plus ressentir. Ceux-là concernaient aussi bien l'abaissement du niveau de la nappe obligeant les agriculteurs à aller chercher l'eau plus loin, que la qualité de la ressource se répercutant sur les niveaux et les qualités des productions. Face à cette situation, grand nombre de *fellah* de la réforme agraire[22] se sont retrouvés face à d'importantes difficultés financières. En parallèle, en 2005, une loi portant sur la libéralisation des terres de la réforme agraire est promulguée. Moyennant le remboursement de l'intégralité de leurs dettes, celle-ci permettait aux attributaires de la réforme agraire de devenir propriétaires de leurs lots. Ces deux éléments de contexte permettent de comprendre la tension dans laquelle plusieurs *fellah* de la réforme agraire se sont retrouvés, entre la possibilité de devenir propriétaire et la nécessité de mobiliser des financements leur permettant de continuer à exploiter les terres irriguées. Dans cette dernière

[21] Certains attributaires de la réforme agraire rencontrés (et non suivis) en étaient à leur 8ème ou 9ème tentative pour accéder à l'eau souterraine.

[22] Comme la lectrice ou le lecteur a probablement remarqué, nous employons l'expression « *fellah* de la réforme agraire » au lieu d' « attributaires de la réforme agraire », pour évoquer les agriculteurs qui, suite à l'accès à l'eau souterraine, se sont présentés comme tel.

section, nous proposons d'explorer les contours de cette tension qui explique, en partie, les dynamiques foncières et la recomposition des espaces qui s'en est suivie. Nous nous demanderons, dans une première partie, si la jouissance d'une propriété privée (*melk*) permet aux *fellah* de la réforme agraire de sécuriser leur accès au foncier et de renforcer ce lien à la terre que l'*eau individuelle* avait permis d'établir (3.1.). Une deuxième partie s'intéressera à certains de ces nouveaux arrivants, qui, par des « compromis de vente » passés avec des *fellah* de la réforme agraire, ont pu acheter des anciennes terres de réforme agraire et s'y installer pour, comme le répètent certains d'entre eux, « *développer une agriculture moderne et rationnelle* » et « *contribuer au développement de cette région* » (3.2.). Cette nouvelle exploration des liens eau-foncier agricoles proposée dans cette dernière section nous permettra de comprendre comment ont été, à nouveau, réappropriés les espaces ruraux d'El Hajeb par les différents acteurs qui y cohabitent.

3.1. Vendre *sa terre* pour sauver *son eau*

À partir du début des années 2000, les *fellah* de la réforme agraire ont rencontré de plus en plus de difficultés relatives à l'accès à l'eau et à la gestion de leurs terres irriguées. La baisse du niveau de la nappe impliquait pour eux d'approfondir leurs puits et leurs forages pour sécuriser leur accès à une eau de moins en moins abondante. Par ailleurs, l'exploitation de l'eau souterraine n'avait pas été uniquement porteuse d'opportunités (Messaoudi, 2015). Si certains d'entre eux décrivent des améliorations de leurs niveaux de revenus et de leurs conditions de vie, la plupart se sont retrouvés très vulnérables face à ce que l'entrée dans une *groundwater economy* impliquait, notamment en termes de volatilité des prix des intrants et en termes de difficultés à écouler sur le marché leurs productions (Ameur, Kuper, et al., 2017 ; Kuper et al., 2016). Face à cette situation, les *fellah* de la réforme agraire du cercle d'El Hajeb décrivent d'importantes difficultés financières qu'ils se sont retrouvés à devoir gérer, tout en se sentant dépendants de cette nouvelle ressource qui les avait réconciliés avec les terres qu'ils exploitaient.

En 2005, la loi de libéralisation des terres de réforme agraire devait permettre aux attributaires d'accéder à la propriété (*melk*) du lot qu'ils exploitaient, moyennant le remboursement de l'intégralité de leurs dettes[23], à la suite de quoi ils devaient obtenir la « main levée », étape marquant définitivement la sortie du *fellah* attributaire de la coopérative de réforme agraire. Une forte tension est apparue à ce moment-là, entre la nécessité de mobiliser des capitaux pour sécuriser l'accès à l'eau, et le besoin de s'affranchir du pouvoir de l'État en devenant propriétaire, afin de disposer librement du choix de leurs assolements et de la commercialisation de leurs productions. Cela nécessitait de pouvoir mobiliser d'importants capitaux, ce que la grande majorité des attributaires de la réforme agraire ne pouvait pas faire. Nous proposons de voir comment ces derniers se sont, ainsi, retrouvés à devoir choisir entre leur terre et leur eau.

3.1.1. Devenir propriétaire, une suite logique pour renforcer le lien à la terre ?

Dans le cas des attributaires de la réforme agraire pour lesquels la terre a longtemps été synonyme de souffrance, on pourrait penser que l'accès à la propriété privé (*melk*) permettrait de

[23] Dettes pour l'obtention de la terre et dettes pour les crédits contractés auprès de la coopérative.

sécuriser pleinement leur accès au foncier et de renforcer ce lien avec la terre que l'*eau individuelle* avait permis de créer. L'analyse des pratiques des agriculteurs entre le moment où ils ont cherché à accéder à la terre jusqu'au moment où ils ont obtenu la « main levée » révèle que la question est plus complexe.

Les attributaires se disaient satisfaits d'une telle décision qui n'était, finalement, que la suite logique d'importants dysfonctionnements que connaissaient les coopératives de réforme agraire. S'ils étaient d'accord sur le fait que l'accès à la propriété leur permettrait de « *se libérer totalement du passé douloureux de la réforme agraire* », de « *léguer par héritage leur terre à l'ensemble de leurs enfants* », et de « *demander des subventions sur présentation du titre de propriété* »[24], ils étaient nombreux à mettre en évidence d'autres raisons qu'ils considéraient plus importantes pour l'accès à la propriété, au centre desquelles se trouvait le maintien d'un accès à l'*eau individuelle*. La nécessité d'approfondir les forages, le besoin de reconvertir les terres irriguées en cultures à plus haute valeur ajoutée[25], le manque de matériel pour la réalisation des opérations culturales, le besoin de recourir à diverses prestations de service, etc., a placé l'accès à la propriété au centre de la résolution de beaucoup de problèmes. Devenir propriétaire permettait, ainsi, aux *fellah* de la réforme agraire, malgré la précarisation de certains, de ne pas être exclus de la dynamique de la *groundwater economy* à El Hajeb. En effet, en revendant une partie de leur *melk*, suite à l'obtention de la « main levée », il leur était possible de *sauver leur eau*, et leur système de production avec.

Néanmoins, l'accès à la propriété, permis dans le cadre de la libéralisation des terres de réforme agraire, n'était pas simple en pratique. Seuls quelques rares *fellah* attributaires dotés d'importants capitaux (en lien notamment avec des revenus supplémentaires non agricoles[26]), pouvaient rembourser leurs dettes et accéder à la propriété. Ainsi, le groupe des attributaires qui avait pu avoir accès à l'eau en premier sur les communes, était aussi le groupe des attributaires à avoir accédé en premier à la propriété. Ils ont généralement revendu l'année suivante entre 4 et 6 ha de leur exploitation à des « nouveaux arrivants » par le biais d'un *samssar*[27]. C'était le cas de Marouane, par exemple, qui a revendu 5 ha, à partir du moment où il avait obtenu la « main levée » : « […] *C'était juste logique. Ça ne servait à rien d'avoir 11 ha si on ne pouvait rien en faire* […]. *Il valait mieux ne garder que la moitié, voire moins, tant que ça permettait d'assurer l'accès à l'eau pour continuer à vivre correctement de cette terre* […] » (Marouane, CR Iquaddar). Mais contrairement à ce dernier qui avait pu, grâce à des virements internationaux de son grand-frère, devenir propriétaire en 2006, beaucoup de *fellah* attributaires se sont retrouvés dans l'incapacité à mobiliser les capitaux nécessaires pour entamer les démarches d'acquisition du nouveau titre foncier. En ce qui les concerne, devenir propriétaire devait nécessairement passer par des formes d'associations avec de « nouveaux arrivants ». Précisons que le développement de l'irrigation privée à El Hajeb a attiré plusieurs « nouveaux acteurs » dont la logique spéculative les a amenés à s'intéresser à l'acquisition foncière dans la province (Mahdi, 2018). Nous reviendrons à la fin de ce chapitre sur ces « nouveaux arrivants », appelés généralement *barani* (« étrangers » ou « allogènes ») par les *fellah* de la réforme agraire.

[24] Les *fellah* attributaires faisaient notamment allusion aux subventions pour l'installation du goutte-à-goutte et pour la plantation de certains arbres fruitiers (subventions s'inscrivant dans le cadre du Plan Maroc Vert, 2008-2020).
[25] Principalement en cultures maraîchères, sauf pour 3 jeunes *fellah* attributaires qui ont installé récemment quelques parcelles d'arboriculture fruitière.
[26] Il s'agit notamment de familles qui ont des enfants qui travaillent à l'étranger, ou qui ont des membres proches de la famille qui sont plus aisés, et qui leur ont prêté parfois d'importantes sommes d'argent.
[27] Le *samssar* est un intermédiaire (courtier), ici, en opérations immobilières.



Photographie 13. « À la recherche de la ressource *invisible* qui rend *visible* »

« […] *Je n'ai pas le choix* [de vendre 3 ha de la terre récupérée deux ans plus tôt], *il faut aller chercher l'eau plus loin* […]. *On ne va quand même pas revenir en arrière !* » (Lhoussine, CR Aït Bourzouine). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Notons, enfin, que pour les attributaires de la réforme agraire que nous avons suivis et qui n'ont pas pu accéder à l'eau souterraine qu'il leur a été particulièrement difficile de mobiliser des fonds pour acheter les lots qu'ils exploitent, les « nouveaux arrivants » ne s'associant généralement qu'avec des attributaires dont les lots sont déjà en partie irrigués. Ceux-là tentent toujours d'accéder à la nappe tout en étant conscients des risques économiques et environnementaux que cela représente, et disent tenir, malgré leur marginalisation, grâce à l'entraide entre les membres du groupe : « […] *Contrairement aux autres* [référence à ceux qui ont pu installer un puits ou un forage], *on n'a pas complétement oublié qu'on est une coopérative après tout. On s'entraide, c'est normal, on partage les mêmes galères* […] *un jour c'est moi qui suis là pour lui, l'autre jour c'est lui qui prend le relais. Et dieu est avec nous de toute façon* […] » (Adnane, Aït Bourzouine). Enfin, soulignons que ces attributaires font toujours référence à la terre comme étant celle de l'État. À défaut d'accéder à l'eau, devenir propriétaire est apparu particulièrement important pour les attributaires de ce groupe.

Revenons à présent aux *fellah* attributaires qui ont cherché à devenir propriétaires par leurs propres moyens ou en s'associant aux « nouveaux arrivants ». Ce qui a été frappant lors de cette enquête, c'est de constater que les opérations de revente de la terre n'étaient pas freinées par un fort *attachement* à celle-ci. Malgré le lien que l'accès à l'eau souterraine avait permis d'établir, la terre n'avait pas de *dimension sacrée* auprès des *fellah* attributaires de la réforme agraire. Cela va à l'encontre de ce que l'on peut observer sur d'autres espaces ruraux qui n'ont pas été concernés par la réforme agraire. Par exemple, à Regueb, en Tunisie, la géographe Mathilde Fautras avait montré que, malgré des dynamiques agraires et sociales liées au développement d'un modèle d'irrigation intensif à partir des eaux souterraines qui se rapprocherait de ce que l'on peut observer à El Hajeb, les paysans restaient fortement attachés à leurs terres (2016). Pour beaucoup d'entre eux, « *vendre sa terre* [revenait à] *vendre son honneur* » ; il était inimaginable de revendre *sa* terre, une terre transmise de père en fils, ou même de lui attribuer un prix et donc une valeur marchande (*op., cit.*, p. 248). À El Hajeb, les *fellah* de la réforme agraire ne mettent pas en avant d'attachement particulier à la terre qui allait juridiquement, pourtant, devenir (enfin) la leur. Pour beaucoup d'entre eux, l'accès à la propriété était d'abord un moyen et non une fin.

> « […] *Bien sûr qu'il faut se débrouiller pour récupérer le titre. On ne va pas la leur* [en référence à l'État] *laisser.* […] *Et puis, ça va surtout permettre de régler les problèmes accumulés.* […] *Je n'ai rien à faire d'un lot où la moitié n'est pas irriguée, c'est dépassé maintenant le blé et l'orge. Vaut mieux moins de* missaha *mais plus de moyens pour faire de l'agriculture plus moderne* […] » (Lahcen, CR Aït Bourzouine).

3.1.2. Devenir propriétaire, la nécessité de s'associer avec des *barani*

Comme précisé plus haut, nombre de *fellah* de la réforme agraire ont dû passer des « compromis de vente », avec ceux qu'ils appellent les *barani*, pour accéder à la propriété. Ils ont généralement dû faire appel à un *samssar* (« *que quelqu'un de confiance recommande* ») pour les mettre en relation avec de potentiels acheteurs. Ces derniers avançaient généralement les sommes correspondants aux dettes à régler, et un accord au préalable était établi entre les deux partis. Celui-ci indiquait les modalités de partage du lot, en termes de superficie et de localisation des parcelles. En général, une fois la « main levée » obtenue, les *fellah* attributaires gardaient entre la moitié et le quart de la superficie initialement exploitée, en fonction là encore du capital de départ dont ils

disposaient. Il est tout de même important de préciser que ces « compromis » n'étaient généralement pas en faveur des *fellah* attributaires. Abdellah souligne quelques tensions face auxquelles plusieurs *fellah* se sont retrouvés : « […] *On peut appeler ça un accord si tu veux, mais c'est un accord forcé. T'es obligé ! De toute façon, sans eu*x [en référence aux barani], *on n'aurait pas pu régler les dettes et récupérer le titre. Mais en même temps, ils se sont toujours bien débrouillés pour acheter à des prix sous-évalués et pour avoir les meilleurs lots. Si je te disais le prix auquel j'ai vendu l'an dernier, et ce que ça coûte aujourd'hui, laisse tomber !* […] *C'est sûr que maintenant, ils* [en référence aux barani] *sont partout, on ne voit plus qu'eux. Mais en même c'est nous qui avons ouvert la porte aux* barani *et qui les avons laissés entrer sous notre toit. Tu comprends, si on pouvait s'en passer, on aurait fait autrement, mais c'est pas le voisin d'à côté qui m'aurait acheté le moindre hectare* » (Abdellah, CR Aït Naâmane).

S'associer avec ces *barani* était, ainsi, devenu une nécessité pour les *fellah* de la réforme agraire qui cherchaient à devenir propriétaires. Ces arrangements ont entraîné d'importantes nouvelles dynamiques foncières autour des anciennes terres de réforme agraires, ces « marges » devenues extrêmement « convoitées » (Mahdi, 2018), depuis le développement important qu'a connu l'irrigation privée sur la province. Des logiques spéculatives ont amené divers groupes d'acteurs à venir s'installer à El Hajeb, modifiant ainsi profondément, les paysages de la plaine du Saïss et ceux des causses moyen-atlasiques. Plusieurs *fellah* de la réforme agraire dénoncent des « *nouvelles formes de colonisation* » dévoilant un processus d'accaparement des terres agricoles à El Hajeb (Mahdi, 2014) face auquel les agriculteurs tentent de résister par divers moyens (Valette et Dugué, 2017). Mohamed (qui a une activité de commerce à Meknès et qui a deux fils en France) insistait souvent sur le fait que lui, avait eu la possibilité de refuser de vendre : « *Je lui ai dit que je ne voulais pas vendre mais ça ne l'arrangerait pas du tout vu qu'il avait acheté toutes les terres qui entourent les miennes* […]. *Du coup, j'étais encerclé et constamment harcelé par son samssar. Mais il n'aura pas un mètre sur cette terre, je n'ai pas besoin de son argent moi !* » (Mohamed, CR Iquaddar).

De l'autre côté, ces « nouveaux arrivants », loin de constituer un groupe homogène comme nous le verrons dans la partie suivante, défendent la légitimé et l'importance de leur présence sur le territoire. Khalid, le *samssar* rencontré, souligne l'importance de l'arrivée des *barani* au début des années 2000 et met en avant d'importantes dynamiques que l'arrivée de ces acteurs permet d'observer :

> « […] *Tu as d'un côté des* fellah *de* l'islah *qui sont fauchés et qui n'ont même pas de quoi vivre correctement avec leurs oignons entassés, et d'un autre côté des citadins qui veulent investir dans l'agriculture* […]. *Et tu demandais pour les prix, ça dépend de beaucoup de choses.* […] *Ici, à Aït Naâmane, au tout début, en 2006,* [les prix de vente étaient de] *120 000 dhs/ha, en fonction de la terre, de l'eau disponible et de la proximité par rapport à la route. En 2013, tu trouvais difficilement des terrains à moins de 600 000 dhs/ha. Et là, la semaine dernière* [Mai 2018]*, y'a un gars, c'est un gynécologue à Meknès, qui a acheté ce lot à 750 000 dhs/ha* […]. *Je suis allé voir trois* fellah *de* l'islah *qui étaient contents que je leur trouve le bon acheteur* […]. *Il a acheté les trois lots, ça lui a fait une ferme de 18 ha ; c'est pas beaucoup, mais il a plein de projets, il va tout mettre en goutte-à-goutte et il va tout planter, comme ceux que tu as vus là-bas.* […] *De toute façon, moi j'aurai permis à tout le monde d'être gagnant !* » (Khalid, CR Aït Naâmane et CR Iquaddar).



Photographie 14. Terre agricole immatriculée à vendre

Superficie : 5 ha et 600 ares, CR Aït Naâmane. On retrouve ce même numéro de téléphone sur plusieurs autres annonces de vente de lots agricoles dans la commune. C'est le numéro d'un *samssar* auquel beaucoup d'attributaires de la réforme agraire ont fait appel pour trouver des acheteurs leur permettant, *via* des « compromis de vente », de devenir propriétaires d'une partie de leur lot. *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

3.2. Accéder à la terre pour s'approprier l'eau

Cette dernière partie mettra l'accent sur quelques-unes des dynamiques engendrées par l'arrivée de certains de ces « étrangers », les *barani*[28]. Nous distinguerons ces *barani* des autres (nombreux) « nouveaux arrivants » à El Hajeb, notamment des promoteurs privés inscrits dans un cadre de Partenariats Public-Privé (PPP)[29]. Dans une première partie, nous présenterons quelques caractéristiques de ce groupe très hétérogène et reviendrons sur leurs principales modalités d'appropriation de l'espace à El Hajeb. Une deuxième partie permettra de revenir sur quelques raisons que le *barani* présente comme centrales pour justifier leur installation à El Hajeb.

[28] Nous exposerons plus d'éléments concernant les interactions entre ces *barani* et les attributaires de la réforme agraire dans le chapitre suivant (notamment à travers les *conflits de modernité* qui les opposent).

[29] Les promoteurs privés inscrits dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP) n'ont pas été concernés par les dynamiques de revente des terres des *fellah* attributaires. En effet, dans les années 2000, le gouvernement marocain essuyant de vives critiques concernant l'endettement de la SODEA et de la SOGETA, et leur manque de rentabilité, a mis en place un programme de « Partenariats Public-Privé ». Les unités d'exploitation des SODEA et SOGETA ont, ainsi, été progressivement mises en location au profit d'investisseurs privés. Ainsi, de nombreux projets agricoles ont pu être mis en place, sur d'anciennes fermes étatiques, renforcés par des subventions importantes inscrites dans le cadre du Pilier I du Plan Maroc Vert (voir Annexes pour le détail des piliers du PMV).

3.2.1. De « nouveaux arrivants » à El Hajeb

Généralement appelés par les attributaires de la réforme agraire *barani*, c'est-à-dire « étrangers » ou « allogènes », les *barani* forment un groupe social complexe et hétérogène. Les principales caractéristiques qui les relient résident dans le fait de *venir de la ville*, et de s'être installés assez récemment, depuis les années 2000, en grand nombre, à El Hajeb. En effet, les *barani* ne sont pas à l'origine des agriculteurs. Certains sont médecins, avocats, ingénieurs, banquiers, etc. Pour beaucoup, ils continuent à vivre en ville et emploient sur les terres qu'ils achètent principalement aux anciens attributaires de la réforme agraire des gérants et des ouvriers agricoles. Ceux que nous avons rencontrés dans le cadre de ce travail exploitent des surfaces allant de 7 à 43 ha[30], la totalité étant généralement irriguée (80 à 90%) et équipée en goutte-à-goutte. Leur système de production, intensif, se compose principalement d'arboriculture fruitière et d'une partie moins importante de maraîchage pour quelques-uns.

Pour les attributaires, ces *barani* sont décrits comme ayant un rapport distant à la terre. Certains évoquent un rapport d'entreprise, axé sur l'unité de production, les rendements, et la gestion des salariés. Enfin, peu d'attributaires de la réforme agraire se réfèrent à eux comme étant des investisseurs.

Pour autant, durant l'enquête, ceux-ci tiennent à justifier la légitimité de leur présence au-delà du simple investissement financier. Certains vont jusqu'à évoquer un « *retour aux sources* ». Ainsi, Amine expliquait que pour lui, investir à Iquaddar signifiait un « *retour aux sources* », là où son grand-père avait grandi (Amine, CR Iquaddar). Pour autant, ces « nouveaux arrivants »[31] réfutent l'appellation de *barani* qu'ils jugent « absurde ». Ils critiquent aussi ceux qui disent qu'ils se sont « accaparés » le foncier agricole à El Hajeb. Certains d'entre eux défendent le fait d'avoir « *aidé des attributaires à devenir, enfin propriétaires* ». D'autres insistent sur le fait que, grâce à eux, les espaces ruraux d'El Hajeb se seraient beaucoup plus ancrés dans le progrès (*takaddoum*) et se seraient « *enfin développés* » (*tanmya*). Nizar tient, ainsi, à souligner qu'il est, par ailleurs, plus autochtone que certains attributaires qui ont « *été placés un peu par hasard sur une coopérative et sur une terre avec laquelle ils n'avaient pas d'attaches* » : « […] *Moi, mon grand-père est né et a grandi ici. Je suis moins* barani *que beaucoup d'entre eux* [référence aux attributaires] *!* » (Nizar, CR Aït Naâmane).

Ils se distinguent pourtant des autres acteurs présents, aujourd'hui, à El Hajeb, par leurs modalités d'appropriation de l'espace. Une fois propriétaires, les *barani* construisent de grandes maisons et d'imposantes villas (dans lesquelles ils aménagent souvent des piscines) à l'entrée de leurs exploitations. Ces dernières sont entourées de murs en béton, ou de grillage, ce qui contraste fortement avec le type de clôtures et de marquage utilisé par les *fellah* attributaires.

---

[30] Certaines exploitations agricoles de ces *barani* atteignent 150 ha dans la province d'E Hajeb.

[31] Précisons qu'ils ne sont plus très « nouveaux » pour certains (installation en 2005 pour l'un des enquêtés dans la commune rurale d'Iquaddar).



Photographie 15. « C'est chez moi ici ! »

« […] *Bien sûr que je suis chez moi. Si j'ai construit cette belle maison ici, c'est parce que c'est chez moi maintenant. Y'a pas en France plein de gens qui en ont marre de la ville et qui vont s'installer à la campagne ?* […] *Et ben, pourquoi ce serait différent pour nous ?* […] » (Nizar, CR Aït Naâmane). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

3.2.2. « *Une terre et de l'eau, c'est tout ce qu'il faut pour faire avancer ce pays* »[32]

S'il n'est pas simple de cerner le lien qu'entretiennent (ou pas) ces *barani* en raison de la diversité de leurs profils, leur appropriation de l'espace s'accompagne d'un discours centré sur la modernisation. Une modernisation qui passe forcément par l'exploitation d'une *eau agricole individuelle*. L'accès à la terre permet aux *barani* d'abord d'accéder à l'eau. Ils se présentent comme « investisseurs » (*moustatmir*) cherchant à optimiser les productions au niveau de leurs exploitations agricoles, grâce à la mobilisation de financements importants et de moyens techniques de pointe. Ces discours ont trouvé un fort écho dans le cadre de Plan Maroc Vert (2008-2020) qui a promu un modèle agricole intensif à travers un cadre législatif, économique, fiscal et politique favorable.

> « *J'ai investi parce que ce pays a besoin de gens comme moi. Des gens qui savent ce qu'ils font* […]. *Les attributaires n'ont jamais appris à faire autre chose que des céréales. Moi j'ai acheté ce terrain et j'ai investi des grosses sommes que j'aurai pu investir dans la finance, mais je ne l'ai pas fait parce que je veux participer aux efforts de développement de ce pays* » (Anas, CR Iquaddar).

Enfin, l'appropriation de l'espace par ces « nouveaux arrivants » a participé à d'importantes transformations des paysages ruraux et a été à l'origine de nouvelles dynamiques imbriquées que

[32] Nizar, CR Aït Naâmane, lors d'un échange portant sur sa reconversion professionnelle.

nous proposons de décrire et d'analyser dans le prochain chapitre.

L'exploitation de plus en plus massive des ressources en eaux souterraines à El Hajeb, a contribué à renforcer d'importantes inégalités sociales, précarisant une grande partie des *fellah* attributaires qui ne peuvent pas ou plus suivre la course vers l'eau souterraine. Cette dernière section a permis d'explorer les contours de la tension qui en résulte, amenant ces *fellah* attributaires à choisir, suite à la promulgation de la loi sur la libéralisation des terres de réforme agraire, entre leur eau et leur terre. Cette nouvelle exploration des liens eau-foncier agricoles permet de comprendre comment ont été, à nouveau, réappropriés les espaces ruraux d'El Hajeb, suite à l'arrivée de spéculateurs et d'investisseurs, encouragés par la promotion d'un modèle agricole intensif à travers un cadre législatif, économique, fiscal et politique favorable. Ces nouvelles dynamiques foncières révèlent des dynamiques sociales au centre desquelles se donne à voir la complexité des rapports sociaux sur des espaces où l'on ne peut plus raisonner en termes de simple dualisme agraire.

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre a cherché à comprendre la reconfiguration des espaces ruraux à El Hajeb, sur un temps relativement long, sur la base d'une exploration des liens entre l'eau et le foncier agricoles, particulièrement sur des terres de réforme agraire. L'analyse des structures foncières, au Maroc, a permis de mettre en évidence leur caractère inégal hérité de l'époque coloniale, et renforcé au lendemain de l'indépendance, laissant émerger une classe de grands et moyens propriétaires fonciers marocains s'accaparant les meilleures terres, dotées d'un accès sécurisé à l'eau et d'importants moyens de production. Pendant ce temps, la petite paysannerie marocaine et les ouvriers agricoles faisaient porter leurs espoirs de meilleures conditions de vie sur une réforme agraire qui n'a été mise en place qu'à partir de 1971.

Si les objectifs de cette réforme étaient ambitieux, les attributaires ont pointé du doigt ses dysfonctionnements, ses insuffisances, ainsi que les effets pervers et paradoxaux qu'elle avait induits. Cette réforme faisait perdurer des injustices entre d'une part, le domaine privé de l'État et les grands propriétaires marocains et d'autre part, les attributaires de la réforme agraire qui ont gardé un statut d'ouvriers assujettis à l'État. Le rapport de ces attributaires à la terre était donc un rapport conflictuel, associé à de la souffrance. À partir des années 1980, l'accès à une eau sous terre est venu rétablir, aux yeux d'une partie de ces attributaires, la justice sur terre. L'installation d'un puits ou d'un forage a permis aux *fellah* attributaires de se réapproprier leur terre par le biais d'un ensemble de modalités matérielles et idéelles imbriquées, même si cela n'impliquait pas de propriété privée au sens juridique. Ainsi, si avoir sa terre dans le passé avait généralement permis d'avoir son eau, l'accès à l'*eau agricole individuelle* a permis de s'approprier sa terre, et son espace de vie de façon plus générale. Cela permet de comprendre pourquoi une partie importante de la population rurale vivant sur des terres de réforme agraire cherche toujours à accéder à une *eau individuelle*, et à intégrer le modèle de la *groundwater economy* malgré ce que cela implique comme risques.

Aujourd'hui, suite à l'essor important et non régulé de l'irrigation privée à El Hajeb, ces risques se font de plus en plus ressentir précarisant une partie de la population rurale dépendante de l'eau souterraine, et l'acculant à choisir entre *sa* terre et *son* eau. Cela s'est généralement traduit, dans un contexte de libéralisation des terres de la réforme agraire, par de nouvelles dynamiques foncières au cœur desquelles les *fellah* de la réforme agraire, devenus propriétaires, ont dû vendre une partie de leur lot à de « nouveaux arrivants », en espérant pouvoir continuer à accéder à l'*eau individuelle*. Ces nouvelles dynamiques foncières révèlent des dynamiques sociales au centre desquelles se donne à voir la complexité des rapports sociaux et l'asymétrie des rapports de pouvoir sur des espaces où coexistent différents groupes sociaux, et où l'on ne peut plus continuer à raisonner en termes de dualisme agraire.



Le nouveau visage d'El Hajeb, CR Iquaddar, mai 2018.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Chapitre 5.

Moderniser par les eaux souterraines : des dynamiques plurielles et imbriquées à analyser à travers les conflits de modernité et les interdépendances entre agents modernisateurs

---

Introduction du chapitre 5

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, depuis plus d'un siècle, l'irrigation s'est trouvée au cœur des réformes modernisatrices des espaces ruraux marocains. La province d'El Hajeb n'a pas été concernée par le développement d'une grande hydraulique dans le cadre de la politique du million d'hectares irrigués. L'accès à l'eau agricole y a longtemps été réservé à quelques grands propriétaires fonciers et à des fermes domaniales qui, se présentant comme les nouveaux « vecteurs de la modernisation des campagnes » (Bouderbala, Chraïbi et Pascon, 1974), se sont accaparé, au lendemain de l'indépendance, les meilleures terres, celles en l'occurrence dotées d'un accès sécurisé à l'eau. Le chapitre 4 nous a permis de voir que l'essor qu'a connu l'irrigation par les eaux souterraines à partir des années 1980, à El Hajeb, a permis de *démocratiser* et d'*élargir l'accès à l'eau agricole*, notamment sur les terres de la réforme agraire.

Dans un contexte de plus en plus libéral, cet essor de l'irrigation privée s'est accompagné de la promotion d'un modèle d'agriculture intensive, dite « moderne », qui pourrait être qualifié de « minier ». Celui-ci a conduit, en l'absence d'une régulation par la puissance publique de cette course vers l'exploitation des eaux souterraines, à des prélèvements dépassant la recharge naturelle des aquifères, conduisant à une dégradation de la qualité des ressources, et par conséquent, à une précarisation d'une partie de la population rurale de moins en moins apte à suivre cette course vers l'*eau individuelle*. Ces dynamiques, que l'irrigation privée est venue renforcer, s'inscrivent dans un processus global de modernisation des espaces ruraux que nous cherchons à appréhender à travers une analyse des transformations agraires et sociales observées sur le terrain. Nous distanciant d'une analyse en termes de dualisme agraire, nous partons du constat de la *coexistence* de différents groupes sociaux sur les espaces ruraux étudiés. Ces groupes que nous appellerons groupes d'*agents modernisateurs* participent tous activement au processus de modernisation des espaces ruraux d'El Hajeb, processus au cœur duquel ils placent l'irrigation privée.

La constitution de ces groupes résulte d'un processus dynamique de différenciation sociale que l'accès à l'eau souterraine est venu renforcer. Dans une première partie, nous verrons comment cette différenciation sociale s'est accompagnée d'une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau, conduisant à la marginalisation d'une grande partie de la population rurale et au renforcement des disparités liées à un accès inégal aux ressources en eaux souterraines (Section 1). Cette accentuation de la différenciation sociale entraîne un nombre important de tensions que nous avons observées durant l'enquête. Nous verrons, à travers l'exposition de quelques cas empiriques, que ces tensions s'articulent autour de l'utilisation et de la gestion des ressources en eaux souterraines. Ces tensions viennent révéler des *conflits de modernité* qui interpellent quant à la nécessité de prendre en compte les *aspirations* et les *idéaux* des différents *agents modernisateurs* (Section 2). En mettant en évidence les principales *interdépendances* reliant ces agents modernisateurs, une dernière partie nous permettra de comprendre pourquoi nous n'assistons pas, malgré l'abaissement du niveau des nappes et les difficultés que rencontrent nombre d'acteurs aujourd'hui à accéder à l'eau, à une *exclusion* d'une grande partie de la population rurale, ni à un *effondrement* du modèle de la *groundwater economy* à El Hajeb (Section 3).

1. Moderniser par les eaux souterraines le cercle d'El Hajeb : d'une différenciation sociale à une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau

Comme nous avons commencé à le voir à la fin du précédent chapitre, l'accès à l'eau souterraine à El Hajeb a conduit à une rapide et importante reconfiguration des espaces ruraux. Celle-ci s'est manifestée par une transformation des paysages résultant des transformations des systèmes de production agricole qu'une irrigation privée a impliquées, et en lien avec l'arrivée de nouveaux acteurs qui se sont approprié ces espaces. Ainsi, l'accès à l'*eau agricole individuelle* a conduit à une augmentation de la différenciation sociale sur les espaces ruraux étudiés (Dugué et al., 2014). Nous considérons la différenciation sociale comme étant un processus issu des progrès techniques et de la diversification des tâches qui en résultent, c'est-à-dire une conséquence de l'accroissement de la division du travail (Elias, [1987] 1991). Ce processus, renforcé depuis l'accès aux eaux souterraines, a donc permis l'émergence de divers groupes sociaux partageant les mêmes espaces sur lesquels ils cherchent constamment à se distinguer les uns des autres. Avant de voir certaines formes que peut prendre cette distinction (dans les sections 2 et 3 de ce chapitre), cette première section propose de décrire et d'analyser quelques-unes des dynamiques - plurielles et imbriquées - résultant de l'accès et de l'exploitation des eaux souterraines. Cela passera, dans un premier temps, par l'identification des groupes sociaux qui sont au cœur de ces dynamiques sur les trois communes rurales étudiées (1.1.). Dans un deuxième temps, nous verrons que si l'accès à l'eau s'est accompagné d'une augmentation de la différenciation sociale à El Hajeb, l'exploitation massive et non régulée de cette ressource a conduit à une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau conduisant, par conséquent, à un renforcement des inégalités sociales entre les différents groupes, et à une marginalisation importante de certains en particulier (1.2.).

1.1. Une importante différenciation sociale à El Hajeb

À la fin du chapitre 4, en analysant les nouvelles dynamiques foncières de certains espaces ruraux à El Hajeb, nous avons identifié quelques « nouveaux arrivants » venus s'installer sur des terres agricoles que l'accès à l'eau avait rendues plus attractives[1]. Si ce qui nous intéresse en particulier, dans le cadre de ce travail, c'est d'appréhender les groupes sociaux cohabitant à El Hajeb, suite à ces reconfigurations de l'espace, sur la base des *tensions* qui les opposent et les *interdépendances* qui les lient, nous nous arrêterons néanmoins dans cette partie sur quelques caractéristiques plus globales permettant à la lectrice et au lecteur de les situer afin de mieux comprendre, ensuite, certaines de leurs logiques. Nous présenterons, dans un premier temps, quelques éléments permettant d'identifier ces groupes sociaux, notamment par rapport à leurs systèmes de production agricole, étroitement liés à l'accès à l'*eau agricole individuelle*, et par rapport

[1] Loin de nous l'idée de tout corréler à l'accès à l'eau souterraine. L'attractivité de ces espaces, à partir du début des années 2000, est le fruit de plusieurs facteurs en lien avec la promotion d'une agriculture intensive « moderne », à travers un cadre législatif, économique, fiscal et politique favorable. C'est l'ensemble de ces facteurs qui a attiré des « spéculateurs », des « entrepreneurs » et des « investisseurs » pour ne reprendre que quelques appellations des *fellah* de la réforme agraire et quelques-unes des « nouveaux arrivants » eux-mêmes.

aux structures foncières de leurs unités de production. Une deuxième partie permettra de s'attarder sur d'autres clés de lecture permettant de mieux comprendre la construction de cette distinction entre groupes.

1.1.1. Quelques caractéristiques générales des groupes sociaux présents à El Hajeb

Dans le chapitre 3, nous avons présenté brièvement la logique qui nous a permis d'identifier cinq principaux groupes d'acteurs, permettant de comprendre et d'analyser les dynamiques liées à la modernisation par une *eau agricole individuelle* dans le cercle d'El Hajeb (voir Tableau 7, Chapitre 3, Section 2, 2.3.3)[2].

Revenons pour commencer au groupe des attributaires de la réforme agraire rassemblant aussi bien les *fellah* de la réforme agraire qui pratiquent l'irrigation privée, que ceux qui n'ont toujours pas pu accéder à l'eau souterraine. Pour ces derniers, les assolements qu'ils pratiquent n'ont pas beaucoup changé depuis les années 1990 (Figure 17). L'agriculture est exclusivement pluviale et les ménages agricoles ont en moyenne un cheptel de 3 à 4 vaches laitières.

Figure 17. Caractéristique du groupe des attributaires de la RA (G1)[3]

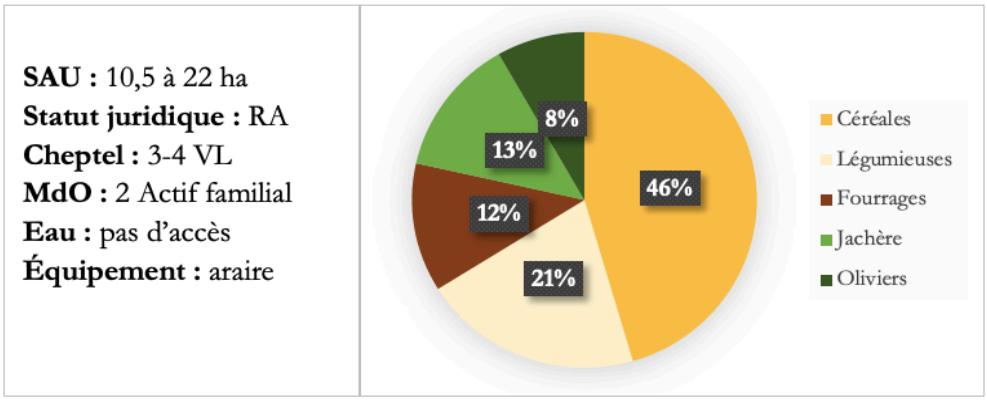

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

Nous pouvons noter une prédominance des céréales et des légumineuses, destinées en partie à l'autoconsommation du ménage agricole. La main d'œuvre est exclusivement familiale. Comme mentionné auparavant, les membres de ce groupe ont tenté à plusieurs reprises d'accéder à l'eau souterraine mais n'y sont pas parvenus.

---

[2] Rappelons que notre but, dans le cadre de cette recherche, n'a pas été de chercher une représentativité parfaite de l'ensemble des groupes sociaux présents sur le territoire. Il a surtout été question d'identifier, au cours de l'enquête, les principaux groupes que les dynamiques agraires et sociales, impulsées par l'irrigation privée, ont concerné (qu'elles ou qu'ils aient initié, porté ou rejeté ces processus). Ces cinq groupes sont ressortis en raison de l'imbrication de leurs dynamiques, et en raison des *conflits de modernité* qui les opposent comme nous le verrons dans la suite de ce chapitre.

[3] Pour la lecture des abréviations utilisées dans les figures qui suivent : SAU (superficie agricole utile) ; SAUi (superficie agricole utile irriguée) ; Mdfv (mode de faire-valoir) ; RA (réforme agraire) ; VL (vaches laitières) ; Mdo (main d'œuvre) ; AF (actif familial) ; g-a-g (goutte-à-goutte).

Pour les anciens attributaires de la réforme agraire, l'installation du premier puits ou du premier forage a donné lieu à une reconversion d'une partie de leur SAU, en l'occurrence la partie irriguée, en cultures maraîchères (oignons principalement et pommes de terre dans une moindre mesure) (Figure 18). Afin de maximiser les niveaux de production de ces cultures, la plupart des *fellah* de la réforme agraire les développent à contre saison. Par ailleurs, les céréales et les légumineuses cultivées sont principalement destinées à l'autoconsommation du ménage. Certains *fellah* enquêtés disent garder une part de céréaliculture à chaque campagne agricole pour diversifier leur système de production et minimiser les risques liés à la culture de l'oignon. D'autres préféreraient étendre la surface des cultures maraîchères mais se retrouvent contraints par l'impossibilité d'irriguer l'intégralité de leurs exploitations. Enfin, certains jeunes, fils de *fellah* attributaire, se sont tournés vers l'arboriculture fruitière sur des superficies allant de 1 à 2 ha[4]. Nous reviendrons sur ces derniers qui se présentent comme étant des *mouqaouil* (entrepreneurs). Par ailleurs, si la part du cheptel dans le système de production a beaucoup baissé (par rapport aux années 1990, puis aux années 2000), certains *fellah* de la réforme agraire tiennent à s'assurer d'un minimum de trésorerie en continuant à élever des brebis ou des vaches laitières. Cela les rend aujourd'hui de plus en plus dépendants aux fourrages importés qu'ils doivent acheter. Enfin, nous pouvons noter la perte de la SAU par rapport aux lots de réforme agraire initialement distribués (voir Chapitre 4, Section 3).

Figure 18. Caractéristiques du groupe des anciens attributaires de la RA (G1)

SP2. Anciens attributaires de la réforme agraire

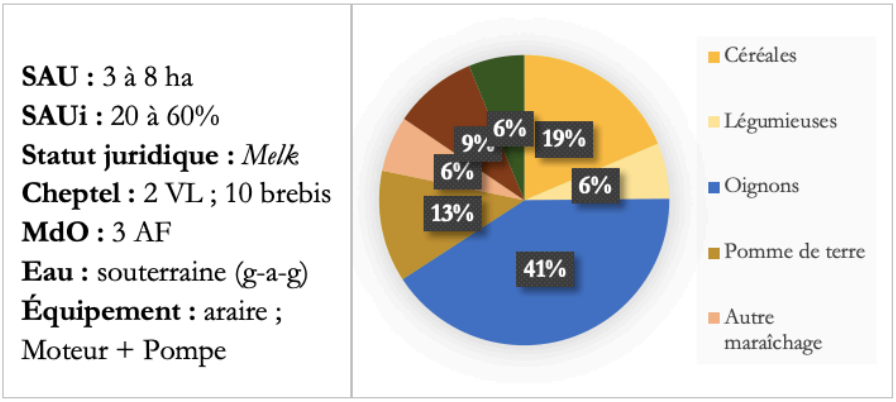

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

En ce qui concerne le groupe des investisseurs *moustatmir*, comme ils se nomment (*barani* comme les nomment les attributaires de la réforme agraire), nous pouvons noter une prédominance de l'arboriculture fruitière en systèmes intensifs. Les superficies des exploitations sont généralement entièrement irrigués et leur gestion est généralement entre les mains d'un gérant et de salariés permanents (Figure 19).

[4] Ce cas n'apparaît pas sur la figure 18 vu que nous n'avons rencontré que deux jeunes concernés par ce type de reconversion dans le groupe des attributaires et anciens attributaires de la réforme agraire.

Figure 19. Caractéristiques du groupe des investisseurs *barani* (G2)

SP3. Investisseurs *barani*

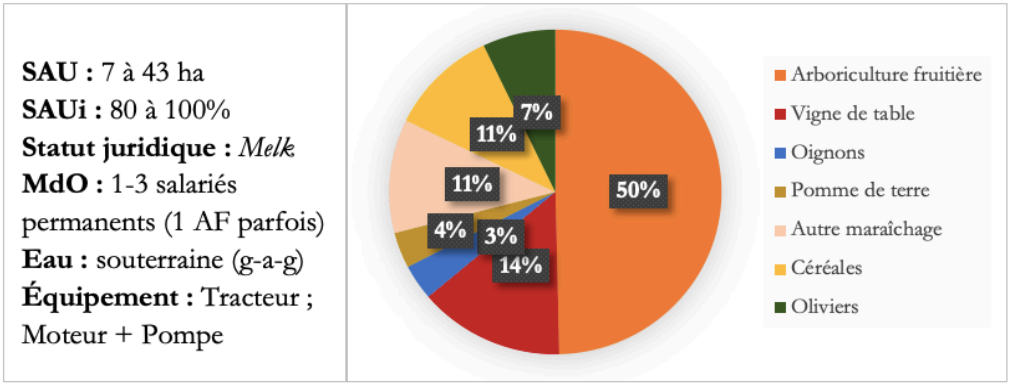

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

Par ailleurs, le groupe des *melkistes* regroupe des agriculteurs qui se définissent comme étant des *fellah* autochtones. Ses membres se disent « *ne pas être dans une course vers les eaux souterraines* » et se défendent de « *faire de la vraie agriculture* », c'est-à-dire une « *agriculture diversifiée* » et « *respectueuse de l'environnement* » comme le répétait souvent Nabil (CR Aït Naâmane). Leurs assolements annuels appuient l'argument de la diversification de la production (Figure 20).

Figure 20. Caractéristiques du groupe des *melkistes* (G3)

SP4. *Melkistes*

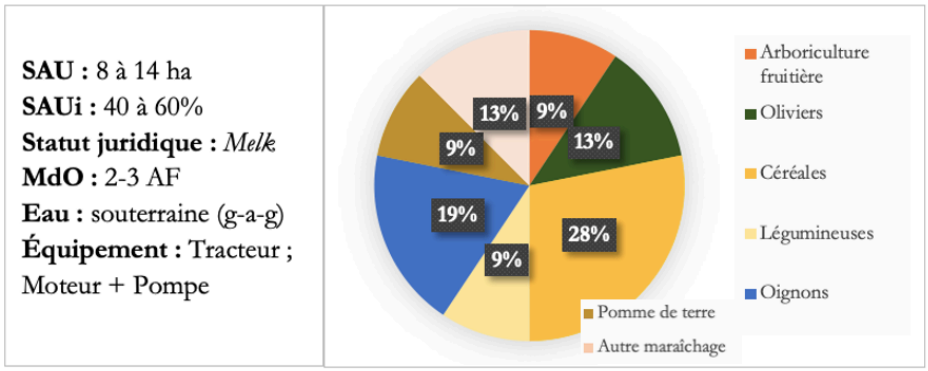

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

Comme mentionné précédemment, certains d'entre eux étaient d'anciens notables. D'autres ont racheté leurs terres à des notables chez qui ils travaillaient. Nos enquêtes permettent d'avancer que ces *melkistes* se rapprocheraient de ce que le sociologue Mohamed Mahdi appelle les « agriculteurs citadinisés », c'est-à-dire des « *paysans qui ont migré en ville, tout en gardant leur patrimoine foncier rural, ou des fils de paysans, nés en ville mais ayant hérité d'une propriété agricole en milieu rural* » (Mahdi, 2005, p. 36). On a pu retrouver des cas où un cousin éloigné du propriétaire jouissait de l'exploitation, lui et sa

famille, et devait s'en occuper en contrepartie (d'où la présence d'une importante main d'œuvre familiale dans ce groupe). L'autre caractéristique importante est celle des revenus non agricoles[5] que détiennent les *melkistes*. Certains propriétaires, *fellah* à plein temps, ont des commerces à Fès et à Meknès dont un ou plusieurs salariés s'occupent. C'est là un groupe qui entretient des liens forts avec la ville.

Vient ensuite le groupe des promoteurs privés inscrits dans un cadre de Partenariats Public-Privé (PPP). Les quelques promoteurs rencontrés dans le cadre de ce travail sont des personnes morales installées sur d'anciennes unités d'exploitation de la SODEA et de la SOGETA au sein desquelles une agriculture intensive est menée (Figure 21).

Figure 21. Caractéristiques d'un type de Partenariat Public-Privé (G4)

SP5. Partenariats Public-Privé (ex. oléiculture)

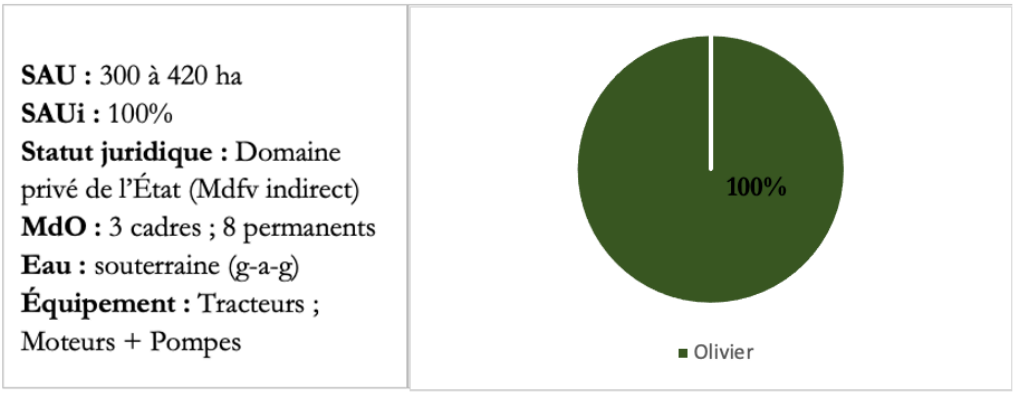

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

Enfin, les locataires et les associés représentent un groupe relativement important en nombre sur les communes rurales d'Aït Bourzouine, d'Iquaddar et d'Aït Naâmane. En effet, la présence de ces acteurs est intimement liée au développement de l'irrigation privée. Ceux-ci se sont associés à des *fellah* attributaires qui avaient eu accès à l'eau souterraine mais qui n'avaient pas de capital pour convertir une partie de leur SAU en cultures maraîchères. Les locataires et associés auprès desquels a été menée l'enquête habitent en ville et ont un travail dans le commerce ou dans l'administration publique marocaine. On retrouve, par exemple, plusieurs policiers et gendarmes qui louent aux *fellah* attributaires une partie de leur SAU irriguée (contrats de 4 à 7 ans), et qui engagent un salarié permanent pour y cultiver des oignons, parfois des pommes de terre, en mode de faire-valoir indirect (Figure 22). Quant aux associés, il s'agit, par exemple, des revendeurs de matériel agricole à El Hajeb, parfois même des foreurs.

[5] Il n'a pas été possible, dans le cadre de cette enquête, de chiffrer ces revenus non agricoles.

Figure 22. Caractéristiques du groupe des locataires et associés (G5)

SP6. Locataires/Associés

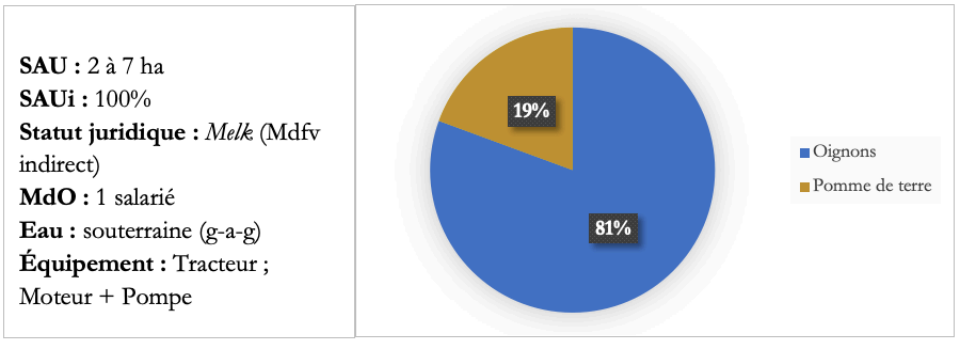

Réalisation : I. Messaoudi, 2023 (moyennes par groupe, données d'enquête 2016-2019)

Ces caractéristiques, basées sur des calculs de moyennes, à des dates déterminées, restent insuffisantes pour comprendre l'unité sociale de chaque groupe. Par ailleurs, chaque groupe étant hétérogène, malgré une forme d'unicité sociale, il ne peut être possible de distinguer, sur cette base, les différences entre les membres de chaque groupe.

1.1.2. Vers une compréhension de la façon dont les groupes sociaux se nomment et sont nommés à El Hajeb

Afin de mieux appréhender l'unité interne de tels groupes sociaux, plusieurs chercheur.es ont procédé à des catégorisations dépassant les caractéristiques générales ou techniques en lien avec le système de production agricole. En croisant plusieurs critères pertinents, certain.es ont cherché à identifier des types d'agriculture permettant de rassembler des groupes sociaux sur la base de pratiques et de logiques de production communes ; en construisant des catégories comme par exemple, celles d'agriculture capitaliste, paysanne ou entrepreneuriale (Van der Ploeg, 2008). Ces catégorisations peuvent être très utiles, notamment lorsqu'elles ne sont pas figées, et lorsque l'on prend en compte l'importance de l'hybridité de ces formes d'agriculture dans des contextes de développement de l'irrigation privée. L'économiste Olivier Petit et ses co-auteurs mettent ainsi en garde contre une lecture statique de ces typologies, les profils des agriculteurs évoluant et s'hybridant tout au long des dynamiques d'irrigation par les eaux souterraines (2018).

Dans le cadre de ce travail, nous avons moins cherché à identifier des critères objectifs permettant de fixer les frontières entre les groupes sociaux présents à El Hajeb, qu'à observer comment les acteurs se nomment, se catégorisent et s'identifient. Ainsi, « […] *examiner la manière dont les populations de la campagne sont nommées et se nomment elles-mêmes* […] » a été central pour comprendre la constitution et le maintien des groupes sociaux suivis à El Hajeb (Mahdi, 2016, p. 5), et pour aborder la façon dont ceux-ci coexistent au sein des espaces ruraux étudiés.

Si l'on prend le groupe des *fellah* attributaires de la réforme agraire, nous avons pu constater une rupture dans l'histoire de ces agriculteurs à partir du moment où l'accès aux eaux souterraines est venu les réconcilier avec leur terre (voir Chapitre 4, Section 2). Cette rupture a pu être repérée

grâce au vocabulaire employé et grâce à la description que les *fellah* attributaires faisaient de leurs pratiques avant et après l'accès à l'*eau agricole individuelle*. Ainsi, si le vécu douloureux lié à l'histoire de la réforme agraire unit les membres de ce groupe, ceux-ci se distinguent des autres de façon déterminante par rapport à l'accès à l'eau. Nous avons noté, à ce propos, qu'un vocabulaire en lien avec la « modernité » est omniprésent lors de ces distinctions. Les *fellah* attributaires se disaient « *en avance* », « *plus modernes* », par rapport aux attributaires sans eau. Ces derniers disaient être « *restés dans l'ancienne histoire de la réforme agraire* », « *être en retard* » par rapport à ceux qui ont pu avoir un accès à l'eau, etc. Par ailleurs, ce même vocabulaire paraissait central dans la distinction intergénérationnelle entre les *fellah* attributaires de la réforme agraire et leurs fils. Ces derniers se disaient faire, ou vouloir faire, de l'agriculture « *plus moderne* », « *plus ancrée dans le progrès* », « *dans l'air du temps* » par rapport à leurs pères qui étaient « *dépassés* », et qui avaient « *laissé le train filer* »[6]. Certains de ces jeunes ont d'ailleurs cherché à se distinguer de leurs pères en se lançant dans l'entreprenariat, et en se présentant comme étant des *mouqaouil* (Ameur et al., 2015 ; Bossenbroek, Ploeg et Zwarteveen, 2015 ; Ftouhi, Kadiri et Mahdi, 2021 ; Petit, Kuper et Ameur, 2018).

> « […] *Pourquoi les autres* [en référence aux investisseurs *barani*] *viennent planter des hectares d'arbres fruitiers alors que nous, on est là à jouer avec du blé et avec de l'oignon ? Ils n'ont pas une main ou un pied en plus à ce que je sache !?* […] *J'ai dit à mon père que de toute façon, j'allais prendre le relais petit à petit parce que je veux changer tout ça. Je vais déjà planter un hectare de pommiers l'an prochain en m'associant avec Hamid* [en référence au jeune voisin, fils de *fellah* attributaire]*, on verra ce que ça va donner.* […] *Tu sais, on m'a dit, en plus, lundi à la DPA* [en référence à la DPA d'El Hajeb] *qu'il va y avoir de la thune*[7] *pour les jeunes* mouqaouil *comme moi. Il n'y a rien à attendre, il faut aller de l'avant !!! T'as* ***ton*** *forage, t'as* ***ton*** *eau, t'as* ***tes*** *bras, t'as* ***ta*** *tête, même avec tes poches trouées*[8]*, faut dire bismillah et y aller* […] » (Ali, CR Iquaddar).

L'extrait de l'échange avec Ali interpelle. Nous pouvons y lire aussi bien des éléments fondant l'unité sociale du groupe de *fellah* attributaires dans lequel il est né et auquel il appartient, que des éléments montrant une distinction vis-à-vis de ce groupe et des autres groupes, en l'occurrence celui des investisseurs *barani*. Le vocabulaire employé souligne les appartenances et ambivalences dans lesquelles se positionne Yassine (avec le groupe des jeunes enfants des *fellah* de la réforme agraire ; avec le groupe des jeunes futurs *mouqaouil*), les ruptures qu'il souhaite effectuer (vis-à-vis du passé de son père, et donc du groupe des attributaires de la réforme agraire plus globalement), mais aussi les rapprochements (concernant le modèle d'agriculture, associé à un certain mode de vie). Notons que ce vocabulaire est centré sur des processus de modernisation dans lesquels l'*eau agricole individuelle* a fortement contribué.

Nous avons donc considéré que c'est cette « modernité » par l'eau, aux contours a priori flous, recherchée par les différents groupes sociaux présents à El Hajeb (comme nous allons le voir tout au long de ce chapitre), valorisée depuis plus d'un siècle, et promue et encouragée aujourd'hui par les politiques agricoles du Maroc, qui permet d'appréhender l'unité sociale de chaque groupe, ainsi que les distinctions intra et intergroupes. Ces groupes représentent, par conséquent, des

[6] Expression marocaine pour renvoyer au fait d'être en retard par rapport à quelque chose.
[7] « *El aaka* » en darija.
[8] « Poches trouées » fait référence à une expression marocaine qui signifie ne pas avoir d'argent.

groupes d'*agents modernisateurs* développant la conscience de vivre dans une société qui aurait connu une rupture avec son passé et qui se donnerait pour objectif de rejoindre un idéal de société déterminé nécessitant une réalisation collective. Ils constituent donc des cercles sociaux et professionnels qui se pensent eux-mêmes comme modernes, et qui cherchent à l'être davantage (Blitstein et Lemieux, 2018) (voir Chapitre 1, Section 1). Là encore, ce n'est pas le chercheur ou la chercheure qui décide de ce qui est, ou de qui n'est pas moderne, mais ce sont les acteurs impliqués dans les processus de modernisation par l'eau souterraine, à El Hajeb, qui se présentent ou pas comme étant modernes, comme participant ou pas aux processus de modernisation en cours.

Le processus de différentiation sociale croise, ainsi, celui de la modernisation des espaces ruraux d'El Hajeb. Les conceptions de la modernité portées par certains groupes sociaux ou professionnels se heurtent à celles portées par d'autres groupes, ce qui laisse place à une diversité importante de logiques et de conceptions, parfois rivales, diversité rappelant justement l'importante différenciation des sociétés sur ces espaces et la complexité des rapports sociaux.

1.2. De l'*abondance* à la *rareté*[9] de la ressource : vers une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau

Si l'accès à l'eau souterraine s'est accompagné d'un accroissement de la différenciation sociale à El Hajeb, cela a conduit à une accentuation de la compétition autour de la ressource entre les différents groupes sociaux présents sur les trois communes rurales. Cette rivalité s'est traduite, dans un contexte d'absence de régulation[10], par un abaissement du niveau de la nappe et par une dégradation de la qualité des ressources. Ainsi, l'importante différenciation sociale d'El Hajeb a conduit à une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau. Celle-ci s'est traduite par une accentuation des disparités sociales entre les différents groupes sociaux dépendants aujourd'hui des eaux souterraines, et par une importante marginalisation pour certains d'entre eux.

1.2.1. Augmentation de la pression sur les ressources en eaux souterraines

L'accroissement de la différenciation sociale, en lien avec l'accès à l'eau souterraine, a engendré une importante pression sur les ressources. Il a été question, d'après l'agence du bassin hydraulique de Sebou (ABHS), aussi bien d'abaissement de la nappe du Saïss, mais aussi de celles des causses moyen-atlasiques et d'Agouraï. Les ingénieur.es de l'ABHS soulignent, par ailleurs, d'importants problèmes de salinisation au niveau de la nappe du Saïss : « […] *Nous travaillons avec l'office national de conseil agricole pour procéder à des campagnes de sensibilisation des agriculteurs qui ne savent pas comment fonctionne une nappe phréatique.* […] *Ils ont excessivement pompé en bricolant avec des techniques totalement archaïques* […]. *Oui, c'est surtout les petits agriculteurs qu'il faudra sensibiliser, les autres ont des moyens et des techniques plus performantes pour optimiser leur exploitation des ressources* […] » (Hamza, responsable ABHS).

[9] Nous entendons par la « rareté » de la ressource eau, une offre chroniquement affaiblie par rapport aux besoins des différents usagers.
[10] Voir Chapitre 2, Section 2, 2.2.2.

Hamza souligne que cette « surexploitation » des ressources résulterait d'une « *mauvaise exploitation* » de la ressource, ayant conduit à ce que « *une ressource abondante devienne aujourd'hui de plus en plus rare* ». Disposer de données objectives quant à la situation des nappes phréatiques n'a pas été chose simple : les derniers chiffres officiels datent de 2009, et aucune méthode de suivi de la consommation de la ressource de la part des différents profils d'agriculteurs n'a été mise en place. Il est, par conséquent, difficile de désigner des responsables, et d'avancer avec précision quels individus ou quels groupes pompent le plus de cette ressource invisible. Le chercheur en sciences de l'eau Fatah Ameur avait mis en place un système de suivi pour estimer la consommation de l'*eau agricole individuelle* au niveau de certaines exploitations agricoles sur la commune rurale d'Iquaddar (Ameur, Amichi, et al., 2017). Il avait pu montrer, par exemple, que ce sont les locataires qui consommaient le plus d'eau agricole. Ces derniers, à la recherche d'une maximisation de profit sur le court terme, auraient tendance à maximiser leurs prélèvements en eau sans se soucier de la durabilité des ressources hydriques et foncières (*op., cit.*).

D'autres travaux de recherche ont abondé dans ce sens et ont permis de montrer que ces nombreux « nouveaux arrivants » s'accaparaient l'eau souterraine en s'accaparant les terres agricoles (rachetées pour le cas des investisseurs *barani,* ou louées pour les locataires et les associés, ainsi que pour le PPP (Houdret et Bonnet, 2016)), et en mettant en place des systèmes de production intensifs totalement irrigués. Ces « lobbies agricoles » seraient davantage responsables de cette exploitation massive des ressources et de la reconfiguration des espaces ruraux qui s'ensuit (Llamas et Martínez-Santos, 2005). En Tunisie, les géographes Mathilde Fautras et Habib Ayeb ont montré comment ces « nouveaux arrivants » s'accaparaient des ressources productives, marginalisant par conséquent une grande partie de la population rurale (Ayeb, 2012 ; Fautras, 2021). De telles transformations agricoles et sociales ont aussi caractérisé d'autres espaces ruraux en dehors du Maghreb. La géographe Émilie Lavie avait observé des dynamiques similaires à Mendoza, en Argentine. Suite aux crises monétaires et viticoles des années 1980, de nouveaux investisseurs se sont installés en amont de l'oasis et ont profité de lacunes juridiques pour s'approprier le foncier agricole en creusant des puits, et en mettant en place des systèmes d'exploitation agricoles basés sur un pompage dans l'aquifère (Lavie et Marshall, 2017). La chercheure montre, à travers cet exemple, comment les relations entre centre et périphérie ont évolué entre les oasis, mais aussi à l'intérieur des oasis avec un glissement des centres vers l'ouest et le piémont (*op., cit.*).

L'analyse de ces dynamiques sociales entreprise par ces chercheur.es permet une lecture et une analyse des impacts et des effets de la compétition accrue vers l'exploitation de l'eau souterraine, en l'absence de chiffres et en l'absence d'un suivi relatif à l'exploitation de ces ressources. À El Hajeb, comme nous le verrons dans la section suivante, désigner des « responsables » de cette exploitation massive des ressources est à l'origine d'importantes tensions opposant *tous* les groupes sociaux présents sur le terrain.

Mais s'il n'est pas simple de suivre avec précision l'augmentation de la pression sur les ressources, celle-ci a été à l'origine du renforcement des inégalités entre les groupes d'agriculteurs dotés d'importants moyens, leur permettant de chercher l'eau toujours plus loin, et ceux qui se retrouvent de plus en plus précarisés, ne pouvant plus suivre la course vers les eaux souterraines.

1.2.2. Renforcement des inégalités sociales et précarisation de la population rurale

Sur la plaine du Saïss, seuls 20% des agriculteurs peuvent accéder aux eaux souterraines à travers des puits et des forages (Ameur, Kuper, et al., 2017), un chiffre rappelant que ces dynamiques d'irrigation privée n'ont concerné qu'une partie de la population rurale[11]. Une importante fraction de cette dernière rencontre aujourd'hui de plus en plus de difficultés pour continuer à exploiter les ressources dont elle est dépendante (Ameur, Kuper, et al., 2017 ; Kuper et al., 2016).

Nous avons commencé à voir que, par exemple, les *fellah* attributaires de la réforme agraire se retrouvent contraints à passer des « compromis de vente » avec des investisseurs *barani* auxquels ils revendent une partie de leur terre, leur permettant, ainsi, de continuer à pouvoir approfondir leurs puits et forages, et rester dans la *groundwater economy*. Nous reviendrons dans la section suivante sur d'autres stratégies que déploient les différents acteurs face à cette importante augmentation des inégalités sociales pour comprendre ce qui se joue à travers ce processus de marginalisation que la rareté de l'*eau individuelle* a induit (Amichi et al., 2012 ; Amichi, Kuper et Bouarfa, 2018).

Par ailleurs, comme discuté à la fin du chapitre 2, la promotion et la subvention du goutte-à-goutte, dans le cadre du Plan Maroc Vert, a conduit à élargir les surfaces irriguées et, par conséquent, à renforcer ces disparités (Benouniche et al., 2014 ; Molle et Tanouti, 2017). À travers sa politique agricole libérale, force est de constater que l'État marocain a institutionnalisé ces inégalités. En accompagnant une économie agricole libérale, le PMV est venu subventionner une exploitation massive des ressources hydriques, conduisant à creuser davantage le fossé entre d'une part, les exploitations agricoles « modernes » et intensives (Pilier I du PMV), et les petites exploitations « traditionnelles » (Pilier II du PMV)[12] (Akesbi, 2006, 2014).

Ainsi, comme le résume l'agro-ethnologue Olivia Aubriot, « *le développement des pompes individuelles, soutenu par des lois qui laissent le propriétaire foncier libre d'user de la ressource souterraine, a contribué - dans un contexte d'économie de marché et donc de monétarisation accrue des échanges - à faire communément accepter que l'accès à l'eau soit régi par les moyens économiques dont on dispose, et ainsi à désocialiser l'eau* » (2020, p. 165). De la différenciation sociale a résulté une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau. Une grande partie des agriculteurs qui dépendent de l'irrigation privée se retrouvent, aujourd'hui, endettés et appauvris face à une ressource individuelle *inégale*, *désocialisée* et de plus en plus *rare*.

Cette première section a cherché à revenir sur les principales dynamiques sociales engendrées par l'exploitation d'une *eau agricole individuelle*. L'accroissement de la différenciation sociale qui a accompagné le processus de modernisation (par l'eau) de ces espaces ruraux a conduit à un renforcement des disparités en lien avec l'accès à la ressource, dans un contexte où celle-ci se fait de plus en plus rare. L'accroissement des inégalités et la marginalisation d'une partie de la population rurale s'accompagnent de fortes tensions que nous avons pu observer sur le terrain, aussi bien entre les membres de différents groupes sociaux, qu'au sein d'un même groupe. Nous

[11] Population à laquelle sont venus s'ajouter les « nouveaux arrivants ».
[12] Voir Annexes pour plus d'informations concernant les deux piliers du Plan Maroc Vert (2008-2020).

proposons de revenir sur quelques-unes de ces principales tensions dans la partie suivante.

2. Des dynamiques sociales à appréhender à travers les *conflits de modernité*

L'enquête de terrain, a permis de faire ressortir deux grands types de controverses autour desquelles se manifestent des tensions opposant les différents groupes sociaux présents à El Hajeb. Cette deuxième section propose de s'arrêter sur quelques-unes de ces tensions. Nous distinguerons les controverses liées d'une part, à l'usage de l'eau souterraine (2.1.), et d'autre part, à sa gestion (2.2.). Cette distinction - et donc séparation - entre usage et gestion découle de l'enquête, et met l'accent sur la façon dont les acteurs thématisent eux-mêmes ces tensions.

2.1. Des tensions autour de l'usage des eaux souterraines

L'exploitation des eaux souterraines s'est accompagnée d'un changement de systèmes de production agricoles. Les agriculteurs se sont généralement orientés vers des cultures à plus haute valeur ajoutée. À El Hajeb, les *fellah* attributaires de la réforme agraire ont reconverti une partie de leur SAU en des cultures maraîchères, notamment l'oignon. D'autres cultures, promues et subventionnées par le PMV, ont été développées dans le paysage agricole d'El Hajeb, notamment par des investisseurs *barani*. Certes, ces choix de systèmes de production ont généralement été favorisés par la disponibilité de la ressource ainsi que par les capitaux dont disposent les agriculteurs. Mais l'analyse des tensions, opposant ces différents groupes autour de l'usage des eaux souterraines, montre que les stratégies d'exploitation adoptées par les acteurs ne sont pas uniquement motivées par des raisons économiques. Elles viennent, en effet, dévoiler, des idéaux de modernité comme nous le verrons à travers trois exemples empiriques.

2.1.1. *S'unir* : l'oignon, une culture identitaire

Pratiquée sur 6 000 hectares dans la province d'El Hajeb, la culture de l'oignon représente 41% de la superficie agricole utile au niveau national, et génère une production de près de 454 000 tonnes, soit environ 62% de la production nationale (Ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, 2022).

Tous les *fellah* de la réforme agraire rencontrés ont reconverti une partie de leur superficie agricole utile en oignon à partir du moment où ils ont eu accès aux eaux souterraines. Nombre d'entre eux ont commencé par exploiter des superficies d'un demi à un hectare, dans les années 1990-2000, avant d'étendre ces superficies à une moyenne oscillant entre 3 et 4 ha en 2019. Certains, disposant de capitaux limités, ont dû s'associer avec d'autres agriculteurs ou avec des associés (G5), dès les premières années où ils ont choisi de cultiver l'oignon. L'une des associations[13] les plus répandues consistait en l'apport de la terre (en mode de faire-valoir indirect)

[13] Voir Annexes pour plus d'informations concernant les différents contrats d'association agricoles répandus dans le monde rural au Maroc.

et de l'eau de la part du *fellah* attributaire, et en la prise en charge de l'intégralité des coûts de production par l'associé. En général, ce dernier se chargeait également de la commercialisation des productions. Une fois celles-ci écoulées, le *fellah* et l'associé se partageaient les bénéfices après la déduction des coûts avancés par l'associé. Le *fellah* recevait ½ ou 1/3 des bénéfices en fonction de la nature du sol de son exploitation. L'exemple de cette association, encore très présente aujourd'hui sur le terrain, permet de relever deux constats importants. D'une part, dans ce cas de figure, la terre et l'eau n'ont aucune valeur dans les termes de l'association[14]. D'autre part, la culture de l'oignon a représenté un *choix* central dans la reconversion des cultures pour l'attributaire de la réforme agraire qui accédait à l'eau. En mentionnant le caractère qui paraissait injuste d'une telle association, plusieurs *fellah* répondaient qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, et que c'était le seul moyen possible dont ils disposaient pour cultiver l'oignon. Pourquoi donc cette culture en particulier ? Et pourquoi n'a-t-elle pas été aussi convoitée par d'autres groupes sociaux, notamment celui des investisseurs *barani*, qui sont arrivés ensuite à El Hajeb ?

Les réponses mettant en avant la forte valeur ajoutée de la culture nous ont semblées très vite insuffisantes pour comprendre l'importance de la place qu'occupait cette culture à El Hajeb. Certes, l'oignon a permis à nombre de *fellah* d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leurs conditions de vie de façon générale. Les bénéfices des premières années ont permis à certains, par exemple, de quitter le *douar*, et donc de s'éloigner du centre de la coopérative de la réforme agraire, de construire leur maison, d'acheter leur première voiture, etc. D'autres comme Lahcen ont mentionné une amélioration générale des conditions de travail : « […] *Ce n'était pas du tout la même chose, avant on nous tassait dans des camions pour aller travailler dès le matin* [en référence aux premières années de réforme agraire]. *Avec l'oignon, ce n'était plus pareil. Il y a un peu plus de travail au moment de la récolte mais on engage des* khdam [ouvriers] *pour ça.* […] *La première fois que j'ai engagé des* khdam*, ça m'a fait bizarre. Bon, c'étaient des interconnaissances mais n'empêche, je les payais à la journée, un patron quoi ! Et l'oignon, ça rapportait très bien à l'époque* […] » (Lahcen, Aït Bourzouine).

Le point qu'évoque Lahcen rappelle que la culture de l'oignon avait été réservée, avant l'engouement pour l'irrigation privée dans les années 1980, aux grandes exploitations agricoles qui avaient un accès sécurisé à l'eau superficielle. Comme discuté dans le chapitre 4, l'appropriation de la terre par les attributaires de la réforme agraire est passée par le creusement d'un puits ou d'un forage qui a directement été mobilisé pour irriguer des premières parcelles d'oignons. Cette culture permettait donc de s'affranchir des assolements imposés dans le cadre de la réforme agraire, et d'opter pour une mise en valeur de *sa* terre, comme seuls certains exploitants pouvaient se permettre de faire.

L'oignon devenait, ainsi, une culture *libératrice*, au-delà des aspects économiques qui lui étaient relatifs. Par ailleurs, cette culture permettait de distinguer, à partir de l'espace géographique, les agriculteurs ayant pu accéder à l'eau souterraine : « […] *De toute façon, dès que tu voyais de l'oignon, tu en déduisais que telle personne avait pu accéder à l'eau* » (Mohamed, CR Iquaddar). Ainsi, l'accès à l'eau souterraine s'est accompagné d'un développement important de la culture de l'oignon qui était

[14] Constat toujours d'actualité malgré la baisse des nappes ; les associés justifiant aujourd'hui les termes de ce contrat par le fait qu'il leur revient à eux de prendre en charge les frais d'approfondissement du puits ou du forage présents sur la parcelle à exploiter. Nous avons pourtant rencontré, sur le terrain, des cas où même l'approfondissement du forage revenait au *fellah* et non à l'associé.

devenue un *marqueur social* venant se rajouter à d'autres marqueurs comme le puits, le forage ou la clôture du terrain, et permettant de distinguer les attributaires de la réforme agraire en fonction de leur accès ou pas à l'eau souterraine.

Par la suite, cette culture a été encouragée par les politiques publiques, notamment par le subventionnement du matériel de goutte-à-goutte dans le cadre du Plan Maroc Vert. Un responsable de la direction provinciale de l'agriculture expliquait, en 2018, que, grâce au fonds de développement agricole, l'ensemble de la superficie de l'oignon à El Hajeb était désormais équipé en systèmes d'irrigation goutte-à-goutte : « […] *Les petits et moyens producteurs d'oignons ont pu installer le système goutte-à-goutte qui leur permet d'économiser l'eau, et surtout, de doubler le rendement et d'améliorer la productivité de leurs exploitations. Pour te dire, on est passé de 30 tonnes/ha à 60 tonnes/ha en l'espace d'une dizaine d'années, un sacré exploit, n'est-ce pas ?* […] *Dans certains bassins, les exploitations auraient même atteint un record de 80 tonnes/ha !!!* » (Redouane, DPA d'El Hajeb).

Les années 2010 ont marqué un tournant concernant l'exploitation de l'oignon. D'une part, la raréfaction de l'eau imposait aux *fellah* de la réforme agraire de mobiliser leurs ressources provenant de la vente d'oignons principalement pour approfondir leurs puits ou leurs forage. D'autre part, l'importante extension des superficies, encouragée notamment par l'extension du goutte-à-goutte (aussi bien de la part des *fellah* attributaires que de la part des locataires et des associés), s'est traduite par des problèmes liés au stockage et à l'écoulement des productions.



Photographie 16. Stockage d'oignons en tunnels

(Crédit photo : I. Messaoudi)

Les stockages sont majoritairement en tunnels, ce qui conduit à d'importantes pertes des

productions. Des responsables à la DPA d'El Hajeb estimaient ces pertes, en 2018, à 30% de la production générale au niveau de la province. En ce qui concerne la commercialisation, le recours des *fellahs* à de nombreux intermédiaires minimise la marge bénéficiaire qui leur revient[15].

Aujourd'hui, face à ces difficultés, on pourrait s'attendre à ce que nombre de *fellah* de la réforme agraire abandonnent l'oignon au profit d'autres cultures. L'enquête permet d'avancer qu'à part quelques jeunes fils de *fellah* de réforme agraire, il n'en n'est rien. Les *fellah* continuent à cultiver l'oignon et à étendre leurs superficies. Ces derniers mentionnent pourtant que les bénéfices sont devenus plus cycliques et aléatoires (chaque 3 ou 4 ans) et qu' « *ils ne servaient maintenant qu'à approfondir leur forage* ». L'échange avec Lahcen permet d'avoir quelques clés de lecture :

> **Imane :** « […] *Si tu gagnes si peu, même en utilisant tes propres semences, et que tu n'arrives pas à dégager de surplus une fois que tu as payé le foreur, pourquoi tu n'essaies pas autre chose ? Des carottes par exemple ? Ou de l'arboriculture fruitière* ? […] ».
> **Lahcen :** « *C'est plus compliqué que ça. L'utilisation de nos propres semences ne fait pas vraiment gagner en autonomie.* […] *L'année dernière* [en 2018], *j'avais réussi à négocier avec Achraf* [revendeur] *un bon prix* […]. *140 000 dhs l'hectare ! C'était bien mieux que les trois années d'avant mais je n'ai rien pu faire à part régler mes dettes et approfondir le forage. Ah si, j'ai installé aussi le goutte-à-goutte pour cultiver plus d'oignon sur la parcelle là-bas* ».
> **Imane :** « *Et pourquoi pas des carottes ? Des poiriers ?* ».
> **Lahcen :** « *Qu'est-ce que t'as avec tes carottes ? Tu cuisines un peu ? Et ben, tu peux me citer un plat de base marocain dans lequel il n'y a pas besoin d'oignons ?* […] *Par contre, je peux t'en citer où il n'y a pas de carottes, c'est vrai ou pas ?* […] *Et les arbres, c'est pas pour nous ! Nous, on est des* fellah*, on nourrit les Marocains pas les russes ou les japonais* [en référence à l'export, en opposition aux productions des *barani* souvent destinées à l'export]. *Et en plus, faut attendre 3 ans une fois que t'as planté tes arbres avant d'espérer en tirer quelque chose. L'oignon, c'est très bien, c'est nous, c'est comme ça* ».
> **Imane :** « *Mais tu sais, j'avais fait les calculs sur la base de nos derniers échanges…* ».
> **Lahcen** (sur un ton moqueur) : « *Ah oui, c'est vrai, tes calculs d'épicier…* »
> **Imane :** « *Et effectivement, sur 4 campagnes agricoles, il n'y en n'a plus qu'une seule où tu tires vraiment des bénéfices. Des jeunes me parlaient l'autre fois du "casino de l'oignon"* […]. *C'est pas trop risqué ton affaire ?* ».
> **Lahcen :** « *Y'a pas que les calculs ! On est qui on est aujourd'hui par l'oignon, on sait faire, on sait même prendre des risques, produire nos propres semences, on sait faire ! Et on se connaît tous entre producteurs d'oignons d'Aït Bourzouine. Il faudrait juste qu'on arrive à se parler un peu plus et constituer une coopérative pour mieux vendre nos productions* […] » (Lahcen, CR Aït Bourzouine).

Cet échange met l'accent sur la place identitaire qu'occupe la culture de l'oignon chez les *fellah* attributaires de la réforme agraire. Lahcen mêle beaucoup d'éléments renvoyant à l'importance de l'ascension sociale que l'oignon a permise, ainsi qu'à l'intégration au groupe des *fellah* de la

[15] Des coopératives ont vu le jour pour remédier aux problèmes de conservation et de commercialisation. Mais ces problèmes, conjugués au manque d'eau, à une offre supérieure à la demande du marché national, et à la rareté de la main d'œuvre (ouvriers saisonniers de plus en plus rares, payés jusqu'à 200 dhs/jour) ont renforcé la vulnérabilité des *fellah* de la réforme agraire qui s'inscrivent dans cette filière.

réforme agraire qu'assure la continuité de la production de cette culture malgré les nombreuses contraintes qu'elle pose. La culture de l'oignon est ainsi présentée comme un marqueur spécifique de la culture nationale, plaçant les *fellah* au sein de la division du travail nationale et internationale, comme agents productivistes garant à la fois de l'approvisionnement en denrées de base (« *on nourrit les Marocains* ») et du maintien d'un style de vie spécifique (le « *plat de base* »). Par ailleurs, d'autres échanges ont permis de relever la rupture avec le passé de la réforme agraire que mettent en avant ces *fellah* en parlant de l'oignon : le passage d'un passé où les *fellah* étaient *ligotés*, à un présent où l'on ne peut plus dire qu'ils sont soumis, peu innovants (goutte-à-goutte, production de semences), ou averses aux risques.



Photographie 17. Quand l'oignon fait la force

« […] *Tu veux que je te dise ? L'oignon, c'est comme le casino : tu mises gros mais tu ne sais absolument pas ce que tu vas récupérer à la fin !!!* » (Walid, CR Aït Naâmane). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

En ce qui concerne le groupe des locataires et des associés qui continuent à privilégier l'oignon, ils ne mettent pas en avant d'attachement autre que celui de la maximisation recherchée des rendements : « […] *C'est devenu un risque d'investir dans l'oignon, mais surtout pour les* fellah*, ils se font tout le temps avoir* […]. *Franchement, il y a moyen de bien s'en sortir* […]. *Faut juste avoir de l'eau, des bonnes techniques pour maximiser la production, et des bons contacts* […] » (Driss, revendeur et loueur de matériel agricole en location, CR Iquaddar).

Les investisseurs *barani* partagent la même position que les *melkistes*. Ils disent ne pas comprendre pourquoi autant d'agriculteurs « *s'entêtent à cultiver l'oignon* ». En évoquant ses voisins qui se plaignaient tout le temps de leur précarisation, Amine, un investisseur installé à Iquaddar avait évoqué des incohérences qui le « *dépassaient* » : « […] *Excuse-moi, mais il faut être bête, très bête*

même ! T'as de l'eau, t'as de la terre, et tu continues à faire n'importe quoi avec une culture qui ne marche pas ?! […] *À quel moment ils* [en référence aux *fellah* attributaires] *croient que faire tous la même chose ne va pas saturer le marché ? Il n'y a pas besoin de faire une école de commerce pour comprendre une chose aussi simple !* […] *Il n'y a aucune logique, aucune initiative, ni prise de risque, laisse tomber, ce n'est pas comme ça qu'on va aller de l'avant !* […] ».

Enfin, pour quelques jeunes, fils d'attributaires de la réforme agraire, l'oignon est associé à la génération de leurs parents. L'un d'eux répétait souvent que « [l'oignon] *ce n'était plus à l'ère du temps, et qu'avec le goutte-à-goutte et tous les progrès techniques, il faudrait sortir des cultures maraîchères et aller vers des cultures plus modernes, comme l'arboriculture fruitière* » (Zaïd, CR Iquaddar).

Cet exemple de l'oignon révèle plusieurs tensions autour de l'usage de l'eau souterraine et révèle diverses aspirations qui ont en commun de s'inscrire résolument dans une affirmation de ruptures par rapport au passé. Pour autant, le choix des assolements se trouve au centre de critiques croisées, et ne peut être véritablement compris qu'en explorant le sens que donnent les groupes d'acteurs au choix de ces mises en valeur, qui se fait toujours en référence - et souvent en opposition - aux membres d'autres groupes.

2.1.2. *Se distinguer* : du *fellah* au *mouqaouil*

Nous proposons de nous attarder, dans un deuxième temps, sur l'exemple de Yassine, fils d'un *fellah* attributaire qui vit dans la commune rurale d'Iquaddar. Au moment de l'enquête, Yassine avait 28 ans. Il est né et a grandi avec ses six sœurs dans la commune rurale d'Iquaddar, dans une famille d'anciens attributaires de la réforme agraire. À l'âge de 25 ans, alors que son père devenait propriétaire d'une partie de son lot (5 ha) suite à un « compromis de vente » signé un an auparavant avec un banquier de Casablanca, Yassine a choisi de partir à Dubaï, aux Émirats arabes unis, où il a travaillé pendant plus de deux ans en tant que serveur dans un bar.

Imane : « *Pour quelles raisons es-tu parti ?* ».
Yassine : « *Il était hors de question pour moi de faire comme les autres et de me lancer par défaut dans l'oignon. Il n'y avait que moi pour reprendre l'exploitation, mais certainement pas dans ces conditions. Je vais te dire la vérité, ça ne m'intéressait pas d'être* fellah*, je ne voulais pas passer à côté de ma vie comme l'a fait mon père. À 25 ans, t'as envie de sortir, de voir des gens, des gens autres que ceux que tu as côtoyés toute la vie.* […] *je voyais le truc venir, et je savais que c'est pas l'oignon qui allait me sortir du quotidien d'un* fellah aroubi […] ».
Imane : « […] *Et comment a réagi* l'haj [en référence au père de Yassine] ? ».
Yassine : « *Très mal, tu vois comment il est ! Il fait le dur alors que lui-même est fatigué de cette vie* […]. *Je l'ai regardé, je lui ai dit que j'allais juste me constituer un capital à Dubaï pour revenir et me lancer en tant que* mouqaouil ! ».
Imane : « *Et qu'est-ce qu'il t'a dit ?* ».
Yassine : « *Je pense qu'il ne m'a pas pris au sérieux mais il n'a pas dit grand-chose. Surtout que j'ai commencé directement par lui dire qu'avec cet argent, je me lancerai dans l'arboriculture sur un hectare ou deux, et je l'enverrai lui et ma mère à la Mecque, histoire qu'il devienne vraiment* haj *! Il a entendu ça, il a souri et j'ai eu sa bénédiction !* ».
[…]

Imane : « *Mais pourquoi Dubaï ? […] Tu t'es peut-être dit que tu y resterais bien si jamais ça te plaît ?* »
Yassine : « *Faut que tu y ailles pour comprendre, c'est l'Amérique là-bas !* […] *Non, franchement, je savais qu'il fallait que je mette de côté un maximum.* […] *J'ai bien profité pour ne pas te mentir, je n'ai pas épargné des sommes folles, mais je savais que j'allais revenir.* […] *Et puis, ça m'a appris à ne plus être rancunier vis-à-vis des* moustatmir ».
Imane : « *Tu veux dire, les* barani ? *Comment ça* ? ».
Yassine : « *Là-bas, tu apprends à avoir un bon* mindset [en anglais], *tout devient possible. Et personne ne parle de* barani *à Dubaï alors que tout le monde l'est. Il fallait arrêter d'être rancunier et les jalouser, et surtout, se donner les moyens pour faire aussi de l'agriculture moderne* […]. *À mon retour, j'avais l'eau - c'est moi qui ai creusé d'ailleurs le deuxième forage -, j'avais la terre, j'avais un peu d'argent, donc je pouvais me lancer dans l'*entrepreneurship adventure [en anglais]. *Pourquoi tu souris ?* ».
Imane : « *Je me disais que c'était stylé ton* "entrepreneurship adventure"*, je vais inclure ça dans mon rapport ! ».*
Yassine : « *Et attention, mets dedans aussi que je suis un* mouqaouil *et non pas un* fellah *! Au pire s'il faut vraiment que tu dises* fellah*, tu diras que je suis un* fellah roumi[16]*, ok ?* » (Yassine, CR Iquaddar).



Photographie 18. *Mouqaouil* à tout prix

« *À mon retour, j'avais l'eau - c'est moi qui ai creusé d'ailleurs le deuxième forage -, j'avais la terre, j'avais un peu d'argent, donc je pouvais me lancer dans l'*entrepreneurship adventure. » (Yassine, CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

[16] « *Roumi* », en *darija*, vient de « romain » (blanc). Yassine l'utilise dans le sens de « moderne » en opposition à « *beldi* ». Au Maroc, on oppose par exemple une tenue *beldi* (caftan par exemple) à une tenue *roumi* (jeans par exemple) ; on oppose aussi le poulet *beldi* (au sens fermier, traditionnel) au poulet *roumi* (au sens industriel).

Cet extrait de l'échange avec Yassine met en évidence plusieurs idéaux auxquels aspire le jeune *mouqaouil*, des idéaux qui lui permettent d'assumer une rupture vis-à-vis de son groupe d'appartenance initial. Pour autant, lui-même étant issu d'une famille de *fellah* de la réforme agraire, Yassine anticipe certaines critiques quant à ses choix, et s'appuie sur les aspirations de certains des membres de sa famille pour justifier ses décisions : ainsi, le départ pour Dubaï est présenté à la fois comme une fidélité aux projets des parents (se constituer un capital pour revenir) et à leurs aspirations (les envoyer à la Mecque). À son retour, Yassine a suivi des formations en ligne sur l'arboriculture fruitière avant d'installer deux hectares de pommiers. Pour les premières années de son installation, le *mouqaouil* a gardé une parcelle de 2 ha d'oignons : « […] *Pour le moment, ça me permet de réinvestir le surplus pour mes parcelles de pommier. Mais ne va pas croire que je vais à leurs* [en référence aux *fellah* attributaires] diaffas[17] *et tout ça, je n'ai plus rien à voir avec eux* » (Yassine, CR Iquaddar). La rupture que le jeune a effectuée a concerné aussi quelques cercles d'amis qui, pour reprendre ses mots, « *tirent vers le bas* ». Aujourd'hui, Yassine a développé de nouveaux réseaux (il est, par exemple, très ami avec deux gérants de grandes exploitations voisines), a acheté sa propre voiture et a pu « *devenir autonome* et *se ménager des horaires de travail flexibles* ». Sa petite sœur cadette trouve qu'il est devenu « *radin, trop frimeur et hautain, et qu'il ne pense plus qu'à lui et qu'à ses minuscules pommiers qui ne font de lui ni un* mouqaouil*, ni un* fellah ». Quant à son père, celui-ci est rassuré de voir que son fils est bien rentré pour « *travailler la terre et développer ce pays* ».

2.1.3. *Porter le progrès à bout de bras* : investir dans l'arboriculture fruitière

Le dernier exemple que nous proposons d'aborder, dans cette partie, concerne celui des investisseurs *barani*. Comme nous l'avions précisé à la fin du chapitre 4, ce groupe n'est pas aussi homogène qu'il peut paraître. Néanmoins, des similitudes peuvent être observées quant à l'usage que ces *moustatmir* font des eaux souterraines. Une fois installés sur leurs unités de production, les *moustatmir* optent pour des systèmes de production intensifs où l'arboriculture fruitière occupe une place centrale. Les parcelles sont quasiment toutes irriguées et équipées en goutte-à-goutte. Les productions sont généralement destinées à l'export.

Prenons le cas de Samir, un *moustatmir* ayant abandonné son poste d'ingénieur de contrôle qualité dans une grande enseigne d'import-export, en juillet 2015, pour « *se consacrer à la terre, et investir dans l'agriculture* ». Sa famille habitant toujours à Meknès, où ses enfants sont scolarisés, le rejoint chaque vendredi soir pour « *passer le week-end à la campagne, surtout qu'il y a la piscine !* ». En échangeant sur ses motivations pour une telle reconversion professionnelle, Samir évoque un « *métier qu'il aurait toujours aimé faire* » : « […] *J'ai toujours voulu être de l'autre côté de la chaîne de production.* […] *Mon père avait une ferme avec une dizaine d'hectares d'avocatiers qu'il a dû revendre, j'aimais beaucoup le voir s'en occuper* […]. *Avec l'épargne que je me suis constituée et les subventions du Plan Maroc Vert, je me suis dit que c'était le moment de me lancer !* ».

L'exemple de Samir est intéressant, parce que, contrairement à certains investisseurs *barani*, il a, certes, une exploitation agricole de 25 ha (irriguée à plus de 90%), mais vit sur place et supervise lui-même le travail de ses employés, ce qui n'est pas le cas d'une majorité d'investisseurs *barani*

[17] Le *mouqaouil* fait référence à des fêtes qu'organisent ses « anciens » amis et voisins lors des campagnes agricoles où l'oignon a pu rapporter gros.

installés à El Hajeb. Il se dit attaché à la terre qu'il souhaite « *travailler et faire prospérer au service du développement du Maroc* » : « […] *C'est beaucoup de boulot tout ça, tu comprends ? Surtout que l'eau n'était pas si facilement accessible que ça. On a dû creuser à plus de 200 m de profondeur ! C'était la première chose à faire. Ensuite, il fallait installer les pêchers-nectariniers, les abricotiers et les poiriers, je te jure que ça m'a occupé jour et nuit.* […] *Tu sais en plus comment c'est à la campagne, tu ne trouves pas facilement des ouvriers compétents. Toi t'as une idée en tête, le gars il vient, il fait n'importe quoi, et il ne voit pas où est le problème. Ils sont tous habitués à faire de l'oignon ici, je te jure, ils [en référence aux ouvriers] m'ont rendu fou. Même les gars qui sont venus pour la construction de la villa, imagine qu'ils ont cassé toute une partie d'un carton de* zellige *que mon épouse avait soigneusement choisi.* […] *c'est le plus difficile, je trouve, de pouvoir s'entourer de gens compétents ici. C'est pour ça que des profils de* [moustatmir] *doivent aujourd'hui se développer dans les campagnes marocaines, ça va tirer les autres vers le haut, sinon on ne va jamais rattraper le retard accumulé ! Ce n'est pas avec du blé et de l'oignon que ce pays va se développer ! Tu es agronome toi, tu le sais !* » (Samir, CR Aït Naâmane).

Samir, ici, rejoint l'idéal compétitif que mettent en avant plusieurs autres *moustatmir*, d'une manière qu'il juge distinctive au sein du monde rural. Il défend une vision économiquement libérale de ce que la société doit être (allant dans le même sens que la politique agricole du pays). En lui rapportant que certains *fellah* de la réforme agraire traitaient les investisseurs d'égoïstes, celui-ci réplique : « *Entre nourrir à peine une famille, je ne sais même pas à vrai dire s'ils* [en référence aux *fellah* de la réforme agraire] *y arrivent avec leurs oignons, et contribuer au développement de tout un pays, je te laisse décider de qui est égoïste !* » (Samir, CR Aït Naâmane). Enfin, en évoquant le cas des Partenariats Public-Privé, Samir explique qu'à la tête de ces structures se trouvaient des « *personnes pistonnées* », qui « *n'avaient pas de mérite* » et qui « *cherchaient plus à maximiser leurs profits qu'à développer le pays* » : « […] *Je pense que tu ne dois pas savoir que ce sont des* holdings *de saoudiens maintenant qui tiennent ces partenariats, une vraie mafia* !!!! » (Samir, CR Aït Naâmane).



Photographie 19. « Ma petite parcelle de pêchers-nectariniers »

« *Ce n'est pas avec du blé et de l'oignon que ce pays va se développer !* » (Samir, CR Aït Naâmane). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Les trois exemples que nous avons choisis de développer permettent d'appréhender quelques tensions opposant les différents groupes sociaux présents à El Hajeb, autour de l'usage des eaux souterraines. Loin d'être exhaustives, elles permettent de faire ressortir une diversité d'aspirations. Les membres du groupe des *melkistes*, très proches de la ville et dont les revenus non agricoles sont importants, critiquent l'engouement des *fellah* attributaires de la réforme agraire pour la culture d'oignons, ainsi que celui des *moustatmir* pour l'arboriculture fruitière intensive. Ils défendent un tout autre idéal, familial, où « *la diversification du système de production est importante, l'eau souterraine n'étant pas inépuisable* » (Abderrahim, CR Aït Naâmane). Cet idéal ne pourrait, cependant, être dissocié du rapport non productif de certains d'entre eux à la terre, et de la distance vis-à-vis des mécanismes du capitalisme agricole qu'un tel rapport rend possible.



Photographie 20. Parcelle d'oliviers en intensif

« […] *Ici, par exemple, on a des oliviers avec le goutte-à-goutte pour économiser l'eau, mais on a aussi du blé, de l'orge, des petits pois, des carottes, des pommes de terre, etc.* […]. *La terre aime la diversité, elle en a besoin* ! » (Abderrahim, CR Aït Naâmane). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Ainsi, on note nombre de tensions autour de l'usage des eaux souterraines opposant tous les groupes sociaux présents à El Hajeb. Des tensions opposant les *fellah* attributaires à leurs associés ou locataires (autour du partage des bénéfices liés à la culture de l'oignon) ; des tensions opposant les *fellah* attributaires aux *moustatmir* (autour de la pertinence du choix du système de production, la prise de risque, la valeur du travail, le mode de vie, et la contribution au développement général du pays) ; des tensions intergénérationnelles opposant les *fellah* attributaires à leurs enfants *mouqaouil* (autour de la pertinence du choix du système de production, la valeur du travail, le mode de vie ; la nécessité d'une rupture avec le passé) ; des tensions opposant les *fellah melkistes* aux *fellah* attributaires et aux *moustatmir* (autour des choix des modèles de production) ; des tensions opposant les investisseurs *barani* aux partenariats public-privé (utilité pour la société, rôle dans le

développement du pays). Ces tensions reflètent l'imbrication des dynamiques liées à l'irrigation par les eaux souterraines et mettent en évidence l'affrontement de plusieurs idéaux.

Nous verrons, dans la partie suivante, que des controverses et tensions émergent également autour de la *gestion* des eaux souterraines.

2.2. Des tensions autour de la gestion des eaux souterraines

L'enquête a permis de relever d'autres tensions relatives à la gestion des eaux souterraines qui ont opposé les différents groupes sociaux présents à El Hajeb, dans un contexte de raréfaction des ressources et de dégradation de leur qualité. Ces tensions se sont principalement articulées autour d'une recherche de la désignation de « responsables » de l'exploitation massive des ressources par les groupes sociaux présents à El Hajeb, mais aussi par le groupe des agents modernisateurs de l'administration publique. Nous proposons d'approcher quelques-unes de ces tensions à travers deux sous-parties dans lesquelles nous chercherons à comprendre comment se positionnent les différents groupes sociaux par rapport à la responsabilité d'épuisement des ressources, puis, comment ils gèrent aujourd'hui les eaux souterraines.

2.2.1. Le progrès technique pour départager des bons et des mauvais élèves ?

Au Maroc, la question de la « surexploitation » des eaux souterraines n'a été constituée que récemment en un problème public. Sur le terrain, plusieurs différents groupes sociaux évoquent et dénoncent une « *situation difficile qui ne peut perdurer* ». Les agents de la DPA et de l'ABHS s'accordent généralement à dire qu'il est nécessaire de « *sensibiliser les petits agriculteurs à la question de la surexploitation des eaux souterraines* » dont ils seraient les principaux responsables (« *notamment à cause de leur méconnaissance du fonctionnement des nappes et à cause de leur accès limité au progrès technique* »), autant que les « *premières victimes* ».

Les investisseurs *barani* soutiennent fermement cette position. Si on retrouve Samir, celui-ci avance que « *c'est l'exploitation anarchique et complètement bricolée de l'eau des petits et moyens* fellah *qui fait que la nappe baisse dangereusement* » (Samir, CR Aït Naâmane). Le *moustatmir* rajoute : « […] *Il faut vraiment les* [en référence aux *fellah* attributaires] *éduquer et les sensibiliser aux problématiques de l'eau et à la gestion rationnelle des ressources* […]. *Je ne dis pas ça méchamment, mais je veux dire, mais il y a des choses qu'on ne peut pas deviner quand on ne les a pas apprises. Et ce n'est pas en leur distribuant des tuyaux* [en référence au goutte-à-goutte] *que l'affaire sera réglée, parce qu'ils les utilisent mal ! L'autre fois, j'ai vu un foreur avec un agriculteur à côté, j'ai halluciné de comment ils s'y prenaient, du grand n'importe quoi !* » (*op., cit.*).

D'autres investisseurs *barani* mettent l'accent, lorsque la question de la durabilité des ressources est évoquée, sur leurs modèles de gestion, à la pointe de la technologie, basés sur une « rationalisation » de l'utilisation des ressources hydriques. Ces derniers se félicitent de pouvoir suivre minutieusement la consommation d'eau sur leurs exploitations, les niveaux des forages, et de pouvoir estimer avec précision les besoins hydriques de chaque plante. Amine disait : *« J'ai fait en sorte que ce soit* high-tech [en anglais] *ici. Tout a été pensé ! Grâce à mon matériel, je peux suivre le moindre mètre cube* […]. *Je peux tout à fait t'affirmer que je sais où va la moindre goutte d'eau* […]. *Et avec toutes ces technologies modernes, qu'on ne vienne pas m'expliquer que l'épuisement de la ressource vient des* moustatmir » (Amine, CR Iquaddar).



Photographie 21. Le goutte-à-goutte, la star de l'économie de l'eau agricole

« […] *je sais où va la moindre petite goutte d'eau* [18] […] » (Amine, CR Iquaddar). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

Enfin, toujours en mettant en avant un modèle de gestion « parfaitement rationnel », Aziz avait rajouté : « […] *Généralement, quand tu investis, tu as une vision sur le long terme. C'est donc dans notre intérêt de nous appuyer sur toutes les techniques qu'il faut pour maîtriser la ressource* […]. *Je vais même installer chez moi des panneaux solaires l'année prochaine !* » (Aziz, CR Aït Bourzouine).



Photographie 22. « Une vision à long terme »

« Je vais même installer chez moi des panneaux solaires ! » (Aziz, CR Aït Bourzouine). *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

[18] Précisons qu'il n'a pas été possible, dans le cadre de cette enquête, d'accéder aux relevés de consommation de l'exploitation que le *moustatmir* était fier de mettre en avant.

Face aux accusations des investisseurs *barani*, les *fellah* de la réforme agraire refusent de porter la responsabilité d'une potentielle « surexploitation » des ressources en eaux souterraines. Walid crie à l'injustice et revient, furieux, sur ces accusations « *non fondées* » : « *Ce ne sont pas mes deux pauvres hectares d'oignons qui ont asséché la terre* [en référence à la nappe]. *Regarde-le-lui en face avec toute cette étendue d'oliviers irrigués.* […] *moi aussi j'ai installé le goutte-à-goutte. Mais à la différence de lui, je n'ai pas 180 ha et j'ai un seul puits, pas 20 forages. C'est pas moi qui fais n'importe quoi, moi je survis comme je peux avec un puits qu'il faut approfondir tout le temps, tout le temps. Il faut réunir 200 comme moi pour arriver à son* [en référence au *barani*] *niveau de consommation* » (Walid, CR Aït Naâmane). En échangeant avec des locataires, ces derniers reprennent quelques arguments de Walid et avancent que : « *On paie déjà très cher, et on gagne très peu. Y'a rien à comparer avec eux. On pompe pour avoir des rendements qui nous permettent de rembourser des dettes et d'envoyer nos enfants à l'école, pas pour remplir des piscines avec de l'eau, dans une zone où il n'y a soi-disant plus d'eau* [en référence aux investisseurs *barani*] » (Karim, locataire à la CR Iquaddar).

2.2.2. Stratégies des groupes sociaux face à la rareté de la ressource

Dans ce contexte de tensions autour de la responsabilité d'exploitation massive des ressources hydriques, les différents agents modernisateurs, très dépendants des eaux souterraines, se retrouvent de plus en plus vulnérables pour certains, face à la nécessité de mobiliser des financements pour aller chercher l'eau plus en profondeur. Plusieurs stratégies, révélant là encore des tensions autour de la gestion de la ressource et des aspirations futures de chaque groupe social, peuvent être décelées.

Elles s'articulent autour de trois principaux pôles : continuer à chercher l'eau individuelle, à tout prix (un pôle qui réunit tous les groupes sociaux même si seuls les investisseurs *barani*, les PPP, et quelques locataires peuvent continuer à *payer le prix*) ; Opter pour une plus grande diversification pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'eau individuelle (une alternative vers laquelle se sont tournés les *melkistes* ainsi que quelques *fellah* de la réforme agraire, mais qui n'est pas toujours simple à mettre en pratique) ; Prôner « *un retour en arrière pour aller de l'avant* » et revaloriser l'agriculture pluviale.

Précisons que seul un *fellah* de la réforme agraire a défendu un retour à une agriculture pluviale plus diversifiée : « […] *Le problème avant* [en référence à la réforme agraire], *c'est que l'on ne pouvait rien choisir. Maintenant que quasiment tout le monde a pu récupérer le titre d'une partie de son lot, je ne vois pas pourquoi continuer à tout miser sur ces satanés forages.* […] *Ils foncent tous la tête baissée avec leurs oignons.* […] *Du haut de mes 84 ans, j'ai planté ces amandiers l'an dernier, j'ai un peu de petits pois, du blé et de l'orge, et il ne reste qu'à prier pour la pluie […], au moins dans ce cas, c'est Dieu qui décidera si j'ai ou pas de l'eau, et pas des humains en pompant tous de tous les côtés* » (*L'haj* Abdeslam, CR Aït Naâmane).

Comme pour la partie précédente, les controverses autour de la gestion de la ressource en eau permettent de montrer qu'à côté de choix justifiés par des impératifs économiques, les différents groupes d'agents modernisateurs font valoir des aspirations et des idéaux justifiant de leurs pratiques et de leurs modes de production. Mais malgré ces tensions, ces types de justifications permettent de voir que les groupes restent attachés à rester dans le système de la *groundwater economy*.

Encadré 8 : Quitter la *groundwater economy* sans jamais l'intégrer

« J'ai revu Abdelali aujourd'hui. Ça fait déjà trois ans qu'il a vendu toutes ses terres à Aït Naâmane et qu'il est venu s'installer, avec son épouse et ses trois enfants, à Meknès. Il travaille chez (avec ?) son cousin dans la revente de matériel informatique. Il m'a donné pour adresse le "Beverly House Café", juste à côté de la petite boutique dans laquelle il travaille désormais. Je ne l'avais croisé à Aït Naâmane que trois fois, lors de l'assemblée générale d'une coopérative, et lors de deux couscous du vendredi chez *L'haj Mokhtar*. Mais ça faisait un moment que je voulais lui parler de son départ. […]
Abdelali était un ancien attributaire de la réforme agraire. Il faisait partie de ceux qui n'avaient pas réussi à accéder à l'eau, malgré trois tentatives qui lui avaient causé de gros problèmes d'endettement. […]
Abdelali a expliqué que ne pas accéder à l'eau a été difficile […]. Et en même temps, il commençait à voir que ça devenait difficile pour ses voisins qui y avaient accédé. Il disait que de toute manière, « *la situation allait être injuste pour les gens comme moi* ». […].
Il établit un lien direct entre la ressource et le potentiel changement de comportement des gens autour de lui avec des expressions telles que : « il n'y a plus de collectif et plus d'entraide », « c'était désormais chacun pour soi » (dans un sens d'accroissement de l'égoïsme), « l'eau du puits a fait des *fellah* des citadins, et dans ce cas, ça ne changeait rien de venir vivre en ville ». […]
On lui a dit que l'investisseur *barani* qui lui avait acheté son lot de 14 ha (*fabor* comme il dit, vu qu'il n'y avait pas d'eau), ainsi que 3 autres lots autour, avait pu installer des forages et qu'il avait installé de l'arboriculture fruitière. Cela l'étonne : pas le fait d'avoir pu accéder à l'eau, mais le fait que l'acheteur n'ait pas laissé le terrain en friche. C'était une « sale histoire de blanchiment » d'après lui, et l'acheteur n'avait même « pas besoin de planter quoi que ce soit ». […]
En lui demandant s'il trouvait qu'il avait été exclu de son *douar*, et de la commune d'Aït Naâmane, il me répondit très rapidement que oui : « mais sans eau, je n'avais rien à y faire ».

Extrait du journal de terrain (Octobre 2019)
Messaoudi 2023, données d'enquête.

Dans cette deuxième partie de chapitre, nous sommes revenus sur des tensions en lien avec l'irrigation par les eaux souterraines qui opposent quelques principaux groupes sociaux à El Hajeb. Ces tensions mettent le doigt sur « *autant de micro-épreuves constitutives d'un conflit social qui s'établit dans l'ordre du quotidien, à travers des interactions qui pourraient paraître somme toute banales, mais dont l'enjeu pour les intéressés est d'une grande importance, puisqu'il en va de la maîtrise foncière et politique du territoire où ils vivent* » (Lemieux, 2018, p. 123). Les conflits n'apparaissent pas comme résultant uniquement de rapports de force ; il s'agit de *conflits de modernité* dans lesquels les idéaux des différents acteurs et groupes sociaux s'affrontent. À l'issue de cette section, nous pouvons reformuler la question qui a servi de fil directeur à notre travail : comment se fait-il que, malgré le renforcement des inégalités et la présence quotidienne de critiques et de tensions entre groupes sociaux sur les espaces ruraux étudiés, on n'assiste pas à une exclusion d'une importante partie de la population ?

3. Posséder et gérer l'eau, facteur d'*interdépendances*

Cette troisième section revient sur une partie de la problématique de ce travail de recherche.

Malgré l'accroissement des disparités en lien avec la raréfaction de la ressource, et malgré l'existence de fortes tensions relatives à l'utilisation et à la gestion des eaux souterraines, nous n'assistons pas dans le cercle d'El Hajeb à un processus d'exclusion d'une grande partie de la population rurale. En effet, l'enquête de terrain a permis d'observer plusieurs formes de coopérations et d'interdépendances reliant les différents groupes sociaux, et plus particulièrement les groupes d'agents modernisateurs que de fortes tensions opposent. Une première partie nous permettra de revenir sur les formes que prennent les coopérations et les solidarités intra-groupes (3.1.), avant de mettre en évidence, dans une deuxième partie, quelques principales interdépendances entre différents groupes (3.2.).

3.1. Coopérations et solidarités intra-groupes

À travers l'analyse des dynamiques plurielles de l'irrigation par les eaux souterraines, nous avons mentionné à plusieurs reprises, dans le cadre de ce travail, l'existence de formes de coopérations et de solidarités plus ou moins fortes entre les membres d'un même groupe. Nous proposons de revenir, à travers quelques exemples, sur ces formes d'entraide et de solidarité qui s'organisent, comme nous le verrons, autour de l'accès ou de l'exploitation des eaux souterraines, permettant aux membres des groupes en question d'entrer dans la *groundwater economy* ou d'y rester malgré les différentes contraintes et difficultés rencontrées.

3.1.1. Coopérations entre jeunes *mouqaouil*

L'une des formes de coopération les plus importantes, a été observée entre les descendants des *fellah* de la réforme agraire. Comme nous l'avons discuté précédemment, souhaitant rompre avec le passé de leurs parents et soucieux d'exercer une agriculture « plus moderne », associée à un certain mode de vie et à de meilleures conditions de travail, certains jeunes se lancent collectivement dans ce qu'ils appellent « *l'aventure de l'entreprenariat* ». Partageant le même passé de la réforme agraire, ils expliquent que cela leur permet de « *se comprendre, de parler la même langue et de ne pas être confrontés constamment à des conflits intergénérationnels avec leurs parents* ». Ces *mouqaouil* et futurs *mouqaouil* sont généralement pluriactifs et soutiennent une position selon laquelle « *leur héritage - foncier, moyens de production, position sociale du père, etc. – ne détermine pas leur futur* ». Certains vont même jusqu'à revendiquer une « quête de leadership » pour reprendre les mots du sociologue Zakaria Kadiri et de ses co-auteurs (2015).

Les formes de coopération entre ces jeunes peuvent être multiples. Nous avons observé des situations dans lesquelles deux ou trois jeunes cherchaient à se lancer collectivement dans l'entreprenariat. Cela permettait de mettre en commun les ressources foncières, hydriques et financières, les savoirs et les réseaux des uns et des autres, et de « *partager les risques, surtout les premières années où ça peut être difficile* » Zaïd (CR Iquaddar). Les modes de coopération prenaient aussi des formes de transmission. Nous avons pu observer des pratiques de jeunes partageant avec d'autres des « *techniques innovantes* »[19] pour changer certaines pratiques culturales, ou pour apprendre à tailler

[19] Techniques apprises pour beaucoup grâce au visionnage de vidéos *YouTube* et aux formations en ligne, mais aussi grâce à des périodes de travail en tant que salariés chez les investisseurs *barani* comme nous le verrons plus loin.

certains types d'arbres fruitiers par exemple. Enfin, ces coopérations passaient par une entraide relative aux « *démarches administratives fastidieuses* » : « […] *J'aurais lâché l'affaire si je m'étais retrouvé à gérer seul toute cette paperasse et ces va-et-vient interminables* […] » (Walid, Aït Naâmane).

3.1.2. Entraide et solidarité entre *fellah* de la réforme agraire

L'observation des interactions entre les *fellah* de la réforme agraire les moins dotés en capitaux permet également de percevoir plusieurs formes d'entraide autour de l'accès et de la gestion de la ressource hydrique : « […] *On n'avait de coopérative* [de réforme agraire] *que le nom, mais depuis qu'on a installé nos forages, et qu'il n'existe plus vraiment de coopérative, on a développé paradoxalement l'esprit coopératif. Si l'un de nous est en galère avec ses oignons, on essaie de l'aider, de lui prêter un peu d'argent* […]. *Et quand il faut approfondir le forage, on sait quel foreur appeler* […], *on est tous* abonnés [en français] *au même* [foreur] *!* » (Abdeslam, CR Iquaddar).

Cette entraide prend plusieurs formes dans le quotidien de ces agriculteurs et comme l'ont répété plusieurs de ces *fellah* : « *ce n'est pas l'origine ou l'ethnie qui détermine qui on aide, ou par qui on est aidé, ce sont les galères du quotidien* » (Abdeljalil, CR Aït Naâmane). Cet extrait suggère l'importance accordée aux épreuves pratiques dans la constitution et le maintien des groupes sociaux. La manière dont plusieurs enquêtés insistent sur ces épreuves, les « *galères* », que d'autres ne *connaissent* pas, et donc ne *comprennent* pas, est une manière de se distinguer et de se distancier là encore des autres *fellah* de la réforme agraire qui ont davantage de capitaux économiques et sociaux (qu'ils se partagent eux aussi entre eux). Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ces formes d'entraide et de solidarité rassemblent des *fellah* qui n'appartenaient pas aux mêmes coopératives de la réforme agraire : les *raïss* et les *fellah* les mieux dotés en capitaux des différentes coopératives se sont alliés les uns aux autres ; les *fellah* qui ont moins de moyens dans plusieurs coopératives se sont formés, eux aussi, en groupes, malgré parfois les distances géographiques non négligeables qui les séparent ; enfin, les *fellah* de la réforme agraire qui n'ont toujours pas eu accès aux eaux souterraines se disent « *soudés et solidaires face à ceux qui ont oublié qu'ils existaient* ». Ces formes d'entraide s'inscrivent dans une recherche continue d'autonomisation de l'exploitation agricole étroitement liée à la question de l'accès (ou de l'absence d'accès) à l'eau souterraine et la nécessité de maintenir sa place dans la *groundwater economy*.

3.2. Interdépendances entre groupes d'agents modernisateurs

En plus des coopérations et des formes d'entraide intra-groupe, l'enquête a permis de relever des interdépendances reliant des groupes sociaux différents, notamment ceux dont les relations tendent à être particulièrement conflictuelles. Nous proposons de nous arrêter sur quelques formes que prennent ces interdépendances à El Hajeb.

3.2.1. Interdépendances entre les groupes sociaux présents à El Hajeb

Malgré les fortes tensions qui les opposent, il existe des interdépendances entre les *fellah* de la réforme agraire et les investisseurs *barani* présents sur un même territoire.

D'une part, comme discuté dans le chapitre 4, à la suite de la libéralisation des terres de la réforme agraire, les *fellah* ont dû s'associer aux investisseurs *barani via* des « compromis de vente » afin d'accéder à la propriété[20]. Fortement endettés et vulnérables face une eau souterraine de plus en plus rare, les *fellah* de la réforme agraire avaient pu, en devenant propriétaires, revendre une partie de leurs lots afin de continuer à garder une place dans la *groundwater economy* à El Hajeb. Si certains des *fellah* rencontrés ont dénoncé une situation d' « *accaparement* » et des « *nouvelles formes de colonisation* » de l'espace rural, d'autres ont mis en avant un rapport, certes asymétrique, mais d'interdépendance : « […] *En même temps, on n'aurait jamais pu accéder à la propriété sans eux* [en référence aux *barani*], *l'État n'allait pas nous faire de cadeau. C'était soit s'allier aux* barani *et garder sa place, soit s'entêter et se retrouver hors-jeu* [en français]. […] *l'autre fois, j'ai dit à mon voisin qui râlait contre les rifains parce que soi-disant ils prennent les terres pour du blanchiment d'argent et remplissent l'espace* [dans le sens de s'accaparer l'espace], *qu'heureusement qu'ils le faisaient, sinon beaucoup de fellah garderaient des terres qui ne leur appartiennent pas et dont ils ne peuvent rien faire s'il n'y a pas d'eau* […] » (Moussa, CR Aït Naâmane). De la même manière, les investisseurs *barani* n'auraient pas pu s'installer massivement à El Hajeb si la libéralisation des terres de la réforme agraire n'avait pas été promulguée, et si les *fellah* attributaires étaient dotés de suffisamment de moyens pour acheter leur lot sans devoir passer par des « compromis de vente » avec des *barani*. Ce à quoi Samir rajoute : « *Il n'y a pas que ça. Des* fellah *qui avaient les moyens d'acheter seuls, il y en a eu. Mais trouve-moi un seul qui n'a pas revendu au moins 3 ou 4 ha de son lot ! Ils ne peuvent pas gérer sans eau et avec des moyens et des méthodes archaïques des superficies aussi importantes* […]. *Il y avait de toute façon besoin qu'on vienne pour développer la région* […] » (Samir, CR Aït Naâmane). Une interdépendance qui révèle des rapports de pouvoir asymétriques qui n'excluent pas définitivement de l'espace les *fellah* de la réforme agraire, tout en précarisant nombre d'entre eux.

Si nous restons dans l'exploration des liens entre les *fellah* de la réforme agraire et les investisseurs *barani*, ces derniers emploient en grande majorité, sur leurs exploitations, des jeunes fils des attributaires de la réforme agraire. Ceux-ci occupent des postes de gérants pour certains, de salariés permanents ou de salariés occasionnels. Nombre de jeunes qui se lancent aujourd'hui dans « *l'aventure de l'entreprenariat* » ont travaillé auparavant sur des exploitations d'investisseurs *barani* : « *Je me suis dit que ce n'était pas trop mal payé, que ça allait nous* [en référence à sa famille] *permettre de creuser pour avoir enfin de l'eau, et que ça m'apprendra à faire autre chose que de l'oignon pour quand je me lancerai tout seul après* […] » (Adnane, CR Aït Bourzouine). Plusieurs avancent, par conséquent, que « *l'expérience de travail chez les* barani *a été très formatrice* » : « *C'est quand même grâce à ça que j'ai appris tout ce que je sais faire aujourd'hui. On aurait fait quoi sinon ? Aller aux formations des années 1960 de la DPA ?* […] » (Walid, CR Aït Naâmane).

Par ailleurs, nous pouvons revenir sur une autre forme d'interdépendance reliant les *fellah* de la réforme agraire et leurs locataires ou associés. L'appellation que réservent les *fellah* à ces derniers (*diab* - loups -, ou *soussa* - carie -) rappelle les fortes tensions qui les opposent quant au partage de l'espace et des ressources de production. En effet, même s'ils ne sont pas conséquents et qu'ils varient en fonction de la nature du sol et de la disponibilité en eau agricole, les revenus de location de la terre sont importants pour « *faire face aux nombreuses difficultés quotidiennes* » que rencontrent les *fellah*. En ce qui concerne les contrats d'association, nombre de *fellahs* suivis expliquent qu'ils

[20] Voir Chapitre 4, Section 3.

n'auraient pas réussi à cultiver l'oignon sans ces associations, un constat important lorsque l'on comprend la place qu'a eue cette culture identitaire dans l'ascension sociale des *fellah* (voir Chapitre 5, Section 2, 2.2.1.). Dans le cas de cette interdépendance, nous pourrions aussi nous demander, vu les termes asymétriques du contrat d'association, s'il ne s'agit pas plutôt d'une dépendance qui vient se rajouter à celle relative à l'eau, celle en lien avec les *barani*, etc.

Enfin, nous pouvons évoquer une autre forme d'interdépendance entre les agriculteurs (qu'ils soient *fellah*, *moustatmir*, *mouqaouil*, *locataire* ou *melkiste*) et les différents professionnels qui interviennent sur leurs exploitations agricoles. L'enquête de terrain a notamment mis en évidence la place qu'occupaient dans les espaces ruraux, depuis l'essor de l'irrigation privée, des professionnels tels que les puisatiers, les foreurs, les intermédiaires pour la vente des productions d'oignons, les revendeurs de matériel agricole, etc., mettant en évidence l'accroissement des savoirs spécialisés. En plus de ces professionnels, plusieurs investisseurs *barani* ont évoqué, par ailleurs, la nécessité d'avoir recours régulièrement à des comptables sans lesquels la gestion financière de leur exploitation serait compromise.

3.2.2. Moins de tensions, moins d'interdépendances ?

En ce qui concerne le groupe des *melkistes* ainsi que celui des partenariats public-privé, l'absence de fortes tensions les opposant aux autres groupes présents à El Hajeb se traduit par une faible interdépendance les reliant à ces groupes. Les *melkistes*, très interdépendants avec des cercles urbains (à Fès, Meknès ou Rabat), sont considérés par les *fellah* de la réforme agraire comme étant des *mdini* (citadins) et faux *fellah*. Les quelques liens que nous avons pu relever étaient justement liés à leur ancrage dans l'espace urbain. Deux *fellah* de la réforme agraire racontaient que lorsque leurs fils étaient gravement malades, ils avaient contacté une famille de ces *melkistes* (réputée pour son réseau élargi de médecins spécialisés à Fès) afin de les mettre en contact avec les bons interlocuteurs. Enfin, les PPP ne sont généralement considérés que comme des grandes exploitations « indépendantes » (généralement assimilées à l'État, et en particulier à la SODEA et à la SOGETA) ou comme des sociétés dont le seul lien avec les espaces étudiés serait, d'après les enquêtés, d'employer quelques jeunes fils de *fellah* de temps en temps[21] (les salariés de ces structures ne venaient pas nécessairement de la région).

Cette dernière section a cherché à comprendre pourquoi nous assistons à une coexistence de différents groupes sociaux à El Hajeb, issus de l'accroissement de la différenciation sociale liée au développement de l'irrigation par les eaux souterraines, malgré les importantes tensions qui les opposent. En effet, les formes d'entraide et de solidarité inter-groupes observées s'inscrivent dans une recherche continue d'inscription et de maintien dans une *groundwater economy*, toujours très attractive au-delà de ses aspects économiques. Par ailleurs, l'existence d'interdépendances entre les groupes sociaux que nombre de tensions opposent s'explique par un besoin croissant d'accéder à des capitaux (économiques et sociaux) pour sécuriser l'accès à une *eau agricole individuelle* de plus en

[21] Sur la base des entretiens menés, les salariés de ces structures ne viendraient pas nécessairement de la région : « […] *Ce n'est pas sur la base de la proximité qu'on emploie des gens, mais sur la base de leurs compétences surtout* » (Anass, responsable PPP, El Hajeb).

plus rare. Dans le contexte du développement de l'irrigation privée dans le cercle d'El Hajeb, l'accès généralisé à l'eau et aux techniques de pompage a entraîné une augmentation et un besoin des savoirs spécialisés, qui se sont traduits par une accroissement de la division du travail, et donc, par un renforcement accru des interdépendances entre les groupes sociaux, s'exprimant au travers de tensions ou de formes de solidarité.

Conclusion du chapitre 5

Ce chapitre a permis d'explorer davantage les dynamiques sociales liées à l'irrigation privée dans le cercle d'El Hajeb. La coexistence de différents groupes sociaux sur les espaces ruraux étudiés résulte d'un processus de différenciation sociale qui a conduit à un renforcement des inégalités d'accès à la ressource, dans un contexte où l'eau souterraine se fait de plus en plus rare.

L'accroissement de ces inégalités s'est accompagné d'une précarisation d'une partie de la population rurale d'El Hajeb, celle notamment des *fellah* de la réforme agraire, et a conduit à l'émergence d'importantes tensions constituées en controverses autour des questions d'*utilisation* et de *gestion* de l'eau, donnant à voir des idéaux autour du progrès et de la rupture avec le passé, qui constituent ce que nous avons appelé des *conflits de modernité*.

Ces tensions ne suffisent pourtant pas à expliquer la continuité de l'attraction des espaces ruraux étudiés et le maintien de la coexistence des différents groupes sociaux. Celle-ci dans le cercle d'El Hajeb s'effectue, en pratique, au sein de réseaux d'interdépendances où s'expriment des formes de solidarité et de coopération malgré la forte asymétrie de positions, de pouvoirs et de capitaux entre les groupes. Durant l'enquête, nous avons pu observer que l'attachement à un idéal de modernisation par l'accès à l'eau est partagé par la plupart des groupes, bien qu'il s'exprime sous des formes et des attentes diverses, parfois contradictoires. Cet idéal de modernité reste lié, aujourd'hui, au modèle de la *groundwater economy*, dans un contexte, certes, où la pression sur l'eau souterraine continue d'augmenter, mais où l'idéal des agents modernisateurs rencontre celui d'un État modernisateur prônant une continuité d'une politique de gestion des ressources par l'offre, comme nous allons le discuter dans la conclusion finale.



Imane : « […] *Tu crois que c'est la fin (de l'irrigation par les eaux souterraines)* ? ».
Adelmoumen : « *Pas du tout. Là, c'est compliqué, mais je suis sûr que ça va aller !* ».
Imane : « *Comment peux-tu en être aussi sûr* ? ».
Adelmoumen : « […] *Ils veulent qu'on fasse avancer ce pays. Ben ce n'est pas possible sans eau. Ce n'est plus possible sans eau !* ».
Imane : « *Mais, s'il n'y en n'a plus du tout ? Ton forage est déjà à 220 m de profondeur* !? ».
Adelmoumen (sur un ton taquin) : « Lalla *Imane, c'est toi l'ingénieure, pas moi (rires). Entre le barrage M'daz et les projets de l'eau de mer* [référence aux projets de désalinisation de l'eau de mer], *de l'eau pour irriguer, il y en aura. Pour boire, ça, je ne te garantis rien !* ».

CR Aït Naâmane, mai 2018.
(Crédit photo : I. Messaoudi)

Conclusion générale

Moderniser par l'eau : la fin d'un paradigme ?

Discussion, conclusion générale et perspectives de recherche

Les deux précédents chapitres nous ont permis de comprendre pourquoi la pratique de l'irrigation privée attire toujours plus de monde dans le cercle d'El Hajeb, sans pour autant conduire à une exclusion systématique d'une grande partie de la population rurale, pourtant aujourd'hui de plus en plus précarisée. Par ailleurs, nous avons vu que nous n'assistons pas, malgré un contexte de raréfaction des ressources en eaux souterraines et d'accroissement des disparités et des tensions entre les différents groupes sociaux, à un effondrement inéluctable de l'attrait pour la *groundwater economy*, ni même à un abandon ou à une remise en question des modèles d'agriculture intensifs qui y sont associés. On pourrait se demander pourquoi, malgré les nombreux signaux d'alarme concernant la baisse du niveau des nappes, ainsi que la dégradation de la qualité des ressources, et dans un contexte où la pression est de plus en plus importante sur ces eaux souterraines à El Hajeb[1], nous n'assistons pas à l'émergence d'une critique écologique affirmée, portée et revendiquée par les groupes sociaux coexistant à El Hajeb.

Si cette énigme n'a pas été notre point d'entrée central sur le terrain, il nous a semblé primordial d'y apporter quelques éléments de réponse, lors des derniers moments passés à El Hajeb. À cette fin, trois ateliers de type focus groupes ont été organisés, en octobre 2019, dans les communes rurales d'Aït Naâmane et d'Iquaddar. Tous les acteurs qui ont été suivis pendant ces années de thèse, ont été invités, au moins à un atelier, pour une restitution des principaux résultats de ce travail sur lesquels ils ont été libres de réagir[2]. Le dernier atelier a eu pour objectif de discuter des contours de cette énigme. Deux principales questions permettaient d'organiser les échanges de cette dernière rencontre :

- Comment (et par qui) devrait être organisée la gestion des eaux souterraines dans une perspective de protection et de conservation des ressources hydriques (et donc foncières) dont les groupes sociaux étaient fort dépendants ?

- Quels pourraient être les leviers d'action de chaque individu et de chaque groupe afin de contribuer à une gestion plus durable des ressources en eaux souterraines ?

[1] Rappelons qu'aussi bien la population rurale que la population agricole de la province d'El Hajeb connaît un accroissement démographique important et continu depuis le début des années 2000 (voir Chapitre 3, Section 1).

[2] Les deux premiers ateliers ont eu lieu au domicile de deux anciens attributaires de la réforme agraire et ont réuni une vingtaine de participants (à part deux investisseurs *barani* - présents à l'atelier d'Iquaddar -, seuls les *fellah* de la réforme agraire ont répondu présents). Le dernier a été organisé dans une école primaire où deux agents du ministère en charge de l'agriculture nous ont rejoints, sans être invités (ni prévenus directement par l'organisatrice). Enfin, précisons que les deux premiers ateliers ont réuni différentes personnes : le premier visait à réunir les attributaires de la réforme agraire qui n'avaient toujours pas d'accès aux eaux souterraines ainsi que les *fellah* attributaires qui rencontraient le plus de difficultés pour poursuivre l'exploitation des eaux souterraines ; le deuxième était destiné aux *fellah* attributaires les mieux dotés en capitaux, et était ouvert aux investisseurs *barani*, ainsi qu'aux locataires et aux *melkistes* ; le dernier était ouvert à tous avec pour consigne de discuter de la « gestion des eaux souterraines » dans un « contexte de raréfaction alarmante des ressources » (aucun acteur de la commune d'Aït Bourzouine n'était présent à ce dernier).

Par ailleurs, ces questions ont été posées, à la même période, dans le cadre d'entretiens semi-directifs, à des responsables de l'agence de bassin hydraulique de Sebou et à des responsables du ministère en charge de l'agriculture (à El Hajeb, à Meknès et à Rabat).

L'objectif de cette première partie sera de revenir sur quelques éléments qui sont ressortis de ces échanges avant de nous demander, dans une deuxième partie, si nous assistons aujourd'hui à la fin du paradigme de modernisation par les eaux souterraines, et peut-être à un proche effondrement du modèle de *groundwater economy*, laissant entrevoir les prémices de l'émergence d'une critique écologique. À la suite de cette discussion, une dernière partie reviendra sur les principaux apports de ce travail de recherche ainsi que sur les perspectives qu'il ouvre.

Démêler les logiques et les paradoxes de la gestion de la rareté des eaux souterraines à El Hajeb

Dans cette première partie de la discussion, nous proposons de nous arrêter sur le positionnement des *fellah* de la réforme agraire, puis des agents de l'administration publique, quant aux moyens à privilégier pour une gestion plus durable des eaux souterraines. Ces échanges permettent de relever des tensions, mais aussi des paradoxes sur lesquels nous reviendrons.

Le point de vue des *fellah* de la réforme agraire



Photographie 23. Atelier sur les pistes d'une gestion durable des eaux souterraines

« […] *De toute façon, c'est à l'État de gérer la situation !* » (Moussa, CR Aït Naâmane).
(Crédit photo : I. Messaoudi)[3]

[3] Les *fellah* que l'on voit sur la photo ont tous accordé leur autorisation pour la publication de cette photographie.

Les échanges avec les *fellah* de la réforme agraire lors de cet atelier ont été, par moments, très déstabilisants. Car ils ont révélé l'importance d'approfondir davantage l'enquête sur leurs interactions avec les groupes des agents modernisateurs étatiques. En effet, malgré le rapport conflictuel qu'ils entretiennent avec l'État depuis la mise en place de la réforme agraire, les premières attentes quant à la gestion des ressources en eaux souterraines étaient adressées à ces mêmes agents de l'État, souvent considérés comme un tout plus ou moins homogène. Les *fellah* soulignaient la « *difficulté d'une gestion individuelle* » et l' « *impossibilité d'une gestion collective d'une ressource individuelle, invisible* » : « […] *Nous sommes les premiers à en pâtir* [du manque d'eau]*, pendant que les* barani *pompent sans se poser de questions sur des superficies 100 fois plus importantes que les nôtres* […]. *Nous, on est chez nous, on ne va nulle part, donc s'il n'y a plus d'eau, l'État devra trouver des solutions* […]. *De toute façon, c'est à l'État de gérer ça* ! » (Moussa, Aït Naâmane).

Cette demande de régulation par l'État peut être lue à deux niveaux. En effet, les *fellah* ont rappelé que, dans le passé, « *l'État avait toujours fini par réagir* » lorsque des tensions opposant différents groupes devenaient importantes, ou lorsque les groupes les plus vulnérables se formaient en collectif pour discuter de leurs difficultés : « *Tu crois que le* moqaddem *sert à quoi d'autre ? Parfois, on faisait exprès d'en faire trop devant lui afin de faire remonter l'information ! Tu veux que je te dise ? Il a toujours été les yeux de l'État ici. Les yeux et les oreilles !* […] ». Les *fellah* considéraient que les agents de l'État finiraient donc toujours par proposer des solutions dans le but d'étouffer des tensions sociales pouvant potentiellement devenir trop importantes. D'ailleurs, comme nous le verrons dans la partie suivante, il y a bien eu une réponse récente des agents modernisateurs de l'État : le projet du barrage M'daz, lancé en 2015, dans le but affiché de répondre à la baisse importante du niveau de la nappe du Saïss en particulier.

Certains *fellah* ont souligné qu'ils s'inscrivent, de toute façon, dans le projet modernisateur de l'État, et que sans eau, ce projet ne saurait aboutir. Ils sont longuement revenus sur les subventions inscrites dans le cadre du Plan Maroc Vert, subventions principalement destinées à des équipements d'irrigation en goutte-à-goutte et à l'encouragement de certaines cultures à haute valeur ajoutée. Même les formations et ateliers de vulgarisation, organisés par la DPA d'El Hajeb, et auxquels ils avaient assisté, encourageaient une extension des superficies irriguées, l'installation de systèmes d'irrigation localisés, et la reconversion des cultures céréalières en des cultures maraîchères ou en arboriculture fruitière, conduites en systèmes intensifs.

Comme nous avions commencé à le discuter à la fin du chapitre 5, l'idéal de modernisation par les eaux souterraines de l'État semble donc rencontrer celui des *fellah*, s'inscrivant dans un projet de développement de la nation, par le développement d'une agriculture intensive irriguée. L'économiste Najib Akesbi avait alors interpellé quant aux dangers qu'un tel idéal commun représenterait pour la sécurité et la souveraineté alimentaires du pays (2013). Mais l'évocation de ce point n'a point suscité de réactions lors de cet atelier. En effet, comme nous l'avons vu dans le cadre de ce travail, cet idéal de modernité par les eaux souterraines s'accompagne d'une nécessaire rupture, pour les *fellah*, vis-à-vis du passé, et vis-à-vis d'un ancien mode de vie et de conditions de travail jugées « *archaïques* ». La culture de l'oignon, par exemple, ayant comme nous l'avons vu une dimension identitaire, et ayant permis une importante ascension sociale aux *fellah* de la réforme agraire, ceux-ci ne souhaitent pas la remplacer par de la céréaliculture qui, certes, s'inscrirait davantage dans une participation aux efforts de sécurité alimentaire, mais qui signifierait, pour ces

fellah, un « *retour en arrière* », inacceptable à leurs yeux.



Photographie 24. Tuyaux de goutte-à-goutte arrivés à bon port

Le lendemain de l'atelier, deux *fellah* participants passent récupérer le matériel d'installation de goutte-à-goutte en lançant : « *T'as vu, ils* [en référence à l'État] *finissent toujours par bouger* ! » (Moussa, CR Aït Naâmane) *(Crédit photo : I. Messaoudi).*

Le point de vue des agents de l'administration publique

Les entretiens menés avec les agents de l'administration publique, aussi bien avec des responsables de l'agence de bassin hydraulique de Sebou, qu'avec des responsables du ministère en charge de l'agriculture, ont mis le doigt sur plusieurs paradoxes liés à la gestion des eaux souterraines. Tout d'abord, la « *surexploitation* » des eaux souterraines serait due à une « *exploitation non rationnelle* » des ressources, « *notamment par les* fellah *qui ne connaissent pas le fonctionnement des nappes, et qui* [auraient] *pompé en contournant les règles pourtant mises en place dans le cadre de la loi 10-95*[4] *»* (Sara, ABH Sebou). Ces *fellah* ne seraient pas suffisamment dotés de moyens techniques pour « *rationaliser l'utilisation des ressources* ».

D'après cette responsable de l'ABHS, une gestion plus durable des ressources en eaux souterraines passerait d'abord par une « *sensibilisation et une responsabilisation des agriculteurs* ». Celle-ci avait confié lors d'un autre entretien : « […] *Tu demandais pourquoi on ne diffuse pas systématiquement les chiffres relatifs au niveau de la nappe.* […] *Par exemple, en 2018, il y a eu une hausse du niveau de la nappe. Si on avait diffusé les chiffres, on aurait incité à plus de pompage, tu imagines la situation ?* […] »[5].

[4] Voir Chapitre 2, Section 2.

[5] Cette information n'a pas pu être vérifiée en raison de l'impossible accès aux données des niveaux de la nappe considérées, au moment de l'enquête, « confidentielles ».

Les discours et les recommandations des responsables de l'ABHS s'appuient, par ailleurs, sur des objectifs de rationalisation d'utilisation de la ressource dans le but d'atteindre une meilleure efficience de l'exploitation des eaux souterraines. L'encouragement des techniques d'irrigation localisée est toujours central, la responsable soulignant que « […] *les recherches sur les techniques de goutte-à-goutte* [remettant en cause ces techniques quant aux potentielles économies de la ressource] *ne peuvent être vulgairement généralisées* » (Sara, ABH Sebou). De plus, ces responsables mettent en avant la nécessité d'une diversification des apports des ressources hydriques justifiant, par exemple, l'importance d'un projet comme celui du barrage M'daz dans un contexte de « surexploitation » de la nappe du Saïss.

Ce barrage a été inauguré, en janvier 2015, sur le haut Sebou, à 58 km au sud-est de la ville de Sefrou. L'ouvrage, d'une capacité prévue de 700 millions de mètres cubes devait être opérationnel en 2018[6]. D'un budget estimé à 1,5 milliards de dirhams, l'ouvrage devait permettre de « *combler le déficit actuel* [de la nappe du Saïss], *d'assurer l'équilibre de la nappe phréatique et même de générer un excédent avec tous les effets bénéfiques que cela aura sur le développement durable de l'agriculture irriguée et la promotion des investissements agricoles* »[7]. Aziz Akhannouch, ministre de l'agriculture à l'époque, avançait que « *ce grand projet, qui rentre dans le cadre de la stratégie du Plan Maroc Vert* […], *permettra d'inscrire l'agriculture de cette région dans la durabilité tout en assurant une gestion équilibrée et viable des ressources hydriques* » (*op., cit.).*



Photographie 25. Avancement des travaux du barrage M'daz en octobre 2019

Travaux du barrage M'daz sur le haut de Sebou, à 58 km du sud-est de la ville de Sefrou. *(Crédit photo : I. Messaoudi)*

[6] À ce jour, le barrage est toujours en construction. Voir Annexes.

[7] Article de presse du 12 janvier 2015 ; https://aujourdhui.ma/economie/38-mmdh-pour-irriguer-22-000-hectares-a-partir-du-barrage-mdez-115780 (Consulté le 18/11/2022).

A travers ces entretiens et prises de parole publiques, l'eau agricole apparaît comme une eau individualisée et désocialisée (Aubriot, 2020)[8]. Deux paradoxes affleurent de ces extraits : d'une part, la durabilité est présentée comme une solution de long terme, visant à maintenir la productivité à travers une irrigation intensive, soit une durabilité au service d'une intensification des systèmes agricoles. D'autre part, émerge une politique de gestion par l'offre pour assurer cette durabilité, passant par l'exploitation de nouvelles ressources, justifiées précisément par la « surexploitation » de la nappe.

Moderniser par les eaux souterraines au Maroc, la fin d'un paradigme ?

Les réponses apportées par les agents modernisateurs étatiques, et celles attendues par les agriculteurs d'El Hajeb, s'appuient principalement sur des solutions techniques dans lesquelles l'*eau agricole individuelle* est conçue d'abord en tant que ressource économique à préserver pour maintenir un modèle agricole intensif qui n'est pas remis en question. Il est utile de souligner que la nouvelle politique agricole, portant le nom de Génération Green (2020-2030), s'inscrit dans la continuité du Plan Maroc Vert visant, selon les mots de présentation de ladite politique, « *à consolider les acquis des dix dernières années* », en s'appuyant pour cela sur le « *développement de nouvelles technologies et d'innovations* », la « *consolidation des filières agricoles* », le « *développement de chaînes de distribution modernes et efficientes* », « *l'encouragement de l'entreprenariat* », le « *soutien à la compétitivité des exportations* », etc. Dans ce contexte, la durabilité est associée à des logiques gestionnaires, ne remettant pas en cause les modèles de développement qui sont à l'origine de la dégradation des ressources, et de l'accroissement des inégalités dans les espaces ruraux.

Concernant la question plus spécifique de la « surexploitation » des eaux souterraines, en l'absence de données fiables et accessibles, il est difficile de distinguer « *la rareté qui correspond à une offre chroniquement faible par rapport aux besoins, et la pénurie qui est liée à l'inadéquation de l'offre et de la demande sur un temps plus court, avec parfois une occurrence assez brutale* (Lavie, 2019, p. 34). Ainsi, si « *la rareté* [de l'eau] *n'implique pas une pénurie* » (*op., cit.,* p. 41), celle-ci a été récemment constituée, au Maroc, comme un problème public permettant de justifier de nouvelles politiques d'intervention en matière d'offre, par la réalisation d'ouvrages hydrauliques comme celui du barrage de M'daz, sans pour autant qu'il n'y ait d'espaces de discussions ou de concertations entre les usagers de cette eau agricole autour d'un tel choix d'aménagement. Le chercheur en sciences politiques Kevin Del Vecchio et ses co-auteurs évoquent un retour de l'État en « *aménageur libéral* » (2022 ; 2017). Ainsi, « […] *les objectifs globaux de la politique de l'eau marocaine* [sont largement restés] *focalisés sur la recherche de nouvelles ressources en eau, perpétuant une politique d'augmentation de l'offre, plutôt que contribuant à atténuer les prélèvements agricoles à travers une politique de gestion de la demande* » (Del Vecchio et Kuper, 2022, p. 2).

Par ailleurs, en plus de ces politiques de gestion par l'offre, l'agence du bassin hydraulique de Sebou, à l'instar des autres ABH (Tanouti et Molle, 2013), présente une liste de recommandations à adopter en matière d'exploitation des eaux souterraines. Une telle liste vise à impulser des changements dans les pratiques, à partir de la force de conviction supposée de ces

[8] La gestion devient, par conséquent, une gestion individuelle, s'appuyant sur une responsabilisation des individus, dans une logique de « psychologisation des rapports sociaux » (Voir Chapitre 1, Section 1).

recommandations, du fait même qu'elles se présentent comme des pratiques « rationnalisées » et « optimisées ». Ce type de propositions, encore très répandu, entend contribuer à *responsabiliser* et à *conscientiser* les individus, pour les inciter à participer aux projets de modernisations de leurs sociétés. Mais si certaines idées ont pu acquérir, dans certains contextes, « *une autorité épistémique considérable* » (Blitstein et Lemieux, 2018, p. 25), lorsque l'on analyse rigoureusement le processus ayant conduit à leur adoption par une large partie de la population, les sciences sociales enseignent que ce n'est pas la seule force intrinsèque des idées qui explique leur adhésion, mais plutôt le fait qu'elles viennent « *résonner avec un ensemble de transformations sociales déjà à l'œuvre au sein de ces populations et qui les inclinent à* [les] *trouver "intéressantes" et "pertinentes", voire "sublimes"* » (*op., cit.)*. Ainsi, si le contenu même des idées et des recommandations n'est pas toujours à remettre en cause, se limiter à les considérer en elles-mêmes ne peut permettre d'expliquer ni le succès social de ces idées, ni leur échec dû à une éventuelle résistance qui leur est opposée par certains groupes sociaux.

À cela s'ajoute le fait que ces idées visant à « rationnaliser » et à « responsabiliser » les individus tenus pour « coupables » de l'exploitation massive des eaux souterraines se retrouvent confrontées à un autre paradoxe de gestion de ces ressources. Celui-ci s'inscrit dans un contexte de concurrence sectorielle entre les agents modernisateurs en charge de l'Eau (ministère de l'Eau et les ABH), et ceux en charge de l'Agriculture. Les premiers prônent des logiques gestionnaires visant à changer les pratiques des acteurs par une sensibilisation, une responsabilisation et une mise en place de contrats de nappe, les seconds encourageant le développement et l'intensification de l'agriculture, inscrits dans un idéal de modernisation par les eaux souterraines. Ces tensions entre les agents modernisateurs étatiques révèlent, là encore, des conflits de modernité qu'il est important d'analyser afin de dépasser la proposition de diverses solutions techniques qui ne permettent ni de gérer durablement une eau agricole individuelle éminemment sociale, ni de remettre en question un paradigme de modernisation et de développement précarisant une grande partie de la population rurale.

En l'état des lieux, en-dehors des agents modernisateurs avec lesquels a été mené ce travail, d'autres acteurs et groupes sociaux tentent de proposer des modèles de développement plus justes. S'il est indéniable que certaines de leurs propositions peuvent s'avérer pertinentes et méritent d'être étudiées et discutées, nous restons convaincus qu'elles doivent, pour être appropriées, prendre en compte les aspirations et les idéaux des différents groupes d'agents modernisateurs, en partant du travail d'« idéation collective » déjà en train de se faire (Blitstein et Lemieux, 2018). En l'occurrence, les solutions proposées pour la gestion des ressources en eau au Maroc dans le « Livre blanc », paru récemment et produit par un groupe d'experts lauréats de l'IAV Hassan II, sont intéressantes, mais prennent le risque de rester encore trop attachées aux seuls aspects techniques, réduisant encore la gestion de la ressource à la gestion de la disponibilité en eau (Groupe EAU, 2022).

L'exemple de la ville de Zagora, située au sud-est du pays, est souvent mis en avant pour évoquer l'un des rares « *conflits d'extractivisme* » (Mayaux et Rousseau, 2021) au Maroc. En effet, une mobilisation sociale d'ampleur y a émergé, en 2017, remettant en question les modèles d'irrigation intensive à partir des eaux souterraines. Cette mobilisation a pu prendre de l'ampleur en raison des faibles interdépendances entre les investisseurs de la pastèque qui se sont installés à Zagora (issus d'autres régions du pays, n'ayant pas d'attache familiale particulière dans la vallée, et ne

réinvestissant pas leurs profits sur le territoire), et les autres groupes sociaux présents sur place. Les chercheurs en sciences politiques Pierre-Louis Mayaux et Max Rousseau expliquent notamment l'émergence de ce « *conflit d'extractivisme* » par des politiques territoriales de diversification qui auraient permis aux habitant.es de s'approprier un « *"imaginaire oasien" de développement fait de quelques filières sélectives à forte valeur ajoutée et de tourisme durable, le tout en harmonie avec le milieu* » (2021, p. 148). Nous faisons l'hypothèse, dans ce cas de figure, qu'en plus des conditions décrites par les auteurs, ce sont aussi (et surtout) les idéaux *déjà là* des habitant.es qui ont pu faire émerger une telle critique, et qui s'est traduite et consolidée par une importante mobilisation, mettant en évidence l'idéal commun partagé. L'exemple de la ville de Goulmima où la société civile a fait avorter un projet d'extension du palmier dattier peut être aussi cité, dans ce sens, pour réfléchir aux conditions d'émergence d'une critique écologique ; une écologie qui ne peut qu'être imbriquée dans la question sociale[9].

Ainsi, l'un des plus grands paradoxes des processus de modernisation, auquel les acteurs attachés à l'accroissement de la critique écologique doivent faire face, est que l'adhésion aux normes et pratiques environnementales ne peut être pleinement effective que si elle se situe, au moins en partie, dans le prolongement de l'idéal de modernité de chacun des groupes sociaux, idéaux eux-mêmes ancrés dans des pratiques et un certain rapport à la terre et à l'eau. C'est donc à de nouvelles formes de conceptions de la modernité auxquelles il faudra s'attendre, des conceptions peut être hybrides, car il est peu probable qu'une conception actuelle de l'écologie, elle-même portée par des groupes sociaux et ancrée dans des pratiques spécifiques, puisse trouver des relais immédiats au sein des populations rurales du cercle d'El Hajeb. Il faudra donc s'attendre, si l'on reste attaché à une transition écologique démocratique, à inventer des solutions s'appuyant en partie sur les idéaux des différents groupes sociaux, pour s'assurer de l'adhésion et de la participation du plus grand nombre. En ce sens, une transition écologique réussie passera probablement par la constitution et le renforcement d'espaces publics où l'ensemble des groupes sociaux d'un territoire se trouvent représentés et participent à l'élaboration de ces politiques publiques.

[9]https://medias24.com/2021/05/11/errachidia-arretdes-travaux-de-creusement-de-puits-entre-goulmima-et-tadighoust-la-population-soulagee/ (consulté le 12/12/2022).

Conclusion générale

Dans ce travail de thèse, nous avons cherché à décrire et à analyser les processus de modernisation d'espaces ruraux là où l'irrigation par une *eau agricole individuelle* a été centrale. S'inscrivant dans le champ des études agraires critiques, ce travail a cherché à contribuer modestement aux débats sur les questions contemporaines de développement des espaces ruraux. Il a permis de rendre compte des transformations agricoles et sociales engendrées par le développement de l'irrigation intensive à partir des eaux souterraines, dans des espaces ruraux situés dans le cercle d'El Hajeb, au Maroc, où les agriculteurs sont passés, dans les années 1980, d'une agriculture pluviale à une agriculture partiellement ou totalement irriguée par les eaux souterraines. Nous reviendrons, dans cette partie, sur quelques-uns des principaux apports à l'issue de cette thèse, avant d'esquisser des perspectives de recherche.

L'énigme au cœur de ce travail s'est construite autour du développement d'une agriculture intensive à partir des eaux souterraines, encouragée et promue par les politiques publiques afin d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, et de *moderniser* les exploitations agricoles, et les espaces ruraux de façon plus générale. En croisant des approches inscrites dans le champ des études agraires critiques, dans celui des études sur l'irrigation, et dans celui de la « modernité-présent », et en s'appuyant sur des outils de la géographie sociale, nous avons pu explorer quelques paradoxes de modernisation des espaces ruraux au Maroc, et montrer pourquoi, dans un contexte de raréfaction des eaux souterraines et de dégradation de leur qualité, contexte ayant conduit à la précarisation d'une partie de la population rurale, nous n'assistons pas : i) à une exclusion d'une importante partie de la population rurale dans le cercle d'El Hajeb ; ii) à la remise en question, et encore moins à l'abandon, des modèles d'agriculture intensifs basés sur l'exploitation massive des eaux souterraines ; iii) à l'émergence d'une critique écologique affirmée, portée et revendiquée par les groupes sociaux coexistant à El Hajeb.

En effet, l'exploration des liens entre le foncier et l'eau agricoles, sur un temps long, sur des terres de réforme agraire dans le cercle d'El Hajeb a permis de comprendre comment l'accès à une eau sous terre est venu rétablir, aux yeux d'une partie des attributaires de la réforme agraire, la justice sur terre. L'installation d'un puits ou d'un forage, dans les années 1980-90, a permis aux attributaires de la réforme agraire de se réapproprier leur terre par le biais d'un ensemble de modalités matérielles et idéelles imbriquées, même si cela n'impliquait pas de propriété privée au sens juridique. Ainsi, si avoir sa terre dans le passé avait généralement permis d'avoir son eau, l'accès à l'*eau agricole individuelle* a permis de s'approprier sa terre, et son espace de vie de façon plus générale, ainsi que d'accéder à une forme de reconnaissance et d'ascension sociale. Cela permet d'apporter un éclairage, susceptible d'expliquer pourquoi une partie importante de la population rurale vivant sur des terres de réforme agraire à El Hajeb, cherche toujours à accéder à une *eau individuelle*, et à intégrer le modèle de la *groundwater economy* malgré ce que cela implique aujourd'hui comme risques. Par ailleurs, nous avons montré que, dans un contexte de pression accrue sur les ressources où ces risques se font de plus en plus ressentir, la population rurale dépendante de l'eau souterraine, et de plus en plus précaire, se retrouve contrainte à choisir entre *sa* terre et *son* eau. Cela s'est généralement traduit, au début des années 2000, dans un contexte de libéralisation des

terres de la réforme agraire, par de nouvelles dynamiques foncières. L'analyse de celles-ci nous a permis de montrer que les *fellah* de la réforme agraire, devenus propriétaires, ont dû vendre une partie de leur lot à de « nouveaux arrivants », les investisseurs *barani*, dans le but de pouvoir continuer à accéder à l'*eau individuelle*. Ces nouvelles dynamiques foncières viennent révéler des dynamiques sociales au centre desquelles se donne à voir la complexité des rapports sociaux et l'asymétrie des rapports de pouvoir sur des espaces où coexistent différents groupes sociaux.

Se focaliser sur l'analyse des dynamiques sociales des espaces ruraux étudiés nous a permis de montrer que la coexistence de différents groupes sociaux résulte d'un processus de différenciation sociale qui a conduit à un renforcement des inégalités d'accès à la ressource, dans un contexte où celle-ci se fait de plus en plus rare. L'accroissement de ces inégalités a conduit à l'émergence d'importantes tensions constituées en controverses autour des questions d'utilisation et de gestion de l'eau, donnant à voir des *idéaux* autour du progrès et de la rupture avec le passé, qui constituent des conflits de modernité. L'intérêt pour nous a été de montrer que malgré ces tensions, il existe des réseaux d'interdépendances où s'expriment des formes de solidarité et de coopération en dépit de la forte asymétrie de positions, de pouvoirs et de capitaux entre les groupes. Ainsi, l'attachement à un idéal de modernisation par l'accès à l'eau est partagé par la plupart des groupes, bien qu'il s'exprime sous des formes et des attentes diverses, parfois contradictoires. Cet idéal de modernité reste lié, aujourd'hui, au modèle de la *groundwater economy*, dans un contexte, certes, où la pression sur l'eau souterraine continue d'augmenter, mais où l'idéal des agents modernisateurs du cercle d'El Hajeb rencontre celui d'un État modernisateur prônant la continuité d'une politique de gestion des ressources par l'offre. En parallèle de ce renforcement de l'idéal de modernisation par les eaux souterraines, nous avons pu souligner que la seule perspective en lien avec une recherche de durabilité des ressources s'articule aujourd'hui autour de logiques gestionnaires où le recours des technologies permettant d'assurer une disponibilité des ressources est central, et où l'eau agricole se retrouve désocialisée.

Élucider ces paradoxes de modernisation par l'eau des espaces ruraux à El Hajeb a nécessité de s'appuyer sur une analyse du développement et de la reconfiguration de ces espaces. Nous avons souhaité montrer qu'une telle analyse suppose, d'une part, d'explorer les liens entre l'eau et le foncier agricoles, et d'autre part d'analyser les transformations sociales liées à l'irrigation privée à travers l'histoire des processus de modernisation.

Au-delà de notre recherche, nous proposons d'esquisser quelques pistes qu'il nous semble important à approfondir et que nous n'avons pas pu explorer dans le cadre de ce travail. La première consisterait à procéder à l'analyse des transformations sociales dans des espaces ruraux où les dynamiques d'irrigation par les eaux souterraines croiseraient celles d'autres systèmes d'irrigation. Ce qui permettrait d'enrichir la compréhension des processus de modernisation par l'eau, sur d'autres espaces ruraux. L'autre perspective qui nous semble importante est de mener un travail qui prend en compte, en plus de l'eau agricole, les autres usages de l'eau sur les mêmes espaces sur le modèle de ce qu'ont entrepris les chercheurs Mohamed Mahdi, Mohamed Tamim et Zakariaa Tijani dans le Haut Atlas (2021). Par ailleurs, entreprendre des études comparatives dans et en-dehors du Maroc, à partir des conflits de modernité, serait pertinent pour étudier et analyser des contextes d'émergence d'une critique écologique dans d'autres configurations. Enfin, d'autres acteurs et groupes sociaux mériteraient d'être pris en compte dans l'analyse de ces dynamiques. Il

serait par exemple intéressant, dans la continuité des travaux de la sociologue Lisa Bossenbroek (2016), d'étudier la place des femmes dans cette modernisation par l'eau et dans les rapports décrits entre les groupes.

Sources et bibliographie

A

AADEL M., 2018, « Hirak du Rif : une lutte sociale et politique contre les injustices systémiques au Maroc », *La Revue Nouvelle*, *N° 8*, 8, p. 22-29.

ABDELMOUMNI F., 2013, « Le Maroc et le Printemps arabe », *Pouvoirs*, *n° 145*, 2, p. 123-140.

AJL M., 2021, « Does the Arab region have an agrarian question? », *The Journal of Peasant Studies*, *48*, 5, p. 955-983.

AKESBI N., 2001, « Les exploitations agricoles au Maroc. Un diagnostic à la lumière du Recensement général agricole », *Critique économique*, 5, p. 1-17.

AKESBI N., 2006, « Évolution et perspectives de l'agriculture marocaine », Rapport général, Rabat.

AKESBI N., 2011, « La nouvelle stratégie agricole du Maroc annonce-t-elle l'insécurité alimentaire du pays ? », *Confluences Méditerranée*, *N° 78*, 3, p. 93-105.

AKESBI N., 2012, « Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine : le Plan Maroc Vert », *New Medit*, *11*, 2, p. 12-24.

AKESBI N., 2013, « L'Agriculture marocaine, entre les contraintes de la dépendance alimentaire et les exigences de la régulation sociale », *Maghreb - Machrek*, *N° 215*, 1, p. 31-56.

AKESBI N., 2014, *Les investissements verts dans l'agriculture au Maroc*, IFRI, (Programme Moyen-Orient/Maghreb), 1-62 p.

AKESBI N., 2020, « Un « modèle » en crise face à « la crise ». La pandémie de la Covid-19, un moment de vérité pour le pouvoir », *Confluences Méditerranée*, *N° 114*, 3, p. 39-54.

AKESBI N., BENATYA D., EL AOUFI N., 2008, *L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation*, Rabat, Economie Critique, 189 p.

AKESBI N., GUERRAOUI D., 1991, *Enjeux agricoles : évaluation de l'expérience marocaine*, Casablanca, Maroc, Maroc, Éditions Le Fennec, 150 p.

AKRAM-LODHI A.H., 2007, « Land, markets and neoliberal enclosure: An agrarian political economy perspective », *Third World Quarterly*, *28*, 8, p. 1437-1456.

AKRAM-LODHI A.H., 2018, « What is Critical Agrarian Studies? », *ROAPE*.

AKRAM-LODHI A.H., KAY C., 2008, « The agrarian question: peasants and rural change », dans *Peasants and Globalization: Political Economy, Agrarian Transformation and Development*, A. Haroon Akram-Lodhi, Cristóbal Kay, London, Routledge, p. 1-32.

AKRAM-LODHI A.H., KAY C., 2010a, « Surveying the agrarian question (part 1): unearthing

foundations, exploring diversity », *The Journal of Peasant Studies*, *37*, 1, p. 177-202.

AKRAM-LODHI A.H., KAY C., 2010b, « Surveying the agrarian question (part 2): current debates and beyond », *The Journal of Peasant Studies*, *37*, 2, p. 255-284.

AMEUR F., AMICHI H., KUPER M., HAMMANI A., 2017, « Specifying the differentiated contribution of farmers to groundwater depletion in two irrigated areas in North Africa », *Hydrogeology Journal*, *25*, p. 1-13.

AMEUR F., KUPER M., LEJARS C., DUGUÉ P., 2017, « Prosper, survive or exit: Contrasted fortunes of farmers in the groundwater economy in the Saïss plain (Morocco) », *Agricultural Water Management*, *191*, C, p. 207-217.

AMEUR F., QUAROUCH H., DIONNET M., LEJARS C., KUPER M., 2015, « Outiller un débat sur le rôle des jeunes agriculteurs dans une agriculture en transition dans le Saïss (Maroc) », *Cahiers Agricultures*, *24*, 6, p. 363-371.

AMICHI H., BOUARFA S., KUPER M., DUCOURTIEUX O., IMACHE A., LOUIS F. JEAN-, BAZIN G., HARTANI T., CHEHAT F., 2012, « How does unequal access to groundwater contribute to marginalization of small farmers? The case of public lands in Algeria », *Irrigation and Drainage*, *61*, p. 34-44.

AMICHI H., KUPER M., BOUARFA S., 2018, « The Legitimacy of Tilling the Land versus Land Use Rights: Algerian Farmers' Land Appropriation Processes on Public Land », dans *Law and Porperty in Algeria. Anthropological Perspectives*, Leiden, Boston, Brill (sous la direction de Yazid Ben Hounet), p. 43-59.

APPADURAI A., 1990, « Technology and the Reproduction of Values in Rural Western India », dans MARGLIN F.A., MARGLIN S.A. (dirs.), *Dominating Knowledge: Development, Culture, and Resistance*, Oxford University Press, p. 185-216.

APTER D.E., 1965, *The Politics of Modernization*, Chicago, University of Chicago Press, 497 p.

ARRIF A., 2015, *La fabrique de l'ingénieur agronome: formation technique et éducation morale : le cas de l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II*, Rabat, La Croisée des chemins, 475 p.

ATIK-EL HAOULI M., 1993, *Le Saïss de Meknès et ses bordures : mutations récentes d'une societe rurale*, These de doctorat, Montpellier, Montpellier 3.

AUBRIOT O., 2002, « Société et concept de droits d'eau en irrigation : appropriation ou partage de l'eau ? », dans *Histoires d'une eau partagée : Provence, Alpes, Pyrénées*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence (sous la direction d'O. Aubriot et G. Jolly), p. 35-60.

AUBRIOT O., 2004, *L'eau, miroir d'une société : irrigation paysanne au Népal central*, Paris, Éditions du CNRS, 321 p.

AUBRIOT O., 2006a, « Baisse des nappes phréatiques en Inde du Sud: forte demande sociale et absence de gestion de la ressource », *Géocarrefour - Revue de géographie de Lyon*, *81*, 1, p. 83-96.

AUBRIOT O., 2006b, « Eau souterraine et eaux de surface en Inde du Sud : des politiques hydrauliques disparates » RICHARD-FERROUDJI A., CARON P., JAMIN J.-Y., RUF T. (dirs.), *PCSI - 4e Séminaire international et interdisciplinaire*, p. 10.

AUBRIOT O., 2010, « Quel partage des responsabilités dans la gestion de l'eau souterraine en Inde du Sud ? (cas du Tamil Nadu et de Pondichéry) », *Science et changements planétaires / Sécheresse*, *21*, 1, p. 28-33.

AUBRIOT O., 2011, « L'eau souterraine en Inde du sud. Un savoir réservé aux nouveaux maîtres de l'eau? », dans *Construire les savoirs dans l'action. Apprentissages et enjeux sociaux en Asie du Sud*, Edition de l'EHESS (Collection Purusartha 29), p. 237-262.

AUBRIOT O., 2013a, *Tank and well irrigation crisis: spatial, environmental and social issues. Cases in Puducherry and Villupuram districts (South India)*, Concept Publishing Company, 598 p.

AUBRIOT O., 2013b, « De la matérialité de l'irrigation. Réflexions sur l'approche de recherche utilisée », *Le Journal des anthropologues*, 132-133, p. 123-144.

AUBRIOT O., 2020, *Les systèmes d'irrigation paysans à travers techniques et inscriptions territoriales. A propos de la co-construction eau-société*, Habilitation à diriger des thèses, Paris, Paris Nanterre, 237 p.

AUBRIOT O., RIAUX J., 2013, « Savoirs sur l'eau : les techniques à l'appui des relations de pouvoir ? », *Autrepart*, *N° 65*, 2, p. 3-26.

AUBRY A., KUEHNI M., SCALAMBRIN L., 2021, « Introduction - Pratiques et politiques de la négociation pour accéder et se maintenir sur un terrain d'enquête », *Cambouis, la revue des sciences sociales aux mains sales*.

AYEB H., 2012, « Compétition sur les ressources hydrauliques et marginalisation sociale, à qui profite la disparition des canaux ? », dans *De l'eau agricole à l'eau environnementale*, Éditions Quæ (sous la direction de C. Aspe), p. 143-155.

AYEB H., 2017, « Food Issues and Revolution : the Process of Dispossession, Class Solidarity, and Popular Uprising : the Case of Sidi Bouzid In Tunisia », *Cairo Papers in Social Sciences*, *34*, 4, p. 86-110.

AYEB H., BUSH R., 2019, *Food Insecurity and Revolution in the Middle East and North Africa: Agrarian Questions in Egypt and Tunisia*, Illustrated Edition, Anthem Press, 315 p.

B

BAJOIT G., 1992, « Critique des théories du changement social », dans *Pour une sociologie relationnelle*, Guy Bajoit dir., Paris, Presses Universitaires de France (Le Sociologue), p. 45-72.

BARBOT J., 2012, « Mener un entretien de face à face », dans *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France (sous la direction de Serge Paugam), p. 115-141.

BARRAUD R., GERMAINE M.-A., 2017, *Démanteler les barrages pour restaurer les cours d'eau : Controverses et représentations*, 1er édition, Quae, 446 p.

BEAUD S., WEBER F., 2010, *Guide de l'enquête de terrain*, 4e édition, Paris, La Découverte, 336 p.

BEDOUCHA G., 1987, *L'eau, l'amie du puissant : Une communauté oasienne du Sud tunisien*, Paris, France,

Éditions des archives contemporaines - EAC, 427 p.

BEKKAR Y., KUPER M., ERRAHJ M., FAYSSE N., GAFSI M., 2009, « On the difficulty of managing an invisible resource: Farmers' strategies and perceptions of groundwater use, field evidence from Morocco », *Irrigation and Drainage*, *58*, S3, p. 252-263.

BENDIX R., 1962, *Max Weber: an intellectual portrait*, New York, Routledge (Max Weber classic monographs), 480 p.

BENNANI-CHRAÏBI M., JEGHLLALY M., 2012, « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca », *Revue française de science politique*, *Vol. 62*, 5, p. 867-894.

BENNIS W.G., 1966, *Changing Organizations: Essays on the development and evolution of human organization*, New York, McGraw-Hill, 223 p.

BENOUNICHE M., 2014, *Une innovation technique en train de se faire. Le goutte à goutte en pratique au Maroc : acteurs, bricolages et efficiences.*, Thèse de doctorat, Rabat, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, 144 p.

BENOUNICHE M., KUPER M., HAMMANI A., BOESVELD H., 2014, « Making the user visible: analysing irrigation practices and farmers' logic to explain actual drip irrigation performance », *Irrigation Science*, p. 405-420.

BERNSTEIN H., 2008, « Agrarian questions from transition to globalization », dans *Peasants and Globalization : Political economy, rural transformation and the agrarian question*, A Haroon Akram-Lodhi and Cristóbal Kay dir., London, Routledge (Studies in Rural Livelihoods), p. 30.

BERNSTEIN H., 2016, « Agrarian political economy and modern world capitalism: the contributions of food regime analysis », *The Journal of Peasant Studies*, *43*, 3, p. 611-647.

BERNSTEIN H., BYRES T.J., 2001, « From Peasant Studies to Agrarian Change », *Journal of Agrarian Change*, *1*, 1, p. 1-56.

BERTRAND R., 2011, *L'histoire à parts égales: récits d'une rencontre Orient-Occident (XVIe-XVIIe siècle)*, Paris, Seuil, 658 p.

BESSAOUD O., 2016, « Les réformes agraires postcoloniales au Maghreb : un processus inachevé », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, *63-4/4 bis*, 4-4bis, p. 115-137.

BEUCHER S., REGHEZZA-ZITT M., 2017, *La géographie: pourquoi ? comment ?*, Paris, Hatier (Initial), 367 p.

BLAIKIE P., 1999, « A Review of Political Ecology: Issues, Epistemology and Analytical Narratives », *Zeitschrift für Wirtschaftsgeographie*, *43*, 1, p. 131-147.

BLANC N., BONIN S., 2008, *Grands barrages et habitants : Les risques sociaux du développement*, Paris Versailles, Maison des Sciences de l'Homme, 336 p.

BLANCHON D., 2016, « Radical political ecology et water studies. Quels apports pour la géographie de l'environnement en France ? », dans *Manifeste pour une géographie environnementale*, Presses de Sciences Po (sous la direction de Denis Chartier et Estienne Rodary), p. 257-278.

BLANCHON D., GRAEFE O., 2012, « La radical political ecology de l'eau à Khartoum. Une approche théorique au-delà de l'étude de cas », *L'Espace géographique*, *Tome 41*, 1, p. 35-50.

BLANCHON D., LE TOURNEAU F.-M., 2022, « Quand la terre dévoile l'eau : l'ajout d'une quatrième dimension au concept de Nexus Eau/Énergie/Alimentation et sa pertinence pour les recherches sur l'eau », *Géocarrefour [Online]*, *96*, 2.

BLITSTEIN P., LEMIEUX C., 2018, « Comment rouvrir la question de la modernité ? Quelques propositions », *Politix*, *n° 123*, 3, p. 7-33.

BOELENS, R., DAVILA, G., MENCHU, R. (dirs.), 1998, *Searching for Equity: Conceptions of Justice and Equity in Peasant Irrigation*, Assen, The Netherlands, Van Gorcum, 598 p.

BOELENS R., HOOGESTEGER J., SWYNGEDOUW E., VOS J., WESTER P., 2016, « Hydrosocial territories: a political ecology perspective », *Water International*, *41*, 1, p. 1-14.

BORRAS JR S.M., 2009, « Agrarian change and peasant studies: changes, continuities and challenges – an introduction », *The Journal of Peasant Studies*, *36*, 1, p. 5-31.

BORRAS S.M., EDELMAN M., 2016, *Political Dynamics of Transnational Agrarian Movements*, Black Point, Nova Scotia, Fernwood Publishing Co, 192 p.

BOSSENBROEK L., 2016, *Behind the veil of agricultural modernization. Gendered Dynamics of Rural Change in the Saïss, Morocco*, Thèse de doctorat, Wageningen, Wageningen School of Social Sciences (WASS), 171 p.

BOSSENBROEK L., PLOEG J.D. VAN DER, ZWARTEVEEN M., 2015, « Broken dreams? Youth experiences of agrarian change in Morocco's Saïss region », *Cahiers Agricultures*, *24*, p. 342-348.

BOUASRIA L., 2013, *Les ouvrières marocaines en mouvement: Qui paye ? Qui fait le ménage ? Et qui décide ?*, Paris, Éditions L'Harmattan, 334 p.

BOUDERBALA N., 1974, « Le droit et le fait dans la société composite - essai d'introduction au système juridique marocain », *Bulletin économique et social du Maroc*, 32, p. 1-17.

BOUDERBALA N., 1977, « La formation du système foncier au Maroc », dans *La question agraire 2*, Rabat, Bulletin Économique et Social du Maroc, p. 151-166.

BOUDERBALA N., 1992, « Maroc », dans *Les périmètres irrigués en droit comparé africain (Madagascar, Maroc, Niger, Sénégal, Tunisie)*, Rome, Italy, FAO (FAO Legislative Study).

BOUDERBALA N., 1999, « L'aménagement des grands périmètres irrigués : l'expérience marocaine », dans *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb*, Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.)., Montpellier, Cahiers Options méditerranéennes, p. 171-184.

BOUDERBALA N., CHICHE A., HERZENNI A., PASCON P., 1984, *La Question hydraulique. 1. Petite et moyenne hydraulique au Maroc*, Institut Agronomique vétérinaire, 397 p.

BOUDERBALA N., CHRAÏBI M., PASCON P., 1974, *La question agraire au Maroc*, Rabat, Bulletin Économique et Social du Maroc, 447 p.

BOUDERBALA N., CHRAÏBI M., PASCON P., 1977, *La question agraire au Maroc - 2 -*, Rabat, Bulletin Economique et Social du Maroc, 222 p.

BOUKOUS A., 1995, *Société, langues et cultures au Maroc. Enjeux symboliques*, Rabat, Faculté des lettres et sciences humaines, 239 p.

BOUKOUS A., 1998, « La politique linguistique au Maroc : enjeux et ambivalences », dans *Les politiques linguistiques, mythes ou réalités*, AUPELF-UREF, Paris (sous la direction de Caroline Juillard et Louis-Jean Calvet), p. 63-72.

BOURDIEU P., 1979, *La Distinction: Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 672 p.

BOYLE J., 1993, *Critical Legal Studies*, New York, NYU Press, 245 p.

BRUNEAU M., 2006, « Les géographes français et la tropicalité, à propos de l'Asie des moussons », *L'Espace géographique*, *Tome 35*, 3, p. 193-207.

BUSH, R. (dir.), 2002, *Counter-Revolution In Egypt's Countryside: Land and Farmers in the Era of Economic Reform*, London ; New York, Zed Books, 256 p.

BUSH R., 2011, « Coalitions for Dispossession and Networks of Resistance? Land, Politics and Agrarian Reform in Egypt », *British Journal of Middle Eastern Studies*, *38*, 3, p. 391-405.

BYRES T.J., 1986, « The Agrarian Question, Forms of Capitalist Agrarian Transition and the State: An Essay with Reference to Asia », *Social Scientist*, *14*, 11/12, p. 3-67.

C

CASCIARRI B., VAN AKEN M., 2013, « Anthropologie et eau(x) affaires globales, eaux locales et flux de cultures », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 132-133, p. 15-44.

CASTEL R., 1995, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 494 p.

CASTEL R., 2006, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut », dans *L'individu hypermoderne*, Nicole Aubert dir., Paris, Erès (Sociologie clinique), p. 117-128.

CASTEL R., ENRIQUEZ E., STEVENS H., 2008, « D'où vient la psychologisation des rapports sociaux ? », *Sociologies pratiques*, *n° 17*, 2, p. 15-27.

CEFAÏ D., 2003, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 624 p.

CEFAÏ D., 2010, *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 640 p.

CHAKER S., 2000, *Berbères aujourd'hui*, Paris, Editions L'Harmattan, 224 p.

CHAKER S., 2004, *Langue et littérature berbères*, Paris: Harmattan, L'Harmattan, 142 p.

CHAKRABARTY D., [2000] 2008, *Provincializing Europe: postcolonial thought and historical difference*,

Reissue, Princeton, Princeton University Press (Princeton studies in culture, power, history), 301 p.

CHAUVIN S., JOUNIN N., 2012, « L'observation directe », dans *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France (sous la direction de Serge Paugam), p. 143-165.

CHAYANOV A.V., 1966, *The Theory of Peasant Economy [By] a. V. Chayanov. Edited By Daniel Thorner, Basile Kerblay*, Edited By Daniel Thorner, Basile Kerblay and R.E.F. Smith, Homewood: American Economic Association.

CLAYTON D., BOWD G., 2006, « Geography, tropicality and postcolonialism: Anglophone and Francophone readings of the work of Pierre Gourou », *L'Espace géographique*, *Tome 35*, 3, p. 208-221.

COLLIGNON B., 2007, « Note sur les fondements des postcolonial studies », *EchoGéo*, 1, p. 1-10.

COLLIOT-THELENE C., 1990, « Rationalisation et désenchantement du monde », dans *Max Weber et l'histoire*, Catherine Colliot-Thélène dir., Presses Universitaires de France (Philosophies), p. 52-71.

COTULA L., 2009, *Land Grab Or Development Opportunity?: Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*, IIED, 130 p.

COULMONT B., 2017, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française. », *Geneses*, *n° 107*, 2, p. 153-175.

COX T., LITTLEJOHN G., 2015, *Kritsman and the Agrarian Marxists*, London New York, Routledge, 156 p.

CROMBE L., 2017, *Enjeux d'échelles, enjeux politiques : l'approvisionnement et l'accès à l'eau dans les quartiers périphériques du grand Khartoum (Soudan)*, Thèse de doctorat, Paris Nanterre, 346 p.

D

DARMON M., 2005, « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, N° 58, p. 98-112.

DE SCHUTTER O., 2011, « How not to think of land-grabbing: three critiques of large-scale investments in farmland », *The Journal of Peasant Studies*, *38*, 2, p. 249-279.

DEL VECCHIO K., 2013, « La mise en place d'un contrat de nappe dans le Saïss : analyse du changement de politique publique », *Actes du 1er séminaire sur la gouvernance des eaux souterraines au Maghreb*.

DEL VECCHIO K., KUPER M., 2022, « La mise en visibilité des eaux souterraines au Maroc : un processus historiquement lié aux politiques de développement de l'irrigation », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 12, n°3.

DEL VECCHIO K., MAYAUX P.-L., 2017, « Gouverner les eaux souterraines au Maroc. L'État en aménageur libéral », *Gouvernement et action publique*, *VOL. 6*, 1, p. 107-130.

DOOB L.W., 1960, *Becoming more civilized: a psychological exploration*, Westport, Conn, New Haven :

Yale University Press, 333 p.

DUBASH N.K., 2002, *Tubewell Capitalism: Groundwater Development and Agarian Change in Gujarat*, New Delhi ; New York, OUP India, 302 p.

DUGUE P., LEJARS C., AMEUR F., AMICHI F., BRAIKI H., BURTE J., ERRAHJ M., HAMAMOUCHE M., KUPER M., 2014, « Recompositions des agricultures familiales au Maghreb : une analyse comparative dans trois situations d'irrigation avec les eaux souterraines », *Revue Tiers Monde*, *n° 220*, 4, p. 99-118.

DURKHEIM É., [1895] 2010, *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, FLAMMARION, 336 p.

DUVAIL S., MÉDARD C., HAMERLYNCK O., NYINGI D.W., 2012, « Land and Water Grabbing in an East African Coastal Wetland: The Case of the Tana Delta », *Water Alternatives*, *5*, 2, p. 322-343.

E

EDELMAN M., HAUGERUD A., 2005, « The anthropology of development and globalization : From Classical Political Economy to Contemporary Neoliberalism », dans *The Anthropology of Development and Globalization*, Wiley-Blackwell dir., Hoboken, New Jersey, Blackwell Publishing, p. 1-74.

EDELMAN M., OYA C., BORRAS S.M., 2013, « Global Land Grabs: historical processes, theoretical and methodological implications and current trajectories », *Third World Quarterly*, *34*, 9, p. 1517-1531.

EDELMAN M., WOLFORD W., 2017, « Introduction: Critical Agrarian Studies in Theory and Practice », *Antipode*, *49*, 4, p. 959-976.

EISENSTADT S., 2007, « Une réévaluation du concept de modernités multiples à l'ère de la mondialisation », *Sociologie et sociétés*, *39*, 2, p. 199-223.

EISENSTADT S.N., 2004, « La modernité multiple comme défi à la sociologie », *Revue du MAUSS*, *24*, 2, p. 189-204.

EL FAÏZ M., 2004, *Histoire de l'hydraulique arabe*, Arles, Actes Sud, 210 p.

EL FAÏZ M., 2014, « La Grande Hydraulique dans le Haouz de Marrakech : fascination technologique et émergence du pouvoir des ingénieurs », dans GOBE É. (dir.), *Les ingénieurs maghrébins dans les systèmes de formation*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Études et travaux de l'IRMC), p. 213-225.

EL FAÏZ M., 2004, « Les ingénieurs et la politique de l'eau au Maghreb : le passé peut-il éclairer le présent ? », dans GOBE É. (dir.), *L'ingénieur moderne au Maghreb (xixe-xxe siècles)*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Connaissance du Maghreb), p. 39-58.

EL KHYARI T., 1987, *Agriculture au Maroc*, Mohammedia, OKAD, 500 p.

ELIAS N., [1987] 1991, *La société des individus*, Paris, Fayard (Sciences humaines), 308 p.

ELLOUMI M., 2013, « Les terres domaniales en Tunisie », *Études rurales*, 192, p. 43-60.

ESCOBAR A., 1998, « Whose Knowledge, Whose nature? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements », *Journal of Political Ecology*, *5*, p. 53-82.

ESCOBAR A., 2007, « Worlds and Knowledges Otherwise », *Cultural Studies*, *21*, 2-3, p. 179-210.

F

FAIRHEAD J., LEACH M., SCOONES I., 2012, « Green Grabbing: a new appropriation of nature? », *The Journal of Peasant Studies*, *39*, 2, p. 237-261.

FASSIN D., 2008, « Introduction. L'inquiétude ethnographique », dans *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte (Recherches), p. 7-15.

FAUTRAS M., 2016, *La terre entre racines, épargnes et spéculations. Appropriations foncières et recompositions de l'espace rural à Regueb (Tunisie)*, Thèse de doctorat, Nanterre, Paris Nanterre, 540 p.

FAUTRAS M., 2021, *Paysans dans la révolution : Un défi tunisien*, Tunis : Paris, Karthala, 494 p.

FAUTRAS M., IOCCO G., 2020, « Land, politics and dynamics of agrarian change and resistance in North Africa », *Review of African Political Economy*, *46*, 162, p. 535-548.

FAVRET-SAADA J., 1985, *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, FOLIO ESSAIS, 427 p.

FOFACK R., 2018, *La société des eaux cachées du Saïss. L'analyse d'un basculement autour de l'extraction des eaux souterraines profondes au Maroc*, Thèse de doctorat, Nanterre, Paris Nanterre, 306 p.

FOFACK R., BILLAUD J.-P., KUPER M., PETIT O., 2018, « Analyse du basculement des modes d'extraction des eaux souterraines dans le Saïss (Maroc). Vers une reconfiguration des mondes des eaux cachées ? », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 9, n°2, p. 1-27.

FORSYTH T., 2003, *Critical Political Ecology: The Politics of Environmental Science*, London - New York, Routledge, 338 p.

FTOUHI H., KADIRI Z., MAHDI M., 2021, « Les jeunes ruraux, impulseurs de nouvelles dynamiques agraires et territoriales », dans *Les jeunes du Maroc. Comprendre les dynamiques pour un nouveau contrat social*, Economia-HEM Research Center, p. 307-335.

G

GAMEROFF T., POMMIER P., 2012, *Diagnostic agraire d'une petite région de la plaine du Saiss. Quelles dynamiques agraires à partir de conditions différenciées d'accès à l'eau ?*, Thèse de doctorat, Paris, AgroParisTech, 229 p.

GASTEYER S., ISAAC J., HILLAL J., WALSH S., 2012, « Water Grabbing in Colonial Perspective: Land and Water in Israel/Palestine », *Water Alternatives*, *5*, 2, p. 450-468.

GEERTZ C., 1972, « The Wet and the Dry: Traditional Irrigation in Bali and Morocco », *Human Ecology*, *1*, 1, p. 23-39.

GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau: Gestion et développement en France*, Paris, CNRS, 246 p.

GIORDANO M., VILLHOLTH K.G., 2007, *The Agricultural Groundwater Revolution: Comprehensive Assessment of Water Management in Agriculture*, First edition, Wallingford, UK ; Cambridge, MA, CABI, 336 p.

GOUROU P., 1947, *Les pays tropicaux : principes d'une géographie humaine et économique*, Paris, Presses Universitaires de France, 272 p.

GRANOVETTER M.S., 1973, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, *78*, 6, p. 1360-1380.

GRIGNON C., PASSERON J.-C., 1989, *Le savant et le populaire: misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Éd. du Seuil (Hautes études), 358 p.

GROUPE EAU, 2022, « Livre blanc sur les ressources en eau au Maroc. Pour une gestion durable assurant la sécurité hydrique du pays », Rabat, Lauréats de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

H

HALL R., EDELMAN M., BORRAS S.M., SCOONES I., WHITE B., WOLFORD W., 2015, « Resistance, acquiescence or incorporation? An introduction to land grabbing and political reactions 'from below' », *The Journal of Peasant Studies*, *42*, 3-4, p. 467-488.

HAMMANI A., KUPER M., DEBBARH A., BOUARFA S., BADRAOUI M., BELLOUTI A., 2004, « Evolution de l'exploitation des eaux souterraines dans le périmètre irrigué du Tadla », p. 1-8.

HANCOCK C., 2001, « " 'L'Empire contre-attaque' : la géographie postcoloniale des pays anglophones " », dans STASZAK J.-F. (dir.), *Géographies anglo-saxonnes : tendances contemporaines*, Jean-François Staszak dir., Paris, Belin, p. 95-98.

HARVEY D., 2003, *The New Imperialism*, Oxford ; New York, OUP Oxford, 264 p.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, 2014, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat », Rabat, HCP.

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, 2020, *Le Maroc en chiffres, 2019*, HCP Maroc, Casablanca, 162 p.

HERTZOG T., ADAMCZEWSKI A., MOLLE F., POUSSIN J.-C., JAMIN J.-Y., 2012, « Ostrich-Like Strategies in Sahelian Sands? Land and Water Grabbing in the Office du Niger, Mali », *Water Alternatives*, *5*, 2, p. 304-321.

HMOURI A., 2020, *La construction de la communauté d'intérêts autour d'une source d'eau convoitée. Cas du périmètre irrigué de Bittit au Maroc*, Thèse de doctorat, Meknès, Université Moulay Ismaïl, 346 p.

HOSELITZ B.F., 1961, « Tradition and Economic Growth », dans *Tradition, Values, and Socio-Economic Development*, Ralph Braibanti, Joseph J. Spengler, dir., London, Durham : Duke University Press, p. 83-113.

HOUDRET A., 2012, « The Water Connection: Irrigation, Water Grabbing and Politics in Southern Morocco », *Water Alternatives*, *5*, 2, p. 284-303.

HOUDRET A., BONNET S., 2016, « Le premier partenariat public-privé pour l'irrigation au Maroc : durable pour tous ? », *Cahiers Agricultures*, *25*, p. 1-7.

HUSSAIN A., TRIBE K., [1981] 1983, *Marxism and the Agrarian Question*, London, Palgrave Macmillan, 335 p.

I

IHAZRIR A., 2013, « La politique hydraulique marocaine à l'épreuve : Sécheresse et crise des identités rurales », dans AYEB H., RUF T. (dirs.), *Eaux, pauvreté et crises sociales*, Marseille, IRD Éditions (Colloques et séminaires), p. 615-626.

INGOLD A., 2008, « Les sociétés d'irrigation : bien commun et action collective », dans *Entreprises et histoire*, ESKA, p. 19-35.

INGOLD A., 2011, « Cartographier pour naturaliser au XIXe siècle. Les ingénieurs des mines et la Carte hydrographique d'Italie », dans *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs pubics*, Paris, Puf (P. Laborier, F. Audren, P. Napoli & J. Vogel), p. 539-563.

INGOLD A., 2017, « Terres et eaux entre coutume, police et droit au xixe siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 33, p. 97-126.

INKELES A., 1966, « The Modernization of Man », *Modernization*, p. 138-159.

J

JUNEJA M., KRAVAGNA C., 2013, « Understanding Transculturalism », dans *Transcultural Modernisms*, Model House Research Group Eds, Berlin, Sternberg Press, p. 22-34.

K

KADIRI Z., KUPER M., FAYSSE N., ERRAHJ M., 2009, « Transformation d'une innovation institutionnelle : l'exemple des associations d'usagers des eaux agricoles dans le Moyen Sebou au Maroc », *Économies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb : Actes du quatrième atelier régional, 26-28 mai 2008, Mostaganem, Algérie*, p. 1-13.

KADIRI Z., TOZY M., MAHDI M., 2015, « Jeunes fellahs en quête de leadership au Maroc », *Cahiers Agricultures*, *24*, p. 428-434.

KAHL J.A., 1968, *The Measurement of Modernism: A Study of Values in Brazil and Mexico*, Austin, University of Texas Press, 238 p.

KANT E., [1784] 2009, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolite*, Paris, Gallimard, 128 p.

KAUTSKY K., 1988, *The Agrarian Question*, London, Zwan Publications, 280 p.

KOENIG M., 2014, « Modernités multiples et mondialisation », *Archives de sciences sociales des religions*, 167, p. 127-145.

KUHN T.S., 1962, *The structure of scientific revolutions*, University of Chicago Press, Chicago, University of Chicago Press, 240 p.

KUPER M., 2011, « Des destins croisés : regards sur 30 ans de recherches en grande hydraulique », *Cahiers Agricultures*, *20*, 1-2, p. 16-23.

KUPER M., FAYSSE N., HAMMANI A., HARTANI T., MARLET S., HAMAMOUCHE M.F., AMEUR F., 2016, « Liberation or Anarchy? The Janus Nature of Groundwater Use on North Africa's New Irrigation Frontiers », dans JAKEMAN A.J., BARRETEAU O., HUNT R.J., RINAUDO J.-D., ROSS A. (dirs.), *Integrated Groundwater Management: Concepts, Approaches and Challenges*, Cham, Springer International Publishing, p. 583-615.

KUPER M., HAMMANI A., CHOHIN A., GARIN P., SAAF M., 2012, « When groundwater takes over: Linking 40 years of agricultural and groundwater dynamics in a large-scale irrigation scheme in morocco », *Irrigation and Drainage*, *61*, p. 45-53.

KUPER M., MAYAUX P.-L., BENMIHOUB A., 2023, « The persistent appeal of the california agricultural dream in North Africa », *Water Alternatives*, p. 1-26.

L

LAAMARI A., BOUGHLALA M., HERZENNI A., KARROU M., BAHRI A., 2011, « Water policies in Morocco–Current situation and future perspectives », dans *Improving water and land productivities in rainfed systems. Community-Based Optimization of the Management of Scarce Water Resources in Agriculture in CWANA*, ICARDA, p. 110-178.

LAVIE E., 2019, *L'alimentation en eau potable et d'irrigation des villes-oasis et des espaces méditerranéens*,

Habilitation à diriger des thèses, Paris, Paris Diderot, 229 p.

LAVIE E., MARSHALL A., 2017, *Oases and Globalization: Ruptures and Continuities*, 1st ed. 2017 édition, New York, NY, Springer International Publishing AG, 255 p.

LAZAREV G., 1977, « Aspects du capitalisme agraire avant le Protectorat au Maroc 1975 », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, p. 1-30.

LAZAREV G., 2012, *Les politiques agraires au Maroc 1956-2006 : un témoignage engagé*, Casablanca, Economie Critique, 232 p.

LE COZ J., 1968, « Le troisième âge agraire du Maroc », *Annales de géographie*, *77*, 422, p. 385-413.

LE COZ J., 1974, *LES REFORMES AGRAIRES.*, Paris, Presses Universitaires de France, 308 p.

LEJARS C., COURILLEAU S., 2014, « La filière d'oignon d'été dans le Saïs au Maroc : la place et le rôle des intermédiaires de la commercialisation », *Alternatives Rurales*, p. 1-14.

LEMIEUX C., 2012, « Problématiser », dans *L'enquête sociologique*, Presses Universitaires de France (sous la direction de Serge Paugam), p. 27-51.

LEMIEUX C., 2018, « Paradoxe de la modernisation. Le productivisme agricole et ses critiques (Bretagne, années 1990-2010) », *Politix*, *n° 123*, 3, p. 115-144.

LERNER D., 1958, *Passing of Traditional Society: Modernizing the Middle East.*, New York, The Free Press, 466 p.

LEVEAU R., 1985, *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, [2e éd. rev. et augm.] édition, Paris, Les Presses de Sciences Po, 318 p.

LEVINE R.A., KLEIN N.H., OWEN C.R., 1967, « Father-Child Relationships and Changing Life-Styles in Ibadan, Nigeria », dans *The City in Modern Africa*, Horace Miner, New York, Praeger, p. 364.

LINTON J., 2010, *What Is Water? The History of a Modern Abstraction*, Vancouver, University of British Columbia Press, 704 p.

LINTON J., BUDDS J., 2014, « The hydrosocial cycle: Defining and mobilizing a relational-dialectical approach to water », *Geoforum*, 57, p. 170-180.

LLAMAS M.R., MARTÍNEZ-SANTOS P., 2005, « Intensive Groundwater Use: Silent Revolution and Potential Source of Social Conflicts », *Journal of Water Resources Planning and Management*, *131*, 5, p. 337-341.

LLAMAS M.R., 1975, « Non-economic motivations in groundwater use: Hydroschizophrenia », *Ground Water*, *3*, 13, p. 296-300.

LLAMAS M.R., CUSTODIO E., 2002, *Intensive Use of Groundwater: Challenges and Opportunities*, Lisse ; Exton, PA, CRC Press, 492 p.

M

MAHDI M., 2005, *Agriculteurs citadins. Dynamiques agricoles et foncières dans le Saïss*, Meknès, Editions Université Moulay Ismail, 99 p.

MAHDI M., 2014, « Devenir du foncier agricole au Maroc. Un cas d'accaparement des terres », *New Medit, Mediterranean journal of economics, agriculture and environment*, *13*, 4, p. 2-10.

MAHDI M., 2016, « Paysannerie d'autrefois et d'aujourd'hui : concept et réalité », dans *Petites Paysanneries du Nord et au Sud de la Méditerranée - Questions de méthodes (II)*, Ed. Publisud (Coordonné par S. Raouf et M. Streith), p. 1-13.

MAHDI M., 2018, « Les campagnes marocaines... ces marges convoitées », *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, 58, p. 1-17.

MAHDI M., ALLALI K., 2001, « Les coopératives de la réforme agraire 30 ans après », *Bulletin économique et social du Maroc*, 160, p. 174-190.

MAHDI M., TAMIM M., TIJANI Z., 2021, « Usages de l'eau et modernisation rurale dans le Haut Atlas », *L'Ouest Saharien*, *13-14*, 1, p. 139-165.

MARGAT J., 1955, « Sur la poursuite des recherches d'eaux profondes dans le centre du plateau de Meknès », 1404, Meknès, Centre des études hydrogéologiques.

MARIE M., 1984, « Pour une anthropologie des grands ouvrages. Le canal de Provence », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, *21*, 1, p. 5-35.

MARIE M., 1994, « Réseaux techniques, territoires et colonisation : témoignage », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, *73*, 1, p. 379-391.

MARIE M., 1996, « Aménager ou ménager le territoire », *Annales des Ponts et Chaussées*, 77, p. 67-76.

MARIE M., LARCENA D., DERIOZ P., 1999, *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale: Tensions, conflits et régulations*, Paris, Editions L'Harmattan, 550 p.

MARTHELOT P., 1961, « Histoire et réalité de la modernisation du monde rural au Maroc », *Revue Tiers Monde*, *2*, 6, p. 137-168.

MATTHEWS N., 2012, « Water Grabbing in the Mekong Basin – An Analysis of the Winners and Losers of Thailand's Hydropower Development in Lao PDR », *Water Alternatives*, *5*, 2, p. 392-411.

MAYAUX P.-L., ROUSSEAU M., 2021, « Extraire la ressource, s'extraire du conflit. Réguler la surexploitation des mines et des eaux souterraines au Maroc », *Revue internationale de politique comparée*, *28*, 3-4, p. 125-153.

MAZRUI A.A., 1968, « From Social Darwinism to Current Theories of Modernization: A Tradition of Analysis », *World Politics*, *21*, 1, p. 69-83.

MEHTA L., VELDWISCH G.J., FRANCO J., 2012, « Introduction to the Special Issue: Water Grabbing? Focus on the (Re)appropriation of Finite Water Resources », *Water Alternatives*, *5*, 2,

p. 193-207.

MENGA F., 2015, « Building a nation through a dam: the case of Rogun in Tajikistan », *Nationalities Papers*, *43*, 3, p. 479-494.

MENGA F., SWYNGEDOUW E., 2018, *Water, Technology and the Nation-State*, New York, Routledge, 244 p.

MESSAOUDI I., 2015, *L'irrigation par les eaux souterraines, opportunité ou source de vulnérabilités ? Perception des agriculteurs de la plaine du Saïss (Maroc)*, Mémoire de recherche, Paris, Paris Nanterre, 211 p.

MESSAOUDI I., 2017, « La "refiscalisation" du secteur agricole au Maroc : illusion ou réalité ? », *Critique économique*, 36, p. 75-94.

MIGNOLO W.D., 2011, *The Darker Side of Western Modernity: Global Futures, Decolonial Options*, Durham, Duke University Press, 452 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS D.P. D'AGRICULTURE D'EL H., 2019, « Monographie de la zone d'action du C.T 23-02 d'El Hajeb », Monographie agricole annuelle, El Hajeb, Royaume du Maroc.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS D.P. D'EL H., 2022, « Monographie agricole de la province d'El Hajeb », Monographie annuelle, El Hajeb, Royaume du Maroc.

MINISTERE DE L'INTERIEUR D.G. DES C.L., 2017, « La région de Fès-Meknès. », Monographie générale, Rabat, Royaume du Maroc.

MOLLE F., 2009, « River-basin planning and management: The social life of a concept », *Geoforum*, *40*, p. 484-494.

MOLLE F., 2012, « La gestion de l'eau et les apports d'une approche par la political ecology », dans *Environnement, discours et pouvoir*, Éditions Quæ (sous la direction de D. Gautier et Tor A. Benjaminsen), p. 219-238.

MOLLE F., CLOSAS A., 2020, « Comanagement of groundwater: A review », *WIREs Water*, *7*, 1, p. 1-19.

MOLLE F., MOLLINGA P., WESTER P., 2009, « Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission: Flows of Water, Flows of Power », *Water Alternatives*, *2*, p. 328-349.

MOLLE F., SANCHIS-IBOR C., 2019, « Irrigation Policies in the Mediterranean: Trends and Challenges », dans *Irrigation in the Mediterranean: Technologies, Institutions and Policies*, Springer International Publishing (sous la direction de F. Molle, C. Sanchis Ibor et L. Avellà Reus), p. 279-313.

MOLLE F., SHAH T., BARKER R., 2003, « The groundswell of pumps: Multilevel impacts of a silent revolution »,.

MOLLE F., TANOUTI O., 2017, « La micro-irrigation et les ressources en eau au Maroc : un coûteux malentendu », *Alternatives Rurales*, 5, p. 1-19.

MOLLE F., TANOUTI O., FAYSSE N., 2019, « Morocco », dans *Irrigation in the Mediterranean: Technologies, Institutions and Policies*, Springer International Publishing (sous la direction de F. Molle, C. Sanchis Ibor et L. Avellà Reus), p. 51-88.

MOLLINGA P., BOLDING A., 1996, « 2. Signposts of struggle: pipe outlets as the material interface between water users and the state in a large-scale irrigation system in South India », *In: Crops, people and irrigation: water allocation practices of farmers and engineers, G. Diemer, F.P. Huibers (eds.). Intermediate Technology Publications, London, UK (1996) 11-33*.

MONJARET A., PUGEAULT C., 2014, *Le Sexe de l'Enquête. Approches Sociologiques et Anthropologiques*, Lyon, Ecole Normale Supérieure, 262 p.

MONNET É., 2007, « La théorie des « capabilités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 12, p. 103-120.

MORENA E., 2019, « Une question agraire pour le XXIème siècle ? Henry Bernstein et les « études agraires critiques » », *CONTRETEMPS, Revue de critique communiste*, N° du 20 juin 2019, p. 1-19.

MOSSE D., 1999, « Colonial and Contemporary Ideologies of 'Community Management': The Case of Tank Irrigation Development in South India », *Modern Asian Studies*, *33*, 2, p. 303-338.

MOSSE D., 2003, *The Rule of Water: Statecraft, Ecology and Collective Action in South India*, Oxford University Press, 362 p.

MOSSE D., 2006, « Collective Action, Common Property, and Social Capital in South India: An Anthropological Commentary », *Economic Development and Cultural Change*, *54*, 3, p. 695-724.

MUKHERJI A., SHAH T., 2005, « Groundwater socio-ecology and governance: A review of institutions and policies in selected countries », *Hydrogeology Journal*, *13*, p. 328-345.

N

NACIRI M., 2012, « Un siècle de dualisme agraire : les raisons de l'impossible décollage », dans *Les politiques agraires au Maroc 1956-2006. Un témoignage engagé*, Casablanca, Économie Critique, p. 199-227.

O

OSTROM E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Reissue Edition, Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press, 296 p.

P

PAIGE J.M., [1975] 1978, *Agrarian Revolution*, New York, Free Press, 448 p.

PASCON P., 1977a, « Le patrimoine de la colonisation privée en 1965 », dans *La question agraire au Maroc 2*, Rabat, Bulletin Économique et Social du Maroc, p. 201-207.

PASCON P., 1977b, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, CURS, 858 p.

PASCON P., BENTAHAR M., 1970, *Ce que disent 296 jeunes ruraux: enquête sociologique*, Rabat, Société d'études économiques, sociales et statistiques du Maroc, 234 p.

PASCON P., ENNAJI M., 1986, *Les paysans sans terre au Maroc*, Casablanca, Maroc, Éditions Toubkal, 133 p.

PATNAIK N., 1991, *A Desert Kingdom: Rajputs of Bikaner*, New York, NY, Rizzoli International Publications, 120 p.

PELUSO N.L., LUND C., 2011, « New frontiers of land control: Introduction », *The Journal of Peasant Studies*, *38*, 4, p. 667-681.

PERETZ H., 1998, *Repères*, Paris, La Découverte, 126 p.

PESHKIN A., COHEN R., 1967, « The Values of Modernization », *The Journal of Developing Areas*, *2*, 1, p. 7-22.

PETIT O., DUMONT A., LEYRONAS S., BALLIN Q., BOUARFA S., FAYSSE N., KUPER M., MOLLE F., ALCAZAR C., DURAND E., GHOUDI R., HUBERT A., LE VISAGE S., MESSAOUDI I., MONTGINOUL M., NDAO S., FERROUDJI A.R., RINAUDO J.-D., TROTTIER J., AUBRIOT O., ELLOUMI M., BOISSON M., FOFACK-GARCIA R., MAUREL F., ROJAT D., ROMAGNY B., SALGUES E., 2021, « Learning from the past to build the future governance of groundwater use in agriculture », *Water International*, *46*, 7-8, p. 1037-1059.

PETIT O., KUPER M., AMEUR F., 2018, « From worker to peasant and then to entrepreneur? Land reform and agrarian change in the Saïss (Morocco) », *World Development*, *105*, p. 119-131.

PETIT O., KUPER M., LÓPEZ-GUNN E., RINAUDO J.-D., DAOUDI A., LEJARS C., 2017, « Can agricultural groundwater economies collapse? An inquiry into the pathways of four groundwater economies under threat », *Hydrogeology Journal*, p. 1549-1564.

POLANYI K., 2001, *The Great Transformation: The Political and Economic Origins of Our Time*, 2nd edition, Boston, Beacon Press, 364 p.

POPP H., 1984, *La question hydraulique 2. Effets sociogéographiques de la politique des barrages au Maroc (Gharb - Basse Moulouya - Souss-Massa)*, Rabat, Auto-édition (à partir du travail de thèse), 266 p.

POPP H., 1986, « L'agriculture irriguée dans la vallée du Souss. Formes et conflits d'utilisation de l'eau », *Méditerranée*, *59*, 4, p. 33-47.

POUCH T., 2020, « Quand les économistes traitaient de la question agraire », *OEconomia - History/Methodology/Philosophy*, 10-1, p. 115-142.

PRAKASH A., 2005, *The Dark Zone: Groundwater, Irrigation, Politics and Social Power in North Gujarat*, New Delhi, Orient Longman, 256 p.

Q

QUAROUCH H., KUPER M., ABDELLAOUI E.H., BOUARFA S., 2014, « Eaux souterraines, sources de dignité et ressources sociales : cas d'agriculteurs dans la plaine du Saïss au Maroc », *Cahiers Agricultures*, *23*, 3, p. 158-165.

R

RAMOS-MARTIN J., 2014, « L'identité amazighe aux Canaries : l'historiographie des origines », *L'Année du Maghreb*, 10, p. 143-162.

RECALT C., ROUVIERE L., MAHDANE M., ERRAHJ M., RUF T., 2013, « Aménager l'espace, canaliser l'eau et orienter le pouvoir. Réflexion sur deux modèles inédits d'aménagements fonciers radioconcentriques en France et au Maroc », *Autrepart*, *65*, p. 107.

REMY C., 2014, « Accepter de se perdre. Les leçons ethnographiques de Jeanne Favret-Saada », *SociologieS*, p. 1-10.

RIAUX J., 2006, « La gestion participative de l'irrigation : exemple d'intervention publique dans une vallée du Haut Atlas marocain, les Aït Bou Guemez », dans *A l'heure du développement durable, le retour des paysans ?*, L. Auclair, C. Aspe, P. Baudot, Aix-en-Provence (Écologie humaine), p. 259-274.

RIAUX J., MASSUEL S., 2014, « Construire un regard sociohydrologique (2). Le terrain en commun, générateur de convergences scientifiques », *Natures Sciences Sociétés*, *22*, 4, p. 329-339.

RIPOLL F., 2005, « S'approprier l'espace… ou contester son appropriation ? », *Norois*, *n° 195*, 2, p. 1-19.

RIPOLL F., 2006, « Réflexions sur les rapports entre marquage et appropriation de l'espace », dans *Mots, traces et marques : dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, L'harmattan, (sous la direction de Thierry Bulot et Vincent Veschambre), p. 15-36.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2013, « L'appropriation de l'espace : une problématique centrale pour la géographie sociale », dans *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (sous la direction de Raymonde Séchet et Vincent Veschambre), p. 295-304.

ROBBINS P., 2011, *Political Ecology: A Critical Introduction*, 2nd Edition, Chichester, West Sussex ; Malden, MA, Wiley–Blackwell, 296 p.

ROGERS E.M., 1969, *Modernization among peasants*, First Edition, New York, Holt, Rinehart and Winston, 429 p.

ROSTOW W.W., [1952] 1962, *The Process of Economic Growth*, New York, W. W. Norton & Co., 388 p.

ROUILLE-KIELO G., LE VISAGE S., FLAMINIO S., 2022, « Territoire hydrosocial et conflictualité : lecture croisée des arrangements et reconfigurations territoriales associés à l'introduction de projets liés à l'eau », *Géocarrefour*, *96*, 2.

ROUVIERE L., 2011, *Forme spatiale, réforme agraire et action collective : étude des aménagements circulaires radiants dans la province de Meknès*, Mémoire Master 2 Recherche. Innovation et Développement des Territoires Ruraux, Montpellier, Montpellier SupAgro, CIHEAM-IAMM, 117 p.

RUF T., 2000, « Du passage d'une gestion par l'offre en eau à une gestion par la demande sociale. Ordre et désordre dans les questions d'irrigation et de conflits d'usage de l'eau », dans *Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau en France et dans le monde, Territoire en mutation*, CNRS, Montpellier (sous la direction de Honegger A. et Ruf T.), p. 9-33.

RUF T., 2009, « Batailles rurales de l'eau dans le monde méditerranéen », dans *Témoins de l'eau. La Dispute*, (sous la direction de Salah Baali, Catherine Baron et Guillaume Cortot), p. 119-148.

S

SAINT-PROT C., ROUVILLOIS F., 2013, *L'exception Marocaine*, Paris, ELLIPSES, 264 p.

SEN A., 1993, « Capability and Wellbeing », dans *The Quality of Life*, Martha Nussbaum et Amartya Sen (Eds), Oxford, Clarendon Press, p. 30-53.

SEN A., [1985] 1999, *Commodities and Capabilities*, New Delhi, OUP India, 102 p.

SHAH E., 2012, « Seeing Like a Subaltern – Historical Ethnography of Pre-Modern and Modern Tank Irrigation Technology in Karnataka, India », *Water Alternatives*, *5*, p. 507-538.

SHAH T., 2003, *Social Designs: Tank Irrigation Technology and Agrarian Transformation in Karnataka, South India*, South India, Orient BlackSwan, 310 p.

SHAH T., 2005, « Community management of groundwater resources: an appropriate response to groundwater overdraft in India? », *IWMI-Tata Water Policy*, *4*, p. 1-11.

SHAH T., 2009, *Taming the Anarchy*, Colombo, Sri Lanka, Routledge, 324 p.

SHAH T., MUKHERJI A., QURESHI A., WANG J., 2003, « Sustaining Asia's Groundwater Boom: An Overview of Issues and Evidence », *Natural Resources Forum*, *27*, p. 130-141.

SHILS E., 1958, « Tradition and Liberty: Antinomy and Interdependence », *Ethics*, *68*, 3, p. 153-165.

SIEBERT S., BURKE J., FAURES J.M., FRENKEN K., HOOGEVEEN J., DÖLL P., PORTMANN F.T., 2010, « Groundwater use for irrigation – a global inventory », *Hydrology and Earth System Sciences*, *14*, 10, p. 1863-1880.

SION J., 1929, *Asie des moussons (Première partie : Chine-Japon; Deuxième partie : Inde-Indochine-Insulande)*, Paris, Colin, 594 p.

SOUYRI P.-F., 2016, *Moderne sans être occidental: aux origines du Japon d'aujourd'hui*, Paris, Gallimard (Bibliothèque des histoires), 490 p.

SPENGLER J.J., 1961, « Theory, Ideology, Non-Economic Values, and Politico-Economic Development », dans *Tradition, Values, and Socio-Economic Development*, Ralph Braibanti, Joseph J. Spengler, dir., London, Durham : Duke University Press, p. 136-161.

SPINDLER G.D., 1955, *Sociocultural and Psychological Processes in Menomini Acculturatio*, Berkley, University of California Press (Publications in Culture and Society), 280 p.

SPIVAK G.C., 1988, « Can the Subaltern Speak ? », dans *Marxism and the reinterpreation of Culture*, C. Nelson and L. Grossberg eds, London, Macmillan, p. 271-313.

STANZIANI A., 2018, *Eurocentrism and the politics of global history*, New York, Springer Berlin Heidelberg, 153 p.

STRANG V., 2004, *The Meaning of Water*, Oxford ; New York, Berg Publishers, 284 p.

SUN L., 2007, « La transition sociale : un nouvel enjeu pour la sociologie du développement », *Cahiers internationaux de sociologie*, *n° 122*, 1, p. 53-72.

SWEARINGEN W.D., 1987, « Terre, politique et pouvoir au Maroc », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, *45*, 1, p. 41-54.

SWYNGEDOUW E., 1999, « Modernity and Hybridity: Nature, Regeneracionismo, and the Production of the Spanish Waterscape, 1890-1930 », *Annals of the Association of American Geographers*, *89*, 3, p. 443-465.

SWYNGEDOUW E., 2004, *Social Power and the Urbanization of Water: Flows of Power*, Oxford University Press, 234 p.

T

TAGHBALOUTE A., 1994, *Le Fellah Marocain: l'exemple d'une tribu berbère: les Beni M'Tir ; du XIXe Siècle jusqu'à nos jours*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 374 p.

TANOUTI O., MOLLE F., 2013, « Réappropriations de l'eau dans les bassins versants surexploités », *Études rurales*, *n°192*, 2, p. 79-96.

TESSLER M.A., 1971, « Le concept de modernité dans les sciences sociales », *REV. C. SoCIAis*, *II*, 2, p. 148-160.

TOZY M., 2013, « Paul Pascon : un pionnier de la sociologie marocaine », *SociologieS*, [En ligne].

V

VALETTE É., DUGUE P., 2017, « L'urbanisation, facteur de développement ou d'exclusion de l'agriculture familiale en périphérie des villes : Le cas de la ville de Meknès, Maroc », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 17 Numéro 1.

VAN DER PLOEG J.D., 2008, *The New Peasantries: Struggles for Autonomy and Sustainability in an Era of Empire and Globalization*, 1st edition, London, Earthscan Publications Ltd., 386 p.

VELTMEYER H., 2011, *The Critical Development Studies Handbook: Tools for Change*, London, Pluto Press, 320 p.

W

WATEAU F., 1998, « Antagonismes et irrigation. Organisation d'une communauté paysanne du nord-ouest du Portugal », *Recherches en anthropologie au Portugal*, *5*, 1, p. 129-132.

WATEAU F., 2001, « Objet et Ordre social. D'une canne de roseau à mesurer l'eau aux principes de fonctionnement d'une communauté rurale portugaise », *Revue d'ethnologie de l'Europe*, 37, p. 153-161.

WATEAU F., 2006, « La pierre de partage de l'eau. Apprentissage, logique, mesure. », *Annales de la Fyssen*, 21, p. 75-89.

WATEAU F., 2013, *Partager l'eau: Irrigation et conflits au nord-ouest du Portugal*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 277 p.

WATTS M.J., 2013, *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria*, 2nd edition, Athens, University of Georgia Press, 720 p.

WEBER M., [1946] 2014, « The Social Psychology of the World Religions », dans *From Max Weber : Essays in Sociology*, H. H. Gerth and C. W. Mills eds, New York, Oxford University Press, p. 267-301.

WHITE B., BORRAS JR. S.M., HALL R., SCOONES I., WOLFORD W., 2012, « The new enclosures: critical perspectives on corporate land deals », *The Journal of Peasant Studies*, *39*, 3-4, p. 619-647.

WHITE R., 2009, *Le Middle Ground: Indiens, empires et républiques dans la région des Grands Lacs (1650-1815)*, Toulouse, Anarcharsis, 731 p.

WITTFOGEL K.A., 1957, *Oriental Despotism: A Comparative Study of Total Power*, New Haven, Yale University Press, 575 p.

WOLF E.R., 1969, *Peasant Wars of the Twentieth Century*, Harper and Row, New York, University of Oklahoma Press, 352 p.

WOLFORD W., 2010, *This Land Is Ours Now: Social Mobilization and the Meanings of Land in Brazil*, Duke University Press, Durham NC, Duke University Press Books, 296 p.

Table des encadrés

Encadré 1 : De la géographie tropicale aux études postcoloniales....24
Encadré 2 : Controverse sur la place de l'agriculture dans les modèles de développement marxistes (études agraires).....33
Encadré 3 : le Journal of Peasant Studies (JPS) et le Journal of Agrarian Change (JAC) pour la diffusion des travaux du champ des études agraires critiques....39
Encadré 4 : A propos du courant de la *Political Ecology* 59
Encadré 5 : Il était une fois, les anciens systèmes d'irrigation au Maroc....71
Encadré 6 : Institutions et instruments de la « politique des barrages »....74
Encadré 7 : Régimes juridiques des terres et structures foncières au Maroc....97
Encadré 8 : Quitter la *groundwater economy* sans jamais l'intégrer....192

Table des figures

Figure 1 : Positionnement théorique et organisation de la thèse....8
Figure 2 : Analyse des modes de pensée et d'action de la « modernité » 16
Figure 3 : Évolution de la profondeur de puisage de l'eau souterraine 61
Figure 4 : Évolution de l'extraction des eaux souterraines dans quelques pays (1940-2010)....62
Figure 5 : Évolution et déclin de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines en Asie du Sud *(Shah et al., 2003)*....65
Figure 6 : Évolution et déclin de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines aux États-Unis, en Espagne, au Mexique et en Inde (Llamas et Martinez-Santos, 2005)....66
Figure 7 : Évolution de la dynamique d'irrigation par les eaux souterraines au Maroc (plaine du Saïss, Maroc) *(Messaoudi, 2015)*....68
Figure 8. Évolution de la SAU aménagée pour l'irrigation au Maroc (Molle, Tanouti et Faysse, 2019)....79
Figure 9. Mise en valeur des terres du Saïss à l'époque précoloniale 91
Figure 10. Découpage administratif au Maroc 97
Figure 11. Principales productions végétales de la province d'El Hajeb....101
Figure 12. Répartition de la SAU en fonction du statut juridique (Cercle d'El Hajeb)....105
Figure 13. Principales productions végétales du cercle d'El Hajeb (2008-2009) 107
Figure 14. Principales productions végétales du cercle d'El Hajeb (2018-2019) 107
Figure 15. Organisation de la recherche et calendrier de thèse 111
Figure 16. Organisation des CRA en « aménagements circulaires radiants » 142
Figure 17. Caractéristique du groupe des attributaires de la RA (G1) 170
Figure 18. Caractéristiques du groupe des anciens attributaires de la RA (G1) 171
Figure 19. Caractéristiques du groupe des investisseurs *barani* (G2)....172
Figure 20. Caractéristiques du groupe des *melkistes* (G3) 172
Figure 21. Caractéristiques d'un type de Partenariat Public-Privé (G4) 173
Figure 22. Caractéristiques du groupe des locataires et associés (G5)....174

Table des tableaux

Tableau 1. Critères impliqués dans les diverses qualifications de l'irrigation (autre que « moderne ») (Aubriot, 2020, p. 20) 51
Tableau 2. Répartition des zones irrigués au Maroc *(Molle, Tanouti et Faysse, 2019)* 79
Tableau 3. Répartition de la superficie totale (Cercle El Hajeb) 103
Tableau 4. Répartition de la population (Cercle d'El Hajeb) 103
Tableau 5. Statut juridique des terres (Cercle El Hajeb) 104
Tableau 6. Liste et caractéristiques des coopératives de la réforme agraire (Cercle El Hajeb) 105
Tableau 7. Groupes d'agents modernisateurs suivis sur le cercle d'El Hajeb 117
Tableau 8. Comment les agents modernisateurs se nomment et sont nommés par les autres groupes d'agents modernisateurs 120
Tableau 9. Personnes interviewées en-dehors du cercle d'El Hajeb 121
Tableau 10. Changement du vocabulaire employé par les attributaires de la réforme agraire depuis l'accès à l'eau 152

Table des cartes

Carte 1. Caractéristiques et localisation de la plaine du Saïss dans la région Fès-Meknès 90
Carte 2. Localisation de la région Fès-Meknès au Maroc 95
Carte 3. Localisation de la province et du cercle El Hajeb dans la région Fès-Meknès 96
Carte 4. Pluviométrie moyenne annuelle dans la région Fès-Meknès 98
Carte 5. Ressources en eau dans la région Fès-Meknès 99
Carte 6. Système hydrographique du bassin de Sebou 100
Carte 7. Localisation de la zone d'étude dans la province d'El Hajeb 102

Table des photographies

Photographie 1. Observer la plaine du Saïss depuis le « balcon d'El Hajeb » 93
Photographie 2. Panneaux d'indication de coopératives de réforme agraire à El Hajeb 106
Photographie 3. « Une espèce en voie de disparition » ? 108
Photographie 4. Le souk hebdomadaire, un moment d'échange propice 115
Photographie 5. Partager le quotidien des acteurs sur le terrain 116
Photographie 6. De la difficulté à franchir les portes des investisseurs barani 119
Photographie 7. Rêves de jeunes filles d'El Hajeb 128
Photographie 8. Des douars désertés depuis la moitié des années 1990 (CR Aït Bourzouine) 143
Photographie 9. Des douars désertés depuis la moitié des années 1990 (CR Aït Naâmane) 144
Photographie 10. « Ce qui reste de la coopérative » 148
Photographie 11. À la recherche de la ressource invisible qui rend visible 151
Photographie 12. Des poteaux et des oignons pour marquer son territoire 153
Photographie 13. « À la recherche de la ressource invisible qui rend visible » 158
Photographie 14. Terre agricole immatriculée à vendre 161
Photographie 15. « C'est chez moi ici ! » 163
Photographie 16. Stockage d'oignons en tunnels 181
Photographie 18. Quand l'oignon fait la force 183
Photographie 18. Mouqaouil à tout prix 185
Photographie 19. « Ma petite parcelle de pêchers-nectariniers » 187
Photographie 20. Parcelle d'oliviers en intensif 188
Photographie 21. Le goutte-à-goutte, la star de l'économie de l'eau agricole 190
Photographie 22. « Une vision à long terme » 190
Photographie 23. Atelier sur les pistes d'une gestion durable des eaux souterraines 201
Photographie 24. Tuyaux de goutte-à-goutte arrivés à bon port 203
Photographie 25. Avancement des travaux du barrage M'daz en octobre 2019 204

Table des matières

Résumé ..... *iii*

Abstract ..... *iv*

Remerciements ..... *ix*

Sommaire ..... *xiii*

Repères introductifs ..... *xv*

Liste des acronymes ..... *xxi*

Glossaire des termes en arabe et en amazigh ..... *xxiii*

Introduction générale *1*

Chapitre 1. ..... *11*

Modernisation et développement des espaces ruraux : une approche « modernité-présent » à la croisée des « études agraires critiques » *11*

Introduction du chapitre 1 ..... *12*

1. « Modernité » et processus de modernisation dans les sciences sociales *13*

1.1. Un tournant dans les études sur la modernité : d'un système de valeurs à une nouvelle théorie de la modernisation 13

1.1.1. Une analyse des modes de pensée et d'action : approches psychologiques et individualisantes de la modernité 13

1.1.2. Une analyse du mode de vie : la modernité mesurée 17

1.1.3. De la psychologisation des rapports sociaux à la théorie de la modernisation 19

1.2. Un renouveau dans les études sur la modernité : une « modernité-présent » pour dépasser les approches évolutionnistes et exceptionnalistes 21

1.2.1. La modernité, entre les paradigmes évolutionniste et exceptionnaliste 22

1.2.2. Une nouvelle approche de la modernité : la « modernité-présent » 25

1.3. La « modernité-présent » et les « agents modernisateurs » 26

1.3.1. Les « agents modernisateurs », un point d'entrée privilégié pour comprendre la « modernité-présent » 27

1.3.2. Déplacements pour une approche de la « modernité-présent » 28

2. Inscrire les processus de modernisation des espaces ruraux dans les études agraires critiques *31*

2.1. Aux origines de l'analyse des dynamiques agraires : la « question agraire » 32

2.1.1. Une « question agraire » pour analyser les processus de modernisation et de développement des espaces ruraux 33

2.1.2. Limites des approches économiques et politiques pour comprendre les transformations agraires 35

2.2. Vers une analyse des transformations sociales des espaces ruraux 37
2.2.1. Les transformations sociales des espaces ruraux, au cœur des études agraires critiques 38
2.2.2. Suivre les dynamiques foncières pour comprendre la reconfiguration des espaces ruraux 40
2.3. Construire une dialectique eau-foncier agricole pour comprendre les transformations des espaces ruraux 42
2.3.1. « L'appropriation de l'espace » en géographie sociale : une entrée pertinente pour explorer les liens eau-foncier 42
2.3.2. S'approprier/se réapproprier un espace pour s'approprier/se réapproprier une ressource ? S'approprier/se réapproprier une ressource pour s'approprier/se réapproprier un espace ? 43
Conclusion du chapitre 1 ..... *45*
Chapitre 2. ..... *47*
Appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à travers le prisme de l'irrigation *47*
Introduction du chapitre 2 ..... *48*
1. Irriguer pour moderniser : eau communautaire, eau de l'État, eau individuelle *49*
1.1. Évolution des systèmes et des logiques d'irrigation dans le monde 49
1.1.1. *Moderniser collectivement* par l'eau : systèmes d'irrigation « paysans » et « communautaires » 51
1.1.2. Moderniser par l'eau, *moderniser par le haut* : essor de la grande hydraulique 53
1.2. Courants et approches pour comprendre le fonctionnement et l'évolution des « territoires hydrauliques » 55
1.2.1. L'eau agricole, une eau sociale : approches ethnographiques et sociologiques pour appréhender les pratiques et les logiques d'irrigation 56
1.2.2. Des *irrigation studies* aux *water studies* : d'une gestion de l'eau agricole à une gestion intégrée des ressources en eau 58
1.2.3. Une approche à la croisée des *irrigation studies* et des *critical agrarian studies* pour analyser la « modernité-présent » des espaces ruraux 59
1.3. L'*eau individuelle* : des nouvelles pratiques révélatrices de nouveaux idéaux de la modernité ? 60
1.3.1. Une expansion rapide et silencieuse de l'exploitation des eaux souterraines 60
1.3.2. Au-delà des motivations économiques, des ressources invisibles pour « devenir visible » 62
1.3.3. *Moderniser par son eau* : la fin d'un modèle d'exploitation et de gestion individuelles de la ressource ? 63
1.3.4. *Moderniser par son eau* sur la plaine du Saïss au Maroc : une mise à l'échec des modèles de la *groundwater economy* ? 67
2. Irriguer les espaces ruraux marocains : une longue histoire de modernisation et de développement par l'eau agricole *70*

2.1. Resituer historiquement la place de l'*eau individuelle* dans les pratiques et les logiques d'irrigation au Maroc 70
2.1.1. Quelques premières explorations des ressources en eaux souterraines sous le Protectorat français (1912 - 1956)… 71
2.1.2. … laissant place à l'essor d'une grande hydraulique à l'indépendance du Maroc 73
2.1.3. … avant un engouement pour l'exploitation des eaux souterraines à partir des années 1980. 75

2.2. Irriguer pour moderniser les espaces ruraux marocains : état des lieux et principaux enjeux contemporains 78
2.2.1. État des lieux de l'irrigation au Maroc 78
2.2.2. Enjeux et défis contemporains de l'agriculture privée au Maroc 80

2.3. Moderniser par l'eau ? Problématique et questions de recherche 81
2.3.1. Un paradoxe qui invite à une problématisation 82
2.3.2. Des questions de recherche pour appréhender la modernisation des espaces ruraux à El Hajeb 83

Conclusion du chapitre 2 ..... *85*

Chapitre 3. ..... *87*

Terrain de recherche et méthodologie : une agronome apprentie-chercheure en géographie sociale arpentant la province d'El Hajeb au Maroc *87*

Introduction du chapitre 3 ..... *88*

1. Moderniser par l'eau la province d'El Hajeb : un terrain marocain pertinent et passionnant *89*

1.1. Entrer par la plaine du Saïss, élire domicile à la province d'El Hajeb 89
1.1.1. S'étonner devant la riche histoire et la rapidité des transformations agricoles et sociales de la plaine du Saïss 89
1.1.2. Partir pour (mieux) revenir à El Hajeb 94

1.2. Présenter la province d'El Hajeb : quelques principales caractéristiques 94
1.2.1. Situation géographique et données démographiques 95
1.2.2. Caractéristiques pédoclimatiques 98
1.2.3. Principales productions végétales et animales 100

1.3. Présenter la zone d'étude : trois communes rurales limitrophes dans le cercle d'El Hajeb 102
1.3.1. Situation géographique, réseau hydrologique et données démographiques 102
1.3.2. Régimes juridiques des terres et structures foncières 104
1.3.3. Principales productions agricoles 106

2. Appréhender les processus de modernisation à El Hajeb : approches, méthodes et outils de recherche 108

2.1. S'inscrire dans un processus de recherche itératif 109
2.1.1. Organisation de la recherche 109
2.1.2. Étapes de recherche et calendrier de thèse 111

2.2. S'appuyer d'abord sur les dynamiques agraires pour appréhender les processus de modernisation des espaces ruraux à El Hajeb 112

2.2.1. Premiers pas sur le terrain....112
2.2.2. Ajuster ses méthodes et ses outils de recherche....113
2.3. Se focaliser ensuite sur les transformations sociales de trois communes rurales....114
2.3.1. Des méthodes de recherche qualitatives adaptées au terrain....114
2.3.2. Choisir et réadapter le choix de ses outils en cours de route....116
2.3.3. Analyser les pratiques et les conflits des agents modernisateurs du cercle d'El Hajeb 117
3. Positionnement sur le terrain et réflexivité....122
3.1. Négocier, renégocier constamment sa place sur le terrain....123
3.1.1. Négocier sa place et se faire accepter sur le terrain....123
3.1.2. Accepter les ratés, les silences, les refus, et renégocier constamment sa place sur le terrain 124
3.2. Être femme sur un « terrain d'hommes »....125
3.2.1. Qu'est-ce qu'un « terrain d'hommes » ?....125
3.2.2. Prendre au sérieux l'implication du sexe de l'enquêtrice ou de l'enquêteur sur l'enquête....126
Conclusion du chapitre 3....129
Chapitre 4....131
De l'eau du ciel à l'eau de ma terre : appropriation et réappropriation des espaces ruraux à El Hajeb....131
Introduction du chapitre 4....132
1. Dynamiques foncières et recomposition des espaces ruraux au lendemain de l'indépendance au Maroc (1956-1970)....133
1.1. Une lente récupération des terres de colonisation : entre convoitises et revendications 133
1.1.1. Inclure pour moderniser : les prémices d'une réforme agraire....134
1.1.2. Exclure pour moderniser : le choix de la consécration d'un dualisme agraire....135
1.2. Une lente mise en place de la réforme agraire : entre tâtonnements de l'État indépendant et attentes des paysans....136
1.2.1. Continuer à privilégier le développement des fermes domaniales….136
1.2.2. … avant une mise en place effective de la réforme agraire....138
2. Terres de réforme agraire : l'eau sous terre pour rétablir les injustices sur terre (1970-2000)....140
2.1. Une réforme agraire pour moderniser les espaces ruraux....140
2.1.1. Des objectifs ambitieux....141
2.1.2. Un fonctionnement par coopérative....144
2.1.3. Un bilan douloureux pour les attributaires des CRA d'El Hajeb....145
2.2. De l'eau du ciel à l'eau de *ma* terre....148
2.2.1. Accéder à l'*eau individuelle* à El Hajeb....149
2.2.2. Accéder à *son eau*, s'approprier *sa terre*....152
2.2.3. Accéder à *son eau*, s'approprier *sa terre*, se réapproprier *son espace de vie*....154

3. Choisir entre sa terre et son eau (2000-2020) *155*

3.1. Vendre *sa terre* pour sauver *son eau* 156
3.1.1. Devenir propriétaire, une suite logique pour renforcer le lien à la terre ? 156
3.1.2. Devenir propriétaire, la nécessité de s'associer avec des *barani* 159

3.2. Accéder à la terre pour s'approprier l'eau 161
3.2.1. De « nouveaux arrivants » à El Hajeb 162
3.2.2. « *Une terre et de l'eau, c'est tout ce qu'il faut pour faire avancer ce pays* » 163

Conclusion du chapitre 4 ..... *165*

Chapitre 5. ..... *167*

Moderniser par les eaux souterraines : des dynamiques plurielles et imbriquées à analyser à travers les conflits de modernité et les interdépendances entre agents modernisateurs *167*

Introduction du chapitre 5 ..... *168*

1. Moderniser par les eaux souterraines le cercle d'El Hajeb : d'une différenciation sociale à une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau *169*

1.1. Une importante différenciation sociale à El Hajeb 169
1.1.1. Quelques caractéristiques générales des groupes sociaux présents à El Hajeb 170
1.1.2. Vers une compréhension de la façon dont les groupes sociaux se nomment et sont nommés à El Hajeb 174

1.2. De l'*abondance* à la *rareté* de la ressource : vers une différenciation socio-économique pour l'accès à l'eau 176
1.2.1. Augmentation de la pression sur les ressources en eaux souterraines 176
1.2.2. Renforcement des inégalités sociales et précarisation de la population rurale 178

2. Des dynamiques sociales à appréhender à travers les conflits de modernité *179*

2.1. Des tensions autour de l'usage des eaux souterraines 179
2.1.1. *S'unir* : l'oignon, une culture identitaire 179
2.1.2. *Se distinguer* : du *fellah* au *mouqaouil* 184
2.1.3. *Porter le progrès à bout de bras* : investir dans l'arboriculture fruitière 186

2.2. Des tensions autour de la gestion des eaux souterraines 189
2.2.1. Le progrès technique pour départager des bons et des mauvais élèves ? 189
2.2.2. Stratégies des groupes sociaux face à la rareté de la ressource 191

3. Posséder et gérer l'eau, facteur d'interdépendances *192*

3.1. Coopérations et solidarités intra-groupes 193
3.1.1. Coopérations entre jeunes *mouqaouil* 193
3.1.2. Entraide et solidarité entre *fellah* de la réforme agraire 194

3.2. Interdépendances entre groupes d'agents modernisateurs 194
3.2.1. Interdépendances entre les groupes sociaux présents à El Hajeb 194
3.2.2. Moins de tensions, moins d'interdépendances ? 196

Conclusion du chapitre 5 ..... *197*

Conclusion générale *199*
Moderniser par l'eau : la fin d'un paradigme ? *199*
Sources et bibliographie *211*
Table des encadrés *233*
Table des figures *234*
Table des tableaux *235*
Table des cartes *236*
Table des photographies *237*
Table des matières *238*
Annexes *244*

Annexes

Annexe 1. Questionnaire d'identification de l'exploitant et des caractéristiques générales de l'exploitation

Date de l'enquête : /__/__/ /__/__/

Identification de l'exploitation

1. **Localisation**

Douar	**Commune rurale**	**Cercle**	**Province**
		El Hajeb	*El Hajeb*

2. **Superficie agricole utile exploitée**

En irrigué				**En Bour (ha)**	**Totale (ha)**
Superficie (ha)	***Ressources en eau***				
	Forage	*Puits*	*Oued*		
	/__/	/__/	/__/		

3. **Statut juridique de la SAU exploitée**

Melk (ha)	**Collectif (ha)**	**Réforme agraire (ha)**	**Domaine (ha)**	**Guich (ha)**	**Habous (ha)**

4. Mode de faire valoir de la SAU exploitée des exploitations

Direct (ha)	Pris en location (ha)	Pris en association (ha)

5. Assolement pratiqué (campagne 2012-2013)

a. Plantations fruitières

Espèce	En irrigué							En Bour				Observations
	Sup. (ha)	*Densité (Nb pieds/ha)*	*Nb de pieds*		*Mode d'irrigation (ha)*			*Sup. (ha)*	*Densité (Nb pieds/ha)*	*Nb de pieds*		
			Total	*Productifs*	G	A	L			*Total*	*Productifs*	
Olivier					/__/	/__/	/__/					
Vigne					/__/	/__/	/__/					
Prunier					/__/	/__/	/__/					
Abricotier					/__/	/__/	/__/					
Amandier					/__/	/__/	/__/					
Pêcher					/__/	/__/	/__/					

b. Cultures

Culture	En irrigué				En Bour (ha)	Observations
	Superficie (ha)	*Mode d'irrigation (ha)*				
		G	A	L		
		/__/	/__/	/__/		
		/__/	/__/	/__/		

		/__/	/__/	/__/		
		/__/	/__/	/__/		
		/__/	/__/	/__/		
		/__/	/__/	/__/		
		/__/	/__/	/__/		

- **Troupeau bovin**

Catégorie d'animaux	**Effectif global**	**Animaux de race pure**			**Animaux de type croisé**			**Animaux de type local**		
		Nb total	**Nb en FVD**	**Nb en FVI**	**Nb total**	**Nb en FVD**	**Nb en FVI**	**Nb total**	**Nb en FVD**	**Nb en FVI**
Vaches										
Taureaux										
Génisses										
Taurillons										

- **Troupeau ovin/caprin**

Espèces	**Catégories**	**Effectif total**	**Effectif en FVD**	**Effectif en FVI**
Ovins	Brebis			
	Béliers			
Caprins	Chèvres			
	Boucs			

Annexe 2. Principaux textes régissant le secteur de la réforme agraire

Le secteur de la réforme agraire est régi, depuis 1972, par un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui ont abrogé et remplacé ceux promulgués en 1966.

Les principaux textes sont les suivants :

- **le *dahir* n° 1-72-277 du 29 décembre 1972**, relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'État tel qu'il a été modifié et complété ;

- **le *dahir* n° 1-72-278 du 29 décembre 1972**, relatif aux coopératives agricoles d'attributaires de lots domaniaux et/ou d'attributaires de lots constitués sur d'anciens immeubles collectifs ;

- **le *dahir* portant loi n° 1-72-454 du 17 décembre 1976**, étendant aux lots agricoles ou à vocation agricole attribués avant le 20 *rebia* I 1386 (9 juillet 1966), la législation et la réglementation sur la réforme agraire ;

- **le *dahir* n° 2-72-555 du 30 décembre 1972**, portant approbation des statuts-types des coopératives agricoles d'attributaires de lots domaniaux et/ou d'attributaires de lots constitués sur d'anciens immeubles collectifs ;

- **l'arrêté interministériel n° 214-66 du 5 juillet 1966**, tel qu'il a été modifié et complété en 1971 et 1982, relatif à l'expertise des lots, des complexes coopératifs et des biens d'exploitation apportés aux lots par les attributaires.

Ces textes constituent le cadre légal et réglementaire qui arrête le régime d'attribution des lots, la forme d'organisation des attributaires et les procédures de régularisation.

En outre, la circulaire du Premier ministre du 26 janvier 1971 précise les responsabilités des départements concernés dans la réalisation des lotissements et en établit un planning d'exécution.

Annexe 3. Situation par province de l'assainissement juridique des lots distribués dans le cadre de la réforme agraire

Données à la date du 21 novembre 2022 (DAAJ – MAPMDREF)

Provinces	Nombre de coopératives	Nombre de lots	Superficie distribuée	Immatriculation des lots au nom			Mainlevées signées délivrées	
				État	Attributaires	Total	Nombre	%*
Al Hoceima	1	19	314	1	19	20	19	100
Azilal	1	35	296	5	30	35	5	14,29
Beni mellal	32	837	9451	38	688	726	471	56,27
Benslimane	13	340	6551	1	306	307	304	89,41
Berkane	13	748	7486	66	616	682	405	54,14
Casablanca	6	210	7171	23	192	215	193	91,90
Chichaoua	8	208	13417	5	90	95	90	43,27
El Hajeb	59	1883	23778	0	1272	1272	1272	67,55
El Jadida	69	1630	20262	164	1445	1609	892	54,72
El kelaâ	23	828	12034	139	640	779	709	85,63
Essaouira	12	124	2704	23	100	123	54	43,55
Fès	41	1285	20416	54	1202	1256	1051	81,79
Ifrane	2	28	566	0	0	0	0	0,00
Kénitra	82	2845	23110	736	1410	2146	535	18,80
Khémisset	19	590	12307	45	512	557	450	76,27

Khénifra	1	10	211	1	0	1	0	0,00
Khouribga	4	86	3189	23	63	86	55	63,95
Larache	8	283	3430	6	86	92	1	0,35
Marrakech	30	902	9779	81	650	731	519	57,54
Meknès	32	1137	15075	22	1107	1129	853	75,02
Nador	2	168	2718	7	161	168	16	9,52
Oujda	12	403	6901	12	352	364	352	87,34
Rabat	2	43	1100	0	36	36	38	88,37
Safi	14	259	4031	7	248	255	103	39,77
Sefrou	15	420	7702	52	342	394	328	78,10
Settat	39	1364	37032	103	1062	1165	892	65,40
Sidi kacem	82	2513	23086	488	1680	2168	758	30,16
Tanger	2	53	863	0	25	25	23	43,40
Taounate	19	616	10120	16	416	432	101	16,40
Taroudant	9	334	2210	0	0	0	0	0,00
Taza	17	553	15006	19	531	550	464	83,91
Tétouan	2	51	880	1	9	10	3	5,88
Total:	**671**	**20805**	**303196**	**2138**	**15290**	**17428**	**10956**	**52,66**

(*) : Pourcentage calculé par rapport au nombre de lots distribués dans le cadre de la réforme agraire.

Annexe 4. Situation par région de l'assainissement juridique des lots distribués dans le cadre de la réforme agraire

Données à la date du 21 novembre 2022 (DAAJ – MAPMDREF)

Régions	Nombre de coopératives	Nombre de lots	Superficie distribuée	Immatriculation des lots au nom				Mainlevées signées délivrées	
				Etat	Attributaires	Total	%	Nombre	%
Fès-Meknès	185	5922	92663	170	4870	5040	85,11	4069	68,71
Casa-Settat	127	3544	71016	291	3005	3296	93,00	2281	64,36
Rabat-Salé-Kénitra	185	5991	59603	1269	3638	4907	81,91	1784	29,78
Marrakech-Safi	87	2321	41965	248	1728	1976	85,14	1472	63,42
Oriental	27	1319	17105	85	1129	1214	92,04	773	58,61
Béni Mellal-Khénifra	38	968	13147	67	781	848	87,60	531	54,86
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	13	406	5487	8	139	147	36,21	46	11,33
Souss Massa	9	334	2210	0	0	0	0	0	0
Total:	671	20805	303196	2138	15290	17428	83,77	10956	52,66

Pourcentage calculé par rapport au nombre de lots distribués dans le cadre de la réforme agraire.

Annexe 5. À propos du Plan Maroc Vert (2008-2020)

Le Plan Maroc Vert (PMV) est la politique agricole du Maroc qui a été lancée en 2008 et qui a pris fin en 2020. Elle ambitionnait de réhabiliter l'agriculture marocaine, la doter des moyens dont elle a manqué et en faire « le principal moteur de croissance et de lutte contre la pauvreté au Maroc » à l'horizon 2020. Le PMV visait un bond de 70 à 100 milliards de dirhams du PIB agricole, la création de 1,5 millions d'emplois dans le secteur, et de 2 à 3 fois le revenu agricole pour 3 millions de ruraux. La nouvelle stratégie se basait sur deux « piliers » et un « socle » de réformes transversales comme schématisé sur la figure ci-dessous.

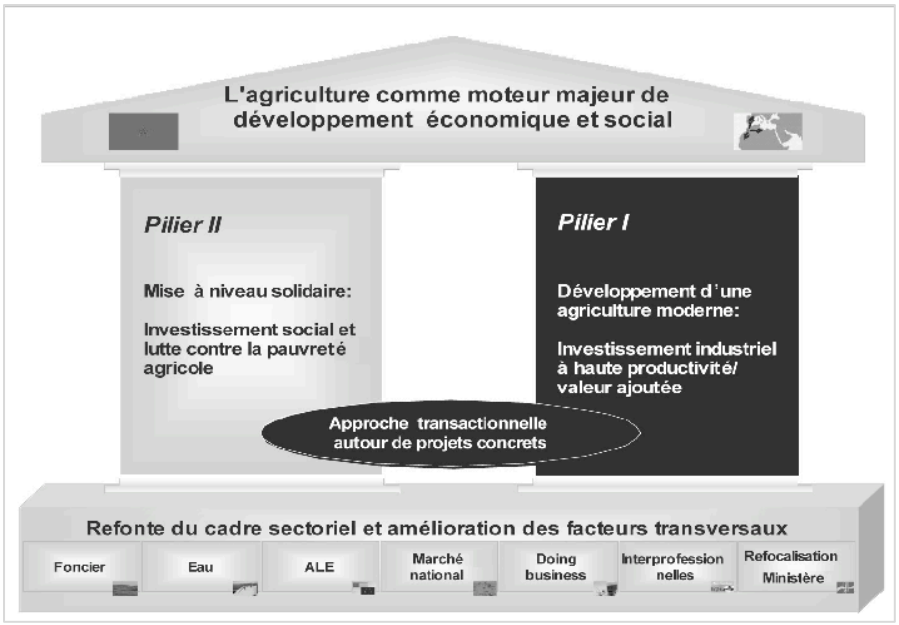

Source : Ministère en charge de l'agriculture, 2009

Le **pilier I** avait pour but de développer une « agriculture moderne », à forte valeur ajoutée, compétitive et adaptée aux règles du marché, grâce à une nouvelle vague d'investissements privés, organisés autour de « modèles d'agrégation ». Ces derniers devaient être portés par des investisseurs exploitants, à « grande capacité managériale », constituant des noyaux dotés de surfaces productives suffisantes (plus de 100 ha par unité), et agrégeant autour de l'eau des dizaines de petits ou moyens exploitants, de manière à atteindre des tailles et des synergies intéressantes (200 à 2000 ha). L'ensemble devait se réaliser à travers 961 projets d'agrégation, mobiliser 75 milliards de dirhams d'investissements sur une dizaine d'années, et bénéficier à quelques 540 000 agriculteurs.

	Pilier 1	**Pilier 2**	**Actions transversales**	**Total**
Nb. de projets	961	545	-	1506
Investissements (Md de dhs)	75	20	52	147
Nb. d'agriculteurs cibles	560 000	860 000	-	1 400 000

Source : Ministère en charge de l'agriculture, 2009

Le **pilier II** devait, pour sa part, permettre d'organiser un accompagnement solidaire de la petite et moyenne agriculture, avec l'objectif d'améliorer significativement le revenu des exploitants les plus fragiles notamment dans des espaces ruraux défavorisés ou périphériques. Ce pilier était axé sur trois principaux types de projets : i) des projets de reconversion ayant pour objectif de faire passer les exploitants précaires de la céréaliculture à des productions à plus forte valeur ajoutée, moins sensibles à la volatilité des prix (olivier, amandier, caroubier, cactus, etc.) ; ii) des projets de diversification ayant pour objectif de générer des revenus complémentaires pour les exploitants fragiles autour du développement accéléré des produits de terroir ; iii) des projets d'intensification visant l'encadrement des exploitants pour leur permettre de disposer des meilleures techniques capables d'améliorer leurs rendements et de valoriser leur production. Il était question en tout de 545 projets qui devaient voir le jour dans le cadre de ce deuxième pilier, nécessitant 20 milliards de dirhams sur 10 ans et pouvant bénéficier à près de 860 000 agriculteurs.

Les **actions stratégiques transversales** devaient concerner la mise en concession des terres collectives et domaniales, la gestion de l'eau, l'adoption d'une stratégie d'accès aux marchés extérieurs, la modernisation de la distribution, l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de l'interprofession, ainsi que la réforme du ministère de l'agriculture et des fonctions d'encadrement de l'État. Ces projets totalisaient 52 milliards de dirhams tout au long de la période de mise en œuvre du PMV.

Sources : À partir de (Akesbi, 2012)

Annexe 6. Génération Green (2020-2030)

Génération Green 2020-2030 est la nouvelle stratégie de développement du secteur agricole au Maroc qui s'inscrit dans la continuité du PMV, « en donnant la priorité à l'élément humain, pour faire émerger une classe moyenne agricole en mesure de jouer un rôle important dans l'équilibre socio-économique du milieu rural ».



Source : Ministère en charge de l'agriculture, 2021

Annexe 7. Types de contrats agricoles au Maroc

Il existe trois principaux types de contrats agricoles au Maroc.

- **Contrats agricoles de droit musulman**

Contrat de *muzaraa*
Le propriétaire apporte la terre et sa part de semences.
Le co-contractant loue son travail et apporte sa part de semences.
Le partage se fait au quote-part de chacun de la récolte (en fonction des parts de semences).

Contrat de *mogharassa*
Le propriétaire apporte la terre.
Le co-contractant prend en charge les travaux de la plantation du terrain (statut de co-propriétaire).
En contrepartie, le propriétaire reconnaît la propriété d'une fraction donnée du terrain planté (dès que les arbres commencent à donner des fruits ou sur la base d'un délai convenu dans l'acte d'association).

Contrat de *musaqat*
Le propriétaire apporte la terre.
Le travailleur loue son travail (subvenir aux besoins des plantes, irrigation, sans s'occuper du reste du cycle de production).
En contrepartie, les fruits des plantes sont partagés (la moitié en général).

- **Contrats agricoles de droit coutumier**

Khamessat et *Tarebaat*
Le propriétaire apporte la terre, les semences et le matériel d'exploitation.
Le co-contractant loue son travail uniquement.
La rémunération se fait sur la base du quint (*khamessat*) ou du quart (*tarebaat*) de la production (en nature).

Belkhobza
Le propriétaire apporte la terre.
Le co-contractant apporte la totalité des frais de culture.
Au moment du partage de la récolte, le propriétaire reçoit ½ ou 1/3 en fonction de la nature du sol ; le co-contractant prend le reste.

- **Contrats d'élevage**

Association à part de croît annuel (pour les petits ruminants)
Le propriétaire apporte le capital (ex. 1000 moutons).

Le co-contractant loue son travail.
Le partage se fait après une année : naissance de 300 agneaux : 100 au co-contractant et 200 au propriétaire.

Association au Ras Al Mal
Le propriétaire apporte le capital annuel.
Le co-contractant loue son travail et prend en charge l'abri et l'alimentation de base.
Le partage se fait à parts égales de la valeur additionnelle du capital (le propriétaire récupère son capital).

Association pour l'engraissement (de courte durée)
Les associés mettent en commun le capital, les frais d'alimentation et les frais de vétérinaire.
Le partage se fait en fonction des bénéfices après déduction du capital et des charges.

I. Messaoudi

Annexe 8. Dernières nouvelles concernant le projet du barrage M'daz

MEDIAS24
La référence de l'information économique

AGRICULTURE : *le projet de sauvegarde de Fès-Saïss accuse un grand retard.*

La pièce maîtresse de ce projet, le barrage M'Dez, qui doit assurer un prélèvement de 125 millions de mètres cubes d'eau, tarde à être construit.

Par Abdelaziz Ghouibi
In https://medias24.com/2022/03/30/agriculture-le-projet-de-sauvegarde-de-fes-saiss-accuse-un-grand-retard/
Le 30 mars 2022 à 13h03

En ces temps de stress hydrique et de risque de pénurie, il n'est pas utile de rappeler le cas de la plaine de Fès-Saïss. Celle-ci devait bénéficier de l'apport d'un nouveau barrage... et elle attend toujours.

Selon les prévisions les plus optimistes, le barrage M'Dez qui devait être opérationnel en 2019 ne sera pas achevé avant fin 2023. Ceci sans oublier que plusieurs mois devraient s'écouler avant que s'achève le remplissage d'un si grand ouvrage.

Une nouvelle entreprise a pris ce projet de barrage en main depuis le 24 février dernier, à la suite d'un nouvel avis d'appel d'offres lancé par le ministère de l'Équipement.

Le chantier, dont le montant d'investissement s'élève à 1,5 milliard de dirhams, était à l'arrêt depuis juillet 2021 en raison d'une défaillance de l'entreprise en charge de sa construction.

Conçu pour donner une nouvelle impulsion à l'agriculture via la grande irrigation, ce projet s'articule autour de deux composantes : le barrage sur l'Oued M'Dez (piloté par le ministère de l'Équipement) et les infrastructures d'adduction d'eau (60 km) relevant du département de l'Agriculture.

"Or si la dernière composante ne souffre d'aucun retard, assure Nabil Alloussi, chef du projet, il faudra attendre encore deux années, voire davantage, pour que le prélèvement des eaux à partir du barrage soit assuré."

Des nappes susceptibles d'être épuisées d'ici vingt ans

Un constat qui inquiète les agriculteurs concernés. "Le retard du barrage est porteur de risque pour

l'agriculture régionale et au-delà, notamment pour le déploiement de la nouvelle stratégie Génération Green 2020-2030", s'alarme Rachid Bénali, premier vice-président de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER). A ses yeux, il y a un décalage entre les investissements prévus dans l'agriculture et la pression croissante sur la nappe phréatique, qui accuse déjà un niveau de dégradation alarmant.

D'un investissement de 7 milliards de dirhams, le projet agricole de la plaine du Saïss porte sur l'irrigation de 30.000 ha au profit de 7.330 exploitations. Celles-ci relèvent des provinces de Fès, Moulay Yacoub, Sefrou, Meknès, El Hajeb. Au total, 350.000 habitants sont concernés.

La problématique de la plaine de Fès-Saïss tient au prélèvement excessif des eaux souterraines pour les besoins de l'irrigation. Cette exploitation de la nappe se traduit par un déficit annuel de 100 millions de m3, correspondant à la différence entre les apports (241,5 Mm3/an) et les prélèvements (341,5 Mm3/an).

Ce déficit explique la baisse continue, depuis plusieurs années, du niveau de la nappe, avec un rabattement annuel de deux mètres. "A ce rythme, l'épuisement définitif est attendu d'ici vingt ans", prévient le chef du projet.

Dans sa configuration, l'objectif du projet consiste à remplacer le prélèvement d'eaux souterraines par l'utilisation de ressources de surface plus durables et plus résilientes. Ceci permettra le renflouement de la nappe phréatique et partant, la résilience de la plaine aux effets du changement climatique.

Cette opération doit être réalisée à travers l'adoption d'un système d'irrigation économe en eau, d'une meilleure valorisation du mètre cube d'eau consommée, de l'augmentation des superficies des cultures à haute valeur ajoutée et de l'amélioration de la productivité. "Au final, ce qui est ciblé, c'est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des agriculteurs de la zone d'action du projet", résume Nabil Alloussi.

A cet effet, l'infrastructure de distribution - qui est en avance - comprend le transfert d'eau depuis le barrage de M'Dez vers le périmètre irrigué (prise d'eau sur le barrage, conduite d'adductions gravitaires passant par trois galeries sur 5 km), et le périmètre irrigué proprement dit (adductions principales, stations de pompage et réseaux de distribution sur 50 secteurs couvrant 30.000 ha). Au total, pas moins de 60 km d'adducteurs en acier galvanisé, importés de Turquie, sont en phase d'installation.

De fait, la composante du projet, qui incombe au ministère de l'Agriculture, sera totalement opérationnelle en 2023. "A cette date, 10.000 ha sur les 30.000 seront fin prêts à l'irrigation", annonce Nabil Alloussi. Car l'idéal est d'être en phase avec la mise en eau du barrage, histoire d'éviter des frais de maintenance des infrastructures d'adduction des eaux.

Un impact socio-économique de taille

Quoi qu'il en soit, l'impact socio-économique présente un enjeu considérable, à commencer par la

valorisation du mètre cube consommé et l'augmentation de la superficie des cultures à haute valeur ajoutée.

A cet effet, les estimations du ministère de l'Agriculture ciblent une valeur ajoutée agricole de l'ordre de 52.000 DH/ha, au lieu de 38.000 DH actuellement. S'ajoutent la création et la pérennisation de 10 millions de journées de travail pendant la durée de réalisation du projet, et de 10.000 autres journées de travail par an après la réalisation du projet. Il est aussi question, enfin, de la préservation de 4 milliards de dirhams d'investissement privé.

Le projet est mené à 100% par des entreprises et des effectifs marocains. Son financement est assuré par des prêts et dons de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Fonds vert pour le climat, de l'Union européenne et du budget général de l'État.

La BERD a assuré 270 millions d'euros, dont 3,45 millions sous forme d'aides. Les dons du Fonds vert pour le climat et de l'Union européenne ont quant à eux totalisé plus de 60 millions d'euros.